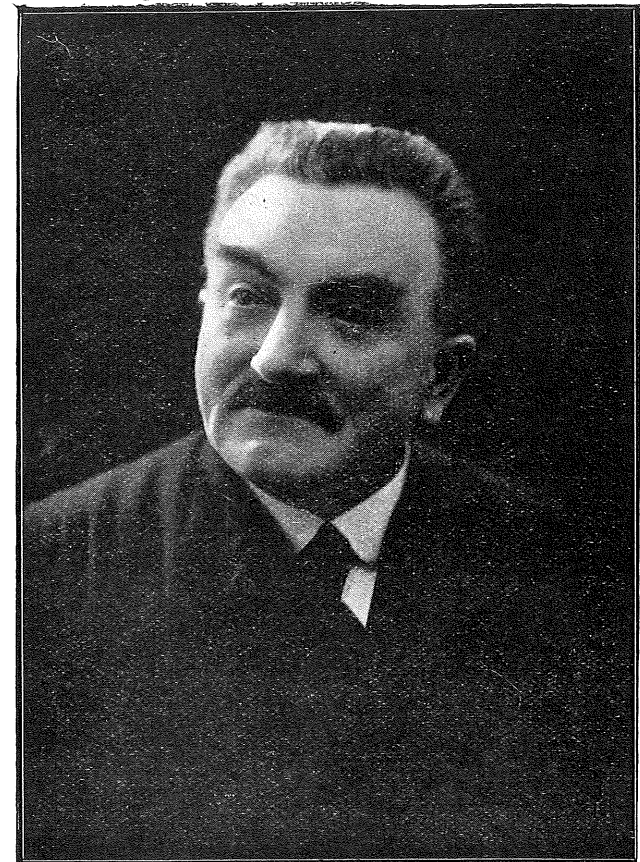
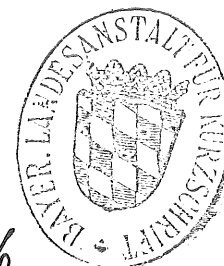


XIII^e CONGRÈS INTERNATIONAL = DE STÉNOGRAPHIE =

BRUXELLES — 4-8 AOÛT 1927



M. Georges-Buisson
Président du Comité International



C'est à l'occasion du XXV^e anniversaire de la fondation de l'Institut Royal Sténographique de Belgique que s'est tenu à Bruxelles le XIII^e Congrès International de Sténographie.

Avant-Propos

Le succès était certain, mais les plus optimistes n'avaient osé le rêver aussi éclatant.

Jamais un Congrès de sténographie ne réunit autant de talentueuses participations, ne groupa d'aussi enthousiastes collaborations.

C'est un succès qui paie les organisateurs de toutes les peines qu'ils se sont données.

Les sténographes belges adressent leurs remerciements émus à leurs confrères étrangers qui ont tenu à honorer de leur présence les inoubliables manifestations d'août 1927.

Ils disent leur fervente gratitude à tous ceux qui les ont aidés et encouragés, à tous ceux qui ont travaillé sans relâche pour que ce congrès fût vraiment le Congrès de la Paix, celui dont devait sortir, flamme glorieuse, la fraternelle réconciliation.

Puissent nos collègues étrangers garder un excellent souvenir de la visite qu'ils nous ont faite; les sténographes de Belgique, eux, n'oublieront pas les heures fructueuses qu'ils ont passées en leur compagnie.

Et que de cette communion dans les mêmes souvenirs jaillissent une confiance harmonieuse et une indéfectible sympathie.

Pour la Commission d'organisation,

Le Secrétaire général,
A.-J. DE BAERDEMACKER.

Le Président,
J. VUYLSTEKE.

XIII^e Congrès international de Sténographie

sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi des Belges

et

la Présidence d'Honneur de

M. E. Brunet, Président de la Chambre des Représentants,

et de

M. le Comte 't Kint de Roodenbeek, Président du Sénat.

MEMBRES DU COMITÉ DE PATRONAGE

M. H. Jaspar, Premier Ministre, Ministre des Colonies.

M. E. Vandervelde, Ministre des Affaires étrangères.

M. Paul Hymans, Ministre de la Justice.

M. M. Vauthier, Ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène.

M. Camille Huysmans, Ministre des Sciences et des Arts.

M. le baron Houtart, Ministre des Finances.

M. H. Baels, Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.

M. Joseph Wauters, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale.

M. Edouard Anseele, Ministre des Chemins de Fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique.

M. le comte de Broqueville, Ministre de la Défense nationale.

Messieurs les Sénateurs Baron Casier, Baron de Becker-Remy, Baron Delvaux de Fenffe, Baron de Mévius, Despret, Baron Ruzette, Segers et Van Schoor;

Messieurs les Députés Brutsaert, Comte Carton de Wiart, de Gérardon, Baron de Montpellier, de Pierpont, Fischer, Gendebien, Baron Pirmez, Sap et Van Cauwelaert.

Statistique

LES CHIFFRES DES NATIONS REPRÉSENTÉES ET DES ADHÉRENTS AU CONGRÈS DE BRUXELLES ONT DE BEAUCOUP DÉPASSÉ LES CHIFFRES LES PLUS FORTS PRÉCÉDEMMENT RÉALISÉS AU CONGRÈS DE STRASBOURG, EN 1920.

Voici le tableau comparatif :

XII ^e Congrès Strasbourg 1920		XIII ^e Congrès. - Bruxelles 1927	
Nations représentées	Adhérents	Nations représentées	Adhérents
Angleterre ..	7	Allemagne ..	12
Belgique	11	Angleterre ..	16 (dont 1 aux colonies)
Danemark	6	Belgique	418
Espagne	45	Bulgarie	8
Etats-Unis	6	Danemark	11
France	322	Egypte	14
Hollande	2	Espagne	6
		Etats-Unis	16
		France	226 (29 en Algérie et 6 aux col.)
		Hollande	30
		Hongrie	11
		Indochine	1
		Irlande	14
Italie	12	Italie	89
Luxembourg ..	1	Japon	1
Pologne	1	Luxembourg ..	17
Portugal	2	Maroc	14
Roumanie	1	Pologne	16
		Portugal	8
		Roumanie	1
		Russie	12
Suède	3	Suède	26
Suisse	23	Suisse	57
Tchéco-Slovaquie	1	Tchéco-Slovaquie	6
		Tunisie	1
		Turquie	1
		Yougo-Slavie ..	1
Totaux : 15	443 (1)	27	1033

En félicitant particulièrement, au nom du Comité international et des congressistes, mes excellents amis M. Vuylsteke, le très distingué président du Comité d'organisation, et M. De Baerdemacker, l'infatigable secrétaire général, c'est le Comité d'organisation tout entier que je félicite et remercie de l'admirable effort qui a été fait pour la réussite du Congrès de Bruxelles.

GEORGES-BUISSON,
Président du C. I.

(1) Par une erreur d'addition, le compte rendu du congrès de Strasbourg donnait le chiffre de 446.

Liste des adhérents au Congrès ⁽¹⁾

ALLEMAGNE

Berlin	Francfort
Bohlmann Fritz	25,— Karl Krieger, directeur de la Nationalsteno-
Cologne	graphische Bundes-Zeitung.
W. Metz, inventeur de la Montre du sté-	
nographe.	40,—
M ^{me} Metz.	
Dresde	Plus 7 anonymes ayant versé 100 francs cha-
Fuchs, chef du service sténographique du	cun : 700,—
Parlement	50,—

**

ANGLETERRE

Bath	Londres
Alfred Pitman.	Downs Harold.
	Holland.
Herts	Hynes James.
Frederick Heelis.	Long.
	Munford Cyril.
Leigh-on-See	Munford James.
Mc Lachlan.	Pitman I. J.
	Reed Allen W.
Londres	
Andrews.	
M ^{lle} Boulanger,	35,— Colonie de l'Afrique Occidentale Anglaise
Burrows.	Roques E.
Dickinson.	

**

BELGIQUE

Acoz	Anderlecht
Baron Maurice Pirmez, vice-président de	Petit Jeanne.
la Chambre des Représentants,	25,— Pauwels Elvire.
	Rockegem Honorine.
Alost	Schamp M.
Nieuwlandt Edmond.	Vandenhoute Nathalie.
	Vangrimbergen Louise.
Anderlecht	Van Waes C.
Algoet Marcelle.	
Callebaut P.	
Dekegel Henri.	
Douchant G.,	50,—
Dubois François.	Hendrickx Maurice, sténographe à la
Devylder Julien.	Chambre des Représentants.
Van Damme R.,	Sap Gustave, membre de la Chambre des
Everling Charles.	Représentants, 25,—
Geismar Robert.	Ségat B.
Hombroeckx Thérèse.	Segers Paul, Ministre d'Etat, sénateur, 25,—
Liekens Fernand.	Urbach E.
	Wilfried van der Schoepen, 25,—

(1) Nous n'indiquons que les souscriptions de 25 francs et au-dessus.

Auderghem		Bruxelles	
Edom M.		Coloul, directeur des services de la ques-	
Godet, premier sténographe de la Cham-		ture de la Chambre des Représen-	
bre des Représentants,	200,—	tants,	35,—
Godet André, sténographe de la Chambre		Compes Marguerite.	
des Représentants,	25,—	Compes Florentine.	
Vanderperre Henri.		Compagnie Européenne de Commerce et	
		d'Industrie,	25,—
Berchem-Sainte-Agathe		Coninck D.	
M ^{lle} Bombled Madeleine.		Costen S.	
Haulmont V.		Coutelleries de Gembloux,	100,—
Godart V.		Couvreur,	100,—
Godart G.		Delbaer René,	50,—
		Debauche Marcel.	
Braine-l'Alleud		J. D'Haeseleer,	50,—
Bourlée Jean.		M ^{lle} Debacker Jeanne.	
		* M ^{lle} Dehen Jeanne.	
Bruges		Dehoult, directeur du service sténographique	
Baron Ruzette, sénateur, ancien minis-		du Sénat,	50,—
tre,	100,—	M ^{lle} Delporte Andrée.	
		M ^{lle} Delquiny Charlotte,	25,—
Bruxelles		M ^{lle} Denys Françoise.	
Anonyme : El dernî train,	100,—	M ^{lle} Desrue Françoise.	
Andrieu,	100,—	Desrue Lucien.	
Abts F.		Desrue Vincent.	
D'Andria,	100,—	Deteck Gabrielle.	
L'Aurore,	50,—	Destrée, avocat,	25,—
De Baerdemacker,	5.000,—	De Vreese M.	
M ^{me} De Baerdemacker.		Dopere Gustave.	
M ^{lle} Baès Germaine.		Dubuisson Georges.	
M ^{lle} Baès Hélène.		Dufour E.	
Balcaen L.		Finoulst G.	
Banque de Bruxelles,	500,—	Fischer frères,	200,—
Banque du Congo Belge,	200,—	Fontaine Arthur.	
Banque Nationale de Belgique,	1.000,—	Georges E.	
Banque de Paris et des Pays-Bas,	500,—	Gilot Anthyme.	
Baron de Becker-Remy, sénateur,	100,—	Goossens G.	
Baudry G.		Guérisse Carlos, membre-fondateur de	
Beirlaen et Deleu,	100,—	l'Institut,	250,—
Bertrand, vice-président de l'Institut Royal		de Haan,	50,—
Sténographique,	200,—	Hanicq Arthur,	200,—
M ^{me} Bertrand.		M ^{lle} Halpern Fanny.	
M ^{lle} Bertrand Irma.		M ^{me} Hargot,	25,—
Bex René.		Hostermans Pierre.	
Bleyfuesz et Verboven,	200,—	Hoste Y.	
Bricmann H.,	50,—	Hymans, ministre de la Justice,	50,—
Caers, membre du Conseil de l'Institut.		Institut Royal Sténographique de Belgi-	
Camus A.		que,	600,—
Carton de Wiart, ministre d'Etat, membre		Janssens M.	
de la Chambre des Représentants,	25,—	Joublain P.	
Carmeliet Clotilde.		Joubert E.	
Chambre professionnelle des Sténographes		Kempeneers, membre du Conseil de l'Ins-	
Belges,	500,—	titut.	
Général Claser.		Keller Simone.	
Colin Huylenbroeck,	100,—	Klimis,	200,—

Bruxelles		Bruxelles	
Lambotte, rédacteur en chef de la « Re-		Tondelier,	50,—
vue Sténographique Belge ».		Turc Maurice.	
M ^{me} Lambotte.		Union des Sténographes,	100,—
Lefebvre René.		Union des Sociétés de Sténographie et de	
Legrand,	50,—	Dactylographie de Belgique,	200,—
Linaer, sténographe du Sénat,	200,—	Van Acker.	
M ^{me} Linaer.		Van Damme,	50,—
M ^{lle} Linaer.		Van den Berghe.	
Livain, membre du Conseil de l'Institut.		Vanderbeken Germaine.	
Longini Henry,	25,—	Vandeveld Th.,	125,—
Lurquin, membre du Conseil de l'Institut.		Van Lommeren R.	
Maitrot et Coëlho,	50,—	Van Nuffel Louis.	
Martin N.		Van Sevenant S.	
Mathéys G.		Vandroogenbroeck E.	
Michiels M.		Vanhamme frères,	100,—
Montenez, sous-directeur du service sténo-		Van Lede W.	
graphique du Sénat,	200,—	Van Vinckeroy L.	
Neys Joséphine.		Vauthier, sénateur, ministre de l'Inté-	
Olin,	250,—	rieur,	50,—
Oostens Eug.,	200,—	Vermoes et Devaele,	200,—
Oosterlynckx.		Verstraete R.	
Palmer Mary,	25,—	Vilvorde.	
Papeteries De Ruysscher,	200,—	Vuyksteke, directeur du service sténogra-	
Peters H.		phique de la Chambre des Représen-	
Poplimont J.		tants,	300,—
Preud'homme G.		M ^{me} Vuyksteke.	
Pulings, directeur des services de la ques-		M ^{lle} Vuyksteke A.	
ture du Sénat,	25,—	M ^{lle} Vuyksteke Y.	
Puttimans.		Vonck H.	
Rams, membre du Conseil de l'Institut.		Waele,	200,—
Ringoir et de Kimpe,	200,—	Wallaert,	25,—
Robbens, membre du Conseil de l'Institut.		Wauters Adelin.	
Roobrouck M.		M ^{lle} Wauters Ida, membre du Conseil de	
« Revue Sténographique Belge », 1.000,—		l'Institut.	
Ronsse Georges.		M ^{lle} Wauters Marie.	
Rosbrouck F.		M ^{lle} Werdert Louise.	
Ruelle,	200,—		
Ruspini,	250,—		
M ^{me} Ruspini,	250,—		
V. Slotte,	50,—		
Société Anonyme de Stalle,	100,—		
Société Générale de Belgique,	1.000,—		
Somers,	100,—		
M ^{me} Somers.			
Souon R.			
Stevens Victor.			
Van Stevens,	25,—		
Struys, membre du Conseil de l'Institut.			
Sutter Jean.			
Suys L.			
Testaert A.			
Thomas, sténographe-reviseur du Sé-			
nat,	200,—		
M ^{me} Thomas.			
Thomas L.			

Bruxelles

Boitsfort

Bols Léopold.	
Meru M.	
Rams Victor.	
Van Gael M.	
Vanden Plas François.	

Charleroi

Matagne, sénateur,	25,—
Ruspini Paul,	100,—

Clemskerke

M ^{lle} Bonnet Caroline.	
M ^{lle} Collaer Germaine.	
M ^{lle} De Ham Lucienne.	
M ^{lle} Tassoul Jeanne.	

Cortenbergh		Gand	
De Knift Serge.		de Martelaere Achille.	
Courtrai		M ^{lle} Sackx Germaine,	65,—
Devos F.,	250,—	Tack Jules.	
Léonard de Kien,	500,—	Tissage J. Veesaert,	200,—
Cureghem		Van de Velde,	100,—
Algoet Marcelle.		M ^{lle} Van Hoecke Marie.	
Denys H.		M ^{me} Verdoot-de Cavel.	
M ^{lle} Hombroeckx Thérèse.		Vermeulen Joseph,	100,—
Lacasseigne L.		Ganshoren	
Lubelsky Fanny.		Dethier Joseph.	
Ellezelle		Hyman Pierre.	
Vanderaspoilden-Dupire,	100,—	Gosselies	
Erembodegem		Cornet Emile,	200,—
Usines Cotonnières,	500,—	Holebelle	
Esneux		M ^{lle} Cleeke Edith.	
Jules de Gérardon, membre de la Chambre		Ixelles	
des Représentants,	25,—	Aerts M.	
Etterbeek		M ^{lle} Bertrand Irma,	50,—
De Veen Walter.		Briel Robert.	
De Tienne Henri.		De Vettere Robert.	
Lebon Oscar,	25,—	Fayaux Jeanne.	
Poelmans Ernest.		Goovaerts Louise.	
Populaire M.		M ^{lle} Grebentchikoff Hélène.	
Timsit René.		Mertens Jean.	
Van Houdt J.		Promel Charles.	
Van Houtte M.-Louise.		Rigolet S.	
Van Houtte Hélène.		Roukens, sténographe de la Chambre des	
Floréal-Boitsfort		Représentants.	
Marchal Léon.		Servais Gaston.	
Forest		Staff Marguerite.	
M ^{lle} Alard.		Van Russelt, sténographe honoraire de la	
De Wilde Paul.		Chambre des Représentants,	25,—
M ^{lle} De Wilde Yvonne.		Verveken Jean.	
Dyserinch D.		Jette	
M ^{lle} Eylenbosch Céline.		Baruh S.	
Gourlet Robert.		Ess Gisèle.	
Leemans Henri.		Maassen Jean.	
Mousset Lucy.		Salomon et Delsart,	100,—
Mousset Marie.		Van Gils L.	
Smidt M.		Koekelberg	
Gand		Blaise Emile, sténographe de la Chambre	
Anciens Etablissements Pipyn,	300,—	des Représentants.	
M ^{lle} Bourdon Odile.		De Coster Remi.	
M ^{lle} Bourdon.		M ^{lle} Dilast Fernande.	
M ^{me} de Cavel Mathilde.		M ^{lle} François Georgette.	
M ^{lle} Colbevaert Irma.		Missu E.	
Hanus,	500,—	Rampelberg Elise.	
Indiennerie Gantoise,	1.000,—	Swennen G.	
		Laeken	
		Beukeulaers.	
		Brat Gustave.	

Laeken		Neder-Ockerzeel	
Bollekens Louis.		Keyaerts Louis.	
Cantillon G.		Ninove	
Dubois Irène.		Asocio de la Belgaj Stenografistoj Gees-	
Froment Mariette.		perantistoj.	
Laporte Louis.		Cogen L.,	200,—
Rosschaert Gustave.		M ^{me} Cogen L.,	200,—
Seule Marcelle.		Nivelles	
Leuze		Semal,	100,—
Parent,	100,—	Poperinghe	
Liège		Brutsaert H., membre de la Chambre des	
Calay Odilon.		Représentants,	25,—
M ^{me} Calay.		Rhisnes	
M ^{lle} Calay Eva.		Baron de Mévius, sénateur,	50,—
Baron Delvaux de Fenffe, sénateur,	25,—	Rhode-Saint-Genèse	
Depaifve Laurent,	50,—	Vanham frères,	50,—
Desoer,	50,—	Rivière	
Fostroy Pierre.		Edouard de Pierpont, membre de la Cham-	
M ^{lle} Lambrecht Marie.		bre des Représentants,	25,—
M ^{lle} Namède Augusta.		Ruysbroeck	
Louvain		Lans Emile.	
Scharlaekens Jos.		Saint-Gilles	
Van Leeuw, échevin,	500,—	Allar F.	
Van Leeuw Maurice.		Boonen H.	
Marbaix-la-Tour		Darras et Vilain,	50,—
Gendebien, membre de la Chambre des		M ^{lle} Derycke Julia.	
Représentants,	100,—	M ^{lle} Derycke Odile.	
Micheroux		De Greef Pierre.	
Florent Louis.		Huguier Arsène.	
Molenbeek		L'Allouette Henriette.	
Bergen Yvonne.		Lhoest,	100,—
Braet André.		Lourdeaux Albert,	100,—
De Braetzelier Jean.		Thomas Eugène, sténographe reviseur du	
Devolder Mariette.		Sénat,	200,—
Gerneay Maurice.		M ^{me} Thomas.	
De Grouwe Nicolas.		Saint-Josse-ten-Noode	
Goffart J.		Bongers Charles.	
Gutgens Anna.		Cuisinier Adrien.	
Halin Robert.		Devroey Anna.	
Hauwaert Marie.		Heynen Yvonne.	
Raymond de Keyser.		Poumay G.	
Keyenberg Jacques.		Sadin Julia.	
Louon Renée.		Van Malder Martin.	
Meul Diane.		Van Putte Lily.	
Sterky Berthe.		Wagenaar M.	
Van Liefferinge Germaine.		Schaerbeek	
Mons		M ^{me} Adèle Berre-Hannot.	
Zavaro Nicolas,	100,—	Becquart R.	
Namur		Beylemans Hippolyte.	
M ^{lle} Dave Maria.			
Gouverneur Emile.			

Schaerbeek**Uccle**

Boel J.
 Debatty H
 De Gortier Erna.
 De Roy René.
 de Grave Elie.
 Elody Georges.
 Livrauw François, directeur au Service sténographique de la Chambre des Représentants, 25,—
 Liekens Marie-Thérèse.
 Lochenies Georges, sténographe du Sénat.
 Moniquet Jean.
 Osselaer Constant.
 Renglet Joseph.
 M^{me} Renglet.
 Rosenberg,
 Vandenbos Werner.
 M^{lle} Verlacken Julienne.
 Vermeulen,

Sclessin

Reuter Georges.

Sottegem

Moreels Jules,

Sterrebeek

Despret, sénateur,

Strombeek

Deridder Jules.

Geerts M.

Wambacq Hélène.

Tamise-en-Escaut

M^{me} Wauters Marie-Christine,

Termonde

Société Anonyme La Dendre,

Van Schoor, sénateur,

Tervueren

M^{me} Cogen Sylvie.

Tournai

Banque Centrale Tournaisienne,

Tronchiennes

Baron Casier Armand, sénateur,

Brixy Gabrielle.

Delpote Georges.

Demol Jean.

M^{lle} Fierens Germaine.

Lindenlauf Jean.

M^{lle} Salmon Germaine.

Taelemans Pierre.

Testaert Albert.

Trigaux N.

Trigaux S.

Vandenbroecke Alice.

Vandercam J.

M^{lle} Vandercam Jeanne.

M^{lle} Vanneste Emma.

Verleyen M.

M^{lle} Willemans Alice.

Vedrin

Baron de Montpellier, membre de la Chambre des Représentants, 25,—

Verviers

Croufer Lucien.

Leduc Henri.

Simonis André, sénateur,

Vilvorde

Eischen Fernande.

Waesmunster

Roos et Cie,

Watermael

Bourgeois Joseph.

Haillez R., sténographe de la Chambre des Représentants.

Harang G.

Pinte Jeanne.

Woluwe-Saint-Lambert

Dantinne Ch.,

Hubert Emile.

Woluwe-Saint-Pierre

Keukebosch L.

BULGARIE**Sofia**

Antonoff Dimitri, chef du service sténographique du Sobranié, 28,—
 Blaskoff, sténographe du Sobranié, 28,—
 M^{lle} Dimitrova Elena, professeur de sténographie au Gymnase de garçons, 28,—
 Ivanoff Christo, sténographe du Sobranié, secrétaire de la Société sténographique, 28,—
 M^{lle} Kantarardjiewa Penka, professeur de sténographie au Gymnase de filles, 28,—

Sofia

Kostoff Sotir, professeur au 2^e Gymnase de garçons, 28,—
 Michailoff Dimitri, chef du service sténographique du Conseil municipal, président de la Société sténographique bulgare « Berzopiss », 28,—

**

DANEMARK**Aarhus**

Joergensen, professeur au Collège.

Copenhague

Bayer, chef de service à la Société des assurances La Hafnia.

M^{me} Christiansen Louise, professeur de sténographie et de dactylographie.

M^{lle} Elsen.

Hjort Carl, sténographe du Parlement et du Conseil municipal, 200,—

Copenhague

M^{me} Hjort.

M. Jarris.

Rechnagel F., sténographe du Parlement.

Soeltoft-Jensen, sténographe du Parlement et chef du service sténographique du Conseil municipal.

Thorup Th., sténographe du Parlement et du Conseil municipal.

Worms A., sténographe du Parlement.

**

**

ÉGYPTE**Alexandrie**

Cyprien (Frère), directeur du Collège Sainte-Catherine.

Debelak Boris.

Gargour Edouard, secrétaire de la direction du Comptoir National d'Escompte, 45,—

Gargour M.

Israël Samuel, professeur de sténographie au Lycée français.

Koller Georges, président de l'Association d'Alexandrie.

Lopez Hercule, administrateur de l'Association.

Naccache Joseph, administrateur de l'Association.

Alexandrie

M^{me} Naccache.

Pétraki Jean, Compagnie du Gaz.

Sarrat Michael, secrétariat de l'Alexandria Water Co.

Le Caire

Sidéris Nicolas, professeur.

Port-Saïd

Mikaël-Fernand Mokéa, licencié en lettres, Ecoles de la Communauté hellénique.

Voivoditch Pierre, professeur à la Compagnie du Canal de Suez.

**

**

ESPAGNE**Cordoba**

Zaborski Georges.

Madrid

Alisedo José, sténographe de la Chambre des Députés, président de la Federación Taquigrafica Española,

Federacion Taquigrafica Española, 25,—

Madrid

Frederico Martin Ezala, sténographe de la Chambre des Députés.

Santiago Sanz Garfia, sténographe de la Chambre des Députés.

Santander

Angel Martin Rodriguez, professeur à l'Ecole professionnelle de Commerce, 35,—

**

**

ÉTATS-UNIS

Berkeley

J. Evan Armstrong, professeur au Colleg of Business Administration.

Cambridge

Professeur André Morize, Hardward Club.

New-York

B. Bottobe, ancien champion, sténographe officiel à la Cour suprême.
Beygrau Frederick, professeur.
Gregg John Robert, inventeur du système.
Heffley P. Norman, auteur.
Lee Swem Charles, ancien champion.
Leslie Louis A., directeur commercial de « The Gregg Writer », 35,—
Lomax Paul S., professeur d'enseignement commercial.
M^{lle} Thomas Louise.

Pelham

Fassler.

Shreveport

Russ R. T.

Washington

Budlong Percy B., sténographe au Sénat.
Dr Howard A. L., directeur de la section commerciale à l'Ecole supérieure de commerce.
Murphy Jas W., sténographe au Sénat.

Whittier

Miss Williams Agnes C., directrice de la section commerciale à l'Ecole supérieure de commerce, 124,—

Adresse variable

Le President of the National Shorthand Reporter's Association.

* *

FRANCE

Abbeville

Dekyndt, secrétaire de la Société sténographique de la Somme.

Agen

Amicale agenaise des sténo-dactylographes.
M^{me} Bouvier, professeur de dactylographie.
Lagarigue, professeur de sténographie.
Pezé Joseph.
M^{me} Pezé.
Ségas, président de la Fédération des Sociétés de sténographie du Lot-et-Garonne.
M^{me} Ségas.

Aime

Pétraz.
M^{me} Pétraz.

Angoulême

Graff, professeur au Lycée.

Aurillac

Daumas Antoine, directeur d'école.

Beaucourt

Alazard, agent général de la Maison Japy.

Beauvais

Demarcy, licencié en droit.
Marlard, secrétaire de la Société sténographique de l'Oise.

Belfort

M^{me} Muhr, présidente de la Société sténographique, 35,—
M^{lle} Schmitt Marie-Louise.

Bergerac

M^{lle} Morize, présidente de l'Association des sténo-dactylographes.

Bordeaux

Fédération des Sociétés de sténographie du Sud-Ouest, 100,—
Hugon, chef du service sténographique de la « Petite Gironde ».
M^{me} Hugon.
Société de sténographie du Sud-Ouest, 50,—
Tauzin, président de la Fédération française de sténographie.
Uteau, président de la Société de sténographie du Sud-Ouest, 70,—

Bourges

Perronnet, président de l'Union amicale des sténo-dactylographes.

Brantôme

Rouly.

Breuilh

M^{lle} Hivert Eva.

Brive

M^{lle} Billoux.

Calais

Lafage, inspecteur des douanes.
M^{me} Lafage.

Cap-Breton

M^{me} Lebatut-Despax.

Castelnaudary

M^{lle} de Bataille Henriette.
M^{lle} de Bataille.
M^{lle} Izard, professeur.

Caudry

Carpentier et Preux,

Cauterets

M^{me} Chignagué.

Champigny

Guichon, président du Progrès sténographique.
M^{me} Guichon.
Bardet Lucien.

Château-Gontier

M^{lle} Beuchard, présidente du Groupe sténographique unitaire.

Clamart

Vincent, sténographe de la Chambre des Députés.

Colombes

Sénéchal, président du Cercle sténographique.

Gonflans-Sainte-Honorine

M^{lle} Feuillet J.

Courbevoie

Cercle amical de la banlieue Nord-Ouest, 50,—
Vlaeminck, président du Cercle amical.

Dax

M^{lle} Bégu, sténographe.
M^{lle} Castaingts, professeur de sténographie.
Ducasse, président du Groupe sténographique unitaire.
M^{me} Ducasse.

Dunkerque

Camus Charles.

Elbeuf

Pain G., président du Cercle sténographique Elbeuvien.

Enghien

M^{lle} Welter Lucienne.

Guéret

Arrighi, président de l'Association amicale des sténo-dactylographes.

Issy

Flageul, président de l'Association internationale des sténographes espérantistes.
M^{me} Flageul.
Internacia Asocio de la Esperantistoj sténografistoj.

La Bourboule

140,— Ducamus.

La Châtre

Guerric.

Lanouaille

Feuvrier Raymond.

Levallois

Marchal, directeur d'école en retraite.
M^{me} Marchal.

Libourne

M^{lle} Maupiou, championne de dactylographie.

Lille

Hugodot, fils.

Limoges

Association sténographique du Limousin.
Bairt, sténographe à l'Agence Fournier.
Canet, directeur de l'Agence Fournier, 60,—
M^{me} Canet, 60,—
M^{lle} Canet.
Troubat, président de l'Association des sténo-dactylographes.

Lombrail

M^{me} Lainé

Louvroil

M^{lle} Rahire.

Luxeuil

M^{me} Bernard.

Lyon

M^{me} Bellemin, présidente de l'Association lyonnaise des sténographes Buissonnistes, 25,—

Mareuil

M^{me} Rouffiat.

Marmande

M^{lle} Burg, présidente de l'Amicale des sténo-dactylographes.

Marseille

Boell, président de la Fédération des sociétés sténographiques du Sud-Est.

M^{me} Boell.

Dubois Paul, président de la Société de sténographie.

Société de sténographie de Marseille, 50,—

Maubeuge

Gillet, président du Groupe sténographique unitaire.

M^{me} Gillet.

Montpellier

Bergerot, directeur de l'Ecole Pigier.

Duviols, président du Groupe des sténographes Duployens.

Gournac.

Rolland.

Roussel, professeur agrégé à la Faculté des Lettres.

M^{lle} Ségur.

Nantes

M^{me} Etienne, professeur.

Nérac

Amicale Néracaise des sténo-dactylographes.

Claverie.

M^{lle} Flagas.

Labarthe, adjoint au maire, ancien directeur du Phare sténographique.

Laforge, président de la Chambre syndicale des vendeurs de la Mécanographie.

M^{me} Laforge, présidente de l'Amicale Néracaise.

M^{lle} Lalanne, sténographe.

M^{lle} Lesparre, à la Mairie.

Neuilly-sur-Seine

Patois, chef des bureaux de l'Association sténographique unitaire.

Nice

Putegnât.

M^{me} Putegnât.

Nîmes

M^{lle} Trémoulet M., secrétaire de l'Association amicale.

M^{lle} Gallewaert Irma.

Niort

M^{lle} Etien, secrétaire de l'Association amicale des sténographes Buissonnistes.

Nontron

Lainé.

Parc Saint-Maur

Karcher.

Paris

Abraham, ancien directeur du « Sténo » d'Anvers, 1.500,—

Amicale parisienne des sténographes Buissonnistes.

Association-amicale des professeurs français de sténographie et de dactylographie.

Association professionnelle des sténographes français.

Association sténographique unitaire, 200,—

M^{lle} de Bataille, professeur.

M^{lle} Buttet J.

M^{me} Chadefaud.

Charles, secrétaire de l'Association sténographique unitaire.

Crosse, 200,—

Detot Georges, chef adjoint du service sténographique de la Chambre des Députés.

Fleury Paul, secrétaire général de l'Association sténographique unitaire.

Fleury Henri, sténographe du Sénat.

Fleury Raymond.

Griffon, président de la Fédération des sociétés de sténographie unitaire, 25,—

Guérin, sténographe-reviseur du Sénat, président de la Société de sténographie Aimé-Paris.

Hautefeuille, président de l'Association sténographique unitaire, 140,—

M^{lle} Hilmeyer.

Izard, sténographe de la Chambre des Députés.

M^{lle} Jonchery.

M^{lle} Laroze, professeur aux Ecoles de la ville de Paris.

Lefebvre Alfred, secrétaire de la Société Aimé-Paris.

Lenglet, sténographe-reviseur de la Chambre des Députés, 25,—

Lévy, sténographe-reviseur du Sénat.

Liech René, à l'inspection de la gendarmerie.

Mayéras, sténographe-reviseur du Sénat, président de l'Association professionnelle des sténographes français.

Navarre, président de l'Union des sociétés de sténographie et de dactylographie de France.

Noviant, trésorier de l'Association unitaire, 30,—

M^{lle} Noviant.

M^{me} Pieron, professeur.

Paris

M^{me} Rateau, trésorière de l'Amicale parisienne des sténographes Buissonnistes.

M^{lle} Rateau.

Raynaud, chef du service sténographique de la Chambre des Députés.

Rey Albert, professeur au Collège de Meaux.

Sarradin, sténographe-reviseur de la Chambre des Députés.

Société de sténographie Aimé-Paris, 50,—

Thiebault, président de l'Association des sténographes polyglottes, 125,—

M^{me} Thiebault.

Union des sociétés de sténographie et de dactylographie de France, 225,—

M^{lle} Verstrepén.

Pau

Hauret, président de la Société professionnelle des sténographes et dactylographes.

Périgueux

Besse, trésorier de la Fédération des Sociétés du Sud-Ouest.

M^{me} Besse, professeur.

M^{lle} Besse, sténographe.

M^{me} Lafont, institutrice en retraite.

Pinon

Chadefaud.

Rennes

M^{lle} Level, sténographe.

Ribérac

Belmont.

M^{me} Belmont.

Roubaix

M^{lle} Desremieux Jeanne.

M^{lle} d'Haze Léontine.

M^{lle} d'Haze Marie.

M^{lle} Rahire Aline.

Rouen

Leroy, président de la Fédération des sociétés normandes et picardes.

M^{me} Leroy.

Saint-Amand

M^{lle} Sévat, professeur à l'Ecole supérieure.

Saint-Mandé

Digard.

Saint-Pardoux (Haute-Vienne)

Lapéras.

Saint-Quentin

M^{lle} Vaille A.

Saint-Trojan (Ile d'Oléron)

Kœhler.

M^{me} Kœhler.

Salon-de-Provence

Laurent Amoulric, 100,—

Sarlat

Bénédicty.

Saujon

Feuvrier.

M^{me} Feuvrier.

Sèvres

M^{lle} Delgueil, professeur de lycée.

Sotteville-lez-Rouen

M^{lle} Picard Alice.

Souillac

M^{lle} Bayle.

Soulac-sur-Mer

Chignagué.

Strasbourg

M^{me} Mespoulède, sténographe à la Préfecture.

Tarbes

Daniaud, professeur au lycée.

M^{me} Daniaud.

M^{me} Mirtain, secrétaire générale de l'Association des sténo-dactylographes.

Toul

Albert Denis, président de l'Institut sténographique de France, ancien député, maire de Toul et conseiller général, 120,—

M^{me} Denis.

Toulouse

M^{lle} Castel Louise.

Tourtoirac

M^{me} Ducamus.

Treignac

M^{lle} Nicaud.

Troyes

M^{me} Blandenet, présidente de l'Association amicale.

Tulle

Association des sténo-dactylographes de la Corrèze.

M^{me} Richard, présidente de l'Association.

Vergt

Georges-Buisson, président du Comité international, 140,—

M^{me} Georges-Buisson.

Villemeux

Lauvernier.
M^{me} Lauvernier.

Villeneuve-sur-Lot

Cercle amical des sténographes Buissonnistes.
M^{lle} Ouvrié Marthe.
M^{me} Sauvaud, présidente du Cercle amical.

Vincennes

Fischer, membre du conseil de l'Association unitaire.

ALGÉRIE**Alger**

M^{me} Amours, sténographe des Assemblées algériennes, 28,—
Arnassan, adjoint au maire d'Alger.
Baudry.
Bilon J.
M^{me} Bilon, directrice d'une école de sténographie.
M^{me} Charvet.
Courtois, directeur du Scorre-Office.
Delgueil, président de la Fédération nationale des sténographes Buissonnistes.
M^{me} Delgueil, professeur.
Dominique, administrateur de l'Union des sténographes de l'Afrique du Nord.
Gillet.
M^{me} Goitre, directrice d'une école de sténographie.
Lafont, délégué financier.
Lefebvre, agent de la Royal.
M^{me} Longin, directrice d'une école de sténographie.
M^{me} Paon, présidente de l'Amicale algérienne des sténographes Buissonnistes, 25,—
Schvartz, président de l'Association amicale des sténo-dactylographes.
M^{lle} Onorato.

HOLLANDE**Aarhus**

Jorgensen Paul.

Amsterdam

Blomberg Dirk, secrétaire de l'Union des professeurs de sténographie et de dactylographie, professeur à l'Ecole Moderne.
M^{me} Blomberg.
Van Brinkom Hendrick.
Poppelhouwer, sténographe.

Birmandreis

Mienné, adjoint au maire, administrateur de l'Union.

Blida

M^{me} Pons, professeur.

Bône

M^{lle} Lemaître, directrice d'une école de sténographie.

Boufarik

Cathala, professeur.

Constantine

Bouskila, président de la Société des sténographes, 75,—
M^{lle} Jacquemart, sténographe au cabinet du Préfet.

Maison-Carrée

M^{lle} Catinchi, directrice d'une école de sténographie.

Miliana

M^{me} Canal, professeur.

Mostaganem

M^{me} Roger Delerm.

Oran

Acker, chef du service des Assemblées algériennes.

Tlemcen

Mohamed-ben-Sliman, conseiller municipal.

COLONIES**Madagascar**

Morafénobé : Besse, commis des services civils.

Soudan Français

Ségou : Jousset, administrateur des colonies.

M^{me} Jousset.

Afrique Occidentale française

Mango-Togo : Peyrou Ivan.
Côte d'Ivoire : Abidjan : Peyrou Etienne.
Peyrou Marcel.

**

La Haye

Abadon van Batenburg, secrétaire de l'Union des professeurs de sténographie et de dactylographie, 25,—
Boer, directeur de l'Institut Pont.
M^{me} Boer.

Van Doorn J. M., 35,—
Folmer, président de la délégation hollandaise.

Honig C., 1^{er} L. d'Infanterie.
Institut Pont (Central Bureau).

de Neef, président de l'Union nationale des professeurs de sténographie.

M^{me} de Neef.

Schoevers, président de la commission permanente d'examen de la Société des professeurs, 100,—

**

HONGRIE**Budapest**

Dr Dengl Jean, professeur à l'Université.
M^{me} Ferenczé S. Dora.

M^{me} Flore Annic.

Glock Théodor (Général).

M^{lle} Kellemen.

Kovats Alois, directeur du Magyar Gyorsirok Egyesuleti.

Kovats Geza, secrétaire général.

**

INDOCHINE**Tonkin : Hanoi**

Vu-Tien-Sau, professeur au Collège.

**

IRLANDE**Cork**

Colburn Edward.

Dublin

Blair Aloysius.
Cole Joseph E.
Bunbury George W.
Miss Dowling Kathleen.
Gillespie W. D.
M^{me} Gillespie S. E.

La Haye

M^{me} Schoevers, 25,—
Verreniging van Leeraren in stenografie en machineschrijven, 35,—
M^{lle} P. de Winter Jos., 35,—

Nieuw Helvoet

Blind T., 25,—

Utrecht

Bruin D. D., 50,—

Zutphen

Barto A., président de la Société des professeurs de sténographie et de dactylographie.

M^{me} Barto A.

M^{me} Barto-Godet Berthe.

Budapest

Dr Kovats J. Etienne, secrétaire d'Etat en retraite.

Dr Ronay Charles, conseiller de Parlement, président de la Société nationale hongroise de sténographie, président de la

délégation hongroise.

Ruzsik Raoul.

Ruzsik Rodolphe.

**

Dublin

Miss Gillespie Sophie.
Henri William.
Miss Kelly Emilie.
O'Malley T., président de la délégation irlandaise.
O'Malley J.
Miss O'Malley Grace.
Shields, professeur de commerce à l'Université.

**

ITALIE

Cinq anonymes à 100 francs chacun : 500,—

Aquila

Rubini Geom Tomaso.

Asti

Societa Astigiana Stenografi,

Bari

Simeone di Cagno, 50,—

Cagliari

35,— Dottor Antonio Migheli.

Ferrara

Polo, prof. Germano.

Firenze

Brunori Bianca.
Ciabatta Giulia.
Ciabatta Roberto.
Fracei Emma.
Francini Bruni.
Masini Leda.
Vanni rag. Brunetto.

Forlì

Manzoni Portolani Cornelia.

Gênes

Bertoni Luisa.
Bogliolo Giuseppe.
Dott. Capparelli Zoccola.
Cereghino, prof. Mathilde.
Circolo stenografico Gabelsberger-Noë.
Matarazzo Prof. Vonzenco.
Dr Henri Naunei, proviseur de l'Institut technique royal.
Oggero Giov. Battista.
Piazzì, prof. avv. Achille.
Sartoria prof. Carlo.
Varin Rosalia.

Gorizia

Jordan prof. Emilio.

Messine

La Mesa Camillo.

Milan

Luzzatto-Morpurgo prof. Elisa.
Stazi Dott. Ferruccio.
Stazi Giordano.
Stazi Greni Gina.
Tosi prof. Pio.

Mogliano-Veneto

Bolognini prof. Gino.

Naples

Epigheo La Mazza prof.
Postiglione rag. Gaetano.
Quitadamo prof. Giuseppe, directeur de la « Lettura stenografica ».
Quitadamo ten rag. Michele.
Serpone ing. Mario.
Tafari prof. Oreste.
Unione stenografica Napoletana, 25,—

Padoue

Boaga prof. Giovanni.
Boso prof. Eugenio.

Parme

Colla prof. Ines.

Ravenna

Cristiani Lucia.
Nonni prof. Giuseppe.
Tosselli Olga.

Rome

Benedetti Valeriano.
Bertozzi Olmeda Colonnello.
Boldrini avv. Oddo, sténographe de la Chambre des Députés.
Collamarini avv. Umberto, sténographe de la Chambre des Députés.
di Cesare Dott. Arturo.
Giulietti Francesco, sténographe de la Chambre des Députés.
Gabet Auguste, sténographe de la Chambre des Députés.
Mancuso, reviseur de la Chambre des Députés, 42,—
Parboni dott. Augusta.
Piermani avv. Corallo, sténographe de la Chambre des Députés.
Redano prof. Ugo, sténographe de la Chambre des Députés.
Romanelli dott. Giovanni, sténographe de la Chambre des Députés.
Rosso prof. Carlo.
Serra Vittorio.

Santa-Margherita Ligure

Corta prof. Francesco.

Siena

Bianchini prof. Guglielmo.
Pellegrini prof. Amerizo.

Torino

Benevolo prof. Camillo.

Trente

Cesarini-Sforza Conte.

Trieste

Guido du Ban.

Venise

Agostini Mario.
Cavarzane prof. Cesira.
Dedemo prof. Erminia.
Del Maschio Luigi.
De Perini Angelo.
Di Centa Evelini.
Giunta dott. Aldo.
Istituto stenografico d'Italia.
Korompay prof. Francesco.

Venise

Molina prof. Enrico, président de la délégation italienne, directeur du « Bulletin sténographique italien ».
Molina prof. Fausta.
Pilla Edmea.
Sfriso prof. Carlottina.
Vianello prof. Attilio.

Vercelli

Abbondi prof. Pier Luigi.
Vérone
Pattoni avv. Amedeo.
Tonmasoli prof. Adalgiso.
Tontori rag. Emanuele.
Zucchermaglia prof. Ugo.

*
**

JAPON

Tokio

Arai K.

*
**

LUXEMBOURG

Echternach

Weinachter Pierre, professeur au Gymnase.

Mersch

Heinen Nas, greffier de la justice de paix, 30,—

Luxembourg

Bastien Antoine (Commission officielle des examens).
Bisenius Eugène (Commission officielle des examens).
Brück Hubert, président de la délégation luxembourgeoise, 100,—
M^{me} Brück.
Buchler Bernard, sténographe de la Chambre des Députés.

*
**

MAROC

Casablanca

Abitbol Raphaël.
M^{lle} Boué Louise.
M^{lle} Clavel Jeanne.
M^{lle} Davi Rosine.
Dumas, directeur de l'Ecole des filles de notables musulmans.
Filleul, président de la délégation marocaine.
M^{me} Filleul, directrice de l'Institut Commercial.

Casablanca

Lisard, directeur de l'Ecole primaire.
M^{lle} Mozzi Marie.
Pons Lucien.
Rohy, proviseur du Lycée Lyautey.

Meknès

M^{me} Dufour Louise.

Oudjda

M^{me} Pénicaut, sténographe à la région civile.
M^{lle} Pénicaut Yvonne.

*
**

POLOGNE

Katowice

Dr Broder Henrico.
M^{lle} Miszezak, sténographe en chef de la Diète de la Haute-Silésie.

Varsovie

M^{lle} Dmowska Wanda, sténographe-reviseur de la Diète et du Sénat.
M^{lle} Gulinska Marie, sténographe-reviseur de la Diète et du Sénat.

Varsovie

Guminski Jean (auteur du système).
 M^{lle} Krause Anne.
 M^{lle} Langier Janine.
 Lielski, sténographe de la Diète.
 M^{lle} Marconi Sophie.
 M^{lle} Miniewska Marie, sténographe-reviseur de la Diète et du Sénat.
 M^{lle} Popolska Sophie.

Varsovie

M^{me} Suchecka Wanda, présidente de la délégation polonaise, chef du service sténographique du Parlement.
 M^{lle} Szwerein Jeannette.
 Dr Wolk Paul.
 M^{lle} Zalenska Henriette.
 M^{me} Zglinski Thaddée, sténographe de la Diète et du Sénat.

**

PORTUGAL**Dafundo**

Arthur Aurelio Gonçalves.

Lisbonne

Jorge Leopoldo de Carvalho, directeur du service sténographique du Sénat.
 Bernardo de Oliveira Sardoeiro, directeur du service sténographique de la Chambre des Députés.

Lisbonne

Manuel Reils de Sanches Ferreira, sténographe du Sénat.
 Domingos Pires de Azevedo, sténographe de la Chambre des Députés.
 José Frascas Pereira, sténographe du Sénat.
 Francisco Mendes Povoas.
 Carlos Pinto d'Oliveira.

**

ROUMANIE**Bucarest**

Henri Stahl, chef adjoint du service sténographique de la Chambre des Députés.

**

RUSSIE**Charkoff**

Juvatovsky Ivan.
 Libermann Alexandre.

Kief

Griner Leo.

Leningrad

Dauman Ilia.

Moscou

Daniel-Bek Vladimir.

Moscou

Gorchkoff Alexandre.
 Guilderbrandt Alexandre.
 Iourkovsky Alexandre, président de la délégation russe.
 Kreines Sophie, 35,—
 Krulef Nicolas.
 Protassoff Ivan.

Sébastopol

Saponko Senon.

**

SUÈDE**Hagolund**

Otto Gullenspetz (auteur du système), 35,—

Stockholm

Bergendel E., sténographe parlementaire.
 Bjorkmann, secrétaire, 35,—
 Blom F., sténographe parlementaire, 35,—
 Dahlen E., sténogr. parlementaire, 35,—
 Elfner Erik, sténographe parlementaire.

Stockholm

Fagstrom Gust., sténogr.-reviseur, 35,—
 Forbiom G., sténogr. parlementaire, 35,—
 Frigel Enar, sténogr. parlementaire, 35,—
 M^{lle} Frigelt Kensin, sténographe commerciale.
 Hedelins F., sténogr. parlementaire, 35,—
 Heubert Rudolf, sténogr.-reviseur, 35,—
 Larsson Adolf, service municipal de statistique, 35,—

Stockholm

Lindskoq Nils.
 Michal Aguar, sténographe parlementaire.
 Normann Lennart, sténographe parlementaire.
 Reuter Hugo, sténographe-reviseur, 35,—
 Romare Birger, sténographe parlementaire, 35,—
 Romare E.A., sténogr. parlementaire, 30,—

Stockholm

M^{me} Romare Margit, 30,—
 Schott Carl, sténographe-reviseur, 30,—
 M^{me} Schott, 30,—
 Schalin Erik, sténographe parlementaire.
 Sterne Paul, sténographe parlementaire.
 Wallin Ernst, sténographe parlementaire.
 Prof. Widegren Gustave, sténographe-reviseur du Sénat, 35,—

**

SUISSE

Trois anonymes ayant versé 100 francs chacun : 300,—

Bâle

Jeanneret.
 Scharpf Jean

Berne

Feierabend Joseph, de la Société Stolze-Schrey, 69,—

Bienne

Bieller Edouard.
 M^{me} Bieller Constance.
 Section de l'Union sténographique suisse Aimé-Paris.

Genève

Abieniste Suzanne.
 M^{lle} Aubert Eva, chef du service sténographique de la Société des Nations, 50,—
 Colliard Maurice.
 Bérard Jean, 25,—
 M^{lle} Delapraz Marguerite (Comité international de la Croix-Rouge), 25,—
 Durrmeier Jean, 33,—
 M^{lle} Duvoisin Lisette, 25,—
 Elir Louis.
 Geiser Ernst.
 M^{lle} Gianetti Marguerite.
 M^{lle} Goulley Alice, 25,—
 Gruaz Jeanne.
 M^{lle} Joseph Mariette, Société des Nations.
 Kybourg, sténogr. parlementaire, 200,—
 M^{lle} Kybourg S., 50,—
 M^{lle} Loutan Hélène.
 Maillart André, sténographe parlementaire (Bureau international du travail), 25,—
 Mouty Robertz.
 Musfeldt Emile, président de la section genevoise de l'Union.
 Pesch, sténographe parlementaire (Bureau international du travail).

Genève

M^{me} Piau, sténographe au Bureau international du travail.
 M^{lle} Piau Odette, sténographe au Bureau international du travail.
 Rochat-Burdin.
 M^{me} Rochat-Burdin, directrice d'une Ecole de sténographie, 50,—
 Tissot Henri.

La Chaux-de-Fonds

Section de l'Union sténographique, 50,—

Lausanne

Blanc Emile, 25,—
 M^{lle} Chappuis E., directrice de Sténo-Ecole, 34,—

Le Locle

M^{lle} Golay Edith.
 Section de l'Union sténographique.

Montreux

Blanc Alfred.
 M^{me} Blanc Alfred, présidente de la Section de Montreux de l'Union.
 Section de l'Union sténographique, 25,—

Neuchâtel

Marchand Ed., président de l'Union, 100,—
 M^{lle} Tartaglia Marie, 25,—
 Section de l'Union sténographique.

Saint-Gall

Honegger Auguste, 100,—

Saint-Invier

Rod Jean.
 Section de l'Union sténographique.

Sion

M^{lle} Bessero Ida, 30,—
 Comité central de l'Union, 200,—

Tramelan	Waldstatt
Beguelin Wittwer Ch.	Frischknecht Jakob.
Section de l'Union.	
Vevey	Zoug
Trabold Jean	Kybourg Georges.
Section de l'Union.	Zurich
	Section de l'Union.

*
**

TCHÉCO-SLOVAQUIE

Prague	Prague
Dr Aloïs Herout, directeur du Lycée, 25,—	Svojmír Mikulík, 25,—
Ladislav Horák, examinateur pour les examens des sténographes-parlementaires, rédacteur des « Nadoraf Listy », 25,—	Prokop Novák, directeur de l'Institut sténographique d'Etat, 25,—
Dr Joseph Langhammer, sous-chef du service sténographique et des secrétaires rédacteurs de l'Assemblée Nationale, 25,—	Jilamice
	Joseph Mach, directeur du Lycée, 25,—

*
**

TUNISIE

Tunis	Jules Bonan, professeur.
--------------	--------------------------

*
**

TURQUIE

Constantinople	Willy Derron.
-----------------------	---------------

*
**

YOUGO-SLAVIE

Zagreb	Dutkovic Ivo.
---------------	---------------



PROGRAMME

JEUDI 4 AOÛT

- 9 heures. — Réunion du Comité international (Palais des Académies).
 10 h. 30. — Ouverture officielle du Congrès sous la présidence de M. J. Wauters, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale (Palais des Académies).
 11 h. 30. — Séance solennelle de l'Institut Sténographique de Belgique à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation (Palais des Académies).
 12 h. 30. — Déjeuner offert au Résidence-Palace par la Commission d'organisation, à M. J. Wauters, Ministre belge de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, et à M. Louis Marin, Ministre français des Pensions.
 15 h. 30. — Ouverture officielle de l'Exposition internationale de Sténographie (Palais Mondial).
 16 heures. — Réunion plénière (Palais Mondial). Election du bureau du Congrès; vote des statuts et règlements; constitution des sections.
 20 h. 30. — Réception officielle et soirée artistique suivie de sauterie, offerte aux congressistes par l'Institut Sténographique de Belgique, à l'Hôtel de ville de Schaerbeek.

VENDREDI 5 AOÛT

- 9 heures. — Réunion des sections (Palais Mondial).
 14 heures. — Réunion des sections (Palais Mondial).
 17 heures. — Excursion à Tervueren, Louvain. Réception des congressistes à l'Hôtel de ville de Louvain. Retour par Auderghem.
 Soirée libre.

SAMEDI 6 AOÛT

- 10 heures. — Réunion des sections (Palais Mondial).
 15 heures. — Assemblée de clôture du Congrès (Palais Mondial).
 20 heures. — Au Résidence-Palace, sous la présidence de M. le Ministre J. Wauters, banquet officiel suivi de bal.

DIMANCHE 7 AOÛT

- Excursion en auto-car, Dinant, Rochefort, visite des merveilleuses grottes de Han. (Ce voyage comporte au total environ 300 kilomètres.)

LUNDI 8 AOÛT

- Excursion en chemin de fer et tramways spéciaux à Zeebrugge, Blankenberghe, Ostende

*
**

Les espérantistes faisant partie de la 3^e section organiseront, durant une des trois séances réservées à cette section, un concours international de sténographie, texte dicté en espéranto; M. Flageul donnera, à la 3^e section, toutes les indications nécessaires.

En outre, une partie de la séance de clôture du Congrès sera consacrée à une intéressante expérience : des sténographes espérantistes de nationalités différentes discuteront entre eux en se servant uniquement de l'**Espéranto**, afin de montrer à leurs autres collègues l'utilité de cette langue **auxiliaire**.



La Permanence

Dès le 2 août après-midi, une permanence où siègent Monsieur et Madame Georges-Buisson est installée au Palais Mondial. Ce jour-là déjà, de nombreux congressistes viennent retirer l'enveloppe que le Comité d'organisation a pré-



Le timbre du Congrès

parée à leur intention. Cette enveloppe contient : un plan de Bruxelles, plusieurs guides illustrés de la Belgique, un plan de l'excursion à la Grotte de Han, quelques cartes-vues de Bruxelles et timbres du Congrès, un élégant insigne d'émail grenat portant en lettres d'or les initiales du Congrès, les cartes de

participation aux excursions et au banquet, différents renseignements particulièrement utiles aux sténographes étrangers.

Un exemplaire d'un des numéros de Noël de la *Revue*, hommage de Monsieur De Baerdemacker, est remis à chacun.

Nombreux sont les collègues qui tiennent à témoigner aux organisateurs toute leur satisfaction pour le soin qu'ont mis ceux-ci à les documenter abondamment.

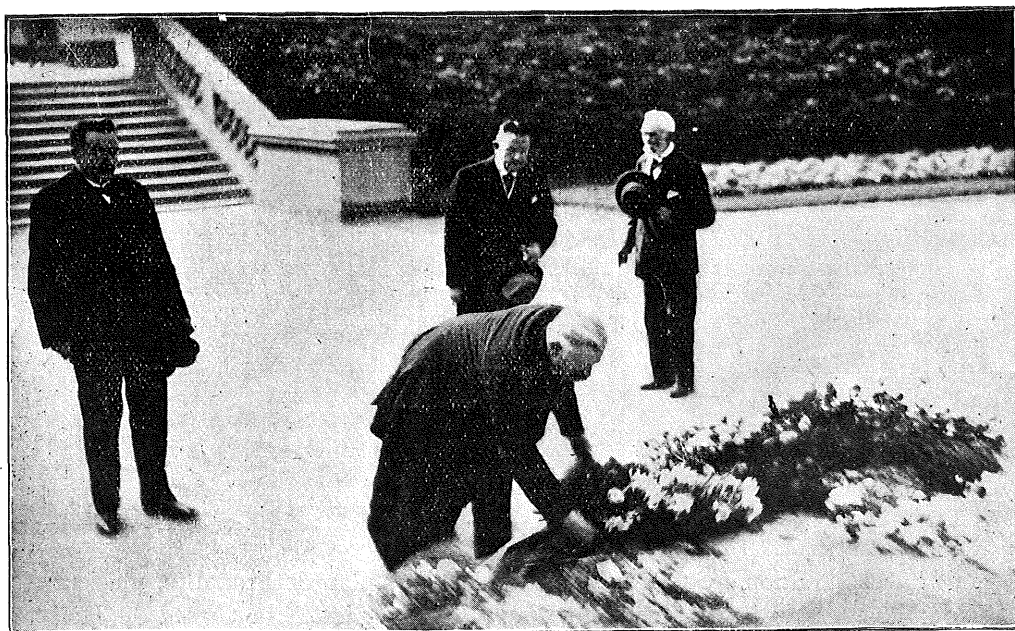


Arrivée de M. Louis Marin, Ministre Français des Pensions

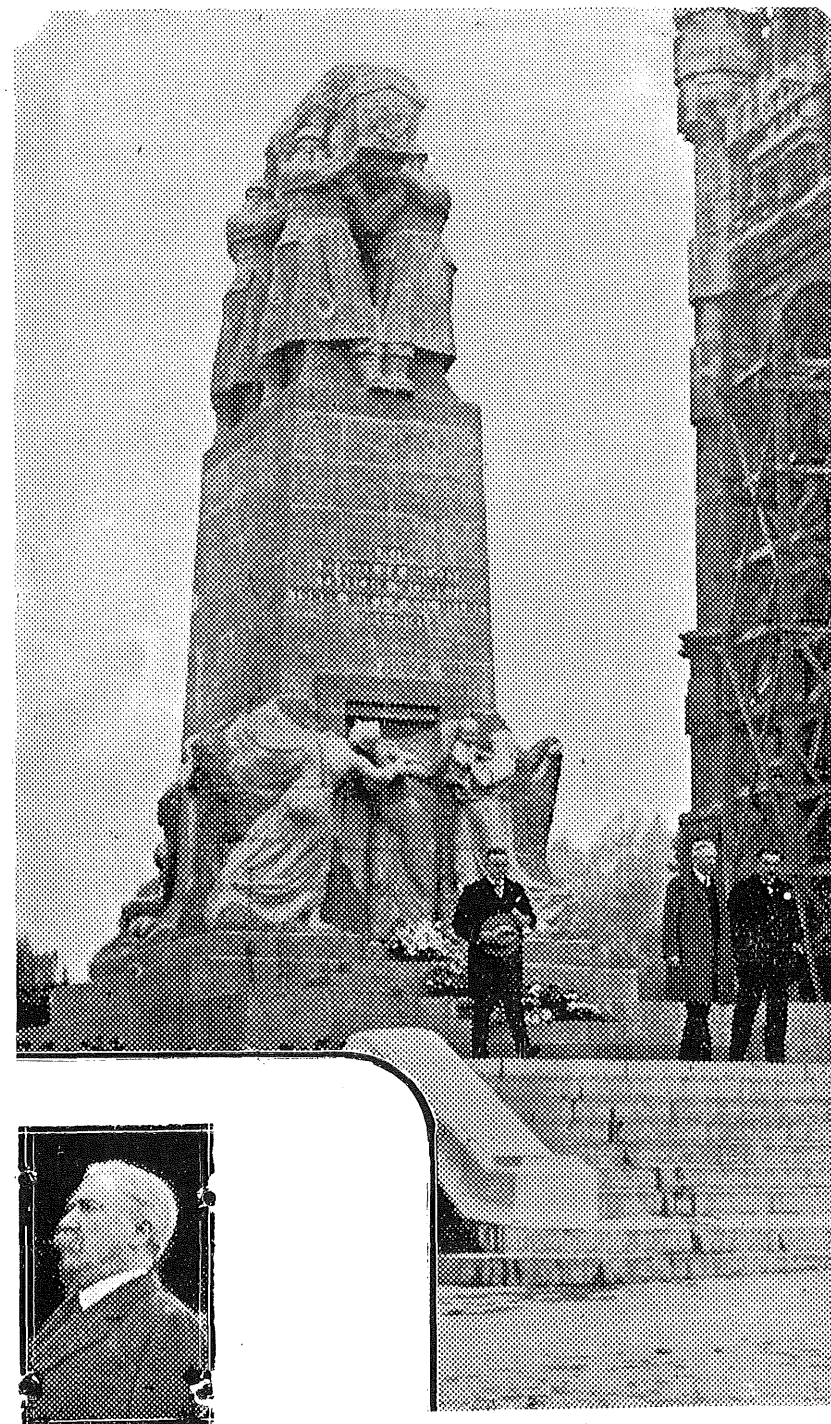
Monsieur le Ministre Marin qui a eu la grande obligeance de répondre à l'invitation du Comité organisateur est arrivé à la gare du Midi, mercredi 3 août, à 11 heures du soir.

Messieurs Georges-Buisson et De Baerdemacker lui ont souhaité la bienvenue et exprimé la vive reconnaissance des congressistes.

Le jeudi 4 août, à 8 1/4 heures, le Ministre, accompagné du Président du Comité international, du Président et du Secrétaire général du Comité d'organisation, est allé déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du Soldat inconnu et, un peu plus tard, s'est incliné devant le mausolée du Soldat français tombé sur le sol belge.



M, le Ministre Louis Marin, accompagné de MM. Georges-Buisson et De Baerdemacker, dépose des fleurs sur le Tombeau du Soldat Inconnu belge.



L'hommage de M. Louis Marin au Mausolée du Soldat inconnu français
En médaillon, M. Louis Marin. (Cliché Nation Belge.)

Réunion du Comité international

La séance est ouverte au Palais des Académies, à 9 heures, sous la présidence de M. Georges-Buisson, président du Comité. A son côté, prend place M. Louis Marin, ministre français des pensions.

M. Georges-Buisson. — Mesdames, mes chers Collègues, cette première journée du congrès est extrêmement chargée, ainsi que le programme vous l'indique. Un véritable discours est donc tout à fait inutile et j'aurai à en prononcer plusieurs d'ici la fin de notre session.

Je me bornerai à vous remercier d'être venus si nombreux à ce XIII^e Congrès qui marquera sa trace dans l'histoire de nos réunions internationales. Votre Président en est très heureux, très fier et il y voit une preuve de confiance pour la façon dont il dirige le Comité. *(Marques d'approbation.)*

*
**

PRÉSENTS

Assistent à la séance : MM. Fuchs (Allemagne); Andrews (Angleterre); Vuylsteke, De Baerdemacker, Montenez, Godet, Linaer, Cogen, Lambotte (Belgique); Hjort Carl et M^{me} Christiansen (Danemark); Miss Agnes Williams (Etats-Unis); Georges-Buisson, Boell, M^{me} Blandenet, Canet, Delgueil, Denis Albert, Fleury Paul, Hautefeuille, Izard, Navarre (France); O' Malley et Shields (Irlande); Mancuso et Simeone di Cagno (Italie); Folmer Antoine (Pays-Bas); M^{mes} Wanda Suchecka et Marie Minievska (Pologne); Iourkovski (Russie); Elfner Erick et Schott Carl (Suède); M^{me} A. Blanc, M. Marchand, M^{me} Piau Odette et M^{me} Rochat-Burdin (Suisse).

M. Hubert Brück, de Luxembourg, arrivera dans une heure, et M. Antonoïff Dimitri, chef du service sténographique du Parlement Bulgare, est en route, comme me l'annoncent deux télégrammes de lui.

Quinze nations sont donc effectivement représentées à cette réunion. *(Applaudissements.)* Une seizième nation, l'Espagne, sera effectivement représentée au Congrès par M. Angel Martin, de Santander, mandaté par la Fédération espagnole que préside mon distingué ami José Alisedo. Enfin, onze nations seront représentées par d'autres de nos collègues, soit un total de 27 nations ayant adhéré au congrès. *(Vifs applaudissements.)*

*
**

REMERCIEMENTS

En ouvrant cette séance du Comité international, je tiens à remercier M. Louis Marin, Ministre français des Pensions, qui nous fait le grand honneur d'assister à notre réunion, nous témoignant ainsi sa grande amitié. Je le remercierai d'ailleurs plus officiellement tout à l'heure à la séance

du congrès, car M. Louis Marin a l'intention de suivre toutes nos cérémonies d'aujourd'hui. *(Applaudissements.)*

A cette même séance de l'ouverture du congrès, devant une assemblée plus nombreuse, je féliciterai, au nom de tous les congressistes, la Commission d'organisation qui a si merveilleusement préparé et réussi cette manifestation. Son secrétaire général notamment, M. De Baerdemacker, a droit à tous nos éloges. *(Nouveaux applaudissements.)*

Nous allons rapidement poursuivre notre ordre du jour.

*
**

Le timbre postal du Congrès

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Nous avons à admettre de nouveaux membres, soit pour compléter les délégations de quelques nations, soit pour remplacer quelques collègues décédés, soit pour admettre des membres de nations qui entrent pour la première fois dans le Comité.

Au dernier congrès, à Strasbourg, en 1920, le congrès comptait 443 adhérents appartenant à 15 nations. Aujourd'hui, il compte 1033 adhérents appartenant, je le répète, à 27 nations. La plupart des délégations nationales sont maintenant au complet.

En suivant l'ordre alphabétique des nations, j'indique les noms des nouveaux membres qui nous sont proposés par leurs nationaux.

Allemagne. — J'ai le très grand plaisir de vous annoncer que la délégation allemande de 12 membres, dont M. Robert Fuchs est le président — et je vous félicite et vous remercie, mon cher Collègue, car vous et moi nous sommes les seuls ici présents qui assistions au II^e Congrès, en 1889 — est ainsi composée : *(Applaudissements.)*

(Toutes les délégations dont la nomenclature suit ayant été admises sans une seule observation, il est inutile de donner ici les noms des délégués, ces noms se trouvant répétés à la liste complète des membres du Comité.)

Les 12 membres de la délégation allemande sont pris dans 6 villes différentes.

Angleterre. — Cette délégation a été complétée à 12 membres par M. Pitman, d'accord avec M. Munford, les différentes associations de Londres et les principaux sténographes judiciaires et parlementaires.

M. Munford, âgé et fatigué, abandonne la présidence à son fils, M. Cyril Munford, que vous avez déjà vu à Luxembourg en 1926 et à Paris en 1924. Néanmoins, M. Munford, père, a été maintenu dans la délégation.

Belgique. — La délégation belge avait deux nouveaux membres à désigner. Aujourd'hui, nous avons à régulariser la nomination de M. Cogen, désigné à Luxembourg, et à statuer sur la nomination de M. Lambotte.

Bulgarie. — La délégation bulgare est présidée par M. Antonoff Dimitri, chef du service sténographique du Sobranié.

Danemark. — Les trois noms nouveaux que proposent nos collègues danois pour compléter leur délégation sont : Mme Christiansen, MM. Rechnagel et Soeltoft-Jensen.

Egypte. — Pas de changement.

Etats-Unis. — La délégation complétée à 12 membres est due surtout à M. Gregg, qui a été d'une amabilité charmante, échangeant une correspondance nombreuse avec les sténographes des Etats-Unis afin de prendre, pour cette délégation, des collègues appartenant à l'enseignement, au journalisme, au commerce, aux administrations, au parlement.

Cette délégation est prise dans 5 villes différentes.

France. — La France présente deux membres nouveaux pour compléter sa délégation à 12 membres : MM. Canet et Paul Fleury, que beaucoup d'entre vous connaissent déjà.

(La pendule marquant 9 h. 30, M. le Président propose à ses collègues d'interrompre la séance pour se recueillir une minute, ainsi que, depuis 1914, le font chaque année les Belges, à cette date du 4 août. — Tous les délégués se lèvent et observent une minute de recueillement.)

M. Georges-Buisson. — Je reprends l'énumération des délégations.

Hongrie. — La délégation hongroise, présidée par notre collègue M. Ronay, Conseiller de Parlement, comprend MM. le Dr Dengl Jean, le Général Glock, de Kovats, Etienne.

D'autres collègues attendent pour accepter d'entrer dans le Comité international le vote de nos statuts par ce congrès.

Indochine. — Pas de changement.

Irlande. — Pas de changement.

Italie. — M. Molina, président de la délégation italienne, d'accord avec notre collègue Mancuso et les autres membres de cette délégation, propose quatre membres nouveaux : MM. Arturo di Cesare, Germano Polo, Carlo Rosso et Zucchermaglio.

Japon. — Nous proposons M. Aire, de Tokio.

Luxembourg. — Pas de changement.

Maroc. — Cette délégation compte seulement deux membres : M. Filleul, qui la préside, et Mme Pénicaud.

Pays-Bas. — 33 collègues hollandais ont adhéré au congrès et 23 sont à Bruxelles. Actuellement, la délégation est composée de M. Folmer, président, de M. Mees et de M. Wissink, de Deventer. A la séance de clôture du congrès, d'autres noms nous seront désignés par nos collègues.

Pologne. — Mme Suchecka, présidente de la délégation polonaise, propose deux membres nouveaux : M. Lielinski et Mlle Miszcrak. Cette délégation compte maintenant 11 membres et a encore un membre à désigner.

Portugal. — La délégation est composée de MM. Jorge Leopoldo de

Carvalho, directeur du service sténographique du Sénat, Bernardo de Oliveira Sardoeiro, directeur du service sténographique de la Chambre des Députés, Manuel Reis de Sanches Ferreira, sténographe du Sénat, Domingos Pires de Azevedo, sténographe de la Chambre.

Les autres candidats seront désignés prochainement.

Roumanie. — Pas de changement.

Russie. — La délégation russe, présidée par notre confrère M. Iourkovski, ici présent, est composée de 12 membres pris dans cinq villes différentes.

Suède. — M. Schott a encore à nous désigner deux noms pour compléter la délégation suédoise à 8 membres.

Suisse. — Nos collègues nous proposent comme membres nouveaux : Mlle Eva Aubert, chef du service sténographique de la Société des Nations, Mme Blanc, M. Rochat-Burdin et Mlle Odette Piau, sténographe au Bureau international du travail que nous avons l'intention de désigner pour la délégation française, mais nos camarades suisses la revendiquent puisque voilà de nombreuses années qu'elle est à Genève.

Tunisie. — La délégation comprend seulement M. Jules Bonan, de Tunis.

Tchéco-Slovaquie. — Pas de changement.

**

Vous connaissez maintenant, mes chers Collègues, la composition actuelle



A la Réunion du Comité international (Jeudi 4 août)

du Comité international. La quantité et la qualité de ses membres sont un précieux encouragement pour ceux qui ont la charge de l'administrer. *(Vifs applaudissements.)*

De nouvelles nations ne tarderont pas à entrer dans le Comité. *(Nouveaux*

applaudissements.) Encore une fois, remercions pour leur beau geste nos collègues allemands, bulgares, hongrois et russes venus franchement et loyalement à nous sans nous poser de conditions, nous faisant ainsi confiance. Les lettres qu'ils m'ont personnellement adressées constituent un grand honneur pour moi et m'ont causé l'une des plus grandes joies de ma carrière. (*Applaudissements.*)

* *

ORGANE OFFICIEL DU COMITÉ INTERNATIONAL

La plupart des journaux de sténographie s'occupent uniquement d'un système déterminé. Il fallait au Comité international un organe indépendant pour publier les renseignements ayant trait à son organisation et à sa vie. Mais un journal coûte cher. Là encore, comme toujours, M. De Baerdemacker a secondé mes vues. Sur ma demande, il a bien voulu ajouter à sa très belle *Revue Sténographique Belge* une partie internationale dont il m'a confié la rédaction. J'ai trouvé des collaborateurs dans tous les pays et vous tous êtes unanimes à nous écrire que cette Revue est très intéressante. Elle le deviendra toujours davantage. Mais notre collègue De Baerdemacker a fait plus encore; sa Revue est devenue l'organe officiel du Comité international et elle est adressée gratuitement à tous les membres du Comité.

Nous ne saurons jamais assez remercier notre aimable et généreux collègue. (*Vifs applaudissements.*)

* *

OFFICE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION STENOGRAPHIQUE

Vous savez, mes chers Collègues, qu'à Luxembourg, il y a un an, j'ai cherché à réaliser un vœu émis précédemment, notamment en 1902, dans une réunion tenue précisément à Luxembourg. Personne ne songeait plus à ce vœu, tant le vote était lointain.

Mon idée première était d'installer cet Office à Luxembourg et je m'en étais entretenu avec M. le Ministre d'Etat Besch. Ensuite, il m'est apparu qu'il serait préférable de l'installer à Bruxelles, si cela se pouvait. Mon ami De Baerdemacker m'a très utilement aidé auprès de M. le sénateur Lafontaine et de M. Paul Otlet, l'un président et l'autre secrétaire général de l'*Union des Associations Internationales*, pour obtenir d'eux l'hospitalité au Palais Mondial, situé dans le Parc du Cinquantenaire, où auront lieu les séances du Congrès.

Là, nous installerons le plus de documents possible : systèmes de sténographie, recueils d'exercices, ouvrages divers, journaux sténographiques, etc., ainsi que des fiches contenant d'utiles renseignements sur la sténographie et sur les sténographes, sur les associations dans chaque pays.

Il fallait aller vite. L'Union des Associations Internationales me demandant de lui désigner les membres du Conseil d'administration de l'Office, nous avons décidé de proposer des collègues parlant plusieurs langues, ayant publié des ouvrages ou s'occupant de recherches sténographiques. Voici la

composition de ce Conseil qui a été publiée dans le numéro de juin de la Revue :

Directeur : De Baerdemacker (Belgique).
Secrétaire général : Général Claser (Belgique).
Secrétaire : Lambotte (Belgique).
Membres : Georges-Buisson, fondateur (France).
Brück (Luxembourg).
Hjort (Danemark).
Linaer (Belgique).
Molina (Italie).

Nous vous demandons de faire entrer dans ce Conseil un nouveau membre, très compétent en matière de bibliographie, M. Fuchs, de Dresde, qui y représentera l'Allemagne, de même que nous vous demanderons de créer un nouveau siège de vice-président, lorsque nous procéderons au renouvellement du Bureau, qui serait réservé à M. Fuchs.

Quelqu'un a-t-il une observation à présenter au sujet de cette composition du Conseil d'administration de l'Office?...

Le Bureau du Comité vous donne l'assurance que lorsqu'il sera obligé de prendre des décisions qui devront être prises rapidement, sans pouvoir vous consulter, il agira toujours dans l'intérêt général.

Je manquerais à tous mes devoirs si je ne remerciais, comme il le mérite, M. le Général Claser, qui veut bien se charger du classement des documents à l'Office et qui, quotidiennement, nous donne ainsi un très précieux appui.

* *

ANNUAIRE

Après le Congrès, il sera publié un Annuaire illustré du Comité international contenant : la liste des congrès, la liste des membres du Comité, les statuts du Comité, les statuts des congrès, le règlement-type des congrès, le règlement de la Fondation Stella et Pierre Abraham, le Conseil d'administration de l'Office, etc.

* *

FONDATION ABRAHAM

La *Revue Sténographique Belge et Internationale* vous a appris que M. Abraham avait offert au Comité international une première somme de 5.000 fr. et vous a mis au courant de cette fondation. (*Vifs applaudissements.*)

En votre nom à tous, je remercierai dans quelques instants M. Abraham, qui assistera à la séance d'ouverture du Congrès.

* *

FRAIS DIVERS

Notre cotisation de 20 francs n'a pas été augmentée. Le budget du Comité est bien faible. A partir de 1928, avec les nouveaux membres admis, ce budget sera un peu plus élevé, mais il restera bien faible encore.

Avec le prix actuel de l'affranchissement des correspondances, pour ne citer que cet exemple, le Comité aurait été très embarrassé pour faire face aux dépenses. Mais la Commission d'organisation et M. De Baerdemacker ont spontanément offert de prendre à leur charge une partie des frais. Je les en remercie bien sincèrement devant vous. Sans relever le chiffre de la cotisation annuelle, nous étudions le moyen d'augmenter légèrement notre budget.

Je crois savoir que quelques-uns de nos collègues ont l'intention de faire des dons au Comité afin d'aider à la constitution d'un petit capital dont le revenu augmenterait un peu nos ressources. D'avance, je leur exprime toute notre reconnaissance.

**

BUREAU DU COMITÉ

En ce qui concerne le renouvellement du Bureau, il convient d'attendre, avant d'y procéder, que notre collègue M. Fuchs, de Dresde, notre collègue M. Mancuso, de Rome, qui a reçu une lettre de M. Carocci, président du Comité de jonction, et moi, nous puissions avoir une entrevue afin de nous mettre d'accord pour établir définitivement la paix. (*Assentiment.*)

**

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS.

De nouveaux statuts pour les congrès internationaux, pour le Comité international, un règlement-type des congrès, ont été adoptés à Luxembourg, en août 1926. Ces statuts seront soumis aujourd'hui même à la réunion plénière.

Vous connaissez ces statuts par la publication qui en a été faite dans la *Revue Sténographique Belge et Internationale*.

Je donne la parole à notre rapporteur M. Montenez, sous-directeur du service sténographique du Sénat de Belgique, qui va indiquer les modifications que nous vous proposons.

**

M. Montenez, rapporteur. — Nous avons eu, à Luxembourg, une petite discussion sur la dénomination des sténographes visés à l'article 3 des statuts et qui peuvent être membres effectifs de nos congrès internationaux.

Les statuts actuels disent :

1° Les sténographes professionnels : a) parlementaires et judiciaires.

On nous avait demandé d'y ajouter les sténographes de presse.

Ne sachant pas trop ce qu'il fallait entendre par « sténographes de presse », si l'on voulait parler des sténo-dactylographes travaillant dans les bureaux des journaux ou des sténographes chargés de prendre les comptes rendus ou les communications téléphoniques concernant les articles de rédaction, toute décision a été ajournée. Après enquête, je crois qu'il y aurait lieu d'adopter le vœu qui nous est soumis par notre collègue M. Hugon, de Bordeaux, et d'ajouter à l'article 3, après les sténographes parlementaires et judiciaires, les sténographes de presse, étant entendu qu'il s'agit des sténographes de presse, attachés à la rédaction des journaux ou agences d'informations, pour

prendre les comptes rendus ou les communications téléphoniques de presse.

L'article 3 deviendrait donc le suivant :

1° Les sténographes professionnels : a) parlementaires, judiciaires et de presse;

2° Sans changement.

(La modification, mise aux voix, est adoptée.)

M. Montenez, rapporteur. — Tant que les changes étaient très oscillants, nous avons cru absolument nécessaire de stipuler à l'article 15 des statuts, que la cotisation du C. I. serait payable en francs-or. Aujourd'hui que les changes se sont un peu stabilisés, nous pourrions, sans inconvénient, et pour la facilité de notre trésorier, stipuler que les cotisations seront perçues en francs français.

L'article 15 des statuts du C. I. serait ainsi rédigé :

« Les membres du Comité international payent une cotisation annuelle de 20 francs français. »

(La modification, mise aux voix, est adoptée.)

M. Montenez, rapporteur. — Enfin, comme suite à l'indication donnée il y a un instant par notre président Georges-Buisson, nous vous proposons de créer un neuvième siège de vice-président du Comité.

(La modification, mise aux voix, est adoptée.)

M. Georges-Buisson. — Je remercie notre rapporteur, M. Montenez, et je donne maintenant la parole à notre trésorier, M. Izard, sténographe de la Chambre des Députés de France, pour la lecture de son rapport.

**

RAPPORT FINANCIER

M. Izard, trésorier, donne lecture du rapport financier et il ajoute :

« La *Revue Internationale de Sténographie* vous a appris qu'un généreux donateur, M. Abraham, pour marquer l'intérêt qu'il porte



M. Abraham

à notre profession, devait faire bénéficier le Comité international d'une fondation de 5.000 fr., qui porterait le nom de fondation Stella et Pierre Abraham.

A la date du 25 juillet 1927, j'ai reçu de M. Abraham la lettre suivante :

« Comme suite à notre entretien de la semaine dernière, j'ai l'avantage de vous informer que j'ai acheté 5.000 fr. d'obligations du nouvel emprunt 6 p. c. Dès que les titres auront été émis, je les ferai déposer à l'Agence Edouard VII de la Société générale, au nom du Comité international.

» D'après les renseignements que j'ai obtenus, rien ne s'oppose à ce que le dépôt soit fait de cette façon, étant entendu que le Comité international votera une résolution autorisant telle et telle personne à retirer annuellement les intérêts de ce dépôt. »

Je serai certainement votre interprète en renouvelant ici à M. Abraham nos bien sincères et cordiaux remerciements.

Je vous demande, mes chers collègues, de vouloir bien approuver les comptes que j'ai l'honneur de vous présenter.

(Les comptes du trésorier, mis aux voix, sont adoptés. Des remerciements sont adressés au trésorier.)

(Sur la proposition de M. le Président, le Comité autorise M. Izard, trésorier, à retirer annuellement à la Société générale les intérêts des titres composant la fondation Stella et Pierre Abraham.)

**

LA RECONCILIATION

M. Georges-Buisson. — Vous savez, mes chers collègues, que nous n'avons jamais cessé de demander la paix. C'est pourquoi, en votre nom à tous et avec le plus grand plaisir, j'ai salué tout à l'heure plus particulièrement nos collègues allemands, bulgares, hongrois et russes, qui font maintenant partie du Comité international.

Un grand pas a été fait pour la réconciliation. Nous pouvons même dire que nous considérons que la paix est faite et bien faite. Voici l'état des négociations, sans même rappeler que depuis deux ans on n'a jamais répondu à nos offres de discussion, voire à notre proposition de nous rendre en Italie tout exprès, mon ami De Baerdemacker et moi.

Il y a deux mois, j'ai reçu une lettre de M. le Dr Charles Ronay, de Budapest, Conseiller du Parlement, président de la Société nationale sténographique hongroise, qui spontanément m'offrait sa médiation. Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Ronay, mais, sans perdre une seconde et avec le plus vif plaisir, j'ai accepté son offre. Je vous demande d'acclamer son nom, afin de lui témoigner combien nous lui sommes profondément reconnaissants du beau rôle qu'il joue. (*Vifs applaudissements.*)

M. Ronay s'est mis tout de suite en rapport avec MM. Fuchs, de Dresde, Morf, de Lausanne, et Carocci, de Milan, qui ont organisé les congrès tenus dans ces trois villes.

Je le répète, nos collègues allemands, bulgares, hongrois et russes sont venus à nous sans aucune hésitation.

M. Carocci, président du Comité de jonction, m'a fait demander :

1° De reconnaître les trois congrès de Dresde, Lausanne et Milan.

2° D'inscrire ces congrès en suivant l'ordre des numéros, de telle sorte que le congrès de Bruxelles deviendrait le XVI^e congrès.

Nomination d'un nouveau « Comité international de jonction » qui serait formé, en choisissant une partie égale de représentants dans les deux Comités antérieurs, sur la proposition de chacun d'eux.

J'ai fini par accepter de reconnaître les trois congrès ci-dessus indiqués en suivant l'ordre des numéros. J'entends par là, bien entendu, vous soumettre ces propositions, certain que vous approuverez l'attitude de votre président, puisqu'il s'agit de la paix.

Sur le troisième paragraphe, que je n'ai pu accepter, j'ai répondu en proposant un nouveau texte, à la date du 22 juillet, car pour en arriver aux propositions dont je viens de vous entretenir les négociations avaient été très longues :

« Art. 3. — Les deux Comités seront fusionnés de la façon suivante : a) les nations non encore représentées au Comité international formeront leurs délégations comme elles l'entendront, c'est-à-dire uniquement de membres appartenant au Comité de Jonction, si elles le désirent. (Ce sera le cas de l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Grèce, la Hongrie, la Yougo-Slavie, la Norvège, la Russie, la Turquie. La Bulgarie, la Hongrie, la Russie ont déjà formé ainsi leurs délégations.)

» b) Les nations actuellement représentées au Comité international donneront deux sièges à des membres du Comité de jonction. A cet effet, chaque nation verra le nombre de ses délégués augmenté de deux unités seulement, afin de conserver sa véritable valeur au titre de membre du Comité international. Le nombre des délégués sera donc ainsi limité :

14 délégués pour les nations ayant plus de 20 millions d'habitants.

12 pour les nations ayant de 10 à 20 millions.

10 pour les nations ayant moins de 10 millions. »

Par un autre article, j'ai proposé ceci :

« Le Comité international de sténographie conservera son titre actuel, qui est maintenant bien connu. »

Oui, notre Comité international est bien connu et a fait ses preuves, puisque nous arrivons ici avec un chiffre énorme d'adhésions, qui va vous impressionner. Ecoutez : 1033 adhésions dont 615 de l'étranger et 418 de Belgique... Voici d'autres chiffres : France, 226 adhésions; Italie, 89; Suisse, 57; Hollande, 30; Suède, 26, etc...

Vous le voyez, j'ai fait au Comité de Jonction des concessions. Je serais enchanté d'avoir, à ce sujet, votre opinion.

M. Navarre. — Pour faciliter toutes choses, et comme trois membres de la délégation française font partie du Bureau du Comité international, je vous prie de me permettre de donner lecture de cette lettre que je vais vous remettre.

M. Georges-Buisson. — Veuillez en donner lecture.

M. Navarre. —

« Bruxelles, 3 août 1927.

» Monsieur le Président du Comité international de sténographie.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que je désire rester simple membre du Comité international et que je donne ma démission de secrétaire général du Comité, en exprimant le vœu que le nouveau titulaire appartienne à une autre nation d'Europe.

» L'un des griefs qui sont faits au Comité, c'est que les trois principaux postes du Bureau international soient occupés depuis très longtemps par les délégués d'une même nation. Ces fonctions sont celles de président, de secrétaire général et de trésorier. Ma démission de secrétaire général permettra de donner partiellement satisfaction.

» En vous remerciant de donner connaissance de ma lettre, veuillez croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs. »

M. Georges-Buisson. — Pour l'instant, nous ne pouvons que prendre acte de la démission de notre collègue, car sa lettre n'a rien à voir avec la question actuellement en discussion et qui concerne le nombre des sièges à accorder au Comité de jonction. Cette démission ne modifie pas le nombre des sièges.

Je voudrais avoir votre avis sur la part que nous devons faire au Comité de jonction dans le Comité international.

M. Montenez. — D'après nos statuts, ce n'est pas nous qui devons faire une part au Comité de jonction. C'est, pour chaque nation, chaque délégation qui fera une part aux membres du Comité de jonction. Le Comité, en tant que Comité, n'a pas à intervenir dans ces désignations. Il doit se borner à accepter les propositions qui sont faites par chaque nation. C'est donc à l'intérieur des délégations nationales qu'une entente doit s'établir à ce sujet, comme le pense notre président.

Si, pour aider à cette entente, il faut augmenter de quelques unités le nombre des membres composant chaque délégation, il n'y a aucune difficulté à modifier les statuts sur ce point, sauf peut-être le petit inconvénient d'élargir beaucoup trop le Comité et de le rendre ainsi un peu moins maniable.

M. Georges-Buisson. — Nous voulons, en limitant le nombre des délégués, conserver sa véritable valeur au titre de membre du Comité international. Nous avons toujours dit que le Comité international est une sorte d'Académie formée de l'élite des sténographes de chaque nation. Ce qui le prouve, c'est la façon très sérieuse avec laquelle nos camarades des différentes nations ont choisi leurs délégués pour les appeler à faire partie du Comité international. (*Applaudissements.*)

M. Mancuso. — Nous ne pouvons prendre aucune décision en ce moment. Il est préférable de revenir sur cette question après que nous aurons pu avoir, notre président, M. Fuchs et moi, un échange de vues sur la lettre de M. Carrocci qui m'a été adressée.

(La proposition de M. Mancuso, mise aux voix, est adoptée.)

M. Georges-Buisson. — Avant de lever cette séance, je tiens à féliciter devant vous M. Fuchs pour tout ce qu'il a déjà fait et pour tout ce qu'il ne manquera pas de faire en faveur de la réconciliation. Il m'a puissamment aidé

dans ma tâche et n'a pas marchandé son concours à M. le Dr Charles Ronay, de Budapest. (*Vifs applaudissements.*)

Quelqu'un demande-t-il la parole?...

La séance est levée à 10 heures 25.

Le secrétaire-administratif,
P. HUGON.

Le Président du C.I.,
GEORGES-BUISSON.

Comité international de Sténographie

BUREAU

(ÉLU LE 18 FÉVRIER 1928)

Président :	M. Georges-Buisson (France).
Vice-Présidents :	M. Fuchs (Allemagne).
	M. Munford (Angleterre).
	M. Vuylsteke (Belgique).
	M. Hjort (Danemark).
	M. Gregg (Etats-Unis).
	M. Ch. Ronay (Hongrie).
	M. Molina (Italie).
	M. Brück (Luxembourg).
	M ^{me} Suchecka (Pologne).
	M. Schott (Suède).
	M. Marchand (Suisse).
Secrétaire général :	M. Kybourg (Suisse).
Secrétaire général adjoint :	M. De Baerdemacker (Belgique).
Trésorier :	M. Izard (France).

MEMBRES

(Dans chaque délégation, le premier nom est celui du président de la délégation.)

ALLEMAGNE (12 membres)

1. Dr Robert Fuchs, Standehaus, Dresde.
2. Ernest Ahnert, Haydnstrasse, Dresde-A.
3. Dr Georges Blauert, Standehaus, Dresde.
4. Dr F. Burmeister, Bellevuestrasse, 15, Berlin, W. 9.
5. Dr Curt Dewischeit, Kronprinzenstrasse, 36, Halle (Saale).
6. Rudolf Drews, Bellevuestrasse, 15, Berlin, W. 9.
7. Dr Rudolf Eggeling, Fehlerstrasse, 15a, Berlin-Friedenau.
8. Dr Gaster Bernhard, Reichstags-Ufer, 6, Berlin N. W. 7.
9. Dr Höke, Carmerstrasse, 62, Essen, Ruhr.
10. Dr Christian Johnen, Wildenbruchstrasse, 54, Dusseldorf-Oberkassel.
11. Albert Rubhardt, Kaiser-Allée, 24, Berlin-Wilmersdorf.
12. Rudolf Weinmeister, Hochstrasse, 71, Leipzig-Cs.

ANGLETERRE (12 membres)

1. Cyril J. Munford, directeur du Kensington College, 34, Bishop's Road, Paddington, Londres W. 2.
2. James Munford, directeur du Kensington College, Londres W. 2.
3. Alfred Pitman, fils aîné de Sir Isaac Pitman, inventeur du système, Cranwells, Bath.
4. I. J. Pitman, petit-fils de Sir Isaac Pitman, Pen, Bath.

5. James Hynes, président de la Société des professeurs diplômés du système Pitman, 366, Alexandra Park Road, Londres N. 22.
6. Frederick Heelis, directeur du Pitman's College de Londres, 39, Monmouth Road, Watford, Herts.
7. Allen W. Reed, examinateur de sténographie à la Société royale des Arts, John Street, Adelphi, Londres W. C.
8. A. S. Andrews, journaliste, 58, Wellmeadow Road, Londres S. E. 6.
9. J. E. Mc Lachlan, membre de la commission d'examen du système Pitman, « The Orchard », Undercliff Gardens, Leigh-on-Sea.
10. H. Dickinson, sténographe officiel de la Société royale de médecine, 447, Bank Chambers, 329, High Holborn, Londres W. C. 1.
11. Dr R. W. Holland, M. A., LL. D., membre du Conseil des professeurs, 7, Edwardine Road, Upper Norwood, Londres S. E.
12. Harold Downs, Editor of « Pitman's Journal », The Phonetic Institute, Bath.

BELGIQUE (8 membres)

1. Vuylsteke, Joseph, directeur du service sténographique de la Chambre des Représentants, 78, boulevard Brand Whitlock, Bruxelles.
2. Montenez, directeur adjoint du service sténographique du Sénat, 72, rue Charles-Martel, Bruxelles.
3. Thomas, sténographe-reviseur du Sénat, 22, avenue du Roi, Bruxelles.
4. Godet, premier sténographe de la Chambre des Représentants, 1555, chaussée de Wavre, Auderghem.
5. Linaer, sténographe du Sénat, 64, rue du Grand-Duc, Bruxelles.
6. De Baerdemacker, président de l'Union des Sociétés de Sténographie et de Dactylographie de Belgique, 31, rue d'Anethan, Bruxelles.
7. L. Cogen, sténographe espérantiste, juge de paix, Ninove.
8. Lambotte, rédacteur en chef de la « Revue Sténographique Belge », 28, rue des Glaieuls, Uccle.

BULGARIE (8 membres)

1. Dimitri Antonoff, juriste, chef du service sténographique au Parlement, Sofia.
2. Dimitri Michailoff, juriste, chef du service sténographique du Conseil municipal, président de la Société sténographique bulgare « Berzopiss », Sofia.
3. Christo Iwanoff, juriste, sténographe au Parlement, secrétaire de la société « Berzopiss », Sofia.
4. Vassili Vassilieff, juriste, ancien chef du service sténographique au Parlement, secrétaire de la Banque générale de Bulgarie, Sofia.
5. Sotir Kostoff, professeur de sciences naturelles au 2^e Gymnase de garçons, Sofia.
6. M^{lle} Penka Kantardjieva, professeur de sténographie au 2^e Gymnase de filles, Sofia.
7. M^{lle} Hélène Dimitrova, professeur de sténographie au 1^{er} Gymnase de garçons, sténographe au Parlement, Sofia.
8. Dimitri Blaskoff, juriste, ancien conseiller municipal, sténographe au Parlement, Sofia.

DANEMARK (8 membres)

1. Hjort, Carl, sténographe du Parlement et du Conseil municipal, 9, Norre Sogade, Copenhague.
2. Bayer, chef de service à la Société des assurances La Hafnia, 79, Oester Farinagsgade, Copenhague.
3. M^{me} Christiansen, Louise, professeur de sténographie et de dactylographie, 24, St-Gammeltoftsgade, Copenhague.
4. Joergensen, professeur de collège (lektor Statsskolen), Aarhus.
5. Rechnagel, F., sténographe du Parlement, Copenhague.
6. Soeltoft-Jensen, sténographe du Parlement et chef du service sténographique du Conseil municipal, Copenhague.
7. Thorup, Th., sténographe du Parlement et du Conseil municipal, Copenhague.
8. Worms, A., sténographe du Parlement, Copenhague.

EGYPTE (8 membres)

1. Koller, Georges, délégué général, en Egypte, de l'Institut sténographique de France, président de l'Association d'Alexandrie, 18, rue Tewfik Pacha, Alexandrie.
2. T. C. F. Cyprien, directeur du Collège Sainte-Catherine, Alexandrie.
3. Lopez, Ercole, administrateur de l'Association d'Alexandrie, B. P. 286, Alexandrie.
4. Naccache, Joseph, administrateur de l'Association d'Alexandrie, B. P. 1495, Alexandrie.
5. Sidéris, Nicolas, professeur, délégué de l'Institut sténographique de France au Caire, 47, boulevard de la Reine Nazli, Le Caire.
6. Voidoditch, Pierre, professeur, délégué de l'Institut sténographique de France à Port-Saïd, Compagnie du Canal de Suez, Port-Saïd.
7. Mikael-Fernand Mokéa, licencié ès-lettres, Ecoles de la Communauté Hellénique, Port-Saïd.

ÉTATS-UNIS (12 membres)

1. John Robert Gregg, inventeur du système, 16 W. 47th Street, New-York City, New-York.
2. J. Evan Armstrong, professeur, College of Business Administration, Kittredge Street and Harold Way, Berkeley, Californie.
3. Frederick Beygrau, professeur, 2276, Creston Avenue, Bronx, New-York City, N.-Y.
4. W. B. Bottome, ancien champion, sténographe officiel à la Cour suprême de l'Etat de New-York, 154, Nassau Street, New-York City, New-York.
5. Percy E. Budlong, sténographe au Sénat, United States Senate Building, Washington D. C.
6. Norman P. Heffley, auteur et collectionneur, 535, Fulton Street, Brooklyn, New-York.
7. Dr A. L. Howard, directeur de la section commerciale à l'Ecole supérieure de Commerce, Ninth and R. Streets, N. W., Washington D. C.
8. Charles Lee Swem, ancien champion, C/o The Gregg Writer, 16 W. 47th Street, New-York City.
9. Jas W. Murphy, sténographe du Sénat, United States Senate Building, Washington D. C.
10. Le Président of the National shorthand reporter's Association (adresse variable).
11. Miss Agnes C. Williams, directrice de la section commerciale à l'Ecole supérieure, 546, Sv. Friends Ave, Whittier, Californie.
12. Leslie, C/o The Gregg Writer, 16, W. 47th street, New-York City.

FRANCE (12 membres)

1. Georges-Buisson, chef adjoint honoraire du service sténographique de la Chambre des Députés, Vergt (Dordogne).
2. M^{me} Blandenet, directrice d'une école de sténographie, 16, place de la Préfecture, Troyes (Aube).
3. Boell, secrétaire de l'Union des sociétés de sténographie et de dactylographie de France, 62, rue Grignan, Marseille.
4. Delgueil, président de la Fédération nationale des sténographes Buissonnistes, 19, boulevard Guillemin, Alger.
5. Albert Denis, président de l'Institut sténographique de France, ancien député, conseiller général et maire de Toul, 270, boulevard Raspail, Paris XIV^e.
6. Griffon, ancien président de la Fédération des groupes unitaires, 52, rue de Chabrol, Paris X^e.
7. Guérin, sténographe-reviseur du Sénat, président de la Société de sténographie Aimé-Paris, 11, rue Lebrun, Paris XIII^e.
8. Hautefeuille, président de l'Association sténographique unitaire, 38, rue Ballu, Paris IX^e.
9. Izard, sténographe de la Chambre des Députés, 39, rue de Vaugirard, Paris VI^e.
10. Navarre, président de l'Union des sociétés de sténographie et de dactylographie de France, 97, avenue La Bourdonnais, Paris VII^e.

11. Paul Fleury, secrétaire général de l'Association sténographique unitaire, 21, rue de la Tour, Paris XVI^e.
12. Canet, vice-président de la Fédération des Sociétés de sténographie du Sud-Ouest, 10, boulevard Carnot, Limoges.

HONGRIE (8 membres)

1. Dr Ronay, Charles, Conseiller du Parlement, président de la Société Nationale de Sténographie hongroise, Budapest, Parlement V.
2. Dr Dengl, Jean, Professeur à l'Université, Budapest.
3. Général Glock, Théodor, Dudavica Academia, Budapest IX.
4. Dr Kovats J. Etienne, Secrétaire d'Etat en retraite, Hénasi ut. 19, Budapest I.

INDOCHINE (8 membres)

Vu-Tien-Sau, professeur au Collège du Protectorat, 61, rue de la Mission, Hanoï, Tonkin.

IRLANDE (8 membres)

1. T. O'Malley, 106, Phibsboro Road, Dublin.
2. William Henry, 27, Sandford Avenue, S. C. Road, Dublin.
3. George W. Bunbury, « Dunluce », Kenilwooth Park, Harold's Cross, Dublin.
4. Miss Kathleen Dowling, 73, Strabd Road, Sandymount, Dublin.
5. Miss Emily Kelly, 96, Marlboro Road, Dublin.
6. R. F. Shields, professeur de commerce à l'Université, Dublin.
7. William Douglas Gillespie, Institute of Commerce, 100, Lower Mount street, Dublin.
8. Aloysius F. Blair, Commercial Academy, 15, Castlewood Avenue, Rathmines, Dublin.

ITALIE (12 membres)

1. Enrico Molina, 9 Casella Postale, Venise.
2. Guido du Ban, 23, via Cesare Battisti, Trieste.
3. Simeone di Cagno, 50, via Putignani, Bari.
4. Dott. Arturo di Cesare, via Zara, 219 (Meschini), Rome.
5. Francesco Giulietti, sténographe-réviseur de la Chambre des Députés, 44, via Dal-mazia, Rome.
6. Erminio Meschini, 49, piazza SS. Apostoli, Rome.
7. Emanuele Mancuso, sténographe-réviseur de la Chambre des Députés, Rome.
8. Andréa Marchiori, 18, rue via San Marco, Milan.
9. Professeur Germano Polo, via Madama, 35 (Enrico Noë), Ferrara.
10. Giuseppe Quitadamo, 43, via Benedetto Cairoli (E. N.), Naples.
11. Professeur Carlo Rosso, via Nicolas Salvi, 68 (Pitman-Francini), Rome.
12. Prof. Ugo Zucchermaglio, Stradone Antonio Provolo, 14, Vérone.

JAPON (12 membres)

Aire, sténographe du Parlement, Tokio.

LUXEMBOURG (8 membres)

1. Hubert Brück, 79, route d'Arlon, Luxembourg.
2. Batty Weber, chef du service sténographique de la Chambre des Députés, Luxembourg.
3. M^{lle} Hélène Disler, professeur au Lycée, 9, rue des Glacis, Luxembourg.
4. Buchler, sténographe de la Chambre des Députés, Luxembourg.
5. François Ripinger, professeur à l'Athénée, Luxembourg.
6. Alphonse Ruprecht, commissaire de police, Luxembourg.
7. Weinachter, professeur au Gymnase, Echternach.
8. Zeugmann, sténographe de la Chambre des Députés, Luxembourg.

MAROC (8 membres)

1. Filleul, 165, rue des Ouled-Harriz, Casablanca.
2. M^{me} Pénicaut, sténographe à la Région civile, Oudja.

PAYS-BAS (8 membres)

1. Antoine Folmer, 83, Weede van Dijkveldstraat, La Haye.
2. W. Mees, Brinkgreverweg, 248, Deventer.
3. Wissink, Deventer.
4. Barto A, président de la Société néerlandaise des professeurs de sténographie, La Haye.
5. Van Brinkom, délégué de la même Société, La Haye.
6. Schoevers, président du Comité des Examens, La Haye.
7. Boer (système Pont), La Haye.
8. Blomberg D., secrétaire de l'Association nationale des professeurs de sténographie Groote, Amsterdam.

POLOGNE (12 membres)

1. M^{me} Wanda Suchecka, chef du service sténographique du Parlement, 25, allée Ujas-dowskie, Varsovie.
2. Jean Guminski (auteur du système), 1, rue Sienkiewicza, Varsovie.
3. M^{lle} Marie Gulinska, sténographe-réviseur de la Diète et du Sénat, 23, rue Poznanska, Varsovie.
4. M^{lle} Wanda Dmowska, sténographe-réviseur de la Diète et du Sénat, 50, rue Piekna, Varsovie.
5. M^{me} Thaddée Zglinski, sténographe de la Diète et du Sénat, 49, rue Zlota, Varsovie.
6. Jean Ostrowski-Naumoff, sténographe de l'Agence télégraphique polonaise, 21, rue Sniadeckich, Varsovie.
7. M^{me} Marie Miniewska, sténographe-réviseur de la Diète et du Sénat, 10, Pl. Frzech Knyry, Varsovie.
8. Zielinski Zdzislav, sténographe de la Diète et du Sénat, ul. Em. Plater, 7, Varsovie.
9. Miszczak Hedvige, sténographe en chef de la Diète de la Haute-Silésie, Katowice, Sejm.

PORTUGAL (8 membres)

1. Jorge Leopoldo de Carvalho, directeur des services sténographiques du Sénat, Praça de S. Bento, 6, Lisbonne.
2. de Oliveira Sardoeiro, directeur des services sténographiques de la Chambre des Députés, Traversa de S^{ta} Quitéria, 110, Lisbonne.
3. Reis de Sanches Ferreira, sténographe au Sénat, Rua das Trinas do Mocambo, Lisbonne.
4. Domingos Pires de Azevedo, Rua das Adelas, 2, Lisbonne.
5. José Frazao Pereira, sténographe du Sénat, Rua de S. Francisco de Borja, 54, Lisbonne.

ROUMANIE (10 membres)

Henri Stahl, chef adjoint du service sténographique de la Chambre des Députés, Strada Izvor, 129, Bucarest.

RUSSIE (12 membres)

1. Alexandre Iourkovski, Volhonka, 16, log. 7, Moscou.
2. Alexandre Guilderbrandt, Moscou.
3. Alexandre Gorchkoff, Moscou.
4. Léo Griner, Kief.
5. Ilia Daûman, Leningrad.
6. Vladimir Daniel-Bek, Moscou.
7. Ivan Juvatovsky, Charkoff.
8. Nicolas Krulef, Moscou.
9. Alexandre Libermann, Charkoff.
10. M^{me} Sophie Kreiness, Moscou.
11. Ivan Protassoff, Moscou.
12. Senon Sapouko, Sébastopol.

SUEDE (8 membres)

1. Carl Schött, sténographe parlementaire, 5, Kungsholms Kyrkoplan, Stockholm.
2. Erik Elfner, sténographe parlementaire, 20a, Fjallgatan, Stockholm.

3. Michal Anar, sténographe parlementaire, Stockholm.
4. Erik Schalin, sténographe parlementaire, Stockholm.
5. Paul Sterne, sténographe parlementaire, Stockholm.
6. Per Wildegren, premier sténographe-reviseur du Sénat, Vastavagen, 18, Stockholm.

SUISSE (8 membres)

1. Marchand, « La Saugette », 12, rue Bachelin, Neuchâtel.
2. M^{lle} Eva Aubert, chef du service sténographique de la Société des Nations, Genève.
3. M^{me} A. Blanc, présidente de la section de Montreux de l'U. S. S. A. P., Montreux.
4. R. Kybourg, sténographe parlementaire, 4, Tour-de-l'Ile, Genève.
5. M^{lle} Odette Piau, sténographe du Bureau international du Travail, Genève.
6. M^{me} Rochat-Burdin, 23, rue de la Confédération, Genève.
7. Rochat-Burdin, 23, rue de la Confédération, Genève.

TCHECO-SLOVAQUIE (10 membres)

1. Joseph Langhammer, sous-chef du service sténographique et des secrétaires rédacteurs de l'Assemblée Nationale, Prague.
2. Aloïs Herout, directeur du Lycée, Prague VIII.
3. Ladislav Horak, examinateur pour les examens des sténographes parlementaires, rédacteur des « Narodaf Listy », Prague.
4. Joseph Mach, directeur du Lycée, Jilamice.
5. Svojmír Mikulík, 1108, rue U. Blazenky, Prague-Smichov.
6. Prokop Novák, directeur de l'Institut sténographique d'Etat, Dusni Ulice C. 7, Prague I.

TUNISIE (8 membres)

Jules Bonan, professeur, 7, rue Es-Sadikia, Tunis.

**

NOUVEAUX STATUTS DES CONGRÈS INTERNATIONAUX ET DU COMITÉ INTERNATIONAL DE STÉNOGRAPHIE

Statuts des Congrès internationaux de Sténographie

ARTICLE PREMIER. — Les Congrès internationaux de sténographie ont pour but de créer et de resserrer les liens de confraternité entre les sténographes de toutes les nations et d'étudier les questions qui peuvent intéresser les progrès et le développement de la sténographie.

Ils se réunissent périodiquement, autant que possible tous les trois ans.

ART. 2. — Ils comprennent des membres effectifs et des membres honoraires.

ART. 3. — Peuvent être membres effectifs :

- 1° Les sténographes professionnels : a) parlementaires, judiciaires, de presse; b) sténographes commerciaux et sténo-dactylographes;
- 2° Les personnes qui contribuent au progrès et au développement de la sténographie, soit par l'enseignement, soit par la publicité;
- 3° Les associations de sténographes et de sténo-dactylographes.

ART. 4. — Peuvent être membres honoraires, les personnes qui s'intéressent au progrès et au développement de la sténographie.

ART. 5. — Les membres effectifs ont voix délibérative; les membres honoraires ont voix consultative.

ART. 6. — Les Congrès se divisent, pour leurs travaux, en trois sections :

- 1° Section professionnelle : sténographie parlementaire et judiciaire;
- 2° Section professionnelle : sténographie commerciale et dactylographie;
- 3° Section de l'enseignement : histoire, théorie et espéranto.

ART. 7. — Les adhérents au Congrès, en formulant leur demande d'admission, indiquent la ou les sections où ils désirent être inscrits.

La Commission d'organisation statue sur les admissions et les inscriptions.

Les membres ne peuvent assister aux travaux d'une autre section qu'avec voix consultative.

ART. 8. — Les Congrès ont pour organe permanent le « Comité international de Sténographie », régi par un statut spécial.

ART. 9. — Le Comité international désigne le lieu des réunions de chaque Congrès, en s'inspirant, autant que possible, des vœux émis par le Congrès précédent.

ART. 10. — Il charge la délégation nationale du pays choisi de constituer une commission d'organisation du Congrès.

La composition de cette Commission est soumise à son approbation.

Si le président de la Commission ne fait pas partie du Comité international, il aura cependant le droit d'assister aux séances du Comité et y sera convoqué.

ART. 11. — Dans le cadre des statuts du Congrès et du Comité international, la Commission d'organisation est autonome. Le Comité international lui prête ses bons offices.

ART. 12. — La Commission d'organisation établit l'ordre du jour du Congrès d'accord avec le Comité international.

ART. 13. — Elle élabore un règlement des travaux du Congrès, approprié aux circonstances locales, dans le cadre du règlement-type ci-annexé.

ART. 14. — Le français est la langue officielle des Congrès.

ART. 15. — Les votes ont lieu à main levée, ou, quand six membres, représentant trois nations, le demandent, par appel nominal des nations représentées.

Chaque nation a autant de voix que de délégués au Comité international.

ART. 16. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Comité international, par un Congrès délibérant à la majorité des deux tiers des membres présents.

**

Statuts du Comité international de Sténographie

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de Sténographie (ancien Comité de jonction) est l'organe permanent des Congrès internationaux de Sténographie.

Il a pour mission notamment :

- 1° D'assurer l'organisation des Congrès;
- 2° De donner suite aux résolutions des Congrès;
- 3° D'étudier les questions sténographiques d'ordre international qui lui seraient soumises.

ART. 2. — Le Comité est composé des délégations nationales de sténographes des différents pays.

Ces délégations comprennent :

- 8 membres pour les pays de moins de 10 millions d'habitants;
- 10 membres pour les pays de 10 à 20 millions d'habitants;
- 12 membres pour les pays de plus de 20 millions d'habitants.

ART. 3. — Les membres de chaque délégation sont présentés au bureau du Comité international par les organismes nationaux de leur pays.

ART. 4. — En cas de conflit intérieur pour la désignation des délégués d'une nation, le bureau du Comité international intervient comme médiateur.

S'il ne peut amener la conciliation, le conflit est soumis à un comité d'arbitrage composé du président du Comité international et de six arbitres choisis dans le Comité international. Quatre de ces arbitres seront désignés par le bureau du Comité international; deux, par chacune des parties en cause.

ART. 5. — Les membres du Comité international sont nommés pour trois ans. Ils sont rééligibles.

ART. 6. — Chaque délégation nationale choisit dans son sein un président chargé de correspondre avec le bureau du Comité international.

ART. 7. — Le Comité international élit dans son sein un Bureau comprenant :

Onze vice-présidents de nations différentes;

Un secrétaire;

Un secrétaire adjoint;

Un trésorier.

L'élection a lieu au scrutin secret.

Les membres du Bureau sont élus pour trois ans et rééligibles.

ART. 8. — Le Bureau est, de manière générale, chargé des mesures d'exécution.

ART. 9. — Le siège du Comité international est à Paris.

ART. 10. — Le Comité international se réunit sur convocation du Président, d'accord avec le Bureau ou à la demande de trois délégations au moins.

ART. 11. — La convocation indique le lieu et la date de la réunion, ainsi que l'ordre du jour proposé.

ART. 12. — Les membres empêchés d'assister à une réunion peuvent faire connaître leur avis et émettre leur vote par correspondance, ou donner pouvoir à d'autres membres de les représenter à la réunion.

ART. 13. — Le Comité international délibère valablement si la majorité des délégations est présente ou représentée.

Les résolutions sont prises à la majorité des membres votants.

ART. 14. — Le français est la langue officielle du Comité international.

ART. 15. — Les membres du Comité international paient une cotisation annuelle de 20 francs français.

Le président de chaque délégation est chargé de réunir les cotisations des membres de sa délégation et de les faire parvenir au trésorier du Comité international.

ART. 16. — Ces ressources sont affectées :

1° Aux dépenses de correspondance, fournitures de bureau, impressions, loyers, etc.;

2° Aux subventions aux Congrès.

ART. 17. — Le Bureau présente annuellement au Comité un projet de budget et les comptes de l'exercice écoulé.

ART. 18. — A chaque Congrès, le Comité international fait rapport sur ses travaux pendant la période écoulée depuis le dernier Congrès.

ART. 19. — Le titre de membre honoraire peut être exceptionnellement accordé par le Comité à un ancien membre qu'il veut spécialement honorer.

ART. 20. — Ces statuts peuvent être modifiés sur la proposition du Comité international, par un Congrès délibérant à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de nécessité urgente, le Comité international pourra, sur la proposition du Bureau et délibérant à la majorité des deux tiers, apporter temporairement une modification aux statuts, sauf à la faire ratifier par le prochain Congrès.

Règlement-type des Congrès

ARTICLE PREMIER. — Le^e Congrès international de Sténographie aura lieu à du au

ART. 2. — Il comprend :

1° Un Comité d'honneur ou de patronage, nommé par la Commission

d'organisation parmi les personnes pouvant apporter au Congrès l'appui de leur haute personnalité;

2° Des membres honoraires et des membres effectifs, conformément aux statuts des Congrès.

ART. 3. — Les frais du Congrès seront couverts par la cotisation des membres et par des souscriptions et subventions éventuelles.

ART. 4. — La cotisation des membres honoraires est de francs au minimum.

La cotisation des membres effectifs est de francs au minimum.

ART. 5. — Les membres du Congrès ayant acquitté leur cotisation recevront une carte, strictement personnelle.

Ils recevront les documents et le compte rendu publiés.

ART. 6. — A la première séance, la Commission d'organisation fera nommer le Bureau qui dirigera les travaux du Congrès, et comprenant : un président, x vice-présidents, un secrétaire général, x secrétaires.

L'élection a lieu au scrutin secret, s'il est demandé, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second tour, s'il y a lieu.

Le Bureau sera installé après le dernier scrutin.

ART. 7. — Le président a la direction des débats et la police des séances; il donne et retire la parole.

ART. 8. — Le secrétaire général est chargé, avec la collaboration des secrétaires, de rédiger les procès-verbaux des séances et, éventuellement, un compte rendu plus détaillé.

ART. 9. — Les membres du Congrès et les délégués des gouvernements et des administrations publiques peuvent seuls assister aux séances, visites et excursions, présenter des travaux et prendre part aux discussions.

ART. 10. — La Commission d'organisation, d'accord avec le Comité international, arrête le programme des travaux du Congrès. (Art. 12 des statuts.)

Elle les répartit entre les séances de sections (art. 6 des statuts) et les séances plénières.

Elle reçoit les rapports et documents présentés, et statue sur leur admission.

ART. 11. — Aucun travail ne peut être présenté en séance ni servir de point de départ à une discussion si l'auteur n'en a communiqué le résumé ou les conclusions à la Commission deux mois au moins avant la réunion du Congrès.

ART. 12. — Le français est la langue officielle du Congrès. (Art. 14 des statuts.) Néanmoins, chaque membre pourra s'exprimer dans sa langue nationale ou en espéranto. Le Bureau se chargera, dans la mesure du possible, de résumer ses observations en français.

ART. 13. — Les orateurs ne pourront parler plus de quinze minutes, ni plus de deux fois dans la même séance sur le même sujet, à moins que le Congrès n'en décide autrement.

ART. 14. — Les orateurs sont invités à remettre au secrétaire général, dans les vingt-quatre heures, un résumé de leur discours, faute de quoi le résumé fait par les secrétaires en tiendra lieu.

ART. 15. — Un compte rendu du Congrès sera publié par les soins de la Commission d'organisation; elle se réserve le droit de fixer l'étendue des rapports et communications à publier.

ART. 16. — Le Bureau statue sur tout incident non prévu aux statuts ou au règlement.



Ouverture du Congrès

A 10 heures et demie, les congressistes étrangers et belges, un grand nombre d'élèves de l'Institut Sténographique dont on va dire, tantôt, l'activité et les bienfaits, emplissent la vaste salle du Palais des Académies, merveille de goût et de majesté.

Au bureau prennent place : M. Joseph Wauters, Ministre belge de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance Sociale; M. le Ministre des Pensions de la République française, Louis Marin, qui président; M. Barré, secrétaire du Cabinet de Sa Majesté le Roi; MM. Vuylsteke et De Baerdemacker, Président et Secrétaire Général du Comité d'organisation du XIII^e Congrès; Vlaemminck, Inspecteur général de l'Enseignement technique; Georges-Buisson, Président du Comité international; Bertrand, Vice-Président de l'Institut Royal Sténographique de Belgique; et Albert Denis, Président de l'Institut Sténographique de France, maire de Toul.

*
**

Discours de M. Vuylsteke

Messieurs les Ministres,
Mesdames,
Messieurs,

Le Comité international de Sténographie siégeant à Bruxelles au mois d'août 1923, a bien voulu nous charger d'organiser en Belgique le XIII^e Congrès international de Sténographie.

Nous avons accepté cette mission avec d'autant plus d'empressement, que nous aurons ainsi le grand plaisir de vous voir commémorer avec nous le XXV^e anniversaire de la fondation de l'Institut Sténographique de Belgique, qui, sous l'impulsion de son dévoué président fondateur, a rendu tant de services à ceux qui pratiquent notre art. (**Applaudissements.**)

En convoquant à Bruxelles ces assises internationales, nous avons envisagé un double but : c'est d'abord d'examiner ensemble certaines questions qui intéressent notre profession et notamment de favoriser la diffusion de la sténographie, d'en améliorer l'enseignement et de multiplier encore les services qu'elle est appelée à rendre dans les domaines si divers du Parlement, du commerce et de l'industrie. C'est, ensuite, d'établir ou de renouer des relations de franche cordialité entre collègues de tous les pays en leur donnant l'occasion de mieux se connaître, et de renforcer cet esprit de confraternité qu'on voudrait tant voir régner entre tous les peuples. Nous contribuerons ainsi dans une certaine mesure, si faible soit-elle, à créer une atmosphère favorable à l'établissement d'une ère de paix bienfaisante et féconde.

La commission d'organisation a été singulièrement aidée dans sa tâche par le vaillant Président du Comité international, toujours vert et toujours si actif, et si le Congrès de Bruxelles s'annonce comme un succès, c'est tout particulièrement à notre cher Président Buisson que nous le devons. (**Applaudissements.**)

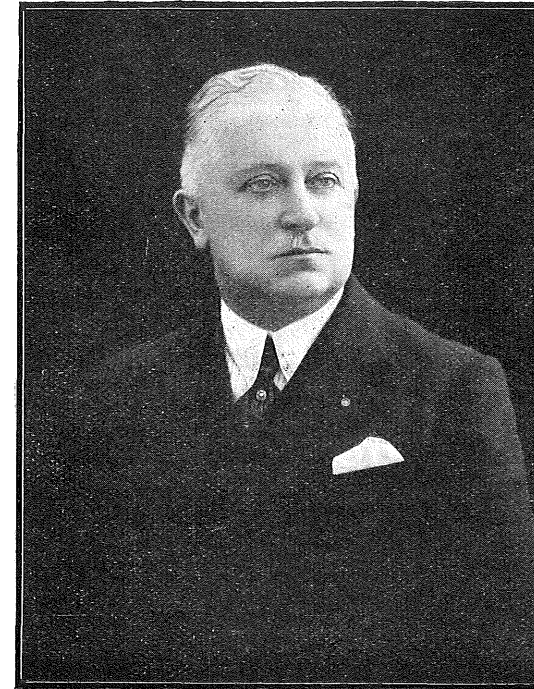
La commission d'organisation est particulièrement heureuse de constater le grand nombre d'adhésions que son initiative a rencontrées et, en son nom, j'ai l'honneur de vous souhaiter à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Je serai certes votre interprète, Mesdames et Messieurs, en priant Sa Majesté le Roi Albert d'agréer l'expression de notre vive gratitude d'avoir daigné honorer notre Congrès de son Haut Patronage et d'avoir bien voulu se faire représenter spécialement à cette séance inaugurale par le secrétaire de son cabinet, M. Barré. (**Applaudissements.**)

Notre profonde reconnaissance aussi à MM. les Présidents du Sénat et de la Cham-

bre des Représentants qui ont bien voulu accepter la Présidence d'honneur de nos travaux et nos bien vifs remerciements à leurs Excellences MM. les Ministres Wauters et Louis Marin qui honorent cette réunion de leur présence. (**Applaudissements.**)

Monsieur le Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance Sociale, à maintes reprises déjà, a témoigné de l'intérêt qu'il porte à notre profession et je me souviens qu'étant à la table de la sténographie à la Chambre des Représentants, j'ai noté, lors d'une discussion de votre budget, si je ne me trompe, Monsieur le Ministre, quelques bon-



M. J. Vuylsteke

nes vérités que vous faisiez entendre concernant l'enseignement et la pratique de la sténographie et surtout de la dactylographie; nous ne manquerons pas d'en faire notre profit. (**Applaudissements.**)

En 1920, au Congrès de Strasbourg, j'eus déjà l'occasion et l'honneur, en présidant la section de sténographie parlementaire, de remercier M. le député Louis Marin de la part qu'il a prise alors à nos débats. Nous nous félicitons tous de le retrouver parmi nous comme ministre et nous le remercions bien vivement de l'honneur qu'il nous fait et de l'encouragement si précieux qu'il nous apporte par sa présence à cette séance.

Permettez-moi de conclure, Mesdames et Messieurs, en exprimant la conviction que s'ouvrant sous d'aussi heureux auspices, nos travaux auront des résultats utiles et féconds. (**Vifs applaudissements.**)

*
**

Discours de M. Georges-Buisson, Président du Comité international

Messieurs les Ministres,
Mesdames,
Mes chers Collègues,

Même après ce que vient de dire le président de la Commission d'organisation, mon collègue et ami M. Vuylsteke, je considère que mes premières paroles doivent être — bis repetita placent — pour remercier en votre nom à tous M. Wauters, Ministre belge

de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance Sociale, et M. Louis Marin, Ministre français des Pensions, pour l'honneur très grand qu'ils nous font en assistant à l'ouverture du Congrès. Votre présence ici, Messieurs les Ministres, est pour nous un précieux encouragement et nous vous sommes d'autant plus reconnaissants que nous n'ignorons pas que les obligations et les devoirs de votre charge vous laissent bien peu de temps.

M. Vuylsteke a bien voulu me remercier de ce que j'avais pu faire pour le Congrès. En l'entendant, je songeais involontairement à l'une des attractions de l'exposition universelle de 1900 à Paris, le « Manoir à l'envers », car ce qui se passe ici est tout simplement le monde renversé, puisque je suis remercié alors que c'est moi, au contraire, qui dois des remerciements.

Je félicite donc — ce sera la réponse du berger à la bergère — nos collègues belges de la parfaite organisation de cette réunion. Ayant à leur tête l'aimable président de la délégation belge au Comité international, chacun d'eux a collaboré autant qu'il l'a pu à la réalisation complète d'un programme très chargé. Dans l'après-midi, il vous sera donné de constater que la Commission de l'exposition de sténographie s'est admirablement acquittée de sa tâche sous la présidence de M. Montenez, aidé de ses collaborateurs MM. Thomas, Linaer, le Général Claser, Lambotte, pour ne citer que ceux-là.

Plus particulièrement à droit à tous nos éloges mon excellent collègue et ami M. De Baerdemacker, qui est partout en même temps. Vous le croyez encore au Palais des Académies que, déjà, il est au Palais Mondial et si, là, vous le perdez de vue une seconde, ne l'y cherchez plus, il sera au Résidence Palace ou peut-être à l'Hôtel de Ville de Schaerbeek, surveillant tout et donnant le dernier coup d'œil du maître de maison qui reçoit. Aujourd'hui, véritable chef du mouvement sténographique en Belgique, il a été le vaillant ouvrier de cette manifestation si merveilleusement préparée. Si ce congrès doit marquer sa place dans l'histoire de nos assises internationales, De Baerdemacker y sera pour beaucoup. Il a tout prévu, étudié, réglé, sans rien laisser au hasard, ce qui est la seule manière de bien faire, car notre secrétaire général possède l'imagination primesautière et la belle confiance dans la vie, deux qualités qui ont contribué à la formation de l'âme belge, si bien décrite par l'un de vos écrivains, Edmond Picard. (**Applaudissements.**)

Depuis le congrès de Strasbourg, le Comité international a tenu plusieurs réunions : à Bruxelles, en 1923; à Paris, en 1924; à Luxembourg, en 1926. De chacune de ces réunions, il a été publié un compte rendu très détaillé. A Strasbourg, le nombre des nations composant ce Comité était de 15; actuellement il compte 27 nations.

Grâce à notre collègue M. De Baerdemacker, déjà nommé comme on dit au collège lors des distributions de prix, le Comité a aujourd'hui son organe officiel que reçoivent tous ses membres : la « Revue sténographique belge et internationale », la plus belle Revue européenne de sténographie. Notre collègue veut ainsi témoigner sa reconnaissance envers la sténographie qui l'a beaucoup aidé. (**Applaudissements.**)

Un autre ancien collègue qui garde également à la sténographie de la reconnaissance pour les services qu'elle lui a rendus, c'est M. Abraham qui, voyant annoncé dans les journaux le congrès de Bruxelles, s'est immédiatement mis en rapport avec De Baerdemacker et a fait au Comité un premier don de 5.000 francs, sans parler de sa cotisation personnelle de 500 francs et des 1.000 francs versés par lui au Comité d'Organisation du Congrès provenant d'une société de sténographie dissoute durant la guerre. Souhaitons que l'exemple de M. Abraham ait des imitateurs. Je crois savoir qu'il en aura. Le Comité international se constituera ainsi un petit capital, ce à quoi nous devons tous aider. (**Applaudissements.**)

Enfin, ayant exhumé de la poussière des dossiers un vœu émis il y a 27 ans, j'ai été assez heureux pour le réaliser : il s'agit de la création d'un Office international de documentation sténographique. J'avais déjà le précieux appui de M. le Ministre d'Etat Bech pour organiser cet Office à Luxembourg. J'ai cessé mes pourparlers avec lui, comprenant que cet organisme serait mieux placé et rendrait plus de services si on pouvait l'installer à Bruxelles. M. le Sénateur Lafontaine, vice-président du Sénat, président de l'Union des Associations internationales, et M. Paul Otlet, secrétaire général de cette grande Union, ont réservé le meilleur accueil à mes propositions. Après m'être mis d'accord avec M. Paul Otlet sur la rédaction du règlement de l'Office, l'autorisation nous a été donnée de nous installer au Palais Mondial.

Nous sommes très reconnaissants à nos collègues des différents pays d'avoir répondu avec tant d'empressement et en si grand nombre à la cordiale invitation que nous leur adressions. A Strasbourg, en 1920, le XII^e Congrès international, auquel M. le Ministre Louis Marin nous faisait l'honneur et le plaisir d'assister, avait réalisé les chiffres les plus forts obtenus dans nos congrès, avec 443 adhérents appartenant à 15 nations dont 9 de ces nations étaient effectivement représentées.

Quelques esprits chagrins — il s'en rencontre toujours et partout — proclamèrent quelques années plus tard que le succès de ce congrès était dû uniquement à la curiosité de voir la ville ou de visiter l'Alsace et qu'on pouvait saluer les chiffres obtenus car on ne les reverrait plus.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de 443 adhérents et de 15 nations, mais de 1033 adhérents et de 27 nations. (**Vifs applaudissements.**)

Depuis le dernier congrès, 12 nouvelles nations sont venues à nous, ont adhéré au congrès ou sont entrées dans le Comité international. Ce sont : l'Allemagne, la Bulgarie, l'Egypte, la Hongrie, l'Indochine, l'Irlande, le Japon, le Maroc, la Russie, la Tunisie, la Turquie, la Yougo-Slavie.

Je le disais, il y a un instant, à la séance du Comité international, je suis très heureux, très fier de ces résultats. C'est pour moi une grande joie, une douce récompense, de pouvoir citer des chiffres que nul n'aurait osé prévoir : 89 adhésions pour l'Italie, 57 pour la Suisse, 30 pour la Hollande, 26 pour la Suède, 226 pour la France, etc., soit un total de 615 adhésions étrangères, en dehors des 418 adhésions pour la Belgique.

Je suis infiniment touché des nombreuses lettres qui me prient de voir là une preuve de confiance dans la façon dont je dirige le Comité international depuis 14 ans. Au moment du renouvellement du Bureau et à 66 ans, il me sera bien permis de vous prier de me remplacer à la tête de notre important groupement.

Un nouveau Comité s'étant constitué à côté du nôtre, pour des raisons qui ne doivent pas être rappelées, car le passé est le passé, tous les gens de bonne foi savent que nous n'avons jamais cessé de réclamer la paix.

Je remercie nos collègues Mancuso et Giulietti, réviseurs à la Chambre des Députés d'Italie, pour leurs démarches en faveur de la réconciliation. L'offre de médiation qui m'a le plus touché m'a été faite récemment par nos collègues de Budapest. Par retour du courrier, j'ai accepté la proposition de M. Charles Ronay, conseiller du Parlement, qui est immédiatement entré en relations avec M. Carocci, de Milan, président de l'autre Comité.

Nos collègues bulgares, les premiers, sont venus à nous franchement, sans nous poser de conditions. Nous les félicitons et les remercions bien sincèrement de leur beau geste. De même, les Russes, de même, les Hongrois, de même, les Allemands.

Des journaux allemands écrivaient ces temps derniers que le Congrès de Bruxelles devait être le Locarno de la sténographie. Notre très distingué collègue, M. Fuchs, n'a pas hésité à entrer dans nos vues, d'autres de ses collègues du Comité de jonction l'ont suivi. Jamais on n'empêchera quelques dissidents de rester à l'écart. Mais le grand nombre des adhésions données à ce congrès et des nations qui y sont présentes ou représentées est la meilleure preuve que la paix est faite et bien faite.

C'est pourquoi de longues déclarations sont tout à fait inutiles. Il suffit d'exprimer notre contentement de voir enfin rétablie l'union là où elle n'aurait jamais dû cesser de régner. Cette union, nous avons tout fait pour la conserver. Le succès a fini par couronner nos efforts. Réjouissons-nous. Mes chers nouveaux collègues, nous vous tendons fraternellement la main. (**Applaudissements prolongés.**)

*
**

Discours de M. Marin, ministre français

Mesdames, Messieurs,

Nous comprenons tous les sentiments de fierté et d'émotion qui ont agité notre Président Buisson lorsqu'il a constaté le beau succès qu'a rencontré l'œuvre à laquelle il se dévoue depuis de longues années, car n'est-ce pas la plus belle joie pour celui qui se voue

entièrement à un organisme que de voir les grands résultats auxquels il aboutit. (**Applaudissements.**)

Le Congrès qui s'ouvre aujourd'hui surpasse de beaucoup celui de Strasbourg; les événements qui l'entourent, l'atmosphère qu'il rencontre sont infiniment supérieurs à ceux qui l'accompagnèrent en 1920. De plus, votre XIII^e Congrès est remarquable en ce sens qu'il se compose de tous hommes compétents et bien qualifiés pour prendre part à ses débats. Nous voyons ici les apôtres fervents venus de tous les coins du monde pour traiter ce problème d'un intérêt mondial qu'est devenue la sténographie. Votre assemblée se compose non seulement de sténographes professionnels, mais aussi de représentants des divers milieux où la sténographie doit être introduite pour le plus grand bien de tous. Des délégués de 27 nations viennent ici exposer des idées nouvelles, nous font part de leurs desiderata. Un tel échange de vues ne peut qu'être d'une grande utilité pour tous. La sténographie doit se répandre et se faire mieux connaître et apprécier. J'insiste sur ce point et j'en fais la remarque à M. Vuylsteke : il ne suffit pas de réunir des sténographes pour discuter tel avantage ou défaut d'une méthode, pour conseiller telle ou telle marche à suivre; il faut surtout faire participer à ces réunions ceux qui sont appelés à se servir de sténographes. Il faut faire l'éducation du public, car si la sténographie n'est pas considérée jusqu'à ce jour comme un autre métier, c'est principalement parce que les employeurs ne connaissent pas suffisamment les avantages qu'ils pourraient en retirer. Ils ne savent pas se servir de la sténographie et c'est ce qu'il faut leur apprendre. Combien d'écrivains, de penseurs, etc., qui ont besoin de noter rapidement leurs idées, pourraient en tirer profit! Dans combien d'administrations publiques ou privées ne voyons-nous pas des hommes qui consacrent une journée à traiter une question parce qu'ils prennent la plume eux-mêmes! (**Applaudissements.**)

Dites-leur donc ce qu'ils peuvent retirer de la collaboration d'un bon sténographe qui saisiserait leur idée au vol, la traduirait et la leur présenterait clairement exprimée.

Je le répète : la vulgarisation de votre art est un point essentiel qui ne peut être oublié dans votre programme.

Vous pourriez peut-être vous étonner qu'un ministre des pensions qui n'a rien à voir dans l'éducation du public vienne de Paris à Bruxelles pour se mêler à vos débats. C'est que depuis longtemps je m'intéresse à vos travaux. J'ai constaté avec joie les progrès que vous faisiez et je suis convaincu qu'il y a là de grandes ressources non encore utilisées, que ce soit dans les milieux commerciaux, industriels, parlementaires, judiciaires, agricoles ou même dans la presse. Réfléchissons un instant à la responsabilité formidable qu'assume celle-ci en envoyant à travers le monde des nouvelles qui peuvent jeter les troubles les plus profonds. Eh bien, lorsqu'il s'agit de savoir exactement ce qui a été dit dans une assemblée, y a-t-il un auxiliaire plus précieux que la sténographie?

Qu'on introduise la sténographie partout, qu'elle trouve sa place dans les administrations publiques où, tout autant qu'elle dans n'importe quelle industrie, on a besoin de gagner du temps et d'avoir une besogne fidèlement faite.

Une administration serait bien comprise si elle se composait de deux catégories d'hommes : ceux qui pensent et décident, et ceux qui traduisent leurs pensées et les font connaître dans les centres intéressés. Voilà encore la place du sténographe.

Je parle évidemment du sténographe de 1^{re} classe; il faut qu'après un certain temps il ait épousé les idées du patron, qu'un mot lui suffise, qu'il soit un ami plutôt qu'un aide, que le patron puisse placer en lui toute sa confiance et lui laisser bientôt toute latitude pour les travaux à faire.

Pour être ce collaborateur précieux, plusieurs qualités sont nécessaires au sténographe; d'abord une grande culture générale et puis, et surtout, la qualité morale. Que faire en effet d'un sténographe qui prétend interpréter toutes les idées à sa façon, ou qui n'a pas la discrétion voulue? Il lui faut ce qu'on peut appeler : l'honneur professionnel.

Je veux cependant remarquer ici combien le peuple belge possède cette belle qualité morale. Je connais depuis mon enfance plusieurs familles belges et j'ai toujours admiré chez elles cette haute valeur qu'on retrouve d'ailleurs dans toutes les œuvres belges, et Verhaeren avait raison de dire que la noble Belgique avait tout sacrifié à l'honneur. (**Nouveaux applaudissements.**)

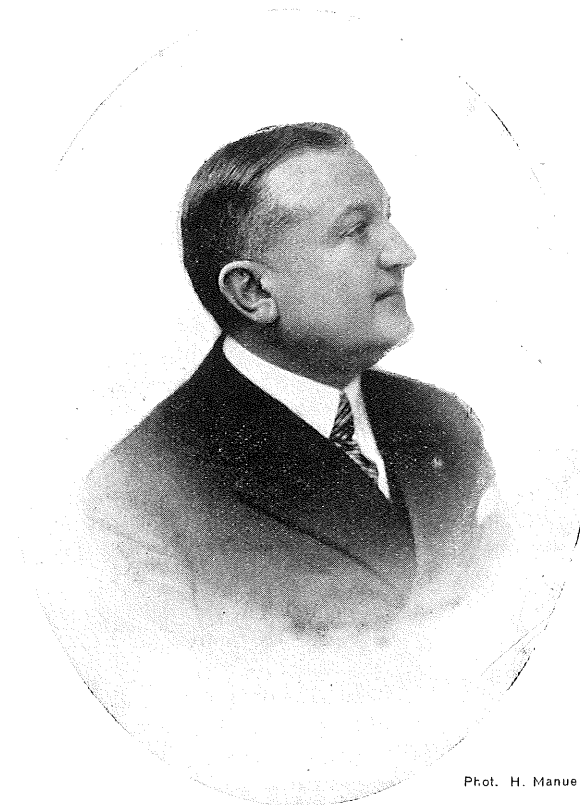
Je veux terminer sur ces mots et laisser à M. De Baerdemacker le soin d'ouvrir la séance du 25^e anniversaire de l'Institut.

*
**

Discours de Monsieur A.-J. De Baerdemacker, Président de l'I. R. S. B.

Messieurs les Ministres,
Mesdames,
Messieurs,
Mes chers Collègues,

Lorsque, à la réunion du 10 août 1923 du Comité international de sténographie à Bruxelles, nous demandâmes à notre estimé président Georges-Buisson d'accorder à la Belgique l'honneur très grand d'organiser, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Institut Sténographique de Belgique, le XIII^e Congrès international, nous ne nous doutions jamais que cette manifestation mondiale, apothéose de nos noces d'argent, réunirait ici



Phot. H. Manue

M. A.-J. De Baerdemacker

tant d'éminentes personnalités, tant de franches et enthousiastes amitiés heureuses de nous donner le gage précieux de leur estime et de leur bienveillante sympathie.

Il est doux à ceux-là qui, depuis vingt-cinq ans, ont travaillé sans relâche de sentir autour d'eux de chères présences, à l'heure où, se retournant vers le passé, ils contemplent la route parcourue et font la somme des victoires qu'ils ont remportées. Victoires bien souvent durement acquises, victoires contre l'indifférence et la méchanceté, victoires contre leur découragement et leurs déceptions, victoires contre les autres et contre eux-mêmes, mais tant est entière l'absorption de l'homme par le bonheur qu'il oublie les jours sombres qu'il a vécus pour ne se souvenir que de ceux où il marchait dans du soleil.

Je ne puis, sans émotion, me reporter aux premières années de l'Institut Sténographique, à nos premiers cours publics et gratuits donnés au Palais de la Bourse et à la Maison de l'Etoile, quand, disciples fervents, nous consacrons les loisirs de nos vingt ans à la diffusion de la sténographie.

Je revois, comme si c'était d'hier, la classe où, maladroitement peut-être, mais avec

quelle foi, quelle claire espérance! nous donnions nos leçons à quelques auditeurs à qui nous nous efforcions de communiquer notre enthousiasme et notre volonté.

En décembre 1904, la ville de Bruxelles — à laquelle l'Institut Sténographique tient à renouveler sa profonde reconnaissance — consentait à mettre à notre disposition une des salles de l'Ecole Industrielle et à nous accorder son Haut Patronage. Quelle victoire! Cent vingt-six élèves prenaient inscription à notre premier cours donné dans une école officielle. Il nous semblait que, d'un seul coup, comme ces oiseaux ivres de lumière qui montent droit vers le ciel, nous avions atteint le sommet des ambitions humaines. Cent vingt-six élèves dont nous voulions faire cent vingt-six sténographes épris de leur art, conscients de leur valeur! Jamais nos rêves n'avaient bâti tel idéal! (**Applaudissements.**)

Et cependant! Et cependant, notre persévérance s'accroît, de jeunes dévouements nous apportent la fraîcheur de leur talent et de leur âme. L'œuvre se développe. Elle crée des cours à Uccle et à Molenbeek, en 1906; en 1907, à Bruxelles, Laeken, Koekelberg, Forest; en 1909, à Braine-l'Alleud, Watermael, Boitsfort.

Les Administrations Communales et la Province de Brabant reconnaissent l'utilité de nos efforts, le mérite des résultats qu'obtiennent nos élèves et nous accordent quelques subsides.

Nous savons à présent que, quoi qu'il advienne, l'Institut Sténographique vivra parce qu'il a su se heurter aux petites misères quotidiennes sans jamais vaciller.

La Revue Sténographique Belge que nous avons créée en 1903 — au prix de quels sacrifices, on le devine — était le lien qui unissait tous les membres de notre grande famille, le miroir où chacun retrouvait — dans les articles de ses collaborateurs — son enthousiasme et son orgueil.

Elle encourageait les uns, réconfortait les autres et, chaque mois, on l'attendait comme on attend un ami fidèle qui vient, le cœur gonflé de promesses, avec un bon sourire dans les yeux. (**Nouveaux applaudissements.**)

Août 1914 tombe sur notre tranquille confiance comme un grand corps sanglant.

Un moment désemparé, l'Institut suspend ses cours. Pas longtemps! L'Administration Communale de Bruxelles nous demande de reprendre notre activité. Les professeurs restés au pays comprennent leur rôle et leur tâche. Ils comprennent qu'à côté de la sténographie, nous pouvons enseigner autre chose : le civisme et la fidélité à la Patrie. (**Vifs applaudissements.**)

Nous montrons à nos jeunes élèves comment le patriotisme se forge dans la douleur et la dignité. Nous sauvons — et c'est peut-être notre plus beau titre de gloire — de nombreux chômeurs de l'enfer de la déportation.

Ah! Mesdames, Messieurs, depuis, la paix nous est revenue. Des hommes de bonne volonté — et, ici, je tiens à rendre un vibrant hommage à notre éminent président Georges-Buisson qui en fut le grand artisan —, des hommes de bonne volonté, dis-je, ont ramené l'Union dans notre grande famille sténographique. Les barrières qui s'élevaient entre collègues de différentes nations ont été supprimées mais, parlant pour notre vieil Institut, laissez-moi pieusement saluer la mémoire de ceux des nôtres, élèves et anciens élèves de nos cours, courageusement tombés pour notre chère liberté. (**Applaudissements prolongés.**)

La tourmente passe; nous poursuivons notre tâche; nous créons de nouvelles classes et, aujourd'hui, l'Institut Sténographique est une école complète où se forment, chaque année, de nombreux secrétaires commerciaux.

Il y a deux ans, en effet, nous avons élargi notre horizon et, à côté de nos cours de sténographie, nous avons institué des cours de français, d'anglais, de comptabilité et d'espéranto.

Sous la direction de professeurs compétents, la jeunesse studieuse de nos classes s'est mise résolument à l'ouvrage et les résultats qu'elle a obtenus prouvent combien elle a su apprécier la portée pratique de nos cours et la haute valeur de l'enseignement qu'elle y a reçu.

Cette année, pour ne prendre qu'un exemple, plus de trois cents jeunes gens ont fréquenté les différents cours gratuits de l'Institut.

Et ce n'est pas sans fierté que nous considérons l'œuvre réalisée, parce que cette œuvre-là nous l'avons faite de notre ténacité, de nos seules forces, de tout notre cœur. Chacun de nous y a apporté sa pierre qu'il a scellée avec amour; chacun de nous a su sacrifier ses préférences à l'idéal commun.

Et de tant de collaborations fraternelles, est née notre force; de tant d'heures d'intime allégresse a jailli, flambe radieuse, notre ambition de faire plus encore.

Il y a cinq ans, l'Institut Sténographique qui voulait fêter dignement le 20^e anniversaire de sa fondation, organisait le premier championnat de Belgique de Sténographie.

Ce fut une belle journée. De toutes les régions du pays, les praticiens arrivèrent nombreux et ardents, et de merveilleux talents se révélèrent. Le Championnat fut plus qu'une victoire pour certains, il fut une leçon pour tous, leçon d'énergie et de persévérance, indication précieuse pour l'avenir. Car c'est dans ces luttes pacifiques que se mesurent les hommes, que prennent racine les espoirs, que s'étayent les confiances. Et c'est cela que nous avons voulu en organisant le Championnat : donner à chacun l'occasion de passer sous la toise et de tirer profit de son succès ou de son échec. (**Applaudissements.**)

En 1925, l'Institut proposait aux cercles sténographiques la création d'une Union des sociétés de Belgique. Son but? S'unir par delà les systèmes rivaux et les écoles cancanières, répandre l'enseignement et la pratique de notre art, s'efforcer d'améliorer la situation des sténo-dactylographes, grouper ceux-ci en une vaste famille dont tous les membres travailleraient à la réalisation des aspirations communes.

L'Union des Sociétés de Sténographie et de Dactylographie de Belgique est fondée; il y a deux mois, elle tenait à l'Hôtel Communal de Saint-Gilles son deuxième Congrès annuel.

Une fois de plus, l'Institut Sténographique a fait œuvre utile et les sténographes lui en sauront gré.

La grande idée des fondateurs de l'Institut, celle pour laquelle aucun sacrifice ne leur paraissait exagéré, était la diffusion de la sténographie.

Ils rêvaient d'une époque — vous voudrez bien ne pas oublier qu'ils n'avaient pas trente ans! — où chacun aurait à sa disposition cet outil incomparable, s'en servirait quotidiennement, l'aimerait parce qu'il lui est indispensable en lui faisant économiser un temps précieux. C'était, débarrassé de sa brume d'utopie, le rêve de leur maître Duployé.

Le rêve n'est pas réalisé, mais la sténographie a pénétré dans la masse et, chaque jour, fait de nouvelles conquêtes.

Un moyen extraordinaire de pénétration s'offrait à l'Institut Sténographique, un moyen qui lui permettrait de continuer l'œuvre des ouvriers de la première heure et d'atteindre directement ceux que, jusqu'à présent, la sténographie n'avait pu toucher.

En mars dernier, nous donnions à Radio-Belgique notre premier cours par T. S. F. L'étonnement fut grand quand nous annonçâmes la causerie liminaire, mais, bientôt, ce ne fut qu'une unanime louange et le cours de nos dévoués collaborateurs Robbens et Lambotte se donna dans l'enthousiasme.

Des milliers d'auditeurs purent suivre, chez eux, bien à l'aise, en famille, les leçons du professeur.

J'ouvrirai, ici, une parenthèse.

Dût la modestie de l'intéressé en souffrir, il faut que l'on sache la ferveur avec laquelle notre collègue Lambotte — car c'est de lui qu'il s'agit — jeta la bonne parole à travers l'espace. Sa voix vibrante, sa voix qui lui a valu le surnom de « super-dicteur de Belgique », prêcha l'utilité de notre art abrégatif avec une telle maîtrise et une telle foi que, de partout, affluèrent les marques d'encouragement et les suggestions généreuses.

Les résultats sont là, dans un volumineux dossier, et l'on ferait de toutes les lettres qui le constituent, le plus beau Livre d'or à la gloire de la sténographie. (**Applaudissements.**)

Cette année encore, l'Institut Sténographique a créé, sous la direction généreuse et éclairée du Général Claser, un cours gratuit par correspondance destiné aux sous-officiers

des garnisons de province. A l'heure actuelle, plus de 150 inscriptions ont été recueillies et la première leçon ne sera envoyée qu'en octobre ! Ce cours s'étendra; nos soldats, eux aussi, en pourront bénéficier et, quand viendra le moment de quitter la caserne, ils sauront se diriger vers une profession qui les accueillera largement si des études menées avec méthode les ont préparés au travail que l'on attend d'eux.

Ah ! Mesdames, Messieurs, puissent nos beaux projets continuer de se réaliser, puissent-ils rencontrer auprès de tous la vigoureuse sympathie sans laquelle il n'est pas de triomphe total !

Au terme de ces vingt-cinq années de travail, nous regardons l'avenir avec confiance, comme nous regardons le passé avec émotion. Jamais nos forces ne se sont immobilisées, jamais nul d'entre nous ne s'est dit : c'est assez ! Ceux qui nous succéderont continueront l'œuvre, l'amplifieront, lui donneront la puissance de leur corps et de leur cerveau et quand pour nous le jour viendra de la retraite, c'est de poing ferme que nous leur tendrons le flambeau... (Nouveaux applaudissements.)

Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Travail,

Permettez-moi de vous adresser l'expression de notre vive gratitude pour avoir bien voulu honorer cette cérémonie de votre présence. Vous avez tenu à nous donner un nouveau témoignage de la sollicitude constante dont vous entourez l'enseignement professionnel. Nous savons tout ce que celui-ci doit à votre talent et à votre sage administration; nous savons vos initiatives et les progrès réalisés sous votre enthousiaste impulsion. Croyez bien que nous vous garderons une profonde reconnaissance pour la marque d'estime qu'une fois de plus vous venez de nous donner. (Applaudissements.)

Monsieur le Ministre des Pensions,

Nous saluons avec émotion et fierté votre participation à cette célébration de nos noces d'argent. Nous inscrivons votre nom glorieux, synonyme de « grand ami de la sténographie », dans notre Grand Livre, au compte « Reconnaissance ». Merci, Monsieur le Ministre, au nom de tous les sténographes belges qui aiment et admirent cette seconde Patrie que vous représentez si noblement parmi nous : la France ! (Vifs applaudissements.)

Le moment est venu, Mesdames, Messieurs, d'accomplir le plus doux des devoirs, celui que l'on remplit le cœur serré par l'oppression du souvenir parce que, en quelques minutes, en images tumultueuses, défile tout un cher passé.

A tous ceux qui nous ont secondés, dans les jours moroses, comme dans les jours de joie, j'adresse un sonore et cordial merci !

A Sa Majesté le Roi, qui a daigné conférer à l'Institut le titre de « Société Royale », je présente nos très respectueux et très reconnaissants hommages.

A la Province de Brabant, aux Administrations Communales de Bruxelles, Schaerbeek, Uccle, Louvain, Watermael, Boitsfort, Saint-Gilles, Molenbeek-Saint-Jean, aux personnalités du monde pédagogique et du monde sténographique qui, par leurs conseils, ont collaboré à notre œuvre;

A notre cher Président du Comité International, M. Georges-Buisson, qui a fait de notre « Revue Sténographique Belge » une revue internationale de sténographie, une revue qui, par ses informations, peut prétendre à une des premières places parmi les journaux sténographiques du monde entier;

A notre excellent collègue M. Albert Denis, président de l'Institut Sténographique de France, président de cette vaste association sœur aînée de l'Institut Sténographique de Belgique;

A vous tous qui êtes venus prendre part à notre allégresse, merci !

Aux Collègues étrangers et belges réunis ici en Congrès, à l'occasion de cet anniversaire, qu'il me soit permis d'apporter le fraternel salut des membres de notre Institut. Qu'ils sachent combien nous apprécions leur présence parmi nous et qu'ils agrément l'expression de notre fervente gratitude.

Et vous, mes chers Amis, compagnons de lutte d'hier et d'aujourd'hui, vous qui nous avez donné le meilleur de vous-mêmes, vous qui dépensez encore généreusement vo-

tre féconde énergie pour la progression d'une belle idée, dont ceux qui ne comprennent pas ont trouvé ridicule le pur désintéressement, vous, que de multiples occupations ont arrachés à nos travaux, mais qui suivez toujours de toute votre âme notre belle œuvre de vulgarisation, Mesdemoiselles Bertrand et Gérard, mes chers Guérisse, Lebon, Nissens; vous que la mort a appelés mais dont le souvenir est notre meilleur guide, Stassart, Palmers, Vandersmissen; et vous, mes chers collègues qui, depuis des années, êtes sur la brèche, Mademoiselle Wauters; Bertrand, Robbens, Lambotte, Livain, Caers, Lurquin, Struys, Rams et Oosterlynck,

à vous tous, j'offre l'indéfectible reconnaissance de l'Institut et des élèves que vous avez formés.

Et demain, nous nous remettrons au travail, car, n'est-ce pas, cette belle journée n'est qu'une courte trêve et la route est longue qu'il nous faut parcourir. Mais, qu'importe ! puisque, aux jours de lassitude, il nous suffira de regarder le passé pour trouver l'énergie nécessaire à l'accomplissement de la tâche qui nous appelle. (Applaudissements prolongés.)

L'Institut Sténographique de Belgique, Société Royale



Sa Majesté le Roi a daigné envoyer à M. De Baerdemacker le brevet que nous reproduisons ci-contre.

Palais de Bruxelles

Le 16 Juillet 1927

Monsieur le Président,

En réponse à la demande que vous avez adressée au Roi, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Sa Majesté autorise la Société "Institut Sténographique de Belgique"

à

prendre le titre de Société Royale. Agréez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée,

Le Chef du Cabinet du Roi,

Journo

C'est le plus bel hommage qui pouvait être rendu à une société dont, depuis 25 ans, les dirigeants se sont consacrés sans relâche à la diffusion de la sténographie, sans attendre d'autre récompense que la reconnaissance de ceux auxquels ils ont ouvert l'avenir.

Le geste du Souverain sera très apprécié des amis du vieil organisme qui, dans cette marque précieuse d'encouragement, trouvera l'énergie nécessaire à la réalisation de l'œuvre qu'il s'est promis de mener à bonne fin.

Discours de M. A. Bertrand, vice-président de l'I. R. S. B.

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'Institut Royal Sténographique de Belgique, de son Conseil d'Administration, de ses professeurs et de ses élèves, j'apporte à notre Président, Monsieur Albert De Baerdemacker, l'hommage ému de notre vive admiration et de notre sincère gratitude.

Il vous a dit quelle œuvre de dévouement et de constants sacrifices est notre société; il vous a dit l'extension qu'elle a prise, au cours de ces dernières années surtout; il vous a dit la part de chacun dans l'effort de chaque jour, mais il a omis de vous dire que ces sacrifices de temps, de labeur, d'argent, le premier il les a consentis, que cette extension, c'est lui — et lui seul — par sa ténacité et son énergie qui l'a créée, que cette force bienfaisante qu'est désormais l'Institut Sténographique, c'est lui qui l'a faite de son activité de tous les instants, de sa persévérante audace.



M. A. Bertrand

Il a connu les heures pénibles, celles de la lutte contre l'indifférence et la médiocrité; il les a traversées, les yeux fixés sur le but à atteindre, confiant en sa force tranquille. Il a connu les heures claires de la victoire, celles qu'attendent bien des gens pour se dire : la récompense est venue, j'ai fait tout mon devoir, que les autres fassent le leur !

Il est de ceux qui pensent n'avoir jamais fait tout leur devoir... Monsieur De Baerdemacker est un cœur et une conscience, et nous le savons, nous, qui l'avons suivi pas à pas, qui connaissons l'activité formidable qu'il a déployée pour répandre la sténographie, la faire comprendre, la faire aimer, nous qui avons assisté à la réalisation des idées magnifiques et généreuses dont tous les sténographes lui sont reconnaissants.

Aujourd'hui, étape glorieuse dans la vie de notre société, nous sommes fiers de lui apporter le tribut de notre ardente sympathie, avec la solennelle promesse de ne lui marchand jamais notre féconde collaboration. **(Vifs applaudissements.)**

Monsieur le Président,

Remueur d'idées, vous êtes aussi un meneur d'hommes. Ceux que vous conviez à participer à vos travaux acceptent cette participation, un peu parce qu'elle les séduit, mais beaucoup parce que vous la leur demandez... Et puis votre tâche commence, votre

tâche de semeur d'enthousiasme. On vous suit, sans trop comprendre, donc sans trop approuver d'abord, et l'on est tout surpris de se trouver un jour devant une belle victoire. Notre étonnement alors égale votre joie et notre reconnaissance, car plus qu'une victoire sur les autres, c'est une victoire sur nous-mêmes que vous nous avez permis de remporter, une victoire sur notre chancelante audace.

Votre bel optimisme est une joyeuse lumière sur la route où vous nous conduisez, votre exemple est le fidèle miroir où nous cherchons volontiers l'image de ce que nous voudrions être.

Dans ces journées qui sont toutes de doux réconfort et de fière espérance, que l'hommage de vos collaborateurs soit un gage de profond attachement à l'œuvre que vous avez fondée, qui a vécu par vous et qui se développera puissamment, puisque, longtemps encore, vous l'animerez de votre foi. **(Nouveaux et vifs applaudissements.)**

Discours de Monsieur le Ministre Wauters

Mesdames, Messieurs,

J'accomplis ce matin un très agréable devoir en venant parmi vous, au nom du gouvernement, et je le fais avec d'autant plus de plaisir que cela me donne l'occasion de saluer à la fois l'aboutissement de deux grands efforts.

Sur le terrain national, j'applaudis avec joie au succès de l'Institut Royal Sténographique et je rends tout particulièrement hommage à la ténacité et à l'énergie de son Président, M. De Baerdemacker, qui non seulement dans le domaine de la sténographie, mais dans tous les domaines, et surtout dans notre agglomération bruxelloise, a su faire preuve d'une telle générosité, d'une telle activité et d'un si bel esprit de solidarité. Je profite de l'occasion pour l'en féliciter et l'en remercier.

Je suis heureux de pouvoir vous dire combien est réconfortant le spectacle de votre Congrès; 27 nations y sont représentées, 1.033 adhésions y ont été envoyées; ce sont de beaux résultats.

C'est au nom du gouvernement tout entier que je salue les étrangers qui y prennent part. J'espère qu'ils trouveront dans notre pays un accueil fraternel non seulement auprès de leurs collègues, mais de la population entière, et qu'ils emporteront de leur séjour en Belgique le sentiment qu'ils se sont trouvés dans un pays qui n'a jamais désespéré même aux plus mauvais jours et qui a toujours su comme on le disait tantôt : tout sacrifier à la défense de son honneur national, et faire l'effort tenace et persévérant qui lui donne l'espérance de pouvoir aborder les plus grands projets.

L'œuvre à laquelle vous vous consacrez a ma sympathie personnelle; j'ai toujours admiré la patience et la valeur morale, dont parlait Monsieur Marin, de vos collègues de la Chambre et du Sénat, condamnés à prendre et reproduire les discours des parlementaires. Nous leur devons toute notre reconnaissance pour les beaux discours qu'ils nous font parfois prononcer. **(Sourires.)**

J'ai voulu à plusieurs reprises marquer l'importance que j'attache à l'enseignement de la sténographie et dactylographie, et il y a à peine quelques mois, je me trouvais dans cette même salle en présence de nombreux élèves de l'Association Unitaire, leur témoignant non seulement de la sympathie que le gouvernement a pour leurs efforts, mais de l'intérêt que nous attachons au succès de votre art.

Il y a 25 ans, la sténographie était un art d'amateurs considéré plutôt comme un exercice d'acrobate; depuis la guerre seulement on a admis dans nos administrations la dactylographie, ce qui n'a d'ailleurs pas été sans difficultés.

Je me souviens qu'en 1921, mon département ayant dû modifier le règlement d'admission et formation du personnel, on avait posé la question : « Et les femmes ? »

Il y eut pour appuyer mon point de vue, et je leur rends hommage, tous les chefs et fonctionnaires supérieurs, ingénieurs, docteurs en droit, etc. Mais j'eus la triste occasion de constater que le personnel inférieur s'opposait par 108 voix contre 4 à l'admission des femmes. Nous avons cependant passé outre et le règlement prévoit l'acceptation des femmes non seulement aux petits travaux, mais même aux travaux de direction, qu'elles

sont capables d'entreprendre aussi bien que les hommes et avec autant d'initiative. **(Applaudissements.)**

Tout droit suppose des devoirs et c'est cela que visait M. Vuylsteke. Il faut en effet que ceux qui sont appelés à collaborer aux travaux des administrations tout comme à ceux du commerce, de l'industrie et même de l'agriculture aient les qualités nécessaires pour bien remplir cette lourde charge. Il ne suffit pas d'être en possession de la technique; il faut une forte culture générale. **(Applaudissements.)**

Nous vivons dans une période où tout se fait vite : électricité, téléphone, T. S. F. Tous les gens d'affaires sont pressés, soit qu'ils aient à diriger à la fois plusieurs compartiments d'une formidable entreprise, qu'ils se trouvent devant un courrier volumineux, qu'ils aient à développer plusieurs projets, des visites à recevoir, des impressions à noter rapidement. Tout cela n'est possible que s'ils ont à leurs côtés des collaborateurs de confiance. En quelques mots, ils les mettront au courant, et la besogne se fera sans qu'ils n'aient plus à y songer.

Votre art peut rendre des services dans tous les milieux, et je suis réellement heureux de voir les beaux résultats que vous avez déjà obtenus.

Le gouvernement belge en ce qui concerne cet enseignement fait tout ce qu'il peut. Au début, comme pour tout enseignement nouveau, on a laissé faire; les cours étaient libres; puis peu à peu, ils sont devenus obligatoires. Nous avons en plus de votre Institut, l'Association Unitaire, qui donne aussi de beaux résultats. Toutes nos écoles de commerce ont à leur programme des cours de sténographie, et, rien que pour mon département, on peut compter environ 2.000 élèves qui les suivent.

La sténographie s'est introduite aussi dans les écoles moyennes, et, il y a de nombreuses années déjà, nous avons constitué pour encourager cet enseignement un Jury Central qui réunissait des délégués des divers systèmes. Chaque année, il fonctionne à Bruxelles et réunit de 1.000 à 2.000 élèves qui viennent faire consacrer le fruit de leurs efforts.

Nous sommes en bonne voie et nous continuerons. D'accord avec M. Huysmans, nous étudions le moyen de coordonner les efforts faits dans l'enseignement général et technique, et nous aboutirons prochainement. Je vise aussi le renouvellement du Jury Central que je considère comme un encouragement pour les élèves.

C'est aussi notre but d'encourager votre œuvre et c'est dans ce sens qu'en plus du titre de Société Royale que vient de vous accorder le Roi, mon département vous accorde le subsidé auquel vous avez bien droit.

Pour terminer, je salue les étrangers qui sont venus si nombreux à votre Congrès. Qu'ils se considèrent comme chez eux; nous sommes un pays de braves gens sans grandes prétentions. Nous ne demandons qu'une chose, c'est la paix, l'accord général des nations.

Merci encore à vous tous, et tout particulièrement à Monsieur le Ministre Marin pour l'honneur qu'il nous fait de se trouver parmi nous. Je suis sûr que le pays tout entier lui en sera reconnaissant. **(Applaudissements prolongés.)**

Discours de M. Albert Denis président de l'Institut Sténographique de France

Mesdames, Messieurs,

Notre président M. Georges-Buisson a bien voulu me demander de prendre la parole. Au nom des sténographes étrangers qui sont venus à ce Congrès, je remercie le Comité d'organisation et tous les sténographes belges de l'accueil chaleureux et cordial qu'ils leur ont réservé sur la noble terre de Belgique.

Nous formons ici, étant donné le nombre d'adhérents, une véritable Société sténographique des Nations, et je me fais l'interprète de tous pour dire à Monsieur le Président de l'Institut Sténographique et à ses dignes collaborateurs combien nous applaudissons et admirons le succès remporté par le XIII^e Congrès, succès dû à leurs efforts persévérants. Ils ont bien mérité le titre de Société royale que vient de leur accorder S. M. le

Roi, et c'est de tout cœur que nous les en félicitons; c'est un digne couronnement de vingt-cinq années de labeur acharné pour le triomphe d'une belle œuvre. **(Vifs applaudissements.)**



M. Albert Denis

La séance d'ouverture du Congrès et la séance solennelle de l'Institut Royal Sténographique de Belgique sont levées dans une atmosphère de confraternelle et prometteuse cordialité.



Au Palais des Académies

La sortie des congressistes après la séance inaugurale.

On remarquera, au milieu de cette photographie, marqués d'une x, MM. les Ministres Louis Marin et J. Wauters.

Le déjeuner au Résidence Palace

A une heure, la Commission d'organisation offre à Messieurs les Ministres Wauters et Marin et aux Présidents des Délégations étrangères un déjeuner exquis qui réunit, dans la luxueuse salle du onzième étage du Résidence Palace, les personnalités suivantes :

Monsieur le Ministre J. Wauters.
Monsieur le Ministre Louis Marin.
Monsieur et Madame Georges-Buisson,



Le déjeuner au Résidence Palace

Monsieur et Madame Vuylsteke.
Monsieur et Madame De Baerdemacker.
Monsieur le Député Fischer, Echevin de Schaerbeek.
Monsieur l'Echevin Van Leeuw.
Madame Suchecka (Pologne).
Miss Williams (Etats-Unis).
Monsieur le Général Claser.
Monsieur Hjort (Danemark).
Monsieur Marchand (Suisse).
Monsieur Abraham.

Monsieur O'Malley (Irlande).
Monsieur Schott (Suède).
Monsieur Andrews (Angleterre).
Monsieur Linaer.
Monsieur Godet.
Monsieur Bertrand.
Monsieur Lambotte.
Monsieur Guérisse.
Monsieur Cogen.
Monsieur Mancuso (Italie).
Monsieur Montenez.
Monsieur Thomas.
Monsieur Fuchs (Allemagne).
Monsieur Iourkowski (Russie).

**

Voici la composition du menu :

Déjeuner offert à M. J. Wauters, Ministre belge de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, et à M. Louis Marin, Ministre français des Pensions.

MENU

Les Hors-d'œuvre à la Grecque
Le Turbot poché à l'Amiral
Les Pommes nouvelles à l'Anglaise
Le Tournedos Résidence
Les petits Pois à la Française
Le Sorbet au Marasquin
La Poularde grillée à l'Américaine
La Salade de laitue
Les Fruits rafraîchis Melba
Le Café
Vin de Bordeaux blanc : Clos des Bleuets
Vin de Bordeaux rouge : Château Bel Air Margaux
Cuvée réservée Résidence Palace

**

Quand le déjeuner prend fin, on s'en va assister à l'ouverture officielle de l'Exposition internationale de sténographie, au Palais Mondial.



L'Exposition Internationale de Sténographie

A trois heures et demie, sous la présidence de M. Lafontaine, vice-président du Sénat, directeur du Palais Mondial, a lieu l'ouverture de l'Exposition internationale de Sténographie qui groupe, au Palais Mondial, un très intéressant ensemble de tableaux, diagrammes, livres et manuscrits se rapportant à la sténographie.

De nombreux congressistes sont réunis.

Monsieur Montenez, Président du comité organisateur de l'Exposition, souhaite la bienvenue aux personnalités présentes. Il rend hommage à la cheville ouvrière du Comité, le Général Claser, Directeur de la Section Militaire de l'I. R. S. B., qui s'est dépensé sans compter pour faire de cette exposition un ensemble de bon goût et d'utile documentation.

Monsieur le Ministre Marin souligne l'intérêt que présente l'exposition et félicite chaleureusement les organisateurs pour le gros effort accompli et l'excellent résultat obtenu.

Les visiteurs circulent dans la salle et s'arrêtent longuement devant les vitrines et les tables où sont déposés les ouvrages qui, de tous les pays, ont été envoyés.

**

Le jury, présidé par Monsieur Georges-Buisson, décerne les récompenses suivantes :

Hors Concours :

Institut Royal Sténographique de Belgique.
M. Georges-Buisson.
Association Sténographique Unitaire (France).
M. Molina (Italie), déjà Grand Prix à Madrid, en 1912.

Grand Prix :

Institut Pitman (Angleterre).
Gregg Publishing (Etats-Unis).
Union Sténographique Napolitaine Enrico Noë (Italie).

Médaille d'or :

Asocio de la Esperantistoj Stenografistoj.
M. P. Flageul (Espéranto).
M. Cogen (Espéranto et Stén. espérantiste).
Prof. Guido du Ban (Italie).
M. Quitadamo (Italie).
M. Giulietti (Italie).
Union Sténographique Dionysienne (France).
Institut « Schoevers » (Pays-Bas).
M. Brück (Luxembourg).
Union Sténographique Suisse.
Fédération Nationale des Sténographes Buissonnistes (France).
M. Delgueil (Algérie).
M. Calay (Belgique).
M. Schvartz (Algérie).
M. Hugon (France).
M. et M^{me} Stiénon (Belgique).

Médaille d'argent :

Section Militaire de l'I. R. S. B. : Monsieur le Général Claser (Belgique).
M. Besse (France).
M. Blomberg (Pays-Bas).
M. De Bruyn (Pays-Bas).
M. Pont (Pays-Bas).
M. Stibolt (Danemark).
M. Hjort (Danemark).
M. Kybourg (Suisse).
M. Barbier (Suisse).
M^{me} Tartaglia (Suisse).
Stenografica Italiano Corsiva (Italie).
M. Glock (Hongrie).
M. Christiansen (Danemark).
M. De Martelaere (Espéranto).

Médaille de bronze :

M^{me} Ida Weiss (Danemark).
M^{me} Louise Christiansen (Danemark).
M. Simeone di Cagno (Italie).
M. Alfred Lefebvre (Espéranto).
M. Arthur Hanicq (Belgique).

Mention honorable :

Ecole Commerciale de Rotterdam (Pays-Bas).
M^{le} Chapuis (Suisse).
M. Frischknecht (Espéranto et stén. espérantiste).
M. Leffler (Allemagne).
M. G. Baugier (Espéranto).

**

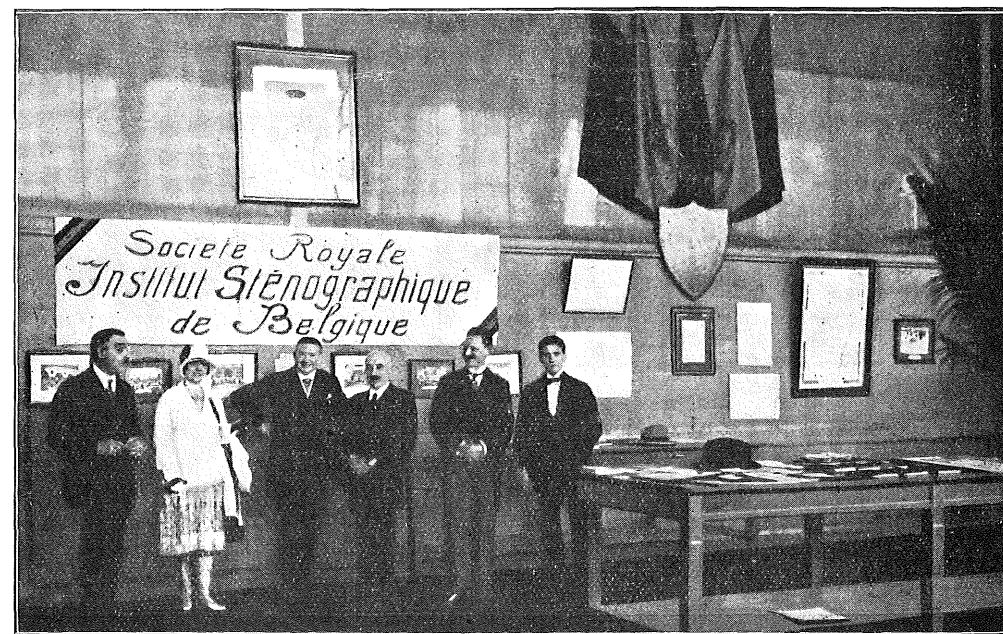
REMERCIEMENTS

L'organisation de l'Exposition a rencontré de nombreuses difficultés. Formalités douanières, décoration d'un local qui ne fut mis à la disposition des

organisateurs que trois jours avant l'ouverture, documents qui furent apportés par les congressistes eux-mêmes le jour de l'ouverture, aménagement complet d'une grande salle nue et froide...

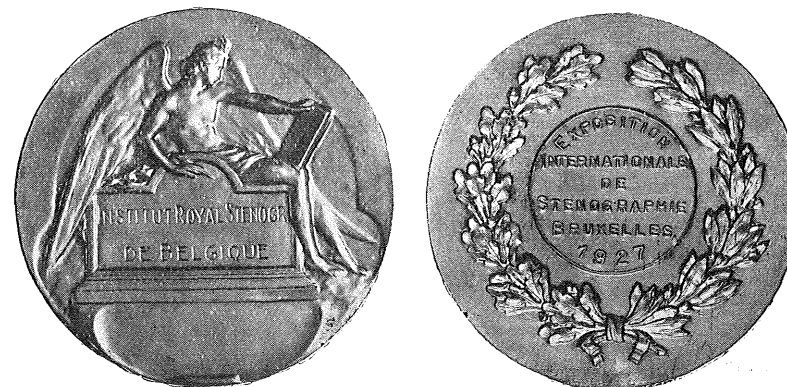
Heureusement, toutes ces difficultés ne furent qu'un jeu pour les organisateurs, parmi lesquels nous citerons tout spécialement le général Claser pour la partie technique et classement, MM. Bertrand et Hanicq pour l'ensemble et la décoration.

Nous nous en voudrions de ne pas apporter en même temps notre tribut d'hommages à notre excellent ami M. Cogen pour la préparation de la section espérantiste. Notre dévoué collègue a accompli là un travail prodigieux digne de tous les éloges.



Le stand de l'Institut Sténographique

De gauche à droite : M. le Général Claser, Madame De Baerdemacker, MM. De Baerdemacker, Guérisse, Bertrand et Hanicq.



La médaille de l'Exposition

La Séance plénière du Congrès

SALLE DES BEAUX-ARTS DU PALAIS MONDIAL

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES-BUISSON

La séance est ouverte à 4 heures et demie.

Prendent place au bureau : MM. *Hautefeuille* (France) et *Vuylsteke* (Belgique), vice-présidents ; *Thomas* (Belgique), secrétaire.

M. l'Inspecteur Van Hoorenbeek, délégué par M. le Ministre Wauters, assiste à la séance.

M. le Président propose au Congrès de voter l'adresse suivante à S. M. le Roi Albert :

« Sténographes réunis à Bruxelles en XIII^e Congrès international, à l'occasion du XXV^e anniversaire de l'I. R. S. B., assurent Votre Majesté de leur vive gratitude pour l'honneur qu'Elle a daigné leur faire en acceptant le Haut Patronage du Congrès et en voulant bien déléguer Monsieur le Secrétaire de son Cabinet à la brillante manifestation réunissant 1.033 adhérents représentant 27 nations, et La prient d'agréer le très respectueux hommage de leur profond dévouement. »

(S) GEORGES-BUISSON.

— (*Applaudissements prolongés.*) Adopté à l'unanimité.

En réponse, M. Georges-Buisson a reçu de Sa Majesté le Roi le télégramme suivant :

« Le Roi a été particulièrement sensible au contenu du gracieux message que vous lui avez adressé à l'occasion du XIII^e Congrès international de Sténographie, et Sa Majesté m'a chargé de vous transmettre ainsi qu'à tous les congressistes dont vous vous êtes fait l'interprète ses très cordiaux remerciements. »

(S) Chef cabinet Roi.

— Après avoir fait connaître la composition du Comité international, M. le Président signale qu'il a reçu de nombreuses lettres et télégrammes d'adhérents empêchés d'assister aux travaux du Congrès.

Il cite notamment : MM. James Munford et Cyril Munford (Angleterre); Bayer (Danemark); Koller, Nacache, Gargour (Egypte); Gregg (Etats-Unis); Général Girod, questeur de la Chambre des Députés, Griffon, Guérin et beaucoup d'autres collègues (France); Wissink, Mees, etc. (Hollande); Ch. Ronay, etc. (Hongrie); Molina, Giuliotti, Quitadamo, comte Emilio Budan, etc. (Italie); Batty Weber (Luxembourg); Filleul (Maroc); M^{me} Kreines, la Société des relations culturelles entre l'U. R. S. S. et l'étranger (Russie); Widégren (Suède); Kybourg (Suisse); Heront, Horak, Novak (Tchéco-Slovaquie); Bonan (Tunisie), etc., etc.

*
**

DÉLÉGUÉS OFFICIELS

M. GEORGES-BUISSON a reçu des lettres :

1^o De M. Jaspar, premier ministre belge, l'avisant que M. Vuylsteke, directeur du service sténographique de la Chambre des Représentants, est désigné en qualité de délégué officiel de la Belgique au XIII^e Congrès;

2^o De M. Poincaré, président du Conseil des ministres français, le nommant délégué de la Présidence du Conseil au Congrès;

3^o De M. le Ministre d'Etat du Grand-Duché, désignant M. Hubert Brück, inspecteur des cours de sténographie post-scolaires, comme représentant officiel du Grand-Duché au Congrès;

4^o De M. le Ministre des Affaires étrangères de Pologne, désignant M^{me} Wanda Suchecka, chef du service de sténographie au Parlement, pour représenter officiellement la Pologne au Congrès;

5^o De M. Alexandre Zankoff, président du Sobranié bulgare, qui délègue officiellement M. Antonof Dimitri, chef du service sténographique du Sobranié, pour le représenter;

6^o De M. José Alisedo, président de la Fédération sténographique espagnole, désignant M. Angel Martin, professeur à l'Ecole de Commerce de Santander, pour représenter la Fédération au Congrès.

*
**

Parmi les membres présents, M. le Président tient à saluer tout particulièrement Miss Agnès Williams, venue tout exprès de Californie pour assister au Congrès. (*Vifs applaudissements.*)

UN MEMBRE se plaint de ce que certains systèmes, notamment le système Aimé-Paris, ne soient pas suffisamment représentés au sein du Comité international.

M. LE PRÉSIDENT tient à constater que cette critique n'est pas fondée; tous les grands systèmes sont représentés au sein du Comité international, le système Aimé-Paris au même titre que les autres.

UN AUTRE MEMBRE propose la candidature de M. Flageul comme représentant français des sténographes espérantistes.

M. LE PRÉSIDENT, lui-même espérantiste de la première heure, avec M. Canet, de Limoges, serait enchanté de voir entrer M. Flageul au Comité international; mais, pour le moment, la délégation française est au complet.

M. HAILLEZ (Belgique) :

Les revues sténographiques, la presse belge tout entière, et la Revue internationale de Sténographie, qui est l'organe de notre Comité International, nous ont annoncé la mise à la retraite de M. Valley, le charmant directeur du service sténographique de la Chambre des Représentants.

A l'occasion de son départ, les membres et le personnel de la Chambre ont rendu un hommage éclatant et unanime à ce distingué praticien.

Je ne rappellerai pas ici les services éminents qu'a rendus à la cause sténographique, pendant un demi-siècle, cet homme simple et courtois qui, par son travail et sa persévérance, parvint au plus haut poste qu'un sténographe puisse rêver.

Tous ses collaborateurs, — j'ai l'honneur d'être l'un des plus jeunes, — ont toujours admiré son « cran » et sa sûreté de prise. Jusqu'au dernier jour de sa carrière directoriale, même pendant les séances les plus longues et les plus orageuses, et malgré ses 68 ans, il « prenait » pendant des journées entières, sans la moindre apparence de fatigue. Dans la soirée, alors que nous étions fourbus et harassés, nous ne perdions cependant point courage, car nous savions qu'il était là, à nos côtés, pour nous aider de son exemple et de ses notes. Son endurance resta virile jusqu'à la dernière seconde. Il n'hésitait même pas, pour permettre à ses sténographes de jouir de quelques minutes supplémentaires de détente, de prendre leur place à la « table ». Tout en étant notre chef incontesté, il ne se comporta jamais à notre égard qu'en ami le plus secourable et le plus dévoué; aussi emporta-t-il nos plus grands regrets et laissa-t-il le meilleur souvenir en nous quittant.

M. Valley est le président et le fondateur de la Chambre professionnelle des sténographes. C'est grâce à cet organisme que les « as » de la sténographie sont considérés à leur juste valeur.

Une personnalité de cette trempe illustre notre corporation, et vous estimerez sans doute aussi, comme moi, que notre profession se doit d'honorer à son tour les figures saillantes de l'art abrégatif.

Pour cette raison, j'ai l'honneur de proposer à tous les membres de cette assemblée de charger le Bureau d'envoyer un message de félicitations et de sympathie à l'ancien Directeur du service sténographique de la Chambre.

Je ne veux pas me rasseoir avant de vous avoir parlé du successeur de M. Valley. Il n'est pas nécessaire que je vous en fasse le portrait. Vous le connaissez tous, car sa renommée est internationale. Il nous est extrêmement sympathique, ce qui ne gâte rien à la chose.

Nul mieux que lui ne méritait d'être promu au grade de « généralissime », pardon !... de « chef du service sténographique de la Chambre ». Sa valeur et sa compétence lui ont d'ailleurs valu d'être honoré du titre de « directeur du service » avant même d'en prendre la direction effective, et cela depuis plusieurs années déjà.

Les journaux n'en ont rien dit jusqu'à présent, sa promotion datant d'hier et n'ayant pas encore été publiée officiellement. Je me fais donc un plaisir de vous en faire part et de vous le nommer : Il s'agit de M. Vuylsteke, le dévoué président de la commission d'organisation de notre XIII^e Congrès international.

J'ai l'honneur de vous proposer également, mes chers Collègues, de lui témoigner votre sympathie et de lui adresser vos félicitations en le « mitraillant » d'une salve nourrie d'applaudissements. (Vifs applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT fait à son tour l'éloge de M. Valley, inconnu de la plupart des congressistes, et du camarade Vuylsteke que tous connaissent. (Applaudissements.)

Il demande à M. Haillez de rédiger le texte de l'adresse de sympathie dont il sera donné lecture à la séance de clôture.

Cette proposition est adoptée par acclamation.

M. VUYLSTEKE, ennemi des longs discours, remercie l'assemblée en quelques mots émus:

STATUTS DES CONGRÈS INTERNATIONAUX

M. MONTENEZ, rapporteur, présente au Congrès le projet de statuts adopté par le Comité international au cours de sa réunion de Luxembourg, en août 1926, avec les amendements adoptés par le Comité international en séance du 4 août (matin).

L'ensemble est adopté à l'unanimité. (Voir le texte plus haut.)

M. LE PRÉSIDENT signale que les nouveaux membres du Comité international ne paieront la cotisation qu'à partir de l'année 1928.

DATE ET LIEU DU PROCHAIN CONGRÈS

M. LE PRÉSIDENT fait part au Congrès d'une invitation du gouvernement hongrois, qui serait heureux de voir se tenir le prochain congrès international à Budapest, en 1928.

Cette date semble trop rapprochée à certains membres, les congrès ne devant avoir lieu, en principe, que tous les trois ans.

M. LE PRÉSIDENT répond qu'en tout état de cause, le congrès suivant n'aurait lieu qu'en 1931. Des invitations sont parvenues de divers pays.

La décision sur cet objet est remise à la séance plénière de clôture.

COMPOSITION DES BUREAUX DES SECTIONS

M. LE PRÉSIDENT propose de composer les bureaux des sections comme suit :

1^{re} Section (sténographie parlementaire et judiciaire) : Président : M. Mancuso (Italie); Vice-présidents : MM. Fuchs (Allemagne), Schott (Suède), Hjort (Danemark), Andrews (Grande-Bretagne), Montenez (Belgique); Secrétaire : M. Linaer (Belgique).

2^e Section (sténographie commerciale et dactylographie) : Président : M. Brück (Luxembourg); Vice-présidents : MM. Marchand (Suisse), O'Malley (Irlande), M^{me} Muhr (France), Miss Williams (Etats-Unis); Secrétaire : M. Hugon (France).

3^e Section (Enseignement : histoire, théorie et espéranto) : Président : M. Navarre (France); Vice-Présidents : M^{me} Rochat-Burdin (Suisse), MM. Co-gen (Belgique) et Flageul (France); Secrétaire : M. Lambotte (Belgique).

Les sections se réuniront de 10 à 12 heures et de 15 à 17 heures.

— La séance est levée à 17 h. 45.

Le Secrétaire :

THOMAS,

Sténographe-reviseur du Sénat.



La Soirée Artistique

A 8 1/2 heures, les congressistes se pressent à l'Hôtel Communal de Schaerbeek où l'I. R. S. B. les convie à assister à la soirée artistique qu'il a organisée à leur intention.

Quand Madame De Baerdemacker se présente à l'Hôtel Communal de Schaerbeek, une délégation de professeurs de l'Institut Sténographique l'attend au pied du grand escalier d'honneur.

Monsieur Bertrand, vice-Président de l'I. R. S. B., prononce les paroles suivantes, en remettant une superbe gerbe d'orchidées à Madame De Baerdemacker :

Madame,

La Société Royale Institut Sténographique de Belgique marque d'une pierre blanche la journée du 4 août. Pendant ces cinq lustres écoulés, son fondateur, Monsieur De Baerdemacker, grâce à son opiniâtreté et à son dévouement inlassable, en fit ce qu'elle est actuellement et c'est pour nous un plaisir immense de voir ses efforts justement récompensés.

L'Institut Sténographique, les brillants sujets issus de ses cours, ses professeurs, en un mot, tous ceux auxquels la sténographie apporta une aide précieuse, lui doivent leurs plus chaleureux remerciements et, fiers de l'œuvre accomplie par leur Président, associent dans une même pensée, ces deux noms inséparables : Institut Sténographique-Albert De Baerdemacker.

Je ne pourrais mieux m'adresser qu'à vous, Madame, pour rappeler aussi les jours moins heureux que connut parfois l'Institut Sténographique. Mais l'apothéose n'en est-elle pas plus marquante ? Et ici, je me permets d'ouvrir une parenthèse pour souligner la large part qui vous revient dans ce beau succès. N'avez-vous pas été la digne collaboratrice de votre mari, l'encourageant sans cesse dans la voie qu'il s'était tracée, suivant pas à pas les progrès de l'idéal auquel il consacrait une grande partie de son temps ?

Aussi, permettez-nous, Madame, de vous associer aujourd'hui à la glorification de cette belle œuvre et de vous adresser au nom du Comité de la Société Royale Institut Sténographique de Belgique, avec ces quelques fleurs, bien modeste gage de notre vive reconnaissance, un vibrant et cordial merci. (Vifs applaudissements.)

M^{me} De Baerdemacker remercie très vivement le corps professoral de l'Institut pour sa délicate attention.

* *

Monsieur le Bourgmestre, Général Meiser, qu'entourent le Collège Echevinal et de nombreux Conseillers Communaux, reçoit dans son magnifique cabinet Messieurs les Ministres Wauters et Marin, Mesdames De Baerdemacker, Buisson, Vuylsteke, les professeurs de l'Institut Sténographique, les Présidents des délégations étrangères et les Membres de la Commission d'organisation du XIII^e Congrès, présentés par Monsieur De Baerdemacker.

* *

La Grande Salle du Palais Communal est comble quand Monsieur le Bourgmestre, Général Meiser, prend la parole en ces termes :

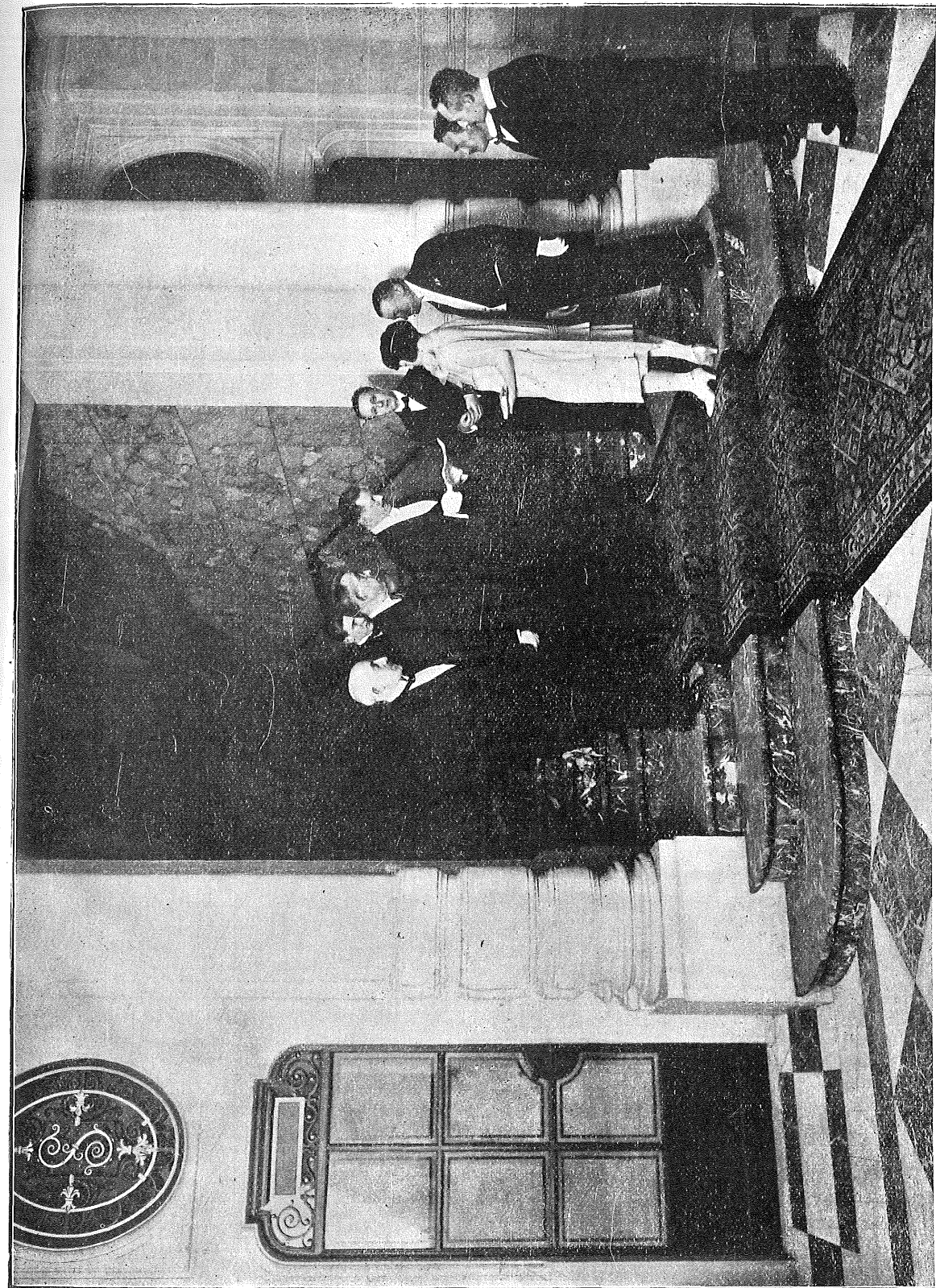
Discours de M. le Bourgmestre, Général Meiser

Messieurs les Ministres,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

C'est à la fois un grand honneur et un plaisir d'accueillir parmi nous les nombreux



délégués du XIII^e Congrès International de Sténographie, qui tient cette année ses assises solennelles en Belgique.

Si Bruxelles est fier, après l'inoubliable congrès de Strasbourg et de tant d'autres villes illustres, d'avoir été choisi pour siège de ce congrès, Schaerbeek ne l'est pas moins de recevoir en son Palais Municipal, symbole de nos libertés communales, l'élite des sténographes de tous les pays, et au nom de toute notre population, je leur adresse la plus cordiale et la plus affectueuse bienvenue.

Je salue les délégués des vingt-sept nations représentées ici et tout particulièrement ceux de la grande nation latine, la France généreuse, en la personne de son illustre Ministre des Pensions, M. Louis Marin, et j'invite l'assistance à l'acclamer chaleureusement. **(Vifs applaudissements.)**

Si notre sympathie est égale pour toutes les nations, je ne puis en ce moment passer sous silence les heures tragiques vécues ensemble, l'aide généreuse, les sacrifices surhumains supportés par la France pour la défense de notre Patrie, pour la cause commune du Droit et de la Liberté, ainsi que l'inaltérable et profonde amitié scellée entre les deux nations sœurs au cours de la plus grande épopée que l'Histoire ait connue.

J'adresse aussi un hommage spécial à M. Georges-Buisson, Officier de la Légion d'Honneur, Chef-adjoint honoraire du Service sténographique de la Chambre des Députés, Président honoraire de l'Union des Sociétés de Sténographie de France, qui dirige avec compétence et autorité le Comité international de Sténographie, un des plus importants parmi nos organismes internationaux.

Parmi les délégués venus des lointains pays, je salue particulièrement la déléguée de la Californie, représentante de la grande nation américaine qui nous fut si secourable pendant la guerre et qui versa le sang de milliers de ses enfants pour la sauvegarde de notre indépendance nationale. **(Applaudissements.)**

Enfin, je salue également M. Vuylsteke, Directeur du service sténographique de la Chambre belge, une des personnalités les plus marquantes du monde sténographique, qui a pris la présidence de la Commission d'organisation du Congrès.

La grande renommée de vos congrès, l'ampleur de vos travaux, le nombre imposant de délégués, constituent une démonstration éclatante de la puissance du mouvement sténographique dans le monde et le rôle décisif que la sténographie joue dans l'organisation économique moderne.

L'enseignement de la sténographie a pris une ampleur insoupçonnée il y a quelques années et ses conquêtes sont innombrables.

Non seulement elle occupe comme jadis une place d'honneur dans nos assemblées délibérantes, mais, progressivement, elle a envahi le commerce, la banque, l'industrie, le barreau, l'école, l'université même, au point que la sténographie est non seulement le corollaire obligé des connaissances commerciales et techniques, mais pour la jeunesse d'aujourd'hui, un complément indispensable de culture générale.

Des associations comme la vôtre ont largement contribué à cette œuvre de vulgarisation sténographique et aidé au progrès de ce qui est devenu une véritable science.

Si le mouvement en faveur de la sténographie est intense dans tous les pays, si de semblables résultats ont pu être acquis, c'est grâce à l'action continue, opiniâtre et efficace d'organisations comme la vôtre.

Mais il est une autre face de votre action que je veux mettre en lumière : c'est la lutte que vous n'avez cessé de poursuivre en faveur de l'amélioration de la profession de sténographe, de la place qu'elle occupe dans la hiérarchie sociale, des garanties auxquelles ce travailleur modeste mais utile a droit, de la considération que mérite sa fonction, en un mot, des efforts que vous avez tentés pour lui assurer plus de dignité et partant plus d'indépendance. A ce titre, vous avez bien mérité de tous les sténographes, et je tiens à vous en rendre publiquement hommage. **(Applaudissements.)**

Parmi les pays où la sténographie a pris un large développement, nous pouvons, sans fausse modestie, citer le nôtre et particulièrement notre commune.



La réception dans le cabinet de M. le Bourgmestre, Général Meiser

Elle est le siège de l'Institut Sténographique de Belgique que préside avec tant de compétence M. A. De Baerdemacker.

Personnalité éminemment sympathique du monde des affaires, ses multiples occupations ne l'empêchent pas de se consacrer avec un dévouement, une activité, un désintéressement absolu, à cette œuvre de l'Institut qui lui doit sa prospérité et sa renommée et qui, grâce à lui, vient d'être honorée du titre de Société Royale.

Je tiens en toute sincérité à lui rendre un hommage public, largement mérité par de longues années consacrées au mouvement sténographique belge.

De plus, il est la cheville ouvrière de vos congrès, en sa qualité de secrétaire général. **(Vifs applaudissements.)**

Schaerbeek s'est toujours fait un devoir d'accueillir les sténographes, et c'est dans notre Hôtel communal que se tint le premier congrès de l'Union des Sociétés de Sténographie de Belgique.

Mais notre commune n'a pas seulement affirmé sa sympathie à votre mouvement; elle a aussi voulu y participer d'une manière active, en promouvant l'enseignement sténographique parmi la jeunesse de nos écoles.

Dès 1902, à l'Ecole supérieure d'adultes, un premier cours était organisé avec 20 élèves. D'année en année, le nombre des inscriptions a progressé et au cours de l'année scolaire 1926-1927, 466 élèves ont suivi régulièrement les cours. Un cours d'été de perfectionnement a été suivi par 297 élèves.

En 1907, à l'école primaire supérieure pour garçons, devenue le 4^e degré, la sténographie est inscrite parmi les matières obligatoires du programme.

En 1909, un cours semblable est organisé à la section commerciale de l'Ecole professionnelle pour jeunes filles.

Enfin, cette année, à la demande générale des parents, et je souligne le fait, l'enseignement de la sténographie a été créé à la section commerciale des humanités modernes de notre Lycée communal pour jeunes filles, bien que la matière ne figurât pas au programme des athénées.

Je n'entends tirer aucune vanité de ces initiatives, mais j'ai simplement voulu vous montrer que vous êtes reçus ici parmi des amis sincères et agissants du mouvement sténographique et que vous ne pouvez trouver cadre plus digne pour votre congrès que celui de notre Hôtel communal.

Je vous réitère nos plus cordiaux souhaits de bienvenue et, au nom de notre population, je forme des vœux sincères pour la brillante réussite de votre XIII^e Congrès. **(Applaudissements prolongés.)**

Réponse de Monsieur A.-J. De Baerdemacker

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,
Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, au nom des congressistes étrangers et belges, au nom de l'Institut Royal Sténographique de Belgique, de vous adresser d'enthousiastes remerciements. A ceux-ci se mêle un peu de confusion, car je sais au prix de quel gros sacrifice vous avez voulu honorer cette réception de votre présence. De ce témoignage de sympathie, de cette courtoisie, de cette attention délicate, croyez bien que nous saurons nous souvenir.

L'Institut Royal Sténographique de Belgique a des protecteurs dévoués, des amis à la collaboration desquels il ne fait jamais vain appel et, parmi eux, il lui est agréable de compter les Administrateurs Communaux de Schaerbeek. Jamais ils n'ont refusé à notre Institut l'aide qu'il sollicitait et peu de communes, j'en suis sûr, ont, autant que celle dans laquelle nous sommes fiers d'avoir notre siège social, contribué à la prospérité d'une association qui a pour but de répandre la sténographie et d'en faire apprécier les multiples avantages.

Schaerbeek, grand cœur accueillant, belle et active cité, s'enorgueillit avec raison de la réputation dont jouissent ses œuvres d'enseignement. Ses écoles, sources d'où jaillissent tant d'énergiques espérances, sont réputées et prospères; ses œuvres post-scolaires sont des modèles d'organisation et de travail où l'on prépare l'avenir avec une foi robuste.

Une société comme la nôtre, Mesdames, Messieurs, qui n'est riche que de la bonne volonté de ses membres, ne peut vivre sans l'appui moral des pouvoirs publics et, sans doute, eût-elle désespéré bien des fois — et peut-être renoncé — si elle n'avait senti, comme un chaleureux encouragement, la douceur d'un accueil aimable auprès de ceux qu'elle sollicitait.

L'Institut Sténographique a grandi à Schaerbeek; c'est ici qu'il a réalisé ses plus belles idées, celles qui ont conduit vers lui ses plus solides et ses plus ferventes amitiés, mais c'est ici qu'il a rencontré cette hospitalité exquise et généreuse qui lui a permis de matérialiser ses rêves.

Et il nous a suffi, aujourd'hui, de demander l'appui de l'Administration Communale pour que fussent réunies, dans cet hôtel de ville incomparable, tant d'éminentes et talentueuses personnalités :

Un bourgmestre qui est un héros (**Applaudissements**), le Général Meiser, créateur de tant d'œuvres militaires, dont le nom, synonyme de courage et de ténacité, flotta comme un drapeau dans les combats de Haecht et de Rymenant, dans l'héroïque et sanglante résistance de Dixmude; des Echevins éclairés, aux initiatives hardies, éveilleurs d'idées, animateurs d'hommes; un Conseil communal qui met toute sa patiente énergie au développement et à l'embellissement d'une des plus grandes communes du pays. **(Vifs applaudissements.)**

Cet hommage que vous tous, Messieurs, apportez à l'Institut Sténographique à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation va droit au cœur de ceux qui ne ménagent ni leur temps, ni leurs efforts pour donner à la jeunesse studieuse la connaissance d'un art dont nul, à présent, ne songe plus à nier l'importance.

Ils garderont le souvenir ému de votre franche collaboration, de votre réconfortante sympathie et puiseront dans la belle réception de ce soir, l'enthousiasme nécessaire à l'amplification de l'œuvre à laquelle ils se sont dévoués.

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président du Comité international,
Mes chers Collègues étrangers,

L'Institut Royal Sténographique de Belgique veut, une fois de plus, vous dire son émotion et sa gratitude. Votre présence à cette fête est l'inoubliable couronnement de 25 années de travail. Ce couronnement, il l'attendait chaleureux, — car il connaît ses hôtes — mais il n'aurait pas osé l'espérer aussi éclatant.

Nous sommes heureux que l'occasion nous soit offerte, aujourd'hui, de paraphraser la vieille sentence :

« Nous nous savions beaucoup d'amis et voilà que nous nous découvrons beaucoup d'amitiés. »

Les mots ne vous exprimeraient que très mal notre profonde reconnaissance et permettez-moi, Messieurs les Ministres, Monsieur le Président, et vous mes chers Collègues étrangers, de vous dire seulement un très respectueux merci! **(Applaudissements prolongés.)**

Allocution de M. Louis Marin, Ministre français des Pensions

M. le Ministre Marin fait un vibrant éloge du Général Meiser et de l'armée belge. Il rappelle la douloureuse émotion qu'il a ressentie en recevant récemment, à Paris, la délégation des grands mutilés belges. Il dit la grande leçon

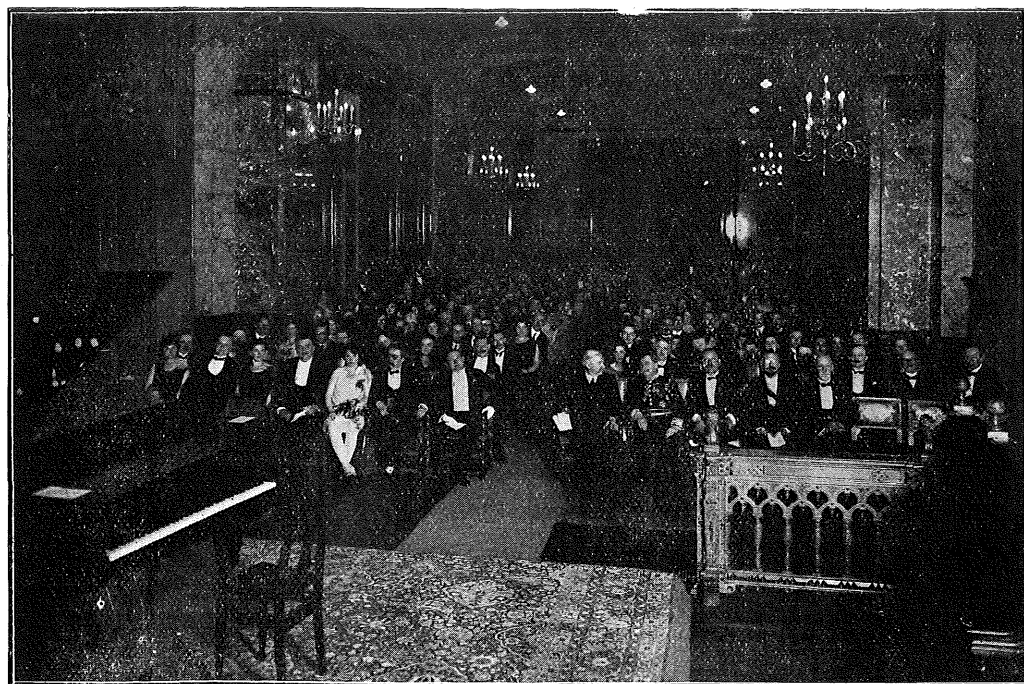
qui se dégage de leur héroïsme et de l'amour que, malgré tout, ils vouent à la vie qui les a vaincus.

Une formidable ovation salue l'éloquente péroraison du Ministre.

*
**

La partie artistique obtient un très gros succès.

Les congressistes acclament : Mademoiselle *Zavaro*, pianiste d'une virtuosité remarquable, le *quatuor Rêdelé*, gracieux et d'une belle maîtrise dans l'exécution de « Sérénade » de Beethoven et du « Quatuor » de Dvorak,



La Soirée Artistique à l'Hôtel de Ville de Schaerbeek

M^{me} *Jeanne de Réal*, cantatrice de talent, et M. *C. Lecroart*, basse chantante à la voix chaude et puissante.

Quand le concert prend fin, la sauterie commence. Jusqu'à bien tard dans la nuit, on danse au son d'un jazz endiablé, ... et l'on passe au buffet où, pour reprendre courage, on vide une coupe de champagne.

Il nous est agréable de remercier particulièrement M. l'Econome Vercaemer pour la grande obligeance qu'il eut de nous prêter son aide indispensable pour l'organisation de cette soirée artistique. C'est à lui que celle-ci est redevable d'une grande partie de son gros succès.



DEUXIÈME JOURNÉE — VENDREDI 5 AOÛT

La Réunion des Sections

A dix heures, les trois sections se réunissent au Palais Mondial.

On en lira plus loin le compte rendu.

Voici la liste des nombreux rapports qui ont été discutés :

1^{re} section : Sténographie parlementaire :

La sténographie dans les parlements polyglottes (M. Linaer, Belgique).

*
**

2^{re} section : Sténographie commerciale :

Ce que doit être le mouvement sténographique dans chaque nation (M. Delgueil, Algérie).

L'entente internationale (M. Ronay, Hongrie).

L'emploi de la sténographie au combat (Général Girod, France).

Création d'œuvres d'entr'aide (M. G. Pain, France).

Connaissances indispensables au sténographe commercial (M. Sénéchal, France).

La montre du sténographe (M. Metz, Allemagne).

*
**

3^{re} section : Enseignement, histoire, espéranto :

La préparation pédagogique des professeurs de sténographie (M. Lambotte, Belgique).

L'entraînement mental du sténographe (M. Haillez, Belgique).

Cours académique de sténographie (M. R. Fuchs, Allemagne).

La sténographie dans l'armée (Général Claser, Belgique).

La sténographie dans les auditions publiques à Alexandrie (M. Gargour, Egypte).

Cent suggestions et commentaires (M. Burrows, Angleterre).

La sténographie en Tchéco-Slovaquie (M. Prokop Novak, Tchéco-Slovaquie).

L'enseignement de la sténographie dans les écoles commerciales de Rotterdam (M. De Neef, Hollande).

La sténographie en Hollande (M. De Neef, Hollande).

Le mouvement sténographique en Russie (M. Iourkovski, Russie).

L'utilité de la sténographie pour les espérantistes (M. Flageul, France).

Elaboration d'un système de sténographie internationale (M. Florent, Belgique).

Les espèces de systèmes de sténographie (M. Cogen, Belgique).

Pour la réalisation des vœux de nos Congrès (M. Flageul, France).

Création d'une Union des Professeurs de sténo-dactylographie dans les Pays-Bas (M. Schoevers, Hollande).



Un déjeuner à l'hôtel de Monsieur le Ministre Wauters

A une heure, M. le Ministre Wauters offre un déjeuner intime en l'honneur de M. le Ministre Louis Marin.

A la droite de M^{me} Wauters, M. Louis Marin, Ministre français des Pensions, M^{me} Vuylsteke, M. Montenez, sous-directeur du service sténographique du Sénat, M. Vuylsteke, chef du service sténographique de la Chambre des Représentants de Belgique;

A sa gauche : M. Georges-Buisson, président du Comité international de sténographie; M^{me} Mommens-Wauters; M. Lambotte, agent général de l'I. R. S. B.;

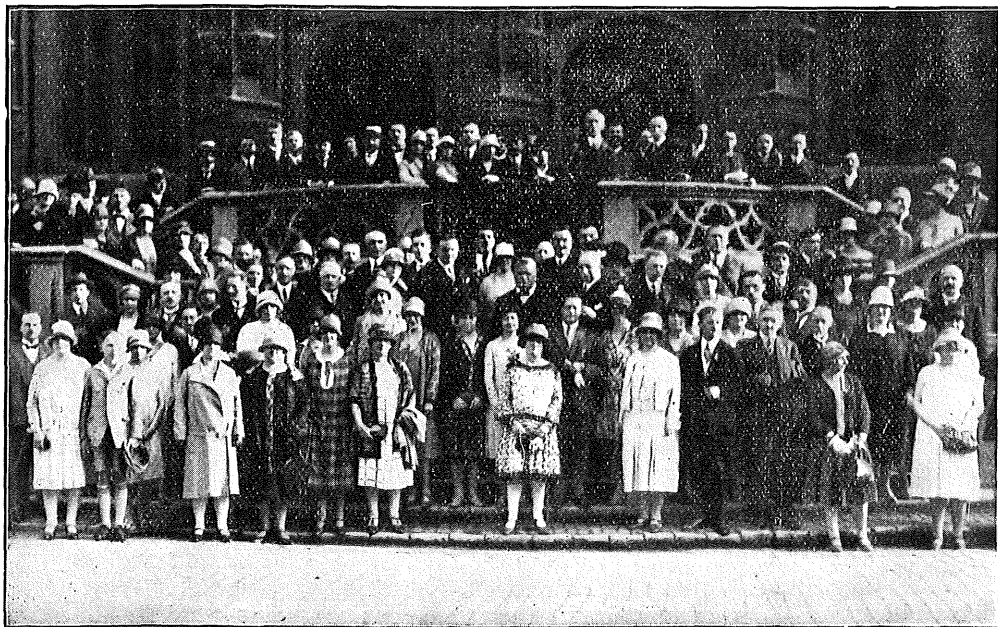
A la droite de Monsieur le Ministre Wauters : Madame De Baerdemacker, M. Hautefeuille, Président de l'Association Sténographique Unitaire, M. Delgueil, Président de la Fédération Nationale des Sténographes;

A sa gauche : M^{me} Georges-Buisson, MM. De Baerdemacker et Bertrand, Président et Vice-Président de l'I. R. S. B.

L'excursion à Louvain

Le beau temps favorise la première excursion.

Par la magnifique avenue de Tervueren, les cinq gros cars qui transportent



La visite des congressistes à l'Hôtel de Ville de Louvain

les cent quatre-vingts participants se dirigent, précédés d'une dizaine d'autos particulières, vers Louvain où les congressistes sont attendus. A l'avant de chacun des véhicules, flotte joyeusement le fanion portant les initiales du XIII^e Congrès.

A six heures, l'imposant cortège fait halte sur la Grand'Place et les congressistes pénètrent dans l'hôtel de Ville.

Monsieur l'Echevin Van Leeuw dont la courtoisie égale l'amabilité souhaite la bienvenue aux sténographes, les invite à vider une coupe de champagne et leur fait visiter l'admirable monument, refuge de tableaux et de sculptures inappréciables.

A sept heures, on se remet en route et, par Auderghem, dans la fraîcheur délicieuse de la forêt, on regagne Bruxelles.



TROISIEME JOURNÉE — SAMEDI 6 AOÛT

Dans les Sections

Le programme des deux premières sections a été épuisé au cours des réunions du vendredi 5. Le samedi 6, la section de l'enseignement a continué seule ses travaux.

Voici le compte rendu des séances.

*
**

PREMIERE SECTION

SECTION DES STENOGRAPHES PARLEMENTAIRES, JUDICIAIRES ET DE PRESSE

Séance du vendredi 5 août 1927.

Présidence de M. Emm. Mancuso, sténographe-réviseur de la Chambre des Députés d'Italie.

La séance est ouverte à 10 heures.

Prennent place au bureau : MM. Mancuso, président; Hjort, sténographe du Riksdag de Danemark, et Schött, sténographe du Parlement de Suède, vice-présidents; Linaer, sténographe du Sénat de Belgique, secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Linaer sur la sténographie dans les parlements polyglottes.

La parole est à M. Linaer pour donner lecture de son rapport.

M. LINAER, sténographe du Sénat de Belgique, donne lecture du rapport suivant :

La reproduction sténographique des débats dans les parlements polyglottes

*
**

La reproduction des débats des assemblées parlementaires dans lesquelles deux ou plusieurs langues sont employées soulève un problème délicat : faut-il organiser un service sténographique distinct pour chaque langue ou faut-il, au contraire, chercher à recruter un personnel composé uniquement de praticiens capables de sténographier convenablement les différentes langues usitées ?

L'organisation de services distincts entraîne évidemment de grandes dépenses si l'on veut avoir pour chaque langue un personnel suffisant, à même d'assurer la transcription rapide des débats ; de plus, ce système présente certaines difficultés, tant au point de vue de l'intervention opportune des différents personnels, que des raccords à faire entre les discours prononcés et les interruptions lancées dans des langues différentes.

On peut, il est vrai, n'avoir qu'un personnel unique dont tous les membres sténographient la langue la plus généralement employée et dont certains seulement sont également à même de recueillir les discours prononcés dans la deuxième langue ou dans les autres langues usitées. Mais cette solution mixte offre de graves inconvénients au point de vue de la bonne marche du service.

L'organisation d'un service unique assuré par des praticiens tous capables de sténographier convenablement les deux ou les différentes langues employées serait donc la solution idéale. Mais est-elle pratiquement possible et l'aptitude à sténographier plus d'une langue aux vitesses extrêmes qu'atteint parfois l'éloquence parlementaire et à fournir, quelle que soit la langue employée, une traduction sinon parfaite, au moins très satisfaisante, rentre-t-elle dans l'ordre des choses normales ou n'est-elle pas, au contraire, absolument exceptionnelle ? C'est ce que nous allons examiner tout d'abord.

*
**

Quel est le minimum des connaissances qu'on est en droit d'exiger d'un sténographe parlementaire ne pratiquant que dans une langue ? Voici ce que disait à ce sujet M. Lelioux, chef-adjoint du service sténographique du Sénat français, dans le rapport remarquable qu'il a présenté au VII^e Congrès international de sténographie tenu à Paris en 1900 :

« ... Pour remplir convenablement ses fonctions, un sténographe parlementaire doit connaître l'histoire, et spécialement l'histoire politique de son pays, posséder la procédure parlementaire, des notions assez étendues de droit privé, public et constitutionnel, des notions sommaires de droit international et de pratique financière et budgétaire. Il doit avoir reçu ce qu'on appelle une bonne instruction générale, qui correspond, dans son ensemble, à l'éducation classique.

» Il faut que le rédacteur d'un compte rendu officiel **sache parfaitement la langue qu'il écrit** et la manie, non pas comme un expéditionnaire ou un littérateur de profession, mais comme doit le faire un homme instruit et cultivé. »

Et M. Lelioux concluait en proposant la résolution suivante :

« Tout sténographe doit posséder, outre la théorie et la pratique d'un système d'écriture abrégative, une bonne instruction générale, dont le premier élément est la connaissance complète de la langue (grammaire, syntaxe, orthographe).

» Cette instruction doit comprendre encore :

» A. Pour les sténographes rédacteurs (parlementaires et judiciaires), **les connaissances littéraires**, historiques et scientifiques inscrites au programme de l'enseignement secondaire, ainsi que des notions étendues de droit, de législation et d'administration. »

Cette résolution, qui ne fait d'ailleurs que rappeler une série de vérités en quelque sorte axiomatiques pour les sténographes parlementaires de tous les pays, fut adoptée sans la moindre discussion et à l'unanimité.

*
**

En affirmant que le sténographe parlementaire doit posséder les connaissances littéraires inscrites au programme de l'enseignement moyen, qu'il doit donc parfaitement con-

naître la langue dans laquelle il pratique et savoir la manier en homme cultivé, — sans quoi il n'est pas de bonne traduction sténographique possible, — le Congrès a constaté solennellement que le sténographe doit avoir un bagage littéraire que l'on n'acquiert qu'à près des études déjà longues qu'il faut d'ailleurs poursuivre sans se lasser.

Le sténographe parlementaire, en effet, est avant tout un rédacteur, et c'est avec raison que, pour distinguer les sténographes parlementaires et judiciaires des sténographes commerciaux, nos confrères français qualifient les premiers du nom de sténographes-rédacteurs. Mais, pour rédiger, il faut savoir écrire, et bien écrire est un art difficile ; déjà la seule correction est fort rare, et même dans les œuvres des plus grands écrivains que l'on nous donne en exemple, nous arrivons à découvrir des fautes contre la langue.

Il se comprend donc aisément que le sténographe parlementaire, qui a le devoir professionnel de traduire les paroles des orateurs dans une langue aussi châtiée que possible, se soit limité à la sténographie d'une seule langue.

*
**

L'expérience montre du reste que, dans les assemblées parlementaires où plusieurs langues sont employées, on recourt presque toujours, sinon toujours à des sténographes unilingues.

A la Chambre basse canadienne, il y a 6 sténographes pour l'anglais et 2 pour le français. En Suisse, au Conseil national et au Conseil des Etats, il y a 5 sténographes pour l'allemand et 3 pour le français ; s'il n'y a pas de sténographe pour l'italien, c'est parce que les députés du Tessin parlent le français ou l'allemand et ne recourent que très rarement à leur langue maternelle. Au Grand-Conseil Bernois, les discours sont recueillis par 2 sténographes, 1 pour le français et 1 pour l'allemand. En Alsace-Lorraine, au Landesausschuss créé par la Constitution du 4 juillet 1879, les discours français étaient recueillis par 8 sténographes français et les rares discours allemands, notamment ceux des ministres, étaient recueillis par 2, puis par 3 sténographes allemands ; après 1882, les débats n'eurent plus lieu qu'en allemand, et les sténographes français furent supprimés. En Autriche, les sténographes n'avaient à recueillir que les discours allemands. De même en Hongrie, les sténographes du Reichsrath ne recueillaient que les discours hongrois.

Enfin, à la Société des Nations, il y a deux services distincts pour l'anglais et pour le français. A un moment donné, les délégués sud-américains ayant revendiqué le droit de se servir de la langue espagnole, on avait même organisé un service sténographique espagnol qui ne fonctionna d'ailleurs jamais.

Même dans une circonstance où il s'agissait de la reproduction de débats poursuivis dans une langue unique ayant un caractère en quelque sorte universel, on a dû avoir recours à des sténographes de nationalités différentes. Au Concile tenu au Vatican du 8 décembre 1869 au 20 octobre 1870, où la seule langue employée était le latin, la sténographie joua un rôle considérable, mais, comme le latin est très diversement prononcé dans les différents pays, on avait dû au préalable former des sténographes spéciaux pour chacune des prononciations modernes de l'Eglise catholique. De jeunes théologiens, au nombre de 23, avaient reçu un enseignement spécial : il y avait 8 Italiens, 4 Français, 4 Allemands et Autrichiens, 2 Anglais, 2 Américains, 2 Irlandais et 1 Ecossais.

La pratique confirme donc la justesse des considérations théoriques que nous avons émises, et l'on peut dire que la règle du sténographe unilingue s'appuie sur un accord en quelque sorte universel.

*
**

Faut-il en conclure que la sténographie polyglotte est une impossibilité absolue ? Evidemment non. On sait que, dans les bureaux industriels et commerciaux, de nombreux sténographes parviennent à prendre la correspondance en deux et même en trois langues. Mais ceux-là ne doivent posséder ni le vocabulaire étendu ni les connaissances littéraires que doivent posséder des sténographes parlementaires appelés tous les jours à recueillir des débats portant sur les sujets les plus divers, et l'on ne peut donc tirer argument du cas de ces sténographes commerciaux pour justifier l'exigence du bilinguisme et moins encore du plurilinguisme sténographique dans les assemblées parlementaires.

On cite des sténographes qui ont été en même temps ou avocats ou ingénieurs ou médecins. Est-ce à dire qu'on puisse exiger de tous les sténographes qu'ils soient encore l'un ou l'autre? Dans tous les arts, dans toutes les professions, il y a eu des êtres exceptionnellement doués, mais de tels hommes ont toujours été et resteront toujours des exceptions, et nous pouvons affirmer que l'aptitude à sténographier des discussions parlementaires conduites en deux ou plusieurs langues exigeant, elle aussi, des dons exceptionnels chez celui qui parvient à l'acquérir, ne peut être que l'apanage de rarissimes exceptions. C'est ce que nous allons nous efforcer de démontrer en nous bornant d'ailleurs à considérer le bilinguisme sténographique.

*
**

Celui qui ambitionne de devenir sténographe parlementaire doit, après avoir appris théoriquement un système d'écriture abrégée, parvenir à le manier avec une dextérité, une maîtrise telle, qu'il soit à même de rivaliser de vitesse avec la parole de n'importe quel orateur, quel que soit d'ailleurs le sujet traité. Il faut que tracer les signes sténographiques soit un acte aussi réflexe que d'écrire en caractères ordinaires.

Que de jeunes gens ont tenté l'épreuve et combien y ont renoncé après un effort plus ou moins prolongé! En effet, l'acquisition de cette maîtrise exige au moins cinq années d'un travail quotidien ardu et obstiné. C'est ce qu'a affirmé, au premier Congrès international de sténographie tenu à Londres en 1887, M. Gurney-Salter, qui avait certes quelque droit à émettre une opinion sur ce point, car il pouvait s'appuyer sur l'expérience de la plus ancienne organisation sténographique du monde entier, sur celle de la firme Gurney, fondée en 1786, et bien peu se risqueront sans doute à mettre son opinion en doute.

Encore ne s'agit-il là que de la sténographie d'une seule langue. Si l'on veut arriver à sténographier une seconde langue, il faudra pour celle-là étudier un autre système ou tout au moins modifier profondément celui dont on s'est rendu maître pour la première langue, de façon à l'adapter aux besoins de la seconde, d'où un travail long et difficile qui exigera au moins deux nouvelles années. Il faudra donc au total quelque sept années de travail rien que pour acquérir, dans deux langues, l'habileté manuelle que doit posséder le bon sténographe.

*
**

Mais le mécanisme seul n'est rien. Il faudra encore pour cette seconde langue acquérir un vocabulaire étendu et les connaissances littéraires indispensables, arriver à posséder cette qualité primordiale du sténographe, l'intelligence rapide, la compréhension instantanée, ce don de divination qui permet de noter même ce qu'on entend mal, « même ce qu'on n'entend pas »; n'être enfin embarrassé ni par les prononciations régionales, ni par les mots ou les tournures de phrases des dialectes. Il est à remarquer qu'à la Chambre belge, par exemple, les orateurs n'utilisent pas la tribune et parlent de leur place, ce qui rend souvent la tâche du sténographe extrêmement pénible.

Il faut donc que le sténographe bilingue, qui doit comprendre d'abord et rédiger ensuite, possède à fond la seconde langue tout aussi bien ou à peu près que la première. Et si, pour parvenir à bien écrire sa langue maternelle apprise dans les conditions les plus favorables, un homme doit se livrer à une longue étude, combien plus longue sera l'étude à laquelle il lui faudra se livrer pour parvenir à bien comprendre et à bien écrire une seconde langue qui ne peut s'apprendre que dans des conditions autrement difficiles. Pareille étude exige certainement, même des mieux doués, un travail acharné et fort long.

On voit donc quels obstacles doit vaincre le jeune homme qui veut devenir sténographe bilingue.

*
**

Malheureusement, le sténographe parvenu à ce résultat de mériter justement le qualificatif de « bilingue » n'est pas au bout de ses peines. La sténographie est une maîtresse exigeante; elle n'admet pas qu'on la néglige, et un entraînement constant, un exercice journalier est nécessaire au sténographe professionnel, non pas même pour se perfection-

ner, mais simplement pour entretenir ses capacités. Or, dans une assemblée où deux langues sont employées, il en est toujours une plus fréquemment utilisée que l'autre. Discuter, c'est vouloir convaincre, et, dans une assemblée bilingue, un orateur ne se servira qu'à son corps défendant de la langue que le plus grand nombre de ses auditeurs ne comprend pas. Il aura ainsi tout naturellement tendance à se servir de la langue de la majorité que le sténographe bilingue aura à recueillir bien plus souvent que celle de la minorité. Si donc, à ses débuts et grâce à un labeur tenace, le sténographe bilingue est parvenu à acquérir une habileté à peu près égale dans les deux langues, il verra au bout d'un certain temps diminuer son habileté pour celle de ces langues qui est la moins employée. L'auteur de ces lignes, sténographe bilingue au Sénat de Belgique, n'a pas honte de l'avouer : il appréhende toujours, quoique Flamand de naissance, d'avoir à sténographier un discours flamand, parce qu'il sent son infériorité, et son travail lui donne toujours une peine infiniment plus grande que la notation d'un discours français. Ce sentiment est du reste partagé par tous ses confrères bilingues de la Chambre belge, parce que tous se trouvent dans le cas de pratiquer couramment le français qui est, en Belgique, la langue des affaires et de tous les milieux cultivés, et de ne pouvoir faire de la sténographie flamande qu'au Parlement, par intermittence et, en tout cas, très irrégulièrement. En Belgique, le sténographe parlementaire bilingue recueille normalement du français, et dans tout parlement bilingue, il y aura toujours, comme au Parlement belge, une langue prépondérante. A supposer même qu'en Belgique, un sténographe bilingue pût vivre dans un milieu essentiellement flamand, encore se trouverait-il dans une situation identique, mais alors c'est le français qui deviendrait pour lui la langue secondaire.

*
**

Cette infériorité reconnue soit du mécanisme, soit des connaissances dans la langue la moins employée, condamne en principe la sténographie bilingue. Elle oblige en effet, dans certains cas, le sténographe à recourir à des expédients absolument anti-sténographiques. Tantôt, son habileté manuelle laissant à désirer, il ne pourra suivre fidèlement la parole et devra résumer; tantôt, possédant imparfaitement la langue secondaire, il ne



Bruxelles : Hôtel de ville

pourra remettre sur pied un texte comme il aurait désiré pouvoir le faire; parfois même son travail présentera l'un et l'autre de ces défauts.

Imposer au sténographe parlementaire la sténographie de deux langues, c'est faire passer au second plan l'essentiel, le talent professionnel, au profit d'une qualité accessoire, le bilinguisme. Dans ce système, lorsqu'un concours sera ouvert pour le recrutement de praticiens, on en écartera « a priori » même les unilingues les plus capables pour n'admettre que les candidats qui sténographient bien l'une des deux langues mais imparfaitement l'autre ou, à défaut d'en découvrir, les moins incapables des candidats bilingues, si inférieurs qu'ils puissent être.

Tel ne peut cependant être l'objectif d'une assemblée parlementaire bilingue qui veut que ses débats soient convenablement reproduits : elle doit, pour chacune des langues utilisées, viser à s'assurer le concours de praticiens aussi compétents que possible. Or, les sténographes bilingues doivent confesser leur insuffisance dans l'une des langues qu'ils pratiquent. Imposer la sténographie bilingue, c'est donc renoncer d'avance à obtenir un travail exécuté dans les meilleures conditions.

C'est aussi courir le risque de tarir les sources d'un bon recrutement. En Belgique, par exemple, on a déjà, nous le craignons bien, maintenu trop longtemps cette exigence qu'on peut appeler antiprofessionnelle. Non seulement on n'y trouve pas de bons sténographes bilingues, mais peut-être même ne parviendra-t-on plus à y découvrir de jeunes sténographes unilingues compétents. En effet, ceux qui auraient pu songer à embrasser la carrière ont abandonné leurs projets à cause des conditions irrationnelles imposées et n'ont pas cherché à se perfectionner davantage dans la pratique d'un art qui ne pouvait leur être utile que s'il leur permettait d'entrer dans un service parlementaire.

Tous ceux qui ont pris la peine d'examiner de près ce qu'est en réalité le travail sténographique se sont rendu compte de ses difficultés et n'ont pas hésité à proclamer que les bons sténographes, les sténographes complets sont fort peu nombreux. Ils le seront évidemment moins encore là où l'on voudra leur imposer une tâche considérablement plus difficile en leur demandant de sténographier convenablement plus d'une langue.

* *

Tout en condamnant au point de vue professionnel la sténographie dans deux langues, il ne faut cependant pas écarter systématiquement la possibilité de voir se former un petit, un très petit nombre de sténographes bilingues, et il peut être intéressant d'examiner dans quelles conditions ils doivent être rétribués, tant pour encourager à le devenir ceux qui se sentiraient les aptitudes nécessaires que pour reconnaître équitablement leurs capacités exceptionnelles et les difficultés de leur tâche.

L'exigence du bilinguisme sténographique ne peut se justifier que par des raisons d'économie, un sténographe bilingue accomplissant la tâche, par exemple, si nous considérons le parlement belge, d'un sténographe français et d'un sténographe flamand. Il est évident que si l'on n'offre aux praticiens bilingues qu'une rétribution égale à celle des praticiens unilingues, les commençants n'auront aucun intérêt à tenter d'accomplir ce qui est en réalité un véritable tour de force.

Il semble, lorsqu'on tient compte des mérites exceptionnels du sténographe bilingue et des difficultés de sa tâche, qu'il serait simplement juste de lui assurer une rétribution double de celle du sténographe unilingue. Mais, dans ces conditions, le recours à un sténographe bilingue n'entraînerait aucune économie, et l'employeur aurait intérêt à recourir plutôt à deux sténographes dont chacun se serait spécialisé dans une des langues employées, et cela tant au point de vue de la perfection plus grande du travail fourni que de son exécution plus rapide.

La rétribution accordée au sténographe bilingue doit donc être inférieure à celle que recevraient les deux sténographes unilingues dont il tient la place. Il faut cependant qu'elle soit telle qu'elle constitue un encouragement pour celui qui fait réaliser à son employeur l'économie d'un employé.

Il nous paraît possible de concilier les deux points de vue en tenant compte des besoins

matériels. Un seul sténographe a moins de besoins matériels à satisfaire que deux sténographes; il n'a à faire face qu'à son déplacement, à sa nourriture, à son logement. Si, fixant à 100 l'unité de la rétribution sténographique, on pouvait évaluer à 30 % la valeur de ces besoins matériels, il nous semble que la rétribution de deux praticiens unilingues représentant 200, celle du sténographe bilingue pourrait être fixée à 200 moins 30 %, soit à 140.

Nous avons pris là un chiffre absolument hypothétique pour montrer qu'avec un peu de jugement et de bonne volonté, une base équitable et satisfaisante pour tous les intérêts engagés peut être trouvée. Il n'est d'ailleurs pas possible de fixer ici un chiffre invariable, pas plus qu'il n'est possible d'arrêter pour la rétribution du travail sténographique des conditions applicables partout. Ces conditions varient de pays à pays, parfois même de région à région; elles sont en fonction des circonstances. Nous nous bornons donc à indiquer une règle générale d'ailleurs élastique et adaptable aux circonstances locales.

* *

En conclusion, nous avons l'honneur de proposer au Congrès d'adopter la résolution suivante :

« Le XIII^e Congrès international de Sténographie, réuni à Bruxelles, en 1927;

» Reconnaissant que des considérations d'ordre technique et d'ordre linguistique expliquent que la pratique de la sténographie parlementaire ne comporte normalement que la sténographie d'une seule langue;

» Déclare qu'en vue d'assurer aux assemblées délibérantes des sources suffisantes de recrutement et de leur permettre d'obtenir le concours de sténographes-rédacteurs aussi parfaits que possible, il n'est pas désirable d'imposer la sténographie de plusieurs langues;

» Emet le vœu qu'en tout état de cause, les sténographes polyglottes obtiennent une rétribution qui tienne équitablement compte de leur mérite exceptionnel. » (**Applaudissements.**)

— Comme vous venez de l'entendre, ce vœu a principalement pour objet de faire déterminer par les compétences internationales ce que peut comporter normalement, au point de vue linguistique, la sténographie des débats parlementaires. Aussi ce vœu, qui semble n'intéresser que les nations à parlements polyglottes, a en réalité une portée générale.

M. LE PRÉSIDENT. — Je pense que nous serons unanimes à voter la résolution proposée par M. Linaer. Il me paraît, en effet, qu'il est irrationnel d'imposer au sténographe parlementaire d'être à même de sténographier en deux langues.

M. ROUKENS (sténographe de la Chambre des Représentants de Belgique). — Il serait intéressant de savoir quelle est la situation au parlement suisse.

M. LE PRÉSIDENT. — En Suisse, il y a des services distincts pour le français et pour l'allemand. Si je suis bien renseigné, les discours italiens ne sont pas sténographiés.

M. MONTENEZ (sous-directeur du service sténographique du Sénat de Belgique). — Je désirerais préciser un point du rapport. Il ne faut pas affirmer absolument qu'il est pratiquement impossible de sténographier en deux langues; les collègues Vuylsteke, Linaer et Roukens, un wallon, qui sténographient le français et le flamand, démontrent qu'on peut y parvenir. Le danger est dans la généralisation, car s'il faut, pour réussir ce tour de force, de très longues études et une très grande culture dans les deux langues, ceux qui sont à même de faire cela pourront facilement trouver une situation plus lucrative que

celle de sténographe d'une assemblée parlementaire. Il ne resterait donc, pour faire ce travail, que des « croûtes », comme c'est arrivé, ce qui n'est évidemment pas souhaitable au point de vue purement parlementaire.

Quant à la rétribution supplémentaire qui devrait être payée au sténographe bilingue, j'estime que si l'on fixait un taux, on devrait dire au moins 50 %.

M^{lle} PIAU (sténographe du Bureau International du Travail). — Au Bureau International du Travail, à Genève, il y a des sténographes pour le français et d'autres pour l'anglais. Aux examens, on n'exige pas la connaissance d'une seconde langue, mais une cote de faveur est accordée aux candidats qui connaissent une seconde langue. Il en est de même pour les dactylographes.

Il arrive que des dactylographes français acceptent d'écrire des lettres anglaises, mais ils ne reçoivent aucune rétribution supplémentaire de ce chef.

M. FLEURY (sténographe du Sénat de France). — Dans les grandes écoles françaises, on tient également compte des connaissances accessoires. Ainsi, généralement, la connaissance d'une seconde langue améliore la cote.

M. CALAY (professeur de sténographie à l'Université de Liège). — En Belgique, les instituteurs obtiennent des suppléments pour certaines connaissances accessoires.

M. HAILLEZ (sténographe de la Chambre des Représentants de Belgique). — On ne doit tenir compte que des connaissances indispensables à l'exercice de l'emploi. En Belgique, les instituteurs obtiennent, par exemple, un supplément pour la possession du diplôme de gymnastique, mais ils ne l'enseignent pas.

M. MONTENEZ. — Pour en revenir à la sténographie, tant qu'on n'utilise pas les connaissances supplémentaires qu'on possède, on ne doit pas en exiger une rétribution.

M^{lle} PIAU disait que des dactylographes français du B. I. T. acceptent, par exemple, de faire des travaux en anglais sans obtenir une rétribution supplémentaire de ce chef. J'estime qu'ils devraient systématiquement refuser tout travail non rétribué. (*Approbations nombreuses.*)

M. ROUKENS. — Ne conviendrait-il pas d'indiquer dans le vœu le minimum de la rétribution supplémentaire revenant au sténographe bilingue? Au Sénat belge, les sténographes bilingues ont un supplément de 10 %.

M. LE PRÉSIDENT. — Le vœu doit se borner à affirmer le principe, me semble-t-il. Le taux est un détail.

M. HJORT. — Un vœu émis par les sténographes du pays n'aurait-il pas plus de poids?

M. MONTENEZ. — Au contraire!

M. HJORT. — Croyez-vous, par exemple, que votre Gouvernement tiendrait compte d'un vœu émis par une assemblée internationale?

M. MONTENEZ. — Parfaitement, il en tiendra bien plus compte que si le vœu était émis par une assemblée nationale. Nous lui paraîtrions être intéressés.

M. HJORT. — Si nos collègues belges pensent qu'un vœu émis par nous aura une grande importance pour leurs revendications, je proposerais d'insérer dans la résolution qui nous est soumise un alinéa fixant le taux de la rétribution supplémentaire à 50 %.

M. LINAER. — Il ne s'agit pas seulement de la Belgique, mais de toutes les nations ayant des assemblées parlementaires polyglottes.

M. MONTENEZ. — Si nous, sténographes belges, parlons à notre gouvernement, celui-ci pourra nous répondre que nous sommes... orfèvres, que notre requête émane de gens intéressés. Ici, nous sommes dans une assemblée internationale de sténographes, les uns peut-être intéressés, les autres non; nous examinons impartialement le problème à la lumière de l'expérience universelle. Il est donc bien plus utile de discuter le problème internationalement.

Quant à déterminer le taux de la rétribution supplémentaire, la chose ne serait peut-être pas inutile. En pratique, je pense qu'on ne dépassera jamais 50 %; en théorie, on devrait logiquement aller à 100 %.

M. LE PRÉSIDENT. — Je pense également qu'un vœu adopté par une assemblée internationale aura plus de valeur.

En Italie, il arrive qu'on organise des congrès où l'on parle le français. Deux ou trois de mes collègues, qui se sont également spécialisés dans la sténographie du français, ont l'habitude d'exiger, lorsqu'ils sont appelés à sténographier cette langue, le double du tarif qu'ils appliquent pour la langue italienne. Je trouve que c'est logique.

M. MONTENEZ. — Voilà pourquoi je dis qu'il faudrait au moins 50 %.

M. LINAER. — Je pense qu'il suffit d'affirmer le principe dans le vœu.

M. BOURLÉE (professeur de sténographie). — Bien entendu, il doit s'agir d'un véritable supplément accordé aux sténographes bilingues, c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas réduire la situation actuelle des sténographes unilingues. Ne faudrait-il pas le dire dans le vœu?

M. MONTENEZ. — Non, cela va de soi!

Je proposerais toutefois de rédiger le troisième alinéa du vœu de la manière suivante :

Emet le vœu qu'en tout état de cause les sténographes polyglottes obtiennent une rétribution en rapport avec leurs capacités exceptionnelles.

M. LE PRÉSIDENT. — Plus personne ne demande la parole?

Je mets aux voix la résolution telle qu'elle vient d'être modifiée par M. Montenez :

Le XIII^e Congrès international de Sténographie, réuni à Bruxelles, en 1927;

Reconnaissant que des considérations d'ordre technique et d'ordre linguistique expliquent que la pratique de la sténographie parlementaire ne comporte normalement que la sténographie d'une seule langue;

Déclare qu'en vue d'assurer aux assemblées délibérantes des sources suffisantes de recrutement et de leur permettre d'obtenir le concours de sténographes-rédacteurs aussi parfaits que possible, il n'est pas désirable d'imposer la sténographie de plusieurs langues;

Emet le vœu qu'en tout état de cause les sténographes polyglottes obtiennent une rétribution en rapport avec leurs capacités exceptionnelles.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

*
**

M. LE PRÉSIDENT. — M. Linaer va vous proposer un second vœu qui a trait à l'observation des tarifs nationaux.

M. LINAER :

Mesdames et Messieurs, ici je pourrai être très bref.

Le Congrès international tenu à Paris en 1889 a voté la résolution suivante :

« Le Congrès émet le vœu qu'un syndicat composé de sténographes praticiens des divers systèmes et présentant toutes garanties de compétence et d'honorabilité soit constitué en vue de prendre les mesures propres à garantir les intérêts matériels et moraux de la profession. »

Rappelant cette résolution, le Congrès tenu en 1900, également à Paris, émit le vœu :

« Que le nombre des associations professionnelles soit aussi restreint que possible dans une même région. »

J'ai l'honneur de vous proposer, au nom de la Chambre professionnelle des Sténographes belges, de compléter cette résolution par le vœu ci-après :

« Le XIII^e Congrès international de Sténographie, réuni à Bruxelles, en 1927;

» Emet le vœu que les associations professionnelles, créées ou à créer « en vue de prendre les mesures propres à garantir les intérêts matériels et moraux de la profession », se mettent en rapport entre elles et recommandent à leurs membres l'observation des règles et usages établis par les organismes similaires d'autres pays. »

M. LE PRÉSIDENT. — Ce texte ne me semble pas assez énergique. Il a l'air d'une recommandation pour recommander une autre chose. (*Sourires.*)

M. THOMAS. — Un vœu est toujours une recommandation.

M. FLEURY. — J'appuie évidemment le vœu, mais il s'agit d'une question de sanctions. En France, on semble ne pas oser prendre de sanctions à l'égard de ceux qui contreviennent aux règles établies par les organismes professionnels.

M. MONTENEZ. — Ce que nous désirons, c'est que là où les sténographes sont groupés en organisations professionnelles, celles-ci veillent à ce que leurs membres n'aillent pas volontairement ou involontairement, par ignorance, faire concurrence aux sténographes étrangers. Le vœu n'aurait-il pas le caractère plus énergique désiré par notre Président, M. Mancuso, si nous le rédigeons de la manière suivante :

Le Congrès recommande aux organisations professionnelles de veiller à ce que leurs membres travaillant dans un pays étranger n'acceptent pas des conditions inférieures à celles de ce pays. ?

Il appartiendrait alors aux organismes intéressés de déterminer les sanctions.

Il y a d'abord le danger de l'exemple qu'il faut éviter. On apprend que des sténographes étrangers sont venus travailler à meilleur marché que les sténographes nationaux. Les intéressés sont alors tentés de faire appel par la suite à des sténographes étrangers plutôt qu'aux sténographes nationaux.

Par ailleurs, il nous est revenu qu'il existe diverses manières d'envisager les tarifs professionnels : pour certains, le tarif est considéré comme l'idéal vers lequel on tend ; pour nous, en Belgique, le tarif est le minimum sur lequel nous discutons avec le client.

M. FLEURY. — Ne pourrait-on pas essayer d'obtenir un échange de vues entre toutes les organisations professionnelles, en vue d'harmoniser ces manières de voir ?

M. MONTENEZ. — Parfaitement, et il serait en tout cas intéressant que l'on se communiquât les conditions de travail de pays à pays.

Nous pourrions charger le Comité international d'étudier cette question et de réunir les éléments dans les divers pays. (*Très bien !*)

M. FLEURY. — Il faudrait que les associations professionnelles non seulement communiquent leurs tarifs, mais qu'elles indiquent également la manière dont ces tarifs sont appliqués et les difficultés qu'elles rencontrent.

M. HJORT. — Vu la situation actuelle des changes, je crois que l'application du vœu se heurte à une difficulté. Supposez que, par exemple, un sténographe belge soit appelé à sténographier un congrès au Danemark. Ce sténographe devra, pour se conformer au vœu qui nous est soumis, réclamer environ 1000 francs par heure, chiffre qui correspond à celui de 80 couronnes que nous réclamons. Est-ce possible ?

M. MONTENEZ. — M. Hjort nous signale une difficulté réelle. Il importe cependant que les sténographes allant travailler dans un pays étranger n'y fassent pas, volontairement ou non, de la concurrence aux sténographes du pays.

M. FLEURY. — Si le sténographe étranger a ses frais à sa charge, il ne peut pas demander moins que le sténographe national. Si ses frais lui sont payés, son travail peut être rétribué d'après son tarif national.

M. MONTENEZ. — Dans ce cas-là, on pourrait considérer que l'équilibre est rétabli par le paiement des frais de voyage et de séjour.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Fleury et M. Montenez envisagent la sténographie d'une langue autre que celle du pays étranger où le sténographe va travailler. Dans ce cas, il n'y a pas le danger de concurrence signalé par M. Linaer. Je propose de laisser le vœu tel quel.

M. FLEURY. — Il faut, dans tous les cas, que l'ensemble de la rétribution, travail et frais divers, corresponde au minimum du tarif du pays où l'on travaille.

M. MONTENEZ. — Ce sont là des questions de détail. Le vœu doit rester dans les généralités. Le principal est qu'on n'aille pas travailler dans un pays étranger à des conditions inférieures à celles qui sont pratiquées par les sténographes nationaux, et il importe d'y appeler l'attention des organisations professionnelles, car leurs membres sont exposés à commettre cette faute, le plus souvent involontairement.

Nous pouvons émettre le vœu et, pour le surplus, renvoyer la question pour étude au Comité international.

M. THOMAS (sténographe-réviseur du Sénat belge). — Monsieur le Président, il me paraît que nous sommes tous d'accord sur le principe et, dans ces conditions, pour ne pas éterniser le débat, je proposerais d'adopter le vœu tel qu'il a été modifié par M. Montenez, quitte, si d'ici à l'assemblée plénière M. Montenez trouvait une formule plus adéquate, à proposer une nouvelle modification. (*Marques unanimes d'assentiment.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je considère donc que le vœu, tel qu'il a été modifié par M. Montenez, est adopté, sauf à le modifier en assemblée plénière.

Mesdames et Messieurs, nous n'avons plus rien à notre ordre du jour. Je

vous remercie d'avoir assisté nombreux et attentifs aux travaux de notre Section et de l'honneur que vous m'avez fait en me désignant pour la présider. (*Applaudissements.*)

Quelqu'un demande-t-il encore la parole?

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire :

LINAER,

Sténographe du Sénat de Belgique.



DEUXIÈME SECTION

SECTION COMMERCIALE, présidée par M. Hubert Brück, de Luxembourg.

Secrétaire : M^{me} Muhr, Belfort (France).

Rapports présentés à la deuxième section :

- 1° Ce que doit être le mouvement sténographique dans chaque nation, rapport de M. Delgueil, Alger;
- 2° Création d'œuvres d'entr'aide, rapport de M. Gaston Pain;
- 3° L'emploi de la sténographie au combat, rapport du Général Girod;
- 4° Connaissances indispensables au sténographe commercial, rapport de M. Georges Sénéchal, Colombes (Seine);
- 5° La montre du sténographe, par M. Metz, Cologne;
- 6° L'entente internationale, rapport de M. Ronaye, Budapest.

Après avoir salué amicalement les congressistes présents à la réunion, M. Hubert Brück, président de la Commission, ouvre la séance à 10 heures précises.

Les différentes questions sont traitées dans l'ordre de leur présentation.

CE QUE DOIT ÊTRE LE MOUVEMENT STÉNOGRAPHIQUE DANS CHAQUE NATION

par M. Deigueil, d'Alger

La sténographie n'est pas réservée aux seuls professionnels, élite de la profession, toujours peu nombreux. Elle est mal définie, si on se borne à énoncer qu'elle est l'art de suivre, en écrivant, la parole d'un orateur. Elle n'est pas plus l'art de suivre la parole que la peinture n'est l'art de faire un chef-d'œuvre ou la musique l'art d'écrire un opéra.

Non. La sténographie, c'est l'écriture simplifiée devant, dans une foule de circonstances, remplacer l'écriture ordinaire.

Cette écriture simplifiée devrait être obligatoirement enseignée dans tous les établissements d'instruction secondaire, voire primaire. On y enseigne le dessin et la musique, ce qui ne veut pas dire qu'on cherche exclusivement à former un peuple de musiciens ou de dessinateurs de profession. Ne voulant pas dépasser les cent lignes imposées par le programme, je n'insiste pas.

Beaucoup trop de professionnels se désintéressent de la propagande d'un art dont ils vivent et ne font rien pour le propager, comme si cette propagande allait vraiment leur retirer le pain de la bouche. Des personnes ayant pour la sténographie une véritable passion sont donc à la tête de ce mouvement. L'exemple donné par la France est, croyons-

nous, à citer, puisque de nombreux sténographes étrangers demandent fréquemment à être renseignés sur l'organisation française.

Au début, les auditeurs des cours publics de sténographie ou ceux qui l'avaient apprise seuls, à l'aide du premier traité venu mis par le hasard entre leurs mains, restèrent isolés, s'ignorant.

Des associations furent ensuite créées pour l'enseignement d'un système déterminé, réunissant les adeptes du système. Lorsque ces associations ne s'ignoraient pas, c'est que, souvent, elles se combattaient. M. Georges-Buisson chercha à les rapprocher. A l'égoïste conception des associations méthodiques s'occupant de leur seul système et de leurs seuls adeptes, il opposa la conception altruiste de nouvelles associations interméthodiques, dont les membres appartiendraient aux divers systèmes, admettant les femmes à toutes les fonctions des bureaux de ces associations.

Le succès couronnant ses efforts, de nombreuses associations se formèrent. Chacune, livrée à ses seules forces, se bornait à une propagande locale, à la condition toutefois d'avoir à sa tête une personne active et dévouée. Il en résultait un éparpillement de forces et de ressources n'aboutissant à rien de sérieux. De petites manifestations locales ne frappent pas le grand public. Notre collègue ne s'arrêta pas en si bon chemin et compléta son œuvre par la création d'une **Union des sociétés de sténographie de France**, fondée avec 18 sociétés, le 16 février 1902, et en englobant aujourd'hui plus de 150.

L'organisation d'une fête fédérale, comportant un congrès et des concours ayant lieu chaque année dans une ville différente, attira l'attention du gouvernement, des administrations publiques et privées. La presse s'y intéressa. Un énorme mouvement de propagande se produisit partout. De nouvelles sociétés se constituèrent, dont quelques-unes se spécialisèrent : association des professeurs, association des sténographes de la presse, etc. Le mouvement fut tel que des fédérations régionales se formèrent. L'Union, avec l'unique fête annuelle, mettait beaucoup trop de temps à faire son tour de France. Grâce aux fêtes, des fédérations régionales, le mouvement de propagande agit chaque année dans une dizaine de villes différentes.

Les relations entre collègues et associations sont devenues courtoises parce que régulières. En se fréquentant, on se connaît mieux, on se comprend davantage, on apprend à s'estimer, les mains se tendent, ce qui veut dire que les cœurs ne sont pas longs à se donner. On prend plaisir à se retrouver aux fêtes fédérales. Des amitiés sérieuses y prennent naissance; parfois s'y ébauchent des projets de mariage. Un très grand nombre de collègues payent trois cotisations : à la société locale, à la fédération régionale, à l'Union (Fédération nationale). Beaucoup sont abonnés à une ou plusieurs revues et versent volontairement chaque année des souscriptions à des œuvres sténographiques diverses.

Tout cet effort, financier ou autre, très méritoire, s'opère sans s'occuper des systèmes. Nous admettons que tant vaut l'homme tant vaut le système, parce que chacun de nous connaît de très rares exemples d'excellents praticiens employant un système reconnu sans valeur, collègues exceptionnellement doués qui, utilisant un système ayant donné ses preuves, auraient peut-être fait mieux encore. On est très tolérant, surtout lorsqu'on sait qu'un système défectueux ne tarde pas à disparaître. Sur les centaines et les centaines de systèmes publiés en France, 4 ou 5 seulement continuent à être enseignés. Il n'y a pas chez nous une majorité pour un système unique, car nous pensons que l'unité est la négation du progrès, tandis que la liberté des systèmes est au contraire le progrès toujours en marche. Nous estimons que si un auteur présente un jour une théorie tout à fait nouvelle, une formule qui nous échappe, une conception générale que nous ne comprenons pas, il ne faut pas exposer ce novateur à s'entendre dire : « L'unité est faite, il n'y a pas place pour vous. »

Nous préférons de beaucoup l'image souvent employée pour désigner la solidarité, celle d'un vaste escalier, dont chacun peut gravir, parfois avec difficulté, les marches supérieures, et où il est toujours du devoir de ceux qui sont en haut de tendre la main à ceux qui sont en bas.

Déjà, la Belgique a emprunté notre organisation, et l'**Union des sociétés de sténographie de Belgique**, fondée par l'infatigable et distingué secrétaire général du congrès, M. De Baerdemacker, organisait en juin dernier sa deuxième fête fédérale. Sans aller jusqu'à nous imiter complètement, d'autres pays modifient leur organisation car l'exem-

ple est contagieux. Cette organisation est — pour employer les termes du programme — « d'un intérêt pratique et facilement réalisable ». En rapprochant les collègues des différents pays, le Comité international aidera à cette réalisation.

Pour que ces divers organismes fonctionnent régulièrement en donnant de bons résultats, il faut à leur tête — je l'ai dit plus haut — des personnes actives et dévouées. La présidence ne consiste pas seulement à mettre un nom en tête du bureau d'une association; elle exige autre chose : un véritable chef, c'est-à-dire de l'initiative, de l'activité, des actes.

Tout homme doit vivre sa vie ayant un idéal. Avoir un idéal, pour un sténographe, c'est faire profiter les autres de ce qu'il sait lui-même, c'est, en pratiquant la plus large tolérance, reconnaître tous les systèmes et admettre tous leurs adeptes, car Pitman ou Gregg, Gabelsberger ou Stolze-Schrey, Enrico Noë ou Meschini, Worms ou Melin, Aimé-Paris ou Buisson, ce ne sont là que des prénoms : sténographe est le nom de notre grande famille.

Rapports présentés par M. Gaston Pain (Elbeuf, France)

1^{re} QUESTION

CRÉATION D'UNE CAISSE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS POUVANT SE PRODUIRE DANS NOS COURS D'INSTRUCTION

C'est en premier lieu sur la création d'une caisse d'assurances contre les accidents que j'appelle l'attention de mes collègues. C'est une œuvre de prévoyance qui viendrait corriger les risques encourus par nos professeurs sténographes, dont la responsabilité reste entière vis-à-vis de leurs élèves, même quand leurs cours sont **privés** et **gratuits**.

Cette question a reçu à la Fédération des sociétés sténographiques normandes et picardes un commencement d'exécution. Il nous semble bien qu'elle devrait être généralisée entre toutes les associations, groupements et professeurs isolés d'un même pays.

Cette caisse ou compagnie d'assurances, ainsi créée, pourrait étendre ses contrats à toutes les fédérations, sociétés et professeurs, groupés dans le Comité international de Sténographie.

Elle pourrait faire davantage en agréant dans son sein quiconque professe la sténographie et les connaissances qui s'y rattachent.

Cette question est grosse de conséquences. Elle nous paraît mériter l'attention des dirigeants du mouvement sténographique.

2^e QUESTION

POUR FACILITER A NOS SOCIÉTÉS L'ENVOI D'UN OU PLUSIEURS DÉLÉGUÉS DANS TOUS LES CONGRÈS STÉNOGRAPHIQUES.

On peut aussi s'intéresser au mouvement sténographique en facilitant à toutes nos sociétés une participation plus effective dans tous nos congrès nationaux et internationaux.

Ce but peut être atteint par la création d'un fonds spécial dit « d'indemnité kilométrique pour frais de déplacement ».

Ce projet intéresse aussi bien le Comité international que nos grandes unions ou fédérations nationales.

Ce fonds spécial serait alimenté par des dons ou subventions particulières et par une cotisation **très réduite** demandée à toutes les sociétés inscrites qui cotiseraient ainsi au prorata de leurs membres actifs, honoraires, etc.

Cet actif, formant une sorte de caisse mutuelle, serait réparti entre tous les groupements adhérents, venant ainsi faciliter à tous ceux-ci l'envoi d'un ou plusieurs délégués dans les grandes manifestations ou congrès sténographiques nationaux et internationaux.

Cette égalité de traitement dans la répartition des fonds disponibles n'aurait aucune influence sur les délibérations à prendre en congrès, car, dans la presque généralité des cas, nous savons que les votes sont émis proportionnellement à l'importance numérique des adhérents des sociétés qui y participent.

Ainsi seraient réservés les droits de chacun, tout en assurant une plus forte représentation de nos sociétés, où les plus riches tendraient une main secourable à ceux qui sont moins aisés.

3^e QUESTION

POUR LA « MAISON DE RETRAITE » DES VIEUX STÉNOGRAPHES

Il est un troisième projet qui serait un grand encouragement pour les sténographes.

Au point de vue moral et social, il marquerait une belle œuvre; je veux parler de la création d'une **maison de retraite** pour les vieux sténographes.

Ce projet est-il irréalisable chez les sténographes, alors qu'il a vu le jour dans d'autres milieux?

Les diverses nations qui sont représentées dans ce XIII^e Congrès ont leurs lois d'assistance et de prévoyance sociales. Peut-on espérer obtenir d'elles un appoint dans cette voie créatrice d'un foyer amical, alors qu'après toute une vie de travail nous pourrions être obligés à une retraite forcée, et lorsque la mort aura brisé notre foyer familial?

Je souhaite de tout mon cœur la création d'une « maison de retraite » pour tous nos collègues qui auront représenté dignement la sténographie, soit dans nos parlements, soit dans nos sociétés, ou par leur labeur quotidien.

Cette maison pourrait être, tout à la fois, hospitalière et payante.

Ses ressources seraient créées par les versements individuels des sténographes assistés, par des dons particuliers, par des subventions de l'Etat, des départements et des villes.

C'est là une œuvre sociale des plus encourageantes.

Je la soumets à l'examen du Comité d'organisation de ce Congrès. Vous pouvez en décider le renvoi pour étude.

J'ai le sentiment profond que si nous réalisons la « Maison de retraite pour les vieux sténographes », nous aurons, ce jour-là, fait faire un grand progrès à l'art abrégé. Ce soutien moral sera d'un grand réconfort pour tous.

EMPLOI DE LA STÉNOGRAPHIE AU COMBAT

Rapport présenté par M. le Général Girod, questeur de la Chambre des députés, président de la Commission de l'armée (France).

On pouvait lire récemment dans un grand quotidien bien informé que l'un des derniers survivants de la grande guerre venait de mourir de vieillesse; ce dernier survivant n'était autre que le pigeon voyageur qui, au cours de la dernière guerre, avait obtenu la citation suivante à l'ordre de l'armée :

« A quatre reprises différentes pendant la bataille de l'Yser et sur l'Aisne, a assuré sans erreur et sous un feu violent, le transport rapide de deux messages importants. »

L'informateur ajoutait non sans raison qu'il n'est pas douteux que des distinctions de ce genre ne furent jamais accordées qu'au vrai mérite et non à l'intrigue.

La disparition de ce guerrier ailé m'a incité à rechercher et à exposer succinctement les services que la sténographie pourrait rendre à l'aviation.

La guerre de 1914-1918 nous a démontré les faiblesses des moyens mécaniques lorsqu'il s'agit de transmissions.

On pouvait penser qu'avec les progrès réalisés dans le domaine scientifique, la transmission par pigeons voyageurs en temps de guerre serait appelée, sinon à disparaître, du moins à perdre de son importance. Il n'en est rien.

La science semble s'opposer à elle-même pour interrompre les bienfaits des inventions les plus merveilleuses, et l'on peut dire qu'à certains moments, la science de destruction l'emporte sur la science génératrice. Tandis que celle-ci crée les organes de transmission les plus perfectionnés, tels que : télégraphie avec ou sans fil, téléphonie avec ou sans fil, téléphonie par le sol, etc., la science opposée concourt à leur destruction.

Un tel état de choses aussi décevant qu'il soit a d'ailleurs été prévu. Et c'est pourquoi la colombophilie secondera toujours et complètera la radiotélégraphie.

Brouiller les ondes hertziennes de l'ennemi est toujours facile, et les belligérants ne s'en sont pas privés. Quant à la télégraphie et à la téléphonie, elles n'étaient pas mieux partagées, et nous gardons tous à la mémoire le souvenir du calvaire des malheureux télégraphistes aux armées qui, sous les barrages et les tirs de destruction, essayaient en vain de réparer leurs fils. On peut dire que, dans les moments les plus critiques de la bataille, la troupe et le commandement n'avaient plus à leur disposition que l'humble et héroïque agent de liaison qu'une balle ou un éclat d'obus tuait souvent avant d'avoir pu accomplir sa mission, et enfin le pigeon voyageur qui, presque infailliblement, portait à son but le message qu'on lui avait confié.

C'est donc ce charmant messenger ailé qui reste le meilleur avocat de la sténographie.

Là ne s'arrête pas son utilisation. Il reste le meilleur, souvent le seul agent de transmission capable de rendre le plus grand service au commandement : la liaison par pigeon messenger étant la seule comme nous venons de le voir qui ait résisté à tous les moyens de destruction de l'ennemi.

Les pigeons voyageurs ne furent pas seulement utilisés dans les troupes de premières lignes, artillerie, infanterie, chars de combat et cavalerie. Dans l'aéronautique et dans la marine, ils rendirent également des services qui furent très appréciés.

La liaison des avions avec leur escadrille et des hydravions et torpilleurs avec leur port d'attache par pigeon messenger constitue un excellent moyen de communication.

Les centres d'aviation et d'aérostation maritimes ainsi que les escadrilles côtières possédèrent leur colombier. Tout avion ou dirigeable partant en reconnaissance emportait plusieurs oiseaux. Il en était de même de certains bâtiments de la flotte. Grâce à ces charmants volatiles, l'aviateur, l'aéronaute, le chalutier, le commandant de sous-marin, avaient la possibilité de renseigner rapidement le commandement et de demander du secours en cas de nécessité. On cite à ce sujet l'équipage d'un hydravion britannique qui, tombé désarmé en pleine mer du Nord, dut son salut à ses deux pigeons, dont le prompt retour au colombier permit à un torpilleur d'aller recueillir les aviateurs.

Pour commander, il faut être renseigné. Mais le renseignement coûte souvent fort cher et les sacrifices consentis sont faits en pure perte, s'il ne parvient pas ou parvient trop tard. Cela explique le souci qu'apporte le commandement dans l'organisation des services de liaison et dans la mise au point des moyens de transmission.

Ce tableau brièvement brossé de la guerre d'hier met suffisamment en relief l'impérieuse nécessité de l'emploi de la sténographie dans l'armée. Il faut donc que les chefs à tous les degrés de la hiérarchie arrivent à la connaissance complète de la sténographie qui sera pour nos officiers des armées de terre, de l'air et de mer de la plus grande utilité, tant pour la transmission secrète des ordres reçus que pour leur rapide exécution.

Général GIROD.

CONNAISSANCES INDISPENSABLES AU STENOGRAPHE COMMERCIAL

**Rapport de M. Georges Sénéchal,
président du Cercle Sténo-dactylographique de Colombes (Seine).**

Si, avec les méthodes actuelles de sténographie, tout le monde peut être sténographe amateur, ne devient pas qui veut sténographe commercial.

Que faut-il pour remplir cette profession ? De l'intelligence, de l'instruction, beaucoup de travail, de la patience et de la persévérance.

La profession de sténographe commercial est actuellement encombrée de non-valeurs, qui ont été fabriquées par les nombreuses écoles ouvertes à profusion par les marchands de diplômes, et qui ont jeté le discrédit sur la profession. Il est temps de réagir. On ne doit pas se laisser de donner des conseils qui, à force d'être répétés, seront peut-être écoutés.

Que faut-il donc pour être un bon sténographe commercial ?

Il est nécessaire de partager les préoccupations, les soucis de celui qui nous emploie. Il ne faut pas savoir reproduire seulement à la machine ce que le patron dicte, il faut pouvoir se pénétrer de ses idées, prendre intérêt à ses affaires et à leurs résultats. Au lieu

de faire une besogne très souvent aride et mécanique, il faut appliquer son savoir et son intelligence à saisir rapidement et comprendre ce que veut dire celui qui nous occupe.

Les connaissances nécessaires au sténographe commercial sont multiples et variées suivant l'emploi à occuper, mais comme un sténographe peut être occupé aussi bien dans le commerce, l'industrie, la finance, les administrations publiques que par des particuliers, il est indispensable de posséder un bagage presque complet. Ces connaissances sont différentes suivant l'emploi envisagé, et nous allons essayer de résumer brièvement celles utiles à la généralité des sténographes particulièrement employés dans le commerce ou l'industrie.

C'est l'emploi le plus répandu, car la spécialisation dans une seule industrie est presque impossible. On ne voit que très peu de sténographes rester dans la même branche, et cela les oblige à avoir des aperçus sur les différentes industries.

Sans m'étendre sur la connaissance indispensable des appareils de bureau, qui sont maintenant utilisés généralement, le sténographe commercial doit posséder avant tout une bonne instruction. C'est cette instruction qui marque l'écueil le plus difficile à franchir pour nos collègues. On n'attache pas assez d'intérêt à ces études, qui seront pourtant nécessaires dans n'importe quelle voie l'on se dirige, et on n'attirera jamais assez l'attention de ceux chargés de donner cette instruction sur la nécessité primordiale qui s'attache à exiger des élèves la plus grande attention sur ce point important. On ne connaît jamais trop sa langue.

C'est dans le commerce qu'un débutant dans la profession a le plus de chance de parfaire son apprentissage, car on trouve dans le commerce toutes les branches de l'industrie.

Que faut-il pour faire un sténographe débutant ?

Il est d'abord indispensable de pouvoir sténographier au moins à la vitesse de 100 mots à la minute et savoir transcrire ensuite rapidement cette prise à la machine à écrire.

Il faut savoir aussi faire un peu de rédaction, de manière à pouvoir mettre sur pied une lettre commerciale courante d'après un sujet donné. La lecture fournira les éléments nécessaires à une bonne rédaction. Si, dans les administrations publiques, on s'applique à faire de la littérature, dans le commerce on demande d'être concis tout en étant très clair. Il faut donc rédiger la correspondance en termes tels qu'elle soit facilement comprise. La correspondance commerciale est la liaison entre la maison et les clients, et l'on doit apporter un soin tout particulier à sa rédaction. Il faut donc apprendre à rédiger rapidement, avec clarté et précision, car à l'époque où nous vivons, il n'est plus possible d'employer les termes de nos grands-pères.

Des notions élémentaires de comptabilité sont indispensables, car dans certaines maisons de commerce, le sténographe s'occupe aussi bien des services d'achats, de vente, de fabrication que de la comptabilité. Fréquemment dans les lettres reviennent des termes comptables qu'il est nécessaire de connaître et surtout de comprendre. Il faut donc avoir travaillé un peu sur les livres courants employés en comptabilité, ce qui est rendu facile maintenant, ceux-ci ayant été très simplifiés par les nouvelles méthodes comptables. Je ne m'étendrai pas sur la nécessité de savoir ce qu'est un chèque, un bordereau d'escompte, un ordre de virement, le service des chèques postaux, le fonctionnement des chemins de fer, colis postaux, opérations postales, télégraphiques et téléphoniques. Ce sont des points tellement élémentaires de l'instruction commerciale qu'on les trouve enseignés maintenant dans les bonnes écoles de commerce.

Un bon sténographe doit posséder aussi quelques notions de législation commerciale : tribunaux de commerce, chambres de commerce, etc.

Connaître la géographie, poussée plus à fond qu'on ne le fait dans les écoles.

Connaître également les locutions latines et étrangères dont on se sert maintenant couramment dans la correspondance même commerciale. Beaucoup de sténographes ne connaissent pas le sens de ces citations, et il est indispensable, pour ne pas être taxé d'inexpérience, d'avoir appris l'orthographe, le sens et connaître l'explication de ces locutions.

De plus, chaque profession, chaque industrie, a ses termes spéciaux, et il y a aussi des termes techniques dont l'usage est très répandu et qu'il est nécessaire de connaître.

Ces termes varient suivant la spécialité dans laquelle on travaille, et leur étude est indispensable si l'on veut se spécialiser dans une branche plutôt que dans une autre.

De plus, la facilité des relations postales rend nécessaire à un bon sténographe la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères. Il n'est pas toujours indispensable de savoir parler une langue, il faut savoir surtout l'écrire et la traduire correctement. Cette connaissance augmente les chances d'obtenir un gain élevé.

La consécration de tous les efforts faits par le sténographe pour parfaire son instruction dans les différentes branches que nous venons d'exposer, a lieu maintenant en France par la délivrance d'un livret de « secrétaire commercial ». Ce livret est patronné par le sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique et est délivré par la Chambre syndicale de l'Organisation commerciale, la Chambre syndicale de la Mécanographie, l'Union des Sociétés de sténographie de France, la Société pour la propagation des langues vivantes et la Société de comptabilité de France, à tout candidat qui aura été classé dans une des matières suivantes : sténographie, dactylographie, sténo-dactylographie, courrier parfait, duplication, machines comptables, machines à calculer, comptabilité, correspondance commerciale, langues étrangères, classement, outillage de bureaux. Les autorités chargées de la délivrance de ce livret donnent toute garantie aux mentions qui y sont portées et plus de poids au porteur d'un pareil livret, qui pourra être tenu pour un collaborateur de choix.

Un bon sténographe commercial peut, après quelques années de travail dans le commerce ou l'industrie, prétendre à occuper des emplois spéciaux, pour lesquels il recevra des rémunérations importantes. L'étude de ces emplois nous paraissant sortir du cadre de notre rapport, nous nous excusons de ne pas nous y appesantir.

LA MONTRE DU STÉNOGRAPHE

Rapport présenté par M. W. Metz (Cologne)

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un nouveau chronomètre : la montre du sténographe.

Non seulement pour les sténographes, mais aussi maintenant pour les dactylographes, il est nécessaire de constater la rapidité de la parole et de l'écriture. C'est pourquoi on a déjà fait quelques essais afin de produire des moyens utiles pour l'enseignement de la sténographie et de la dactylographie; cependant, autant que je sache, ces essais ne se sont pas fort répandus, et je ne voudrais pas abuser de votre temps précieux en vous énumérant tous ces essais.

Il m'a toujours semblé utile dans les leçons de sténographie, soit en apprenant, soit en enseignant, d'avoir un chronomètre, une montre, à l'aide de laquelle il serait possible de lire ou d'écrire immédiatement avec une certaine rapidité, et mes essais se sont concentrés à fabriquer une machine répondant à ce besoin. Je suis reconnaissant à M. Georges-Buisson, votre président, de m'avoir permis de vous présenter ici ma montre du sténographe.

Ce n'est qu'après bien des essais infructueux que j'ai réussi à fabriquer une machine sûre qui facilite le travail de la dictée. Cette machine travaille à présent avec une telle précision qu'elle peut aussi être employée sans crainte dans les concours sténographiques. Cette montre peut de même être employée pour l'examen de sténographes et de dactylographes.

La montre du sténographe trouve cependant son emploi le plus important dans l'enseignement et surtout dans l'exécution des exercices que je viens de nommer : les dictées graduées.

— Et M. METZ fait une intéressante démonstration de l'emploi de son « Phonomètre ».

Comme vous le voyez ici, il y a, pour un certain nombre d'exercices, imprimés pour

la montre du sténographe, une traduction modèle en sténographie. Si donc l'élève copie plusieurs fois les modèles sténographiques qu'il a devant lui, et se fait dicter les mêmes textes, ce travail fatigant est fort simplifié, pour l'élève et pour le maître, par la montre du sténographe, et l'élève, de même que le maître, peut épargner beaucoup de temps, de sorte que les leçons sont bien plus efficaces. Ainsi qu'on le sait et qu'on le reconnaît généralement, la valeur d'un sténographe consiste surtout en ce qu'il possède dans sa mémoire un nombre aussi grand que possible d'abréviations ou de signes. Avec la montre du sténographe, nous avons à cet effet, un secours très efficace.

Dans des sociétés sténographiques, à Cologne et dans d'autres villes allemandes, nous employons depuis quelque temps la montre du sténographe, et nous avons pu constater son très grand succès. Si la montre du sténographe doit se répandre plus loin, elle le devra surtout à l'accueil bienveillant que lui fera le grand congrès sténographique.

Je ne veux pas clore mon exposé sans renouveler à M. le Président Georges-Buisson l'expression de ma gratitude. Je remercie de même tous les assistants de l'aimable attention qu'ils ont réservée à ma démonstration. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Metz de sa communication.

L'ENTENTE INTERNATIONALE

**Rapport présenté par M. Charles Ronay, conseiller de Parlement,
Président de la Société Nationale Sténographique hongroise (Budapest).**

Le Congrès international de Sténographie, ayant lieu cette année-ci à Bruxelles, décernera un prix de 1.000 francs, le prix Georges-Buisson, au rapport sur une question dont la solution sera jugée d'un intérêt pratique et facilement réalisable.

J'ai l'honneur de soumettre au Comité d'organisation ma proposition ci-dessous motivée, et sans doute m'objectera-t-on qu'elle n'est pas d'intérêt pratique et que, du point de vue de la réalisation, elle laisse aussi beaucoup à désirer. Peut-être ce qui suit va-t-il dissiper ces doutes.

Il est de notoriété publique que le contact et la coopération entre les sténographes du monde civilisé ont cessé en 1920. On sait qu'à cause de la guerre, le congrès international fixé à Alger n'a pas eu lieu et que, pendant les longues années de cet incendie mondial, tout contact a été interrompu entre les nations civilisées. Or, en 1920, lorsque l'arbre de la civilisation se remit à bourgeonner, M. Georges-Buisson, le sténographe français renommé, invita tous les sténographes à se réunir à nouveau en fixant Strasbourg comme lieu du prochain congrès. Quant à la participation des sténographes des puissances de l'Europe centrale, il ne la tint pas encore pour opportune. Son point de vue pouvait-il alors être contesté? Moi, j'étais d'avis que tant que les flots débordants de ce cataclysme mondial n'étaient pas encore rentrés dans leur lit normal et que le souvenir de cette affreuse guerre hantait encore les âmes, il y avait peu d'espoir de réunir les éléments discordants aux fins de délibérations paisibles et de les faire asseoir à la même table. Depuis lors, sept années ont passé. La question de la concorde à rétablir entre les nations s'est mise de plus en plus en avant. Et c'est bien ainsi. Car à quoi aboutirait-on si la discorde et la haine continuaient à régner, surtout dans le domaine des relations intellectuelles? Considérons par exemple notre cause spéciale, la sténographie. On arrange des réunions, des congrès, tantôt ici, tantôt là; on prend des résolutions concernant les intérêts généraux de la sténographie reconnues par les uns, méconnues par les autres.

Certains entravent tout simplement les efforts les plus honnêtes parce que l'initiative ne part pas d'eux. Il va sans dire que c'est l'intérêt général de la sténographie qui en souffre.

Le fait que c'est moi, simple sténographe hongrois, qui soulève cette question, peut être expliqué facilement. De même que dans le domaine de la sténographie internationale, il y a discorde et scission, de même, nous trouvons l'une et l'autre chez nous, en Hongrie. Des points de vue pédagogiques recommandaient chez nous la création d'une

sténographie unifiée hongroise. Cinq systèmes concouraient avec plus ou moins de succès pour obtenir l'hégémonie et l'exclusivité, ce qui amenait l'éparpillement des forces, et la cause sténographique, surtout du point de vue scolaire, n'y gagnait rien. Mais les partisans d'un des systèmes, se servant d'un stratagème habile, s'étaient mis au premier rang et, gagnant l'appui du ministère de l'instruction publique mal informé, négligeant les propositions soumises par les autres écoles, firent adapter sans modifications un système de sténographie unifiée ne répondant pas du tout au but proposé. Bien que l'enseignement de ce système fût rendu obligatoire, cette disposition unilatérale ne fit que créer de nouvelles discordes, et la lutte entre les différents systèmes devint encore plus âpre.

Le groupe des sténographes du système Gabelsberger que je représente cherche activement un terrain propice pour pouvoir reprendre les pourparlers et résoudre la question à la satisfaction générale. Les partisans des deux groupes se trouvent face à face, la discorde est plus véhémente que jamais, la lutte continue de plus belle, tandis que la sténographie ne fait que végéter pendant ces tiraillements.

En observant donc ces conditions lamentables dues à la désunion des partisans de la sténographie, on doit, à plus forte raison, penser qu'une scission dans le monde sténographique international aboutira forcément à des conséquences encore plus graves.

Soyons sincères ! Aujourd'hui encore, le plus grand différend se présente entre les sténographes de l'illustre nation française et entre ceux de la puissante nation allemande, victime de la guerre. Je suis persuadé que, dès que l'accord se fera entre eux, l'harmonie se rétablira aussitôt sur toute la ligne. Je n'ignore pas que chacune de ces deux grandes nations est gênée de prendre l'initiative à cet égard ; c'est pourquoi, en ma qualité de président du groupe hongrois du Comité international, je me charge volontiers du rôle de médiateur.

La Hongrie, petit pays pourtant, peut accepter ce rôle sans manquer à la modestie puisque, par la culture de l'art sténographique, le développement de ce moyen auxiliaire et surtout par les succès de ses propositions présentées aux Congrès internationaux, elle est assez connue des peuples civilisés du monde (création de la Fédération internationale Gabelsberger, etc.).

Je sais bien que ma proposition, dont la résolution pratique n'est qu'une question de détail (réunion des membres des deux comités dans un endroit neutre, où il n'y aura ni vainqueurs, ni vaincus, mais des confrères animés de l'amour de la cause ; clôture de la discussion par un compromis loyal éventuel), ma proposition, dis-je, n'a pas pour but la solution de problèmes sténographiques d'un intérêt vraiment pratique ; cependant, je suis persuadé que tant que l'harmonie ne sera pas rétablie parmi les nations, les plus belles idées pratiques resteront irréalisables.

Si ma proposition a la chance de mériter l'approbation des membres du Comité international, je me permets de vous offrir mes services pour procéder aux travaux préparatoires à une réunion des deux groupes rivaux.

Je regrette beaucoup que l'état de ma santé ne me permette pas de soumettre ma proposition en personne au Congrès, mais M. Georges-Buisson aura certainement la prévenance de trouver quelqu'un pour en donner lecture à la séance plénière.

Messieurs, le Comité décidera si ma proposition, inspirée par les meilleures intentions, mérite le prix ou non, mais ce n'est qu'une question secondaire. Ce qui est certain, c'est que le soleil de la culture humaine peut être obscurci parfois par l'affreuse fumée du canon, mais celle-ci doit se dissiper tôt ou tard, car la culture est un trésor commun de l'humanité, et le progrès de la civilisation ne peut jamais s'arrêter ; tout au contraire, il doit être assuré par la concorde des nations et par un travail commun. (**Vifs applaudissements.**)

Tous ces rapports donnent lieu à de courtes discussions et provoquent de judicieuses observations.

M^{lle} Marie MINIEWSKA, sténographe-réviseur de la Diète et du Sénat de Pologne, dit notamment qu'il serait de grande utilité d'arriver à une adaptation des principaux systèmes aux langues étrangères. Les sténographes commerciaux qui, dans l'exercice de leurs fonctions, doivent sténographier dans d'au-

tres langues, auraient ainsi plus de facilité s'ils étaient à même de se servir de leur propre système aménagé à cette fin.

M^{lle} MINIEWSKA propose, pour terminer, de faire en sorte d'obtenir une adaptation du système Pitmann, par exemple, au français.

M. BRÜCK félicite M^{lle} Miniewska de ses judicieuses observations, tout en faisant remarquer que le but qu'elle désire atteindre se trouve déjà réalisé dans une forte mesure.

Les principaux systèmes français, ainsi que ceux des autres pays, sont déjà adaptés à différentes langues étrangères. Le système Pitmann est adapté de même au français et à d'autres langues.

De plus, M^{lle} MINIEWSKA fait observer que pour éviter la lecture en séance de rapports dont quelques-uns peuvent être très longs, une Commission devrait être nommée qui serait chargée de les résumer.

M. LE PRÉSIDENT dit que c'est précisément là le rôle des différentes sections qui se bornent à présenter à la séance plénière de clôture les principaux vœux émis par les sections. D'ailleurs, toutes les différentes questions traitées, notamment le rapport relatif à l'entente internationale, feront l'objet d'un examen ultérieur plus approfondi par le Comité international.

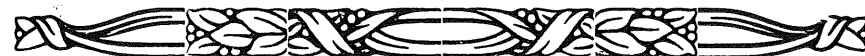
M. FOSTROY (de Liège), au nom des membres de la section, remercie M. le président pour la façon dont il a présidé la séance.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, les travaux de la section sont clos.

La séance est levée à 12 h. 10.

La Secrétaire,

M^{me} MUHR, présidente de la Société de Belfort.



TROISIÈME SECTION

*
**

ENSEIGNEMENT : HISTOIRE, THÉORIE ET ESPÉRANTO

Cette section a tenu plusieurs séances sous la présidence de M. Navarre (France), assisté de M^{me} Rochat-Burdin, M. Marchand (Suisse), MM. Cogen (Belgique) et Flageul (France), vice-présidents.

Secrétaire : M. Lambotte (Belgique).

Les rapports suivants ont été lus et discutés :

LA PRÉPARATION PÉDAGOGIQUE DES PROFESSEURS DE STÉNOGRAPHIE

Rapport présenté par M. N. Lambotte (Belgique),
professeur à l'Ecole normale de Sténographie de Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Parmi les problèmes qui doivent se poser à l'attention des sténographes, il s'en trouve un, mes chers Collègues, qu'on laisse généralement en pantenne et de la solution duquel dépend cependant l'avenir de l'enseignement de la sténographie.

Nous convenons volontiers que le rendement de nos cours de sténographie est insuffisant, que l'arbre planté avec une jalouse pertinacité ne donne pas tous les fruits que l'on attendait, et chacun de rechercher les causes de ce mal déplorable et de s'appliquer à découvrir le remède. Les causes?

On dit : Beaucoup de nos élèves n'ont ni culture générale, ni orthographe; leur connaissance de la langue est rudimentaire, leur vocabulaire est une galimafrée détestable; de plus, peu d'entre eux se savent plier à la discipline impitoyable qui a le succès à sa remorque, peu veulent se soumettre aux rigoureuses exigences d'un entraînement méthodique.

On dit encore : Nos systèmes de sténographie sont imparfaits... et certains ont mis une louable application à en épucier tous les éléments.

Mais on ne dit pas, mes chers Collègues, ou on le dit trop bas, que les médiocres résultats obtenus jusqu'à présent tiennent moins à l'imperfection des systèmes et à l'insuffisance intellectuelle des élèves qu'à la pauvreté des méthodes d'enseignement employées. Et, sans doute, formons-nous peu de bons élèves — destinés à devenir de bons praticiens — parce que nous avons peu de bons professeurs. On ne s'improvise pas plus professeur de sténographie qu'on ne s'improvise instituteur. On ne fait pas un maître d'école avec de la seule bonne volonté; on ne fait pas un professeur de sténographie d'un homme qui n'a pour tout bagage que son talent de praticien et son intelligence. On peut être un sténographe habile et enthousiaste, donner à sa tâche sa conscience et son cœur, et n'être pourtant qu'un professeur médiocre. Combien de jeunes gens ont quitté nos cours parce que le professeur n'a pas su rendre claire la matière, attrayant l'exposé, vivante la leçon! Combien pourtant eussent pu — bien doués, volontaires et actifs — devenir de bons sténographes! Nos grandes associations se sont désintéressées de la formation des professeurs de sténographie. Elles ont délivré des diplômes après examen, sincère, je le veux bien, mais insuffisant; elles n'ont pris que très mal la mesure des candidats; aucune d'elles n'a songé à déchrysalider le talent pédagogique que beaucoup, sans doute, portaient en eux.

Nous sommes tous d'accord pour affirmer que le succès qu'obtiennent les élèves d'une classe est en raison directe de la valeur du professeur. Tant vaut le maître, tant vaut l'élève. Amplifions tout de suite et disons : tant vaut la méthode, tant vaut le cours.

Je vous propose d'examiner rapidement quelques suggestions tendant à créer des cours dans lesquels seraient préparés ceux qui se destinent à l'enseignement de la sténographie.

En 1923, quelques collègues et moi avons fondé à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, la première Ecole normale de sténographie du pays. Nous n'avons eu besoin ni de subsides, ni de somptueux locaux. Pendant trois ans, notre foi seule étayant l'édifice, nous avons formé des professeurs. Depuis, l'Administration communale jugeant l'institution utile l'adopta et la classa dans le cycle de ses cours officiels. L'Ecole normale de Sténographie comprend deux sections : une section de professorat où des spécialistes donnent des cours de psychologie, de méthodologie, de didactique, d'histoire de la sténographie et d'étude comparée des systèmes; une section de technique professionnelle dans laquelle, sous la compétente direction d'un sténographe du Sénat, les élèves s'initient aux difficultés réelles de la profession. Les élèves ont quatre heures de cours par semaine, d'octobre à mai. Ils sont soumis, avant l'ouverture de l'école, à un examen d'admission portant sur leurs connaissances sténographiques et leur instruction générale. A la fin des cours, ils subissent un examen très sévère qui permet de juger leur valeur pédagogique et l'étendue des notions qu'ils ont acquises pendant le temps qu'a duré leur préparation.

Le succès est venu, rapide et lumineux. On s'est bientôt rendu compte que le résultat à atteindre valait l'effort à s'imposer. Les jeunes gens de l'Ecole normale sont mis au courant de tout ce qui concerne la profession. Ils étudient les méthodes nouvelles, s'exercent devant de « vraies classes », donnent de « vraies leçons » qu'un professeur compétent passe ensuite au crible d'une critique amicale; ils connaissent la vie d'un cours dans ses multiples manifestations; plus tard, quand ils sortiront de l'Ecole, ils seront bien outillés, sauront la route qui mène droit au but, éviteront les tâtonnements désultatoires

qui font tant de ravages dans nos classes et seront capables d'organiser l'entraînement méthodique de leurs élèves d'après les conceptions nouvelles de la pédagogie. Au cours de technique professionnelle, le professeur, rompant avec la routine, s'efforce de faire des élèves, non plus de secs preneurs de mots, mais des praticiens qui savent épurer intelligemment une prise et mettre une phrase claire au service d'une pensée patageant désespérément dans le margouillis des mots.

Sans doute, l'œuvre n'est pas parfaite. Il appartient à l'initiative de tous de retoucher certains détails. Mais ce qu'un groupement sténographique a fait, les autres le peuvent faire. Pourquoi nos grandes associations n'auraient-elles pas chacune leur Ecole normale où elles accueilleraient ceux qui se destinent à l'enseignement? Les dévouements compétents ne manqueraient à aucune d'elles, pas plus qu'ils ne nous ont manqué. Pour vivre, une Ecole normale n'a pas besoin de générosité pécuniaire; elle ne demande que de l'enthousiasme et des collaborations désintéressées.

Dans tous les centres importants, les groupements sténographiques créeraient facilement cette école ou, à défaut, des cours périodiques dans lesquels seraient exposés les grands principes de la pédagogie moderne et leurs rapports avec l'enseignement de la



M. N. Lambotte

sténographie. Des conférenciers donneraient aux candidats professeurs des directives et des conseils, leur montreraient le parti étonnant que l'on peut tirer d'un enseignement fondé sur l'intuition et l'activité. Reconnaissons franchement, mes chers Collègues, que l'enseignement de la sténographie retarde d'un demi-siècle. On se rend à peine compte que l'activité du professeur ne peut pas, ne doit pas remplacer l'activité de l'élève, et on se refuse à admettre que l'intuition est à la base de l'enseignement sténographique, comme elle est à la base de l'enseignement scientifique et littéraire.

Pourquoi encore les associations n'organiseraient-elles pas, à côté des conférences dont je viens de parler, des leçons-modèles auxquelles seraient invités les candidats?

A voir des professeurs compétents à l'œuvre, à étudier leurs procédés d'enseignement, à vivre des leçons chaleureuses et fécondes, ne pensez-vous pas qu'ils retireraient large profit? Quoi de plus simple à organiser que ces leçons-types, quoi de plus rationnel, quel meilleur stimulant?

A ceux que leurs occupations, l'éloignement, des raisons diverses empêcheraient de suivre ces conférences, d'écouter ces leçons, les associations pourraient procurer un cours

par correspondance, cours dans lequel ils trouveraient l'exposé de la méthodologie de la sténographie, les notions essentielles de psychologie, une étude largement brossée des différents systèmes de leur pays et des conseils éclairés touchant la didactique.

Et à ce propos, mes chers Collègues, permettez-moi de m'étonner que nul n'ait songé encore à publier un traité de méthodologie de la sténographie. Certaines revues ont fait paraître d'excellents articles, riches d'un sève ardente, signalant telles initiatives ingénieuses en matière d'enseignement. Mais, en général, nos revues s'ouvrent peu aux questions de psychologie et de méthodologie. Formons le vœu que, de temps en temps, paraissent dans notre presse des articles qui tiendraient les professeurs au courant des méthodes nouvelles. Nos revues peuvent collaborer puissamment à la réorganisation de l'enseignement de notre art.

Qu'il me soit permis de vous signaler que l'Institut Sténographique de Belgique impose à ses professeurs la connaissance d'un programme complet. C'est là un commencement; nous devons à l'avenir qui nous attend d'aller plus loin encore en soumettant les candidats à une préparation « pratique » rigoureuse.

Je crois aussi qu'il serait sage d'intéresser nos instituteurs à la sténographie et à son enseignement et, peut-être, pourrait-on obtenir que la sténographie fût introduite, comme branche accessoire, dans le programme des Ecoles normales. Grâce à leur profonde préparation méthodologique, nos instituteurs deviendraient, sans aucun doute, d'excellents professeurs de sténographie.

C'est par la réorganisation de notre enseignement que nous combattons efficacement le puffisme de certaines écoles de sténographie où opèrent des pitres mercantiles; c'est par là qu'il faut commencer ce qu'une spirituelle revue appelle « la grande lessive ». Et nous n'aurons pas perdu notre temps, mes chers Collègues, si les idées jetées dans ce modeste rapport ont pu faire naître en vous quelques bienveillantes réflexions. (Vifs applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT prie M. Lambotte de bien vouloir donner aux membres de la section quelques précisions touchant le fonctionnement de l'Ecole normale de Saint-Gilles.

M. LAMBOTTE donne connaissance du programme, des matières exigées lors de l'examen d'admission et de l'horaire des cours. Il signale notamment le grand intérêt que présente le cours de technique professionnelle dont a bien voulu se charger M. Montenez, sous-directeur du service sténographique du Sénat.

M. MONTENEZ (Belgique) indique les raisons qui justifient l'existence d'un cours de technique professionnelle dans une école supérieure de sténographie. « Trop de sténographes, dit-il, ne sont que des preneurs de mots et sont incapables d'établir une nette présentation d'un texte. C'est ce travail que nous faisons faire aux élèves qui fréquentent la section technique de l'Ecole normale. »

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le vœu suivant proposé par M. Lambotte :

Le Congrès international,

Après avoir entendu la lecture d'un rapport sur la préparation pédagogique des professeurs de sténographie et soucieux de contribuer à l'amélioration et à l'extension de l'enseignement de la sténographie,

Emet le vœu de voir les administrations publiques ou les grandes associations sténographiques organiser, dans les centres importants, des Ecoles normales ou des cours pour la formation pédagogique des professeurs de sténographie;

Engage les groupements sténographiques à unir tous leurs efforts pour obtenir des pouvoirs publics l'introduction de l'enseignement de la sténographie dans les Ecoles normales d'instituteurs.

Le vœu est adopté.

L'ENTRAÎNEMENT MENTAL DU STÉNOGRAPHE

Rapport de M. Haillez, sténographe de la Chambre des Représentants de Belgique

La grande majorité, sinon l'ensemble, des sténographes est sujette à de multiples découragements pendant la période d'entraînement. Ne deviendra sténographe parlementaire, ou même bon sténographe commercial, que l'élève doué d'une énergie ferme et capable de réagir contre la défaillance et d'affronter la longueur déconcertante de l'entraînement.

Le but de ce rapport est de prouver que la vitesse et la sûreté de prise peuvent être facilement et rapidement acquises par la mise en pratique de l'entraînement mental, conjointement avec l'entraînement écrit, celui-ci ne devant et ne pouvant cependant pas être exclusivement remplacé par celui-là. Je dirai pourquoi.

Voici les avantages de l'entraînement mental : Il n'exige ni dictateur, ni papier, ni crayon, et peut se pratiquer à tout moment et en tous lieux. Il est économique, peu encombrant, permanent si l'on veut, et facteur efficace de l'endurance. Il sera d'un grand secours pour l'élève et spécialement pour le timide qui a peur d'exhiber un carnet en société croyant que tous les yeux vont se braquer sur lui. Il peut même se pratiquer dans les endroits où l'entraînement paraît inopportun sinon impossible, par exemple au cours de fêtes intimes, d'excursions, en tramway, partout enfin. Son domaine est universel.

Il faut cependant en connaître les rouages pour l'utiliser avec efficience, car cet entraînement est double : Il exige l'entraînement **simultané** des yeux et de la main, pour fournir son résultat maximum.

1° L'entraînement mental visuel. — C'est le principal exercice qui permettra à l'élève d'acquérir la sûreté non seulement de la représentation graphique, mais également de la lecture des sténogrammes. Il consiste à s'essayer de voir nettement, en esprit, un seul signe au début, puis un mot, ensuite un groupe de sténogrammes, et, progressivement, une succession de phrases. Le débutant fera les premiers exercices dans l'isolement le plus complet, la volonté s'efforçant de repousser tout autre phénomène visuel ou imaginaire quelconque. Plus la représentation mentale du sténogramme sera intense, plus la main l'écrira vite, et, pour arriver à cette netteté de représentation, je conseille à l'élève, lorsqu'il est seul, de tenir les yeux fermés ou mi-clos.

Cette partie de l'entraînement est celle dont le développement s'acquiert le plus facilement. Voici une preuve en faveur de ma thèse : Voyez ce qui se passe lorsque vous avez été au cinéma ou au théâtre. Ne vous rappelez-vous pas, plusieurs heures ou même plusieurs jours après, les moindres attitudes des acteurs? En faisant un petit effort mental, tous les épisodes du spectacle vous reviennent à l'esprit, alors que les sous-titres du film ou les paroles prêtées aux acteurs sont déjà tombées dans l'oubli. Je puis donc affirmer que la tension mentale visuelle peut se développer facilement et qu'elle est d'une grande utilité pour l'acquisition de la vitesse sténographique. Mais cette vitesse se manifeste extérieurement, chez le professionnel, par l'agilité des doigts. J'en arrive donc à :

2° L'entraînement mental tactile. — Il se pratique automatiquement si le sténographe dirige quelque peu sa volonté dans ce but. Il consiste à tracer les sténogrammes au fur et à mesure de leur représentation mentale visuelle, les doigts tenant un crayon imaginaire et courant sur un carnet non moins fictif. J'insiste sur le fait qu'il doit se pratiquer simultanément avec l'entraînement visuel, car celui-ci, de par la force des choses, est toujours plus rapide et joue donc le rôle d'entraîneur à l'égard de la main qui s'efforce de suivre la représentation visuelle.

On pourrait m'objecter que ces signes tracés dans le vide pourraient faire passer le sténographe pour une personne atteinte de maladie nerveuse, sinon de folie. Pourquoi? N'est-il pas facile de tenir la main droite en poche, sous le chapeau, voire sous la table ou même sous la main gauche, suivant que l'on est debout ou assis; n'a-t-on pas aussi la ressource de tenir les bras croisés, la main droite évoluant à son aise derrière le bras gauche formant écran? Les dames peuvent facilement sténographier la main tenue dans un manchon, sous un journal, une sacoche ou une fourrure. D'ailleurs, le sténographe qui « veut » trouve toujours moyen d'arriver à ses fins. Le geste est tellement imperceptible pour une personne non avertie, qu'il passe inaperçu, les sténogrammes s'écrivant

quasi l'un sur l'autre s'ils sont longs, par groupes de deux, de trois ou de quatre s'ils sont courts.

L'effort ne doit se porter ici que sur la vitesse de prise, et comme la déformation des sténogrammes serait inévitable par ce mode d'entraînement seul, l'entraînement habituel et journalier, à l'aide du crayon sur le papier, qui ne doit jamais être abandonné, permettra de surveiller la correction du tracé.

Remarquez pourquoi cette méthode d'entraînement mental fait gagner du temps pour l'acquisition de ces deux qualités importantes : vitesse et endurance. Alors qu'un sténographe employant les moyens ordinaires fait peut-être une heure, rarement deux heures, d'exercice journalier, celui qui pratique également la méthode que je préconise augmente la durée quotidienne de l'entraînement du double, du triple et, j'ose l'affirmer, de l'infini. De quelle manière? Bien simplement : Les premiers jours, il se contentera de sténographier mentalement, dans le tramway ou ailleurs, quelques petits articles de son journal ou quelques bribes de conversations auxquelles il prend part ou de celles qu'il écoute. En augmentant journallement la longueur des « prises mentales », il arrivera à sténographier indistinctement tout ce qu'il lit, entend, et même ce qu'il pense. Bien entendu, il n'obtiendra ce résultat que progressivement, **des périodes de détente étant nécessaires** aux débutants surtout, afin d'éviter le surmenage, l'abrutissement.

Si l'élève considère la sténographie non seulement comme un gagne-pain mais aussi comme un sport, s'il s'assigne comme but de rivaliser de vitesse avec le débit de l'orateur le plus rapide, je lui suggère de compléter son entraînement ordinaire par les exercices visuels et tactiles de l'entraînement mental que je viens de développer. Il arrivera ainsi à se faire de la sténographie une seconde nature, à s'inoculer en quelque sorte l'art abrégatif dans l'esprit et les doigts, et alors il pourra voler à la poursuite de la parole : La course ne sera jamais, pour elle et pour lui, qu'un « dead-heat ». (**Vifs applaudissements.**)

Vœu :

Je prie les membres du Congrès d'émettre le vœu de voir les professeurs de sténographie inculquer le mécanisme et les principes de l'entraînement mental aux élèves de leurs classes, afin de leur fournir les moyens d'aborder et de poursuivre plus efficacement l'entraînement ordinaire et de perfectionner ainsi la belle profession qu'ils ont choisie.

(Le vœu est adopté.)

COURS ACADEMIQUE DE STENOGRAPHIE

Rapport de M. Robert Fuchs (Allemagne).

Pour entretenir des relations suivies entre les nations du globe, il y a plusieurs moyens. D'abord, il y a les congrès internationaux dont nous voyons un exemple bien réussi devant nous, dans cette salle et, pour les lier entre eux, des Comités de jonction qui, comme tout se déguise quelquefois dans ce bas monde, peuvent prendre aussi le rôle exceptionnel d'un comité de disjonction. « Le commencement est la fin, la fin est le commencement, commencement et fin sont la même chose », a dit Héraclite déjà avant l'invention de l'art sténographique. Ensuite, nous avons les professeurs d'échange. Mais aussi cette institution, à côté de ses préférences indéniables, a ses défauts. Ils pèsent lourd selon moi, et je me suis permis, à différentes reprises, de les signaler à divers gouvernements, car l'un d'eux m'avait conseillé de suivre leur exemple. Ces imperfections que je ne veux pas énumérer ici, m'ont suggéré l'idée de faire autrement, avec quel résultat, je ne saurais vous le dire, car c'est seulement aux mois de septembre et d'octobre que j'en ferai la première expérience, à Valence, à l'occasion du 2^e Congrès hispano-américano-philippin.

Estimant que les congrès internationaux doivent être maintenus comme ils ont été organisés en 1889 à Paris, et, d'autre part, qu'on ne fera pas bien de les faire suivre l'un l'autre de trop près, mais qu'une période de trois ans, en général, est recommandable, je pourrais me trouver fort embarrassé pour ouvrir une issue au projet que je rumine depuis quelques années seulement. Mais, justement, ces dernières années m'ont encouragé. Qu'est-ce que nous avons vu en Allemagne et, quoique un peu moins, dans d'au-

tres pays? La combinaison des congrès plus ou moins officiels ou scientifiques avec des cours académiques, de perfection, d'entraînement. Les congrès dessinent les grandes lignes du progrès, de l'entente mutuelle, mais les cours approfondissent les connaissances personnelles des professionnels et leur donnent le moyen de participer aux congrès avec plus de succès. Les nouvelles inventions, les dernières données, acquises par des études multipliées, sont bien exposées magistralement aux congrès internationaux. Mais il est difficile, pour ne pas dire impossible, de donner à tous les congressistes, surtout quand ils n'assistent que par hasard, le niveau pour tout comprendre, pour prendre un rôle actif dans chacun des problèmes qui se présentent forcément. Et puis, la chose essentielle, la méthodologie du travail scientifique, peut être montrée du bout du doigt dans un rapport, dans une communication, mais elle ne peut pas être enseignée ni pratiquée, à moins qu'on n'institue des cours d'exercice. L'art et la science de la sténographie sont fort vastes, en rapport intime avec toutes les manifestations de la vie officielle et privée et surtout scientifique. Ces relations vont en se multipliant chaque jour déjà dans un seul pays, à plus forte raison dans tous les pays du globe, de façon qu'on pourrait désespérer de devenir jamais un grand savant dans le domaine sténographique. Mais un grand sténographe, ce serait aussi un grand homme, car nul ne peut être grand homme qui ne soit en même temps le premier dans sa profession. Non pas pour arriver à ce but par trop élevé et hautain, mais pour nous en rapprocher un tout petit peu, je propose que, dans un des prochains congrès, on combine les assises accoutumées avec un cours de perfection.

J'entends par là non que le prochain congrès qui est si près, assume déjà cette mission culturelle, non, c'est un projet de longue haleine, plein de travail, lent en préparatifs, difficile à réaliser comme tout ce qui a du mérite dans la société humaine. On devrait choisir comme première station peut-être le congrès de 1931. D'abord, on aurait à nommer une très petite commission, composée de savants sténographes de premier ordre et reconnus partout, qui se chargeraient de l'organisation. Ils chercheraient dans nombre de pays les premiers spécialistes des branches sténographiques les plus importantes, soit de la méthodologie de l'étude scientifique qui est la même dans toutes les sciences, sans être décrite par qui que ce soit, de l'histoire ancienne, médiévale et, sous quelques rapports, moderne, de la composition des systèmes les plus ingénieux, disons par exemple tachygraphie grecque, notes tironiennes, Gabelsberger, Pitman et Gregg, Duployé, Melin, Marti, sans faire attention aux systèmes dérivés ou aux adaptations qui n'ont jamais l'empreinte du génie inventeur, de la méthode de l'enseignement, etc. Après le choix des professeurs, cette commission aurait à dresser le programme des grands problèmes avec la collaboration de ceux qui auront à faire les conférences. Le programme ne devra contenir que des sommités, quant aux professeurs, que des problèmes très importants, liés entre eux par une idée générale qui varie naturellement. Les cours pourraient se suivre de 8 heures du matin à 1 heure pendant une semaine, laissant libre pour le repos, les récréations, les excursions et les affaires courantes le reste de la journée. Les conférences ne se croiseront pas, autant que possible, pour que tout le monde ait libre accès et gratuit, à chaque moment. Les professeurs auraient à rendre compte des résultats nouveaux des recherches, propres et entreprises par d'autres, et à donner une preuve de leur procédé méthodologique. Et tout cela est extrêmement simple, comme je peux l'affirmer après en avoir fait une expérience très large pour les branches suivantes : tachygraphie, histoire, philologie classique, sciences d'histoire naturelle, médecine et commerce. Toutes mes conférences, pour les six semaines réservées à cet effet à Valence, renferment soit des résultats complètement nouveaux dans les domaines précités, trouvés durant trente-cinq ans d'études ininterrompues, soit des épreuves de méthodologie, quand les résultats se réfèrent à une thèse déjà connue, émise dans un pays quelconque. Rien que des nouveautés, ce serait par trop encombrant même pour une jeune fille qui vient s'attifer dans un magasin de nouveautés. Mais, si le sujet est connu, c'est au moins le cadre qui est nouveau. Alors l'œuvre est réalisable : il ne faut que faire marcher le mécanisme un peu compliqué. Si vous chargez par exemple trois membres des préparatifs nécessaires, ils vous présenteront un programme bien arrêté, je vous le garantis.

Je ne fais pas de proposition formulée; je me contente d'avoir tracé les sillons et d'y avoir jeté la semence, et quant au soleil, j'attendrai qu'il vous plaise de m'en donner. (Vifs applaudissements.)

LA STÉNOGRAPHIE DANS L'ARMÉE

Rapport présenté par M. le Général Claser (Belgique)

Voilà un sujet extrêmement simple ou très rocailleux à traiter, selon le point de vue auquel on se place : simple, s'il suffit de résumer, car il n'y a qu'à dire qu'il n'y a rien de fait dans ce domaine, dans l'armée belge; rocailleux, si l'on veut prévoir l'avenir et les étapes qu'il faudra franchir, pour remplacer ce néant par une organisation complète.

Jusqu'ici, la sténographie n'a pas encore fait sentir sa réelle utilité dans l'armée, parce que, comme le disait la « France Militaire », le mouvement doit venir de haut; c'est dans les états-majors qu'elle doit s'introduire d'abord; c'est là qu'elle peut rendre les plus grands et les plus réels services; c'est là qu'il y a de nombreux ordres, de multiples instructions à donner, lesquels doivent alors être répartis entre les unités par la dactylographie; c'est de là que l'exemple rejaillira sur les éléments subordonnés. Pour arriver à faire partie d'un état-major, on apprendra la sténographie, et, dès lors, elle descendra dans tous les organismes inférieurs.

Pourquoi n'a-t-elle fait aucun progrès jusqu'ici?

A mon avis, la raison en est simple. A l'époque où les chefs actuels suivaient les cours à l'Ecole militaire ou à l'Ecole de guerre, la sténographie était peu connue, ou du moins pas du tout vulgarisée en Belgique. Les cours se prenaient à la volée et chacun avait trouvé le moyen de les prendre en n'écrivant que des parties de mots, véritable sténographie abrégative, avec l'alphabet de l'écriture ordinaire; c'était une sténo personnelle, avec des abréviations aussi personnelles, et l'on s'en tirait. Alors, pourquoi chercher une écriture rapide, puisqu'on en avait, par la force des choses, créé une soi-même, et qu'elle avait suffi pendant cinq années d'études?

Plus tard, on avait oublié le travail de bénédictin qui suivait chaque journée de cours, les peines subies pour reconstituer les phrases des leçons et l'étonnement fréquent que l'on avait exprimé par cette phrase : « Comment, il a dit cela? », la nécessité, très fréquente au début, d'aller chez un camarade pour pouvoir « mettre sa leçon au courant », et le peu d'heures qui restaient, après ce travail fastidieux, pour étudier ses leçons.

Et il convient d'ajouter que même le porte-plume à réservoir était alors inconnu; mais, ce qui l'était moins, c'était l'ennui de piquer dans l'encrier, de tourner la page après l'avoir séchée, tout en écoutant anxieusement pour ne pas perdre la suite de la leçon.

Après cette période, vint celle des autographies, payées par les élèves et qui rendaient inutile la connaissance d'un moyen rapide d'écriture; comme l'a dit un loustic, il suffisait qu'un sténo prît la leçon pour la faire reproduire pour tous, et, pendant ce temps, les autres écoutaient, profitaient réellement de la leçon et avaient le temps voulu pour étudier à l'aise.

Comment voudriez-vous que la sténographie puisse intéresser des hommes qui ont passé par là? Dès lors, c'est peine perdue d'essayer de la faire entrer dans l'armée en s'y prenant par la tête, et, cette extrémité étant inattaquable, c'est à l'autre qu'il faut s'adresser.

C'est ce qu'a très bien compris le Président de l'I. R. S. B., en créant la section militaire, dont le premier but, pratique et social, celui-là, est de donner une arme aux sous-officiers qui, engagés très jeunes, désirent quitter l'armée, pour des raisons que nous n'avons pas à examiner ici, n'ont pas d'emploi en vue dans le civil et pourront ainsi s'en créer un, s'ils le veulent.

L'idée a été comprise, elle a fait son chemin, le résultat est brillant : 136 candidats pour un premier essai!

Il va de soi que ces jeunes gens en parleront autour d'eux, dans ce vaste groupement

que constitue une caserne, chez eux quand ils vont en permission, en ville quand ils sortent, et qu'il en résultera une propagande loyale, jeune, enthousiaste, tant dans les casernes que dans les cabarets, et on en parlera dans les chaumières aussi bien que dans les maisons bourgeoises.

Mais dans les casernes, les amateurs se prépareront inconsciemment : les sous-officiers de carrière s'y intéresseront, ne fût-ce que par curiosité; les officiers ne voudront pas — car « noblesse oblige » — rester en dehors de ce mouvement, et ainsi la sténographie fera des adeptes et gagnera, insensiblement mais tout naturellement, les échelons supérieurs de la hiérarchie.

A ce moment, on essaiera de l'utiliser dans les rapports, ordres, comptes rendus, etc., et il faudra fort peu de chose pour obtenir alors, mais alors seulement, la mise à l'essai officielle et enfin la réglementation de son emploi et son extension aux grandes unités pour arriver ensuite progressivement aux petites. C'est assez dire qu'il faudra du temps et c'est le cas de penser au « natura non facit saltus ».



M. le Général Claser

La section militaire de l'I. R. S. B. sera donc le moteur de ce mouvement, moteur qui devra être suivi de près pour éviter les « ratés », car sa mise hors de service équivalait à l'arrêt complet de cette propagande et à attendre longtemps peut-être la réunion d'autant de facteurs de succès.

Le monde sténographique doit donc savoir gré à M. De Baerdemacker d'avoir organisé cette section et de lui avoir donné, sans compter, et j'insiste sur ce point, car il le mérite, tous les moyens nécessaires pour en assurer le succès.

Mais j'ai la ferme conviction que ses efforts réussiront et que la récompense morale, la seule qu'il ambitionne, viendra les sanctionner, au moment où il s'y attendra le moins.

Alors s'ouvrira la question de la création de cours dans les garnisons, question qui se résoudra aisément car la section aura formé des moniteurs que l'Institut guidera et aidera de toutes ses forces.

Il ne reste donc plus qu'à faire comme Monte Christo le conseillait à Aydée : « Attendre et espérer ».

LA STÉNOGRAPHIE DANS LES AUDITIONS PUBLIQUES A ALEXANDRIE

Rapport de M. Gargour (Egypte)

Secrétaire général de l'Association d'Alexandrie de l'I. S. F.

Fait-on de la sténographie à Alexandrie?

Y a-t-il des sténographes professionnels?

A quelques rares exceptions près, je répondrai non sur le second point.

Quant au premier, s'il s'agit de comprendre dans cette branche de l'enseignement commercial les nombreux adeptes qui savent former et relire les signes sténographiques, ma réponse sera affirmative.

En effet, on a compris de bonne heure en Egypte — où, dès les temps les plus reculés, l'art abrégatif était en honneur, — et plus particulièrement à Alexandrie, tout l'intérêt que la sténographie devait présenter dans la pratique commerciale pour l'expédition rapide des affaires courantes. Et chaque année, des écoles ou cercles sténographiques sortent une pléiade de jeunes gens et de jeunes filles qui portent dans leur giberne un diplôme de 60, 80 et voire 100 mots à la minute; mais on s'arrête là, et nul ne songe à pousser plus loin l'entraînement, car à quoi bon fournir un effort pour arriver à une vitesse qui ne saurait pratiquement être utilisée?

En dehors des grands établissements d'enseignement à Alexandrie, où la sténographie fait partie intégrante de l'enseignement supérieur, il a existé de tout temps des cercles sténographiques dont vous me permettrez de faire une nomenclature rapide. Le plus ancien a été l'Institut Sténographique d'Egypte qui, fondé en 1904, a duré quelques années pour faire place au Cercle sténographique et à l'Association amicale des Sténo-Dactylographes. De ces deux institutions, seule l'Association amicale des Sténo-Dactylographes a survécu; pendant la Grande Guerre, sa dénomination a été modifiée en Institut sténographique de France, Association d'Alexandrie; elle en est aujourd'hui à sa quinzième année d'existence. Citons, pour mémoire, le Cercle commercial d'Alexandrie et l'Union sténographique d'Egypte, dont le souvenir tend à disparaître de plus en plus.

Le but que se sont donné les fondateurs de ces cercles a été de former de bons sténo-dactylographes, et leur enseignement était si apprécié que les élèves qui passaient des examens après quelques mois d'études obtenaient facilement leur diplôme. Certains des fondateurs de ces groupements ont publié des ouvrages pratiques pour leurs élèves, et il nous suffira de rappeler les noms de M. Georges Koller, auteur d'un traité de sténographie anglaise, adaptation Duployé, en collaboration avec M. Albert Navarre, et de M. Edouard Gargour, auteur d'un traité pratique de dactylographie, tous deux actuellement président et secrétaire général de l'Association d'Alexandrie, de l'Institut Sténographique de France, pour faire ressortir à vos yeux combien la bonne volonté et le talent ne manquaient pas à Alexandrie.

Je m'en voudrais de passer sous silence le nom d'un des plus brillants élèves de l'Institut Sténographique, à Alexandrie, qui est l'auteur d'une adaptation du système Duployé à la langue grecque : j'ai nommé M. Canellatos. Son adaptation, qui a été officiellement reconnue par l'Institut de Paris, est enseignée dans les grands établissements scolaires de Grèce.

Malheureusement, la constance des élèves fait défaut. Cela provient, en grande partie, du manque d'intérêt que les administrations publiques et même les grandes entreprises locales, financières et industrielles, témoignent à la sténographie. Cela est vrai à tel point que lorsqu'il s'est agi de donner cette année une soirée cinématographique au profit de notre œuvre, ces sociétés ignoraient même qu'il existât à Alexandrie une institution de sténographie. Il faut avouer que c'était un comble. Cette indifférence manifestée par les pouvoirs publics n'était pas certainement sans refroidir l'enthousiasme des professeurs et des élèves. Comme partout ailleurs, sous prétexte de ne pas rétribuer convenablement un sténographe, on ferme l'œil sur la médiocrité, et naturellement les vrais sténographes, ceux qui méritent réellement cette appellation, se trouvent évincés et dirigent leur activité ailleurs.

Actuellement, comme je l'ai dit plus haut, on fait couramment de la sténographie à Alexandrie; de nombreuses écoles et plusieurs cercles lui accordent une large part dans

leur programme d'études. Malheureusement, les sténographes qui sont à même de prendre un discours, une conférence ou les débats d'un procès, manquent.

Ceci m'amène à vous parler des tentatives faites à Alexandrie pour développer l'usage de la sténographie dans les **auditions publiques**. Dès 1912, il était mis à la disposition de la municipalité d'Alexandrie une équipe de sténographes pour prendre les discours des conseillers municipaux durant les séances de la Commission municipale, suivant le vœu même du Ministère de l'intérieur, qui demandait que les procès-verbaux des séances de la Commission municipale fussent plus détaillés. Certains des conseillers, daubant sur le compte l'un de l'autre, craignaient que les bêtises de leurs discours (ceci est leur propre expression), ne fussent étalées au grand jour, et malgré l'opinion favorable de l'assemblée, le projet fut écarté.

A dix ans d'intervalle, on en reparla, et j'eus l'honneur d'être le seul parmi tous les sténographes d'Alexandrie à prendre les débats de la commission. Tout alla bien pendant une année, mais lorsqu'on voulut me confirmer à mon poste, il me fut offert des appointements si peu en rapport avec l'ampleur du travail, que je cessai depuis cette occupation. L'abandon de mes fonctions se justifiera à vos yeux lorsque je vous dirai qu'il me fallait quatre heures consécutives, et parfois davantage, de prises sténographiques sur des sujets variés, souvent techniques, et que la reproduction me prenait une centaine de pages dactylographiées au moins, ce qui me demandait plus de trois jours de travail consécutif pour une séance.

Vous comprendrez qu'à ce compte-là, les bons sténographes se détachent de leur art pour se placer là où les nécessités de la vie les forcent à se trouver, car il faut d'abord vivre et assurer l'existence des siens.

Voilà le mal, Messieurs.

Quant au remède, le seul à préconiser, à mon avis, serait de demander aux administrations internationales d'Alexandrie, par la voie diplomatique, de créer un service sténographique de premier choix, bien rétribué, dont les résultats ne se feront pas attendre, j'en suis sûr, et qui donnera à la jeune génération l'ardeur de s'entraîner comme elle ne l'a jamais fait jusqu'à présent.

Voilà le vœu que je forme à ce Congrès international, persuadé que les gouvernants des diverses puissances capitulaires en comprendront le bien-fondé et pressentiront leurs ambassadeurs pour la suite à donner à ce projet.

En attendant la réalisation de ce vœu, la section d'Alexandrie de l'Institut Sténographique de France s'efforce, par tous les moyens, à relever le moral de ses adeptes en organisant des championnats et en éditant une revue sténographique, travaillant ainsi à diffuser, en Egypte, l'art qui nous est cher.

M. W. J. BURROWS, de Londres, a fait parvenir au Congrès une communication fort intéressante, intitulée : *Cent suggestions et commentaires*.

LA STÉNOGRAPHIE EN TCHÉCOSLOVAQUIE

Rapport de M. Prokop Novak, directeur de l'Institut Sténographique de l'Etat, à Prague

Mesdames et Messieurs,

Il y a dix-neuf ans, au Congrès international de sténographie tenu à Darmstadt, j'eus l'honneur de parler de la situation dans laquelle se trouvait la sténographie chez les Slaves et chez les Tchèques.

Pendant plusieurs dizaines d'années, les Tchèques se servaient du système allemand Gabelsberger, adapté au besoin. Pourtant, il y a quarante ans déjà, des voix se faisaient entendre qui tenaient à démontrer qu'un système étranger ne satisfaisait pas à tous les besoins et ne se prêtait pas à l'esprit de la langue tchèque, et qu'il faudrait songer à établir un système original qui remédiât à tous les défauts de la transcription. Voilà un phénomène qu'on rencontre aussi auprès d'autres nations qui étaient ou bien sont encore obligées de se tenir aux transcriptions empruntées aux langues étrangères.

C'est Joseph Dürich, décédé cette année, qui, chez nous, commença le premier à

travailler à la réalisation de son idée qui le portait à construire un système de sténographie original. Dürich était un homme d'une grande érudition en matière de sténographie. Son nom restera lié pour toujours à l'histoire de la sténographie tchèque. Lui et son contemporain Antoine Krontl jetèrent les bases sur lesquelles construisirent plus tard Aloïs Holas et Svojmír Mikulík.

Bien que l'idée de construire un système original de sténographie eût été tout près d'être réalisée, la situation politique d'alors ne permettait pas de faire valoir le nouveau système, la transcription du système Gabelsberger jouissant d'une position tout à fait spéciale et privilégiée dans les cercles officiels.

C'est seulement après la guerre mondiale qui donna la vie à notre République tchécoslovaque que l'on réussit à réaliser le désir de se faire indépendant en matière de sténographie. Plusieurs dizaines d'années avaient préparé cette idée comme nous l'avons dit plus haut. Le Ministère de l'Instruction publique et de la Culture nationale de la République tchécoslovaque donna suite à ces efforts avec une bienveillance tout à fait remarquable. Un concours public fut annoncé ayant pour but de découvrir la meilleure proposition d'un système original de la sténographie tchécoslovaque. Ce concours trouva les spécialistes tchèques très bien préparés, de sorte que le nouveau système original put être approuvé et introduit officiellement. M. l'ingénieur Svojmír Mikulík, travailleur éprouvé, et le docteur Aloïs Herout, qui devint son associé, donnèrent au projet sa forme définitive. Ces deux auteurs réussirent à créer un nouveau système original qui correspond parfaitement à l'esprit et au besoin de la langue tchécoslovaque. Au bout d'une période transitoire, l'adaptation du système Gabelsberger disparut graduellement, de sorte que maintenant, dans toutes les écoles secondaires et commerciales, la sténographie est enseignée d'après le nouveau système.

Le Gouvernement de la République tchécoslovaque, désirant appuyer le développement de la sténographie du côté scientifique aussi, créa à Prague l'Institut de Sténographie de l'Etat et le dota de ressources suffisantes. En quelques années, on réussit à former une bibliothèque technique composée d'au moins 4.000 volumes. Le bulletin officiel de l'Institut, les « Těšnopisné rozhledy », est envoyé à 7.000 abonnés. La commission d'examen de l'Etat pour l'enseignement de la sténographie aux écoles publiques n'examine les candidats que suivant le nouveau système de Mikulík-Herout. A part cela, on fonda, après la guerre mondiale, la commission d'examen de l'Etat pour la sténographie professionnelle et commerciale, qui n'existait pas en Autriche avant la guerre.

Mesdames et Messieurs, j'ai essayé de vous montrer le long chemin que la sténographie a dû parcourir en Tchécoslovaquie. En introduisant un système original et en fondant les institutions que je viens d'énumérer, on a préparé chez nous le chemin à d'autres efforts des spécialistes en sténographie.

L'ENSEIGNEMENT DE LA STÉNOGRAPHIE DANS LES ÉCOLES DE COMMERCE SUPÉRIEURES DE ROTTERDAM

Rapport présenté par M. de Neef (Pays-Bas)

On a compris qu'à côté des branches ordinaires, il est nécessaire d'enseigner aussi la sténographie. Mais comme l'enseignement, dans ces écoles, a la même importance que dans les lycées, c'est-à-dire qu'il poursuit, comme but général, de permettre aux élèves de pouvoir suivre les cours de l'Université et ceux des autres établissements scolaires, indiqués dans la loi, l'enseignement de la sténographie est libre.

Cependant, quoique facultatif, le cours de sténographie est suivi par la plus grande partie des élèves; d'ailleurs, le programme des examens de fin de cours comprend un examen de sténographie.

Les écoles moyennes ne forment pas de « professionnels ».

Mais nous savons tous qu'il est absolument indispensable qu'un sténographe possède une culture générale, qu'il doit connaître suffisamment les langues étrangères, l'histoire, l'arithmétique, en un mot, tout le bagage littéraire et scientifique d'un homme bien instruit.

Cependant, de même qu'un élève de nos écoles, ayant obtenu son diplôme, doit, dans n'importe quel bureau, pouvoir se charger de la correspondance, ou de la comptabilité, de même, il doit pouvoir assumer la tâche de sténo-dactylographe.

Et le chef de bureau qui doit faire son choix parmi plusieurs candidats, ayant tous leur diplôme, tiendra sûrement compte des notes qu'ils ont obtenues à l'examen de fin de cours.

Ce qui manque au candidat, c'est seulement « le métier », qu'il ne pourra pas acquérir à l'école.

De ce qui précède, nous osons conclure que le but de notre enseignement de la sténographie doit être :

A. Pour ceux qui se proposent de devenir des sténographes de profession : leur donner un total de connaissances tel que pour se perfectionner, il leur suffira de faire les exercices nécessaires;

B. Pour ceux qui cherchent une place de sténographe de bureau : leur fournir suffisamment de connaissances pour qu'ils puissent débiter comme sténographe en langue hollandaise, française, allemande et anglaise, connaissances qu'ils perfectionneront par « le métier ». Ils doivent être capables de fournir une vitesse de 120 syllabes pour le hollandais et de 80 syllabes pour les langues étrangères. Cette vitesse suffit au début;

C. Pour ceux qui, plus tard, seront placés à la tête d'une maison de commerce ou qui seront chefs de bureau : leur fournir suffisamment de connaissances en sténo-dactylographie pour qu'ils puissent sténographier leurs lettres eux-mêmes au lieu d'avoir à les dicter, ce qui permet au dactylographe de copier immédiatement ces lettres sténographiées à la machine à écrire. C'est ainsi qu'on fait le maximum de travail. Le sténogramme ne demande plus l'intervention de deux personnes : une seule suffit; pendant que le chef sténographie les dernières lettres, les premières ont été écrites à la machine et sont prêtes à être expédiées. Il va sans dire que le sténogramme doit être écrit très lisiblement, comme d'ailleurs tout texte sténographié.

Comment pouvons-nous atteindre notre but?

D'abord, je vais vous dire de combien de temps nous disposons pour notre cours. L'école moyenne comprend un cours de cinq ans. C'est dans les dernières années (4^e et 5^e) qu'on enseigne la sténographie à raison d'une heure (50 minutes) par semaine. Au total (déduction faite des vacances), on donne 75 leçons de 50 minutes pendant ces deux ans. Vous avouerez que ce n'est pas beaucoup. Pendant ces 75 fois 50 minutes, nous devons enseigner les signes, les abréviations, l'application de ces signes et de ces abréviations aux langues étrangères, faire des exercices de lecture, apprendre à traduire les sténogrammes et exercer les élèves pour leur faire acquérir la vitesse nécessaire.

Pour faire tout cela, il est nécessaire :

- 1^o Que le système soit simple;
- 2^o Que le système puisse être facilement adapté aux langues étrangères;
- 3^o Qu'il existe une bonne collaboration entre le professeur et les élèves;
- 4^o Qu'on ne perde pas une minute;
- 5^o Que les élèves montrent de l'intérêt et de l'application.

Comment répartir notre temps?

Il nous faut quatre ou cinq leçons pour apprendre les signes, la jonction des signes, en un mot, l'écriture exacte des mots. Après ces quatre ou cinq leçons, les élèves peuvent écrire tout ce qui est dicté et lire ce qu'ils ont écrit très, très lentement, mais en revanche très soigneusement.

Alors, nous abordons les abréviations. Très lentement. Les abréviations doivent être employées machinalement. Pas un moment de réflexion avant d'écrire. Pendant cette période, il ne faut dicter autre chose que les abréviations. Mais nous commençons bientôt par de petites dictées en langues étrangères où l'on n'emploie que très peu d'abréviations, qui doivent être apprises d'avance.

L'enseignement des abréviations dure environ 4 mois.

Il nous reste ainsi environ 5 mois pour répéter les abréviations et pour faire des exercices de vitesse.

Surtout, qu'on n'aille pas trop vite! Naturellement, il y a toujours quelques élèves,

pleins d'intérêt pour la sténographie, qui pourraient écrire à une plus grande vitesse. Mais nous avons affaire à toute une classe.

A la fin de la première année, la classe **entière** doit atteindre une vitesse d'à peu près 90 syllabes pour le hollandais.

Pendant la seconde année, nous gardons 1 mois pour permettre aux élèves de rattraper ce qu'ils ont perdu durant les vacances.

Et, après cela, il faut travailler avec beaucoup de zèle pour atteindre la vitesse de 120 à 125 syllabes pour la langue maternelle et de 80 syllabes pour les langues étrangères.

C'est un travail ardu ! Pas un sténogramme qui ne soit relu ou transmis. C'est la chose la plus importante. A quoi sert-il d'atteindre une grande vitesse en sténographiant, quand on est incapable de relire ce qu'on a écrit.

Vous serez d'avis que pour atteindre ce but, il faut une bonne collaboration entre le professeur et les élèves. Ceux-ci doivent s'intéresser à la sténographie et le professeur doit leur inspirer l'intérêt nécessaire.

Alors, on peut arriver à de beaux résultats, et pour que vous puissiez vous faire une idée du résultat d'un travail assidu, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à voir à l'exposition les ouvrages des élèves de Rotterdam. Vous verrez que la sténographie en Hollande, grâce à la simplicité du système Groote, a pu se populariser.

En terminant, je vous remercie de l'attention avec laquelle vous avez bien voulu m'écouter. Au Comité du Congrès, je présente mes sincères remerciements pour m'avoir offert l'occasion de prendre la parole devant vous. (**Vifs applaudissements.**)

LA STÉNOGRAPHIE EN HOLLANDE

Rapport présenté par M. de Neef (Pays-Bas)

Dans ces dernières vingt-cinq années, la Hollande a montré successivement un changement remarquable dans l'emploi de la sténographie, sans aucun doute grâce à la découverte de l'abrégé alphabétique néerlandais par M. A. W. Groote, officier supérieur de l'armée néerlandaise. Il avait étudié le système allemand « Stolze », mais fut arrêté par plusieurs inconvénients, comme l'emploi de signes pour des groupes de consonnes et l'indication symbolique des voyelles.

Le système Scheithauer non plus ne le satisfaisait pas, surtout en ce qui concerne les signes de groupes. Et c'est ainsi qu'il se mit à la recherche d'un autre système, plus simple.

Les deux Allemands que je viens de citer avaient, il est vrai, inventé un système plein de mérite, mais ils n'avaient pas pu ou voulu faire le grand pas pour arriver à la simplicité de notre écriture latine, chaque caractère ayant son propre signe. Ils n'avaient donc pas atteint le sommet de l'échelle de l'écriture.

Nous autres, adeptes de Groote, nous croyons que le Néerlandais a mis le pied sur la marche supérieure en créant un système dans lequel les voyelles sont toujours indiquées de la même façon par des lignes droites, courtes ou longues, sauf pour le U qui est indiqué par un petit crochet, et en abolissant les signes de groupes pour deux consonnes ou plus. C'est par cela que le système est simple et facile à apprendre, de sorte que les jeunes élèves n'en éprouvent aucune difficulté. Cela est de la plus grande importance, puisque l'enseignement de la sténographie dans les écoles néerlandaises est encore facultatif et que les élèves ont à étudier cette science pendant les heures de repos ou après les cours normaux. Ils suivent ces cours de leur propre gré et s'exercent dans cette science avec beaucoup d'ambition parce que les résultats sont rapides. Après la première leçon, ils sont déjà capables d'écrire et de lire de courtes phrases. Ceci n'était pas le cas pour le système géométrique précédemment employé, Conen de Prépean-Stéger. Stéger avait introduit en Hollande le système français et avait ouvert une école de sténographie.

M. Stéger étant directeur du service sténographique de la Chambre, seuls ses élèves pouvaient obtenir un emploi à ce service, et on parlait à ce moment, 1860-1870, du système officiel Somerhausen-Stéger. Cependant, depuis sa mort, tout cela a changé. Son successeur laissait une chance aux sténographes de tous les systèmes d'être nommés sténo-

graphes de la Chambre, et cela dure encore. La conséquence en est que des 12 places, 6 sont occupées par les adeptes de l'abrégé alphabétique néerlandais. Ces sténographes sont capables de prendre en sténographie au moins 200 syllabes par minute; il y a quinze ans, j'ai vu prendre par quatre sténographes du système Groote 2.500 syllabes en dix minutes et je les ai entendus lire le document aussi vite qu'il avait été dicté. Il y en a qui prennent même 275 syllabes par minute. Donc, quoique le système « Groote » soit simple, on est capable d'atteindre, grâce à lui, une très grande vitesse.

Le système géométrique de Conen de Prépean et de l'anglais Pitman ne sont presque plus pratiqués en Hollande; le système graphique a été adopté par la plupart des écoles, et on y enseigne principalement le système Groote.

Je ne veux pas entrer dans des détails en ce qui concerne les systèmes; cela demanderait un rapport spécial. Mais en étudiant le livre de l'américain Gregg, lequel m'a été envoyé par un parent de l'Etat de Wisconsin, je m'effraie, en tant que membre de l'enseignement, du grand nombre d'abréviations de mots et d'expressions que les élèves doivent apprendre par cœur, et je me souviens de l'aventure de saint Cassian d'Imola, qui fut tué à coups de plumes par ses élèves exaspérés qui lui crièrent : « Regarde, les mille signes que tu nous a donnés, que nous avons appris à force de larmes, nous te les rendons. »

Un système pareil peut être apprécié par des professionnels, mais ne vaut rien pour le bureau. Les élèves ne l'apprennent pas facilement, et il n'est pas recommandable de nos jours où tout réclame l'efficacité. Mon expérience d'instituteur d'école primaire et de professeur d'école secondaire me prouve qu'il faut à nos élèves un système simple. L'abrégé alphabétique néerlandais a fêté en 1926 son 25^e anniversaire, et l'inventeur peut être fier de son travail.

Depuis, il n'y a rien eu de changé dans le système, ce qui prouve évidemment qu'il est très bien composé, et l'inventeur constate avec satisfaction que son système est celui le plus employé en Hollande. Le temps n'est pas loin où nous pourrions appeler l'abrégé alphabétique néerlandais le système unique. Beaucoup d'institutions d'enseignement dans les grandes villes de la Hollande, telles que Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Utrecht, Haarlem, Zaandam, Zwolle, Deventer, Eindhoven, Middelburg, Flessingue, l'enseignent avec succès. Des centaines d'élèves quittent chaque année les écoles secondaires et commerciales, pourvus d'un diplôme, afin de mettre en pratique le système Groote, et plus d'un réussit dans la carrière de sténographe.

Ces diplômes ne sont pas encore reconnus par l'Etat; l'Etat n'a pas encore pris cette science sous sa protection, ce qui est regrettable. Mais l'avenir s'en chargera lorsque les gouvernants reconnaîtront par expérience l'utilité de la sténographie. De nos jours, cela laisse bien à désirer. Les diplômes sont délivrés aujourd'hui par plusieurs sociétés. Même entre celles-ci, il n'y a pas d'homogénéité. Un essai fait dans la voie de la réconciliation par l'Union nationale de Professeurs et la Fédération de Sténographes a échoué à cause des exigences de cette dernière. Elle demandait la disparition complète de notre Union. Ceci, évidemment, ne pouvait pas être approuvé par l'Union nationale de Professeurs, et la fusion n'a pas réussi. Notre Union n'est pas grande, parce qu'elle ne comprend que des instituteurs et des professeurs. Depuis sa fondation, en 1917, elle a fait du beau travail. Elle s'occupe surtout de faire de la propagande pour le système et de faire subir des examens aux élèves, aussi bien en hollandais que dans les trois grandes langues modernes. Car, comme le système Groote est un abrégé alphabétique, il écrit chaque langue qui emploie les caractères latins. Vous avez pu faire connaissance à l'exposition avec les livres d'études du système Groote et les livres de lectures et de dictées publiés par l'inventeur et les membres de notre Union. Nous recommandons ces œuvres à votre attention, tout comme nous nous intéresserons vivement à tout ce que vous avez exposé. (**Vifs applaudissements.**)

M. IOURKOWSKY (Russie) donne lecture d'un rapport écrit en russe, et dont M. REY veut bien lire la traduction française.

LE MOUVEMENT STÉNOGRAPHIQUE EN RUSSIE

Rapport présenté par M. Iourkowsky (Russie)

Le mouvement sténographique en Russie, regardé sous son aspect historique du côté de son développement intérieur, peut être divisé en deux périodes : géométrique et graphique. La première période commença en l'année 1792, quand parut le premier manuel sténographique d'un Français M. Henri. Dans la première période de son développement, la sténographie russe était surtout sous l'influence de la sténographie française. Cette circonstance trouvait sa réflexion dans l'apparition d'un ensemble de systèmes, qui étaient l'adaptation à la langue russe des systèmes français que je nommerai : Coulon de Thévenot (traduit par M. Henri en 1792), Godfroy (en 1806, 1809), Astié (traduit par Korf en 1820), Duployé (traduit par Givotovsky en 1898). Le premier système d'origine russe fut aussi géométrique et fut publié par Ivanine en 1858.

La deuxième période, période du développement de la sténographie en Russie, fut graphique; elle date de l'année 1863, quand fut publiée à Dresden la première traduction du système Gabelsberger en langue russe. Dans cette période graphique, la sténographie russe était sous l'influence des systèmes allemands, surtout des systèmes Gabelsberger et Stolze. Voici les principales traductions du système Gabelsberger en russe : Zeibig-Tornau (1863), Olschin (1866), Oustinoff (1869), Gorcheneff (1893), Krivosch (1893), Kruleff (1908), Bourlakoff (1916), Wigodsky (1922), Iourkowsky (1923), Pissarevsky (1924).

Il y a aussi beaucoup de traductions en russe des systèmes Stolze et Stolze-Schrey. Sur la base de l'alphabet Stolze fut créé le système phonétique Terné (1874) et le système Saponko est issu de ce dernier (1909).

Dans les années qui suivirent la révolution, en liaison avec l'éveil de la vie sténographique en Russie, parurent plusieurs systèmes vraiment russes : ceux de Lapékine (1920), Jalseff (1921), Sokoloff (1923) et Repine (1923). Le plus répandu est le système Sokoloff.

J'ai déjà indiqué les traits principaux du développement de la sténographie en Russie. On peut juger de son intensité par le nombre des systèmes (41) qui ont été publiés pendant cette période. Et je ne compte pas les nombreuses applications des systèmes non publiés.

Dans le développement extérieur de la sténographie russe, on peut marquer quatre étapes : la première va de 1792 à 1863 et peut être nommée « période d'amateurs », car la sténographie fut surtout l'affaire de quelques amateurs et n'eut aucune influence sur la vie publique de Russie; la seconde étape s'étend de 1863 à 1905 et peut être nommée « post-réforme », car son début fut lié à l'institution de la réforme du Tribunal agraire et du Zemstvo par le gouvernement impérial, et on organisa des cadres de sténographes pour fixer les séances du tribunal. Cette circonstance donna lieu à un certain développement de la sténographie qui, cependant, ne dura pas longtemps et, à la fin de cette période, c'est-à-dire vers 1900, le mouvement sténographique russe était arrêté. La troisième étape part de 1905 et va jusqu'en 1917. Elle peut être nommée « parlementaire », car le nouvel essor de la sténographie est dû à la création des institutions parlementaires, la Douma et le Conseil d'Etat. Pour en sténographier les séances, on fit appel à des sténographes parlementaires. La quatrième étape a son point de départ en 1917 et va jusqu'à nos jours. Elle peut être nommée avec raison « révolutionnaire ».

La victoire de la révolution du prolétariat a donné une telle importance à la sténographie en Russie et a élargi à ce point sa sphère d'action, qu'on peut compter cette étape comme marquant le commencement réel du développement de la sténographie.

Dans les nombreuses assemblées et conférences, dans toutes les branches de la vie du pays des Soviets, on eut recours aux offices des sténographes.

La correspondance sténographique a trouvé aussi une grande application, qui ne peut être comparée avec celle du passé, dans de nombreux établissements des Soviets, dans la direction des trusts, comptoirs, rédactions, etc. Enfin, pour la première fois en Russie, dans les années qui suivirent la révolution, la question fut posée par les organes des Puissances soviétiques de l'introduction de la sténographie dans les écoles et de l'étude obligatoire de l'art abrégé par tous les employés de l'Etat.

L'application de cette mesure suppose l'existence d'un système unique introduit par la loi.

Pour la création de ce système unitaire, une commission se mit à l'œuvre le 8 mars 1928. Elle se trouvait, au début, au Comité central du Syndicat des employés des éta-

blissements de commerce et des Soviets. En mars 1927, la commission fut transférée au Commissariat de l'Instruction publique.

La commission a établi les principes auxquels devra être soumis le futur système unitaire et revu le système existant actuellement. Elle a reconnu qu'aucun système actuel ne peut donner pleine satisfaction et elle va examiner les projets qui lui sont parvenus.

Un travail scientifique pour l'étude des problèmes de la théorie, de la psychologie, de la méthode et de l'histoire de la sténographie est mené à Moscou par la M. N. S. O., « Société scientifique sténographique de Moscou », fondée en 1924, unissant les sténographes, quels que soient les systèmes employés.

Les adeptes d'un système forment une Union qui fait partie de la Société scientifique sténographique, et l'on s'occupe ensemble des problèmes concernant le nouveau système.

L'organe des sténographes de l'U. R. S. S. est une revue mensuelle, « Questions sténographiques », éditée par le Comité central du Syndicat des employés de commerce et des Soviets.

Cette revue, fondée en 1923, a joué un grand rôle dans l'organisation du mouvement sténographique en U. R. S. S., et c'est, en ce moment, la tribune intersystémale où on discute les questions scientifiques et professionnelles qui intéressent tous les sténographes russes.

La sténographie de l'Union soviétique n'est pas employée seulement par ceux qui parlent le russe. La sténographie des Soviets peut être fière, car elle a introduit son art



M. Iourkowsky

parmi les minorités nationales peuplant l'Union des Soviets. Nous avons à présent des systèmes de sténographie adaptés à l'ukrainien, au géorgien, au tartare, à l'usbeck et à l'hébreu.

Tous les sténographes de l'U. R. S. S., dont la plupart sont des femmes, entrent dans l'un des plus puissants syndicats, « le syndicat des employés des établissements de commerce et des Soviets ».

Ce syndicat défend les intérêts professionnels des sténographes, conclut des contrats avec les entrepreneurs, élabore les conditions de travail et protège le labeur des sténographes. Ce travail est fait dans la capitale par le Comité central du syndicat, et en province par des comités de sténographes unissant les sténographes de chaque ville. Chaque sténographe profite de faveurs spéciales, indépendamment de ses droits syndicaux. En tant que membre du syndicat, les œuvres d'assurance sociale lui donnent, en cas de maladie, une cure gratuite et un soutien pécuniaire proportionnel au salaire reçu. Il profite du sanatorium et des maisons de repos de son syndicat, puis il reçoit un soutien en cas de chômage, et son travail est défendu par toutes les lois du code du travail de l'Etat des Soviets. En cas de décès, sa famille reçoit un subside. En outre, sa qualité de sténographe lui donne certains autres avantages.

Une sténographe, dans une place permanente, est obligée de sténographier six heures par semaine, et, pour un travail supplémentaire, doit recevoir une somme supplémentaire. En cas de grossesse, une sténographe a droit à quatre mois de vacances, en conservant

complètement son salaire. Les sténographes qui n'ont pas de place permanente, mais qui sténographient régulièrement aux assemblées, reçoivent leurs gages des œuvres d'assurance sociale.

Lorsqu'on sténographie les séances, ce sont ordinairement cinq sténographes qui travaillent, tour à tour, pendant 10 minutes. Ainsi, à la fin de la séance, la traduction est prête. Aux séances de l'organe supérieur de l'Etat, Comité central exécutif de l'U.R.S.S., onze sténographes travaillent, deux écrivant ensemble; l'un sténographie pendant cinq minutes et constitue un sténogramme de contrôle pendant les cinq autres minutes. Il faut noter la grande bienveillance dont les Soviets entourent la sténographie. Les principaux représentants de l'Etat, comme Tchitchérine, Trotsky, Lounatcharsky, Tomsy et autres, ont recours aux services des sténographes.

En concluant, il me faut signaler que le développement sténographique dans notre pays est encore fort incomplet. On ne compte guère que quelques milliers de sténographes en Russie.

Mais si l'on veut bien considérer la création d'un système unitaire et son introduction dans les écoles et établissements d'Etat, la puissance croissante, politique et économique de l'U. R. S. S., le large développement de la publicité dans notre pays, on peut affirmer sûrement que notre bel art de la plume ailée se trouve en U. R. S. S. à l'aube d'un puissant épanouissement. **(Vifs applaudissements.)**

L'UTILITÉ DE L'ESPÉRANTO POUR LES STÉNOGRAPHES

Rapport présenté par M. Flageul (France)

Mes chers Collègues,

Permettez-moi, au nom de l'Association internationale des Espérantistes sténographes, d'examiner avec vous quelle utilité peut avoir pour nos collègues l'étude de l'espéranto.

Je le ferai d'ailleurs très vite, et, pour cela, je ne parlerai ni de l'idéalisme que cette langue porte en elle, ni de sa diffusion, ni des services qu'elle a déjà rendus, le temps ne nous le permet pas.

Je ne chercherai pas davantage à vous en révéler l'existence; aucun de vous ne l'ignore, et certains sont déjà très au courant de ses progrès. Tous savent aujourd'hui ce que M. Meillet écrivait en 1918 dans son ouvrage « Les Langues dans l'Europe nouvelle », qui, a-t-on dit, devrait être un livre de chevet pour tous les étudiants. M. Meillet, après avoir approuvé les principes sur lesquels repose l'espéranto et reconnu la réussite de l'expérience, écrivait : « Il s'est formé partout des groupes espérantistes. Il a été publié en espéranto un grand nombre de livres et de revues. Il y a eu des congrès internationaux espérantistes. Des espérantistes appartenant aux nations les plus diverses se sont entretenus entre eux en espéranto et se sont compris. La possibilité d'instituer une langue artificielle aisée à apprendre et le fait que cette langue est utilisable ont été démontrés par la pratique. Toute discussion théorique est vaine : l'espéranto a fonctionné. »

Dans tous les milieux, l'espéranto fait des progrès considérables, et l'on peut se demander si l'opinion publique n'est pas arrivée au troisième stade des attitudes qu'elle observe successivement en présence de toute idée un peu hardie : rire, combattre et adopter.

Pour que vous adoptiez unanimement l'idée de propager l'espéranto dans le monde sténographique, examinons les avantages que sa connaissance procurerait pour l'étude de la langue maternelle elle-même.

Si vous songez au grand nombre d'élèves qui se destinent à la profession de sténographes-secrétaires en n'ayant que des notions par trop rudimentaires sur les lois du langage, vous admettrez que cette question entre parfaitement dans le cadre de nos discussions.

Vous savez que pour parfaire l'étude de la langue nationale, il faut en posséder une autre qui servira de terme de comparaison. C'est qu'en effet nous apprenons à parler sans qu'il nous soit nécessaire de réfléchir, on pourrait dire inconsciemment, et sans nous douter des difficultés. Seule l'étude d'une autre langue — qui devrait être une langue idéale — peut faire comprendre toute l'originalité de la sienne. Or, d'après des linguistes réputés, cette langue idéale, norme de comparaison, peut être l'espéranto.

Etudiant ce problème, M. Aymonier remarque, en effet : « L'espéranto, langue lo-

gique, dans sa dérivation comme dans sa syntaxe, sans idiotismes, sans expressions toutes faites ou toutes prêtes, qui part de la pensée et non de la forme, n'est-il pas le premier exercice préparatoire à la traduction, l'instrument qui permettra à l'élève de s'affranchir de la superstition étymologique dans sa langue maternelle et d'étudier par lui-même, comme le souhaite M. Bally, non seulement les tendances dominantes et les ressources d'une langue particulière, mais aussi et surtout la raison, d'être et le mécanisme du langage en général. »

Il serait possible de citer bien des affirmations de ce genre. Mieux vaut, sans doute, se limiter aux résultats de l'expérience.

La pédagogie universitaire a déjà songé à tirer parti de l'espéranto. En Angleterre, dans certaines écoles primaires, furent instituées des tentatives officiellement contrôlées. En voici les conclusions :

« C'est au point de vue pédagogique et éducatif plus encore qu'au point de vue utilitaire et commercial, rapporte un inspecteur, que je m'applaudis de l'introduction de l'espéranto dans le programme scolaire. L'effet produit, surtout chez les enfants des divisions supérieures, est absolument remarquable : ils écrivent mieux en anglais, ils font maintenant un choix dans leurs expressions et ont appris à modifier l'arrangement de leurs phrases pour rendre plus clairement la pensée qu'ils veulent exprimer... Rien que pour ces raisons, il serait bon, au simple point de vue pédagogique, d'enseigner l'espéranto à tous les élèves des écoles primaires... Je puis affirmer que l'enseignement de l'espéranto a sur les enfants le même effet que celui du latin. Il leur donne une connaissance plus approfondie de la langue anglaise et leur fournit une base merveilleuse pour l'acquisition des autres langues. »

Il me resterait à vous dire que l'étude de cette langue est de la plus grande simplicité si on la compare à toute autre, et qu'elle peut être acquise en quelques mois par toute personne voulant consentir un très modeste effort.

Or, grâce à cette étude qui les obligerait à faire de nombreuses comparaisons, et les exercerait à la recherche des expressions et des mots exacts, nos élèves auraient bientôt acquis un style plus précis et plus clair.

C'est parce que nos professeurs et sociétés doivent veiller à ce que nos futurs collègues soient vraiment dignes de remplir les fonctions de secrétaires, que l'Association internationale des Espérantistes sténographes vous demande d'adopter le vœu suivant :

« Pour développer les capacités professionnelles des sténographes-secrétaires, il est à désirer que les organisations sténographiques poussent leurs membres à l'étude de l'espéranto. » **(Vifs applaudissements.)**

(Le vœu, mis aux voix, est adopté.)

M. PUTMANS (Belgique) prie les membres de la section d'excuser l'absence de M. FLORENT, rappelé à Micheroux par son service, et demande au Président de bien vouloir l'autoriser à donner lecture du rapport que lui a remis M. Florent.

RAPPORT SUR L'ÉLABORATION D'UN SYSTÈME DE STÉNOGRAPHIE INTERNATIONALE

par M. L. Florent (Belgique)

Il semble à première vue, en raison de la multiplicité et de la variété des systèmes pratiqués dans les différents pays, que l'élaboration d'une méthode sténographique vraiment **internationale** constitue une tâche inabordable, voire utopique.

Il faut entendre par « sténographie vraiment internationale » un procédé d'écriture rapide et concise permettant de par ses principes constitutifs une transcription sténographique de la plupart des langues dites de civilisation.

Si l'on tient compte de ce que tous les systèmes d'abréviations au degré supérieur se bornent en règle générale à la représentation des consonnes ou articulations, les voyelles

ne jouant plus qu'un rôle secondaire, la question vue sous cet angle de la pratique se simplifie considérablement et peut en dernière analyse être formulée comme suit :

« Quel est le système sténographique permettant l'expression la plus condensée et en même temps la plus commode d'une série de consonnes avec intercalation facultative, en liaison, des voyelles, notamment des voyelles frappées de l'accent tonique? »

En présence des multiples graphismes en usage, le problème qui se pose comme corollaire à la précédente définition serait de choisir le procédé le mieux approprié au point de vue envisagé, parmi les grands groupements de systèmes, soit cursifs, soit géométriques, soit mi-cursifs, c'est-à-dire ne retenant dans les signes géométriques que les traits conformes aux règles de la cursivité.

Cette sélection serait évidemment la partie la plus ardue à surmonter de l'œuvre à réaliser et ne pourrait être opérée que sur des bases rigoureusement scientifiques par nos congrès internationaux de sténographie.

Pour dé.terminer la tendance générale graphique de ce système international, il faudrait s'inspirer des sciences phonétiques et linguistiques ainsi que de l'art de la calligraphie. Les attributions du Congrès seraient limitées à la recherche de la forme générale d'écriture à préférer. Celle-ci une fois établie, l'élaboration s'oriente d'une façon précise, et la discussion désormais fixée sur une base immuable ne portera plus que sur les détails de la réalisation.

Des délégués des diverses écoles sténographiques pourraient alors fonder une sorte d'« Académie sténographique internationale », appelée à examiner les propositions lui soumises pour continuer et parachever l'œuvre ébauchée, étant entendu que la décision quant à la forme du graphisme adoptée en congrès comme répondant le mieux aux conditions du problème serait respectée dans son ensemble.

Les avantages devant résulter de la création d'une écriture sténographique internationale sont énormes et se développeraient encore au fur et à mesure de la généralisation de sa mise en pratique.

Il s'agirait évidemment d'un système nouveau, aucun des procédés en usage actuellement ne pouvant satisfaire complètement aux données du problème.

Seul peut-être le système russe Terné, perfectionnement de Stolze, a fourni une théorie complète relative à la transcription phonético-sténographique des principales langues européennes.

Bien que peu appréciés des autres écoles, les résultats atteints d'ores et déjà par la sténographie Terné, qui a supprimé résolument les sténogrammes arbitraires ou abrégés, peuvent être considérés comme une solution assez approchée de la question.

On ne peut cependant s'empêcher de reprocher à cette écriture ingénieuse la façon défectueuse de rendre le **th** anglais ainsi que les voyelles nasales. Celles-ci forment un groupe distinct, quoique dérivé, dans la classification phonétique et doivent recevoir des symboles ou des signes alphabétiques spéciaux, à moins d'être réduites aux voyelles simples correspondantes, dont elles émanent.

L'intervention d'un signe **n** nasal est une erreur philologique, et ce défaut est surtout préjudiciable à l'expression sténographique des langues française et polonaise. C'est là vraisemblablement l'origine de l'insuccès au point de vue international de cette sténographie pourtant bien agencée.

En général, les adaptations aux langues étrangères des méthodes courantes sont trop imparfaites, dans l'état actuel de la science abrégative : une étude laborieuse supplémentaire est dans chaque cas indispensable pour pouvoir sténographier dans une langue étrangère, alors que dans un système international bien conçu, tous les sons particuliers seraient classés ou assimilés au préalable et pourvus d'une forme alphabétique distinctive.

Le mode d'expression étant uniforme, la transcription phonétique serait réalisée d'emblée pour tous les idiomes.

Chacun de nos trois grands systèmes français, Duployé, Aimé-Paris, Prévost-Delau-nay, semble se prêter médiocrement à jouer ce rôle graphique idéal, notamment pour exprimer des accumulations de consonnes telles qu'elles se présentent par exemple dans les langues slaves.

Insuffisante est aussi, à ce point de vue, la méthode géométrique anglaise de Pitman. Sa représentation des voyelles médiales par des signes détachés ou de position, ses nombreux grammales et phraséogrammes mystérieux tenant trop peu compte des impres-

sions phonétiques, ne permettent pas une adaptation pratique et adéquate aux buts internationaux.

Les méthodes à renversement de l'attribution alphabétique des signes telles que Conen de Prépean (dans sa 6^e édition) et de von Kunowski (Nationalsténographie) ne peuvent non plus convenir parce qu'elles nécessitent la représentation de presque toutes les voyelles, les consonnes ou articulations étant rendues par le trait secondaire de liaison ou le délié.

Quant aux systèmes mixtes (mi-cursifs, mi-géométriques), ils ne peuvent disposer que d'un nombre restreint de signes **simples** et semblent devoir être écartés de ce fait de la conception à envisager.

Par contre, un examen impartial et dépourvu de toute prévention permet de conclure « a priori » à la supériorité des sténographies cursives du genre « Stolze ». Celles-ci, conformes dans leurs grandes lignes au classement philologique des sons, fournissent des ressources plus nombreuses, d'un graphisme aussi concis au degré supérieur que dans les méthodes géométriques.

**

Quelle que soit la forme graphique générale qui serait élue comme scientifiquement préférable, il appartiendra à l'Académie de poursuivre la discussion des points, à considérer comme secondaires, dans une revue spéciale et au cours de réunions officielles consécutives.

On en arriverait à cette solution rationnelle que chaque sténographe polyglotte aurait à sa disposition deux procédés pratiques :

1^o Un système ordinaire pour la sténographie de la langue dont il se sert communément;

2^o Un système international unique qu'il pourrait utiliser d'emblée pour toutes les langues étrangères.

Dans l'évolution de l'art abrégatif, au point de vue international, nous en sommes actuellement à la sténographie de l'espéranto; l'avenir nous réserve-t-il un système réellement international qui serait en quelque sorte l'espéranto de la sténographie?... (**Vifs applaudissements.**)

M. LE PRÉSIDENT, tout en rendant hommage au zèle qui anime M. Florent, estime pourtant que la plupart des sténographes sont loin de partager l'optimisme de ce dernier. A son avis, la sténographie internationale est du domaine de l'utopie, et il estime qu'un praticien habile adaptera toujours facilement le système qu'il emploie à la langue dont il veut se servir.

LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE STÉNOGRAPHIE

par M. L. Cogen (Belgique)

Voici le résumé du rapport présenté en espéranto :

Ce rapport, rédigé en espéranto, traite des espèces de systèmes de sténographie, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Il constate que les premiers systèmes grecs ainsi que les notes tironiennes ont un caractère géométrique, ou plutôt un caractère mixte, les signes étant empruntés aux lettres capitales de l'alphabet et ces lettres étant au fond des signes géométriques formés de droites verticales, horizontales ou obliques, de cercles et de demi-cercles.

Le même caractère mixte est attribué aux premiers systèmes sténographiques modernes, depuis Jean de Tilbury et John Willis jusqu'à Byrom. Le système de ce dernier commence la série des systèmes purement géométriques, répandus en Angleterre, dans les pays d'influence anglaise, en France, en Espagne, en Amérique.

Le principe graphique date de la fin du XVIII^e siècle. Bordley, Roe et Oxley, en Angleterre; Thibierge, Painparé et Fayet, en France, en furent les avant-coureurs; Gabelsberger, en Allemagne, en fut le véritable propagateur.

L'école graphique s'est répandue dans les pays germaniques et slaves, ainsi qu'en

Italie. Le Hollandais A. W. Groote a inventé un système graphico-alphabétique qui ouvre, peut-être, l'ère d'une troisième école. L'avenir en décidera.

Ce rapport n'a pas la prétention d'apprendre quoi que ce soit de neuf; il ne vise qu'à prouver la beauté de l'espéranto, la facilité de son emploi et sa compréhensibilité, ainsi que sa capacité d'expression.

POUR LA RÉALISATION DES VŒUX DE NOS CONGRÈS

Rapport présenté par M. Flageul (France)

« Nos collègues se souviennent qu'à la réunion du Comité international de Luxembourg, au mois d'août dernier, j'indiquais — au grand étonnement de l'assemblée, tant on oublie rapidement les décisions prises dans les congrès — que, exactement 24 ans auparavant, au mois d'août 1902, conformément au vote émis par le VII^e Congrès international, dans sa séance du 11 août tenue à Paris, le Comité réuni à Luxembourg adoptait un projet de règlement concernant l'institution, à Luxembourg, d'un Office international de Sténographie.

» Je fis connaître qu'aucune suite n'ayant été donnée à cette décision, j'avais engagé des pourparlers avec M. le Ministre d'Etat Besch. »

Ainsi s'exprimait M. Georges-Buisson dans la « Revue internationale de Sténographie » du 15 février 1927, en nous apprenant que ses efforts venaient d'être couronnés de succès.

Il a, en effet, mené à bien la réalisation de ce vœu qui non seulement avait été voté au Congrès de 1900, sur la proposition de M. Depoin, mais avait été présenté précédemment par M^{me} Lundgren, et adopté, au Congrès de Stockholm en 1897, présenté de nouveau par M. Depoin et de nouveau adopté au Congrès de Madrid, en 1912.

Nous pouvons féliciter M. Georges-Buisson d'avoir fait aboutir ce projet, trois fois présenté et trois fois admis, comme nous l'avons félicité d'avoir, dès 1902, fondé l'« Union des Sociétés de Sténographie de France », dont la création dans chaque pays avait été conseillée par un vœu présenté au Congrès de 1900 par M. Georges-Buisson lui-même, vœu qui était également signé par 2 collègues d'Allemagne, 1 d'Italie, 1 de Suède et 3 autres collègues de France.

Nous sommes heureux de constater qu'une Union semblable vient d'être fondée en Belgique, sur l'initiative d'excellents collègues, que nous avons le plus grand plaisir de voir ici au milieu de nous, particulièrement M. De Baerdemacker, qui en est le président.

Les réflexions faites par M. Georges-Buisson pouvaient d'autant moins m'échapper que, quelques mois plus tôt, j'avais écrit, au nom de l'« Association internationale des Espérantistes sténographes », à MM. Navarre et De Baerdemacker, en leur disant qu'il conviendrait de faire un sérieux effort pour la réalisation des vœux adoptés par nos congrès.

C'est qu'en effet accepter un vœu et en poursuivre la réalisation sont choses bien différentes. L'une ne demande qu'un instant de réflexion au cours d'une séance, tandis que l'autre nécessite un effort constant d'entente, d'organisation, de collaboration, même un effort plus sérieux de réflexion, puisqu'en votant une proposition, on se sentirait moralement engagé à en rechercher l'application dans le plus bref délai possible.

Sans doute, un grand nombre de ces vœux ne peuvent aboutir que par la volonté des gouvernements, et à cela nous ne pouvons pas grand'chose. Nous serions pourtant plus forts pour demander qu'ils acceptent nos projets, si nous savions réaliser nous-mêmes les vœux que nous émettons, lorsque leur réalisation ne dépend que de nous seuls.

Je sais bien qu'on rencontre parfois de grandes difficultés à surmonter, et l'on pourrait me reprocher à moi-même de n'avoir pas montré assez d'énergie pour faire entrer dans la pratique un vœu que j'ai fait voter en 1900, pour l'enseignement d'une écriture sténographique aux aveugles. Je crois pourtant que les décisions de nos congrès ne doivent pas rester lettre morte, et que nous nous devons à nous-mêmes d'en poursuivre l'application.

C'est dans ce but que je veux, non vous proposer un nouveau vœu — il y en a déjà trop qui dorment, — mais vous soumettre quelques résolutions, pour faire aboutir ceux qui ont déjà été votés par nos précédentes assises :

« Le Congrès international de Sténographie, réuni à Bruxelles du 4 au 8 août 1927,

regrettant que beaucoup des vœux adoptés par les assemblées précédentes n'aient pas encore été réalisés, prend les résolutions suivantes :

1^o Le Comité International poursuivra ou recherchera les moyens pratiques d'aboutir à la réalisation des vœux adoptés par les Congrès internationaux de Sténographie;

2^o Il présentera à chaque Congrès un rapport sur les démarches faites et les résultats obtenus;

3^o Il organisera le travail même de nos Congrès, par l'établissement d'un ordre du jour et la publication anticipée des vœux, qui devront être transmis aux Fédérations nationales et régionales au moins deux mois avant l'ouverture du Congrès, et à tous les congressistes, aussitôt après leur inscription, dans le délai prévu ci-dessus.

Pour aboutir plus rapidement dans l'application des vœux antérieurs concernant le monde sténographique lui-même, il invitera les collègues, directeurs ou rédacteurs en chef de journaux ou revues, à toujours mentionner — conformément au vœu adopté à Madrid en 1912 — le nom du collègue ayant sténographié le ou les textes qu'ils publieront.

Il invitera également les sténographes à toujours signer leurs travaux, en exigeant que cette signature soit indiquée sous la reproduction du dit travail.

Il demandera enfin, aux collègues des différentes nations où n'existe pas encore d'Union ou de Fédération nationale, quel est celui ou quels sont ceux qui, dans leur pays respectif, veulent bien se charger de faire les premières démarches pour aboutir à la fondation de ces organisations avant la réunion du prochain Congrès. »

PROPOSITION DE M. REY

professeur de sténographie au collège de Meaux et au collège Sainte-Barbe, à Paris

Le Congrès,

Considérant que dans certains pays tels que la France, les établissements d'enseignement secondaire ont une tendance à réserver l'étude de la sténographie aux élèves se destinant au commerce;

Qu'il importe de donner satisfaction au désir exprimé à la séance d'ouverture du Congrès par M. le ministre français Louis Marin, et, après lui, par M. le ministre belge de l'Industrie et du Travail Wauters, de former des collaborateurs actifs des directeurs de services publics;

Que cette activité gagnerait à être aidée par la pratique de la sténographie, mais que, d'autre part, ces collaborateurs, dépositaires de la pensée de leurs chefs, doivent être munis d'une grande culture générale;

Considérant que les services sténographiques parlementaires eux-mêmes se recrutent difficilement :

Attire l'attention des autorités universitaires sur la nécessité de recommander l'étude de la sténographie aux élèves appelés à faire des études complètes de culture générale.

(Le vœu est adopté.)

VŒU présenté par M^{me} Suchecka (Pologne)

Attendu que l'enseignement obligatoire de la sténographie est le moyen le plus sûr d'obtenir sa vulgarisation;

Le Congrès émet le vœu :

1^o Que le Congrès prochain, au plus tard le Congrès de 1931, prenne une décision définitive en vue de l'enseignement obligatoire de la sténographie dans les écoles moyennes;

2^o Qu'il examine si, en vue de cette vulgarisation, il est nécessaire d'unifier les divers systèmes usités dans un pays.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

LA VULGARISATION DE LA STENO-DACTYLOGRAPHIE DANS LES MILIEUX INDIGÈNES DU MAROC

Rapport présenté par M. Filleul-Scheer (Casablanca)

(Nous ne donnons qu'un résumé de cet intéressant rapport dont les autres passages feront l'objet d'un ou deux articles que nous demanderons à la « Revue internationale » de publier. — **Note du Comité d'organisation du Congrès.**)

... Au Maroc, la question est malheureusement plus compliquée à cause du manque d'instruction générale de nos populations, même européennes. Je ne veux pas, ici, en étudier les causes, dont la première est à mon avis le cosmopolitisme des populations marocaines, mais simplement faire remarquer le fait.

Que l'on questionne les industriels, commerçants, administrateurs du pays, et tous diront que si les sténo-dactylos marocains savent faire des signes et manœuvrent allègrement sur la machine à écrire, tous ou presque tous, même ceux ayant une bonne instruction générale, manquent totalement d'instruction commerciale et arrivent péniblement après plusieurs années à se familiariser avec les formules commerciales.

Je répète : « même ceux ayant une bonne instruction générale ». Les autres sténo-dactylos connaissant à peine le français, sont nombreux au Maroc.

Prendre en sténo ou taper à la machine des textes qu'on ne comprend pas est chose non seulement impossible mais couvrant de ridicule les personnes qui s'y hasardent. C'est faire perdre un temps précieux aux employeurs que de leur remettre des textes incompréhensibles ou mal interprétés.

On me dira que les employeurs devraient exiger une connaissance parfaite du français; mais, pour le faire, il faudrait qu'ils puissent trouver des candidats. Ceux qui peuvent donner des traitements de 1.000 à 1.500 francs par mois à une bonne sténo-dactylo sont obligés de faire appel à la France ou à l'Algérie.

Cet appel à l'extérieur a une répercussion sur les salaires exigés par les sténo-dactylos du pays, lesquels, malgré la faiblesse de leur bagage, exigent des salaires très élevés.

Dans l'enseignement universitaire, on sait mieux qu'ailleurs combien la méconnaissance du français est générale, et je parle surtout du français commercial.

Partant de là, l'employeur doit se contenter non pas de ce qu'il aime, mais de ce qu'il a. C'est pour palier à cette fausse situation qu'il faudrait développer l'œuvre de vulgarisation de la sténo-dactylographie au Maroc, qui, non seulement, s'adresserait à l'élément européen, mais surtout et particulièrement à l'élément indigène.

Que ferions-nous dans cette œuvre de vulgarisation?

Ce que l'on fait, tant en France qu'en Belgique, Luxembourg, Roumanie, Egypte, Algérie, Canada, etc., et cela grâce au dévouement des délégués des Instituts sténographiques de langue française.

Le développement des sciences commerciales et de l'art sténo-dactylographique, par la langue française, amène le perfectionnement des élèves dans cette langue, et, chose qu'il ne faut pas oublier, l'accroissement de l'influence française, grâce à l'augmentation de plus en plus constante de ceux parlant notre langue.

Ce que nous faisons dans ces pays, pourquoi ne le ferions-nous pas au Maroc, parmi les populations indigènes?

Pourquoi n'enseignierions-nous pas aux indigènes la sténo-dactylographie, par la langue française?

Il ne faut pas croire que nous serions les premiers à avoir pris cette initiative, mais dans un autre ordre d'idées.

M. Scheer, inspecteur principal des Ecoles indigènes en Algérie, n'employait-il pas, il y a cinquante ans, cette méthode pour introduire l'influence française au sein des tribus kabyles d'Algérie?

M. LE PRÉSIDENT remercie les auteurs des rapports présentés au cours des séances de la troisième section et dit tout le fruit que retireront les nombreux congressistes des exposés qu'ils ont entendus.

La dernière séance est levée à midi.

Le Secrétaire,
N. LAMBOTTE.

Séance plénière de clôture du 6 août 1927

Prendent place au bureau :

MM. Vuylsteke (Belgique), président; Georges-Buisson (France), président du Comité international; Brück (Luxembourg), président de la 2^e section; Mancuso (Italie), président de la 1^{re} section; Navarre (France), président de la 3^e section.

Secrétaire : M. Haillez (Belgique).

M. Van Hoorenbeek, délégué du Ministère belge de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, assiste à la séance.

La séance est ouverte à 3 h. 30.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de procéder au vote des différents vœux qui ont été admis en sections, je dois vous faire la communication suivante :

M. Iourkovsky, délégué russe, fait savoir que toutes les décisions du Congrès doivent d'abord être communiquées à son Gouvernement pour approbation.

Les votes que notre collègue russe croira utile d'émettre, au cours de cette séance, n'engageront donc pas définitivement l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, mais seront considérés comme l'expression personnelle de son délégué au Congrès international.

Je prie M. Mancuso de nous exposer le résultat des débats de la 1^{re} section, dont il avait accepté la présidence.

M. MANCUSO. — Le secrétaire de ma section, M. Linaer, a bien voulu se charger de la lecture du rapport.

M. LINAER (Belgique). — L'ordre du jour de la 1^{re} section ne comportait que la discussion d'un seul rapport, présenté par moi-même, et qui était intitulé : « La reproduction sténographique des débats dans les parlements polyglottes ».

Le but de ce rapport était d'amorcer un débat sur le point de savoir quelle doit être la rémunération équitable d'un sténographe bilingue.

La 1^{re} section, après une longue et courtoise discussion, a adopté le vœu suivant à l'unanimité :

Le XIII^e Congrès international, réuni à Bruxelles en 1927;

Reconnaissant que des considérations d'ordre technique et d'ordre linguistique expliquent que la pratique de la sténographie parlementaire ne comporte normalement que la sténographie d'une seule langue;

Déclare qu'en vue d'assurer aux assemblées délibérantes des sources suffisantes de recrutement et de leur permettre d'obtenir le concours de sténographes-rédacteurs aussi parfaits que possible, il n'est pas désirable d'imposer la sténographie de plusieurs langues;

Emet le vœu qu'en tout état de cause les sténographes polyglottes obtiennent une rétribution en rapport avec leur capacité exceptionnelle.

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demandant la parole, je vais mettre ce vœu aux voix.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. LINAER. — Comme je le disais tantôt, nous n'avons eu à discuter qu'un seul rapport, mais j'ai eu l'honneur de présenter également un second vœu, qui a été adopté par la section parlementaire unanime, et tendant à demander aux

organisations professionnelles qu'elles engagent leurs membres à ne pas aller travailler dans un pays étranger à des conditions inférieures à celles qui sont en usage dans ce pays, ceci afin d'obvier à une concurrence déloyale entre professionnels de différentes nationalités. Voici le texte de ce vœu :

Le XIII^e Congrès international, réuni à Bruxelles en 1927;

Emet le vœu que les associations professionnelles créées ou à créer « en vue de prendre les mesures propres à garantir les intérêts matériels et moraux de la profession », se mettent en rapport entre elles et recommandent à leurs membres l'observation des règles et usages établis par les organismes similaires d'autres pays.

M. LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il de l'opposition? (*Non! non!*) Je mets ce vœu aux voix.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Linaer et je donne la parole à M. Brück, président de la 2^e section, pour nous donner un aperçu des travaux de sa section.

M. BRÜCK. — Je laisse la parole à M^{me} Muhr, secrétaire de ma section, qui voudra bien nous donner lecture de son rapport.

M^{me} MUHR (France). — La 2^e section eut à examiner six rapports :

1^o Ce que doit être le mouvement sténographique dans chaque nation, rapport présenté par M. Delgueil (Alger);

2^o Création d'œuvres d'entr'aide, par M. Gaston Pain;

3^o L'emploi de la sténographie au combat, par M. le Général Girod;

4^o Connaissances indispensables au sténographe commercial, présenté par M. Georges Sénéchal (France);

5^o La montre du sténographe, par M. Metz (Allemagne);

6^o L'entente internationale, présenté par M. Ronay (Budapest).

M. Delgueil donne en exemple, aux sténographes des différentes nations, l'œuvre réalisée en France par M. Georges-Buisson;

M. le Général Girod rappelle les avantages que donne la sténographie aux armées en campagne;

M. Pain envisage dans tous les centres importants : 1^o la création d'une caisse de secours contre les accidents; 2^o la création d'un fonds spécial dit « d'indemnité kilométrique » en vue de favoriser l'assistance d'un plus grand nombre de sténographes aux congrès et aux concours, en leur remboursant tout ou partie de leurs frais de déplacement, et, 3^o, la création d'une maison de retraite pour les vieux sténographes;

M. Sénéchal énonce les connaissances qu'il est nécessaire d'inculquer aux sténographes pour en faire de bons sténographes-rédacteurs;

M. Metz, qui a bien voulu appuyer la lecture de son rapport par une démonstration, indique les avantages de sa montre d'abord pour le dicteur qui y trouvera plus de régularité dans la dictée, et ensuite pour le sténographe qui s'entraîne seul, car il pourra ainsi vérifier les progrès qu'il réalise au cours de l'entraînement;

M. Ronay, dans son rapport, demande qu'on étudie plus profondément la question de l'entente internationale des sténographes.

La 2^e section n'eut pas de votes à émettre, aucun vœu ne lui ayant été présenté.

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M^{me} Muhr d'avoir eu la bonne obligeance de nous exposer si clairement la portée des débats de sa section. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Rey.

M. REY (France). — Je voudrais présenter quelques observations sur le rapport de M. Pain, relatif à la création d'œuvres d'entr'aide.

Tout en étant d'accord en principe sur la création d'une caisse spéciale pour favoriser la fréquentation, par un plus grand nombre de sténographes, des congrès nationaux et internationaux et des concours, je pense cependant que nous ne pouvons nous rallier ni à la création de caisses d'assurances, ni à la création d'une maison de retraite, car nous aurions, d'une part, énormément de difficultés à trouver les fonds nécessaires et, d'autre part, il existe partout quantité de compagnies d'assurances puissantes dont les membres sont très satisfaits et auxquelles de nombreux sténographes sont affiliés depuis longtemps. (*Assentiment.*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'assemblée partageant l'opinion de M. Rey, et plus personne ne demandant la parole au sujet du rapport de M^{me} Muhr, nous allons aborder l'examen des travaux de la troisième section dont les documents viennent de m'être remis par son président, M. Navarre.

Cette section avait un ordre du jour très chargé. Celui-ci prévoyait en effet la discussion de quatorze rapports, obligeant ainsi le groupe espérantiste à se réunir dans une salle spéciale pour procéder au concours international de sténographie et discuter les rapports présentés en espéranto.

Voici les titres des rapports de la troisième section :

1^o La sténographie en Russie, présenté par M. Iourkowsky (Russie);

2^o La préparation pédagogique des professeurs de sténographie, par M. Lambotte (Belgique);

3^o L'élaboration d'une méthode de sténographie internationale, par M. Florent (Belgique);

4^o L'entraînement mental du sténographe, présenté par M. Haillez (Belgique);

5^o Pour la réalisation des vœux de nos congrès, par M. Flageul (France);

6^o Traité des espèces de systèmes de sténographie, présenté en espéranto par M. Cogen (Belgique);

7^o Sur l'utilité de l'espéranto pour les sténographes, présenté en espéranto et en français par M. Flageul;

8^o L'enseignement de la sténographie aux écoles supérieures de commerce de Rotterdam, par M. de Neef (Hollande);

9^o La sténographie en Hollande, présenté également par M. de Neef;

10^o La sténographie en Tchécoslovaquie, par M. Prokop Novak (Tchécoslovaquie);

11^o Cent suggestions et commentaires, par M. Burrows (Angleterre);

12^o La sténographie dans les auditions publiques à Alexandrie, par M. Ed. Gargour (Egypte);

13^o La sténographie dans l'armée, par M. le Général Claser (Belgique); et

14° Cours académique de sténographie, présenté par M. Robert Fuchs (Allemagne).

M. LAMBOTTE, qui fut chaleureusement acclamé, a présenté un vœu, admis par la section unanime, et dont voici le texte :

Le XIII^e Congrès international,
Soucieux de contribuer à l'amélioration et à l'extension de l'enseignement de la sténographie;

Emet le vœu de voir les administrations publiques ou les grandes associations sténographiques organiser, dans les centres importants, des écoles normales ou des cours pour la formation pédagogique des professeurs de sténographie,

Engage les groupements sténographiques à unir tous leurs efforts pour obtenir des pouvoirs publics l'introduction de l'enseignement de la sténographie dans les écoles normales d'instituteurs.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non! Non!*) Je mets donc ce vœu aux voix.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — M^{me} Suchecka (Pologne) a déposé le vœu suivant, que la troisième section a décidé de renvoyer à l'examen du Comité international :

Attendu que l'enseignement obligatoire de la sténographie est le moyen le plus sûr d'obtenir sa vulgarisation,

Le XIII^e Congrès international émet le vœu :

1° Que le Congrès prochain, qui se réunira au plus tard en 1931, prenne une décision définitive en vue de l'enseignement obligatoire de la sténographie dans les écoles moyennes;

2° Qu'il examine si, en vue de cette vulgarisation, il est nécessaire d'unifier les divers systèmes usités dans un pays.

Sommes-nous d'accord pour le renvoi de ce vœu au Comité international? (*Assentiment général.*)

Ce vœu est donc renvoyé au C. I.

M. LE PRÉSIDENT. — La question de l'introduction de la sténographie dans l'enseignement a provoqué également le dépôt d'un vœu présenté par M. Hugon (France).

Il s'agit de l'enseignement de la sténographie dans les écoles supérieures de commerce.

M. HJORT (Danemark). — Ce vœu a-t-il été adopté par la 3^e section?

M. HAILLEZ. — Le vote en a été réservé, à la demande de M. Montenez.

M. MONTENEZ (Belgique). — Je voudrais que l'on modifiât le texte de ce vœu et je demande que la question soit d'abord mûrement étudiée par le Comité international qui en présentera le texte définitif au prochain Congrès.

M. HJORT. — Nous allons donc voter sur le renvoi de ce vœu au prochain Congrès?

M. LE PRÉSIDENT. — Nous allons voter sur le renvoi de ce vœu au Comité international, qui jugera s'il y a lieu de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain Congrès.

Le renvoi au Comité international est décidé à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — Le vœu suivant, présenté par M. Haillez, a été unanimement adopté par la section de l'enseignement, à la suite de la lecture d'un

rapport dont l'exposé fut adopté sans discussion aux acclamations des membres présents :

Le XIII^e Congrès international,

Emet le vœu de voir les professeurs de sténographie inculquer le mécanisme et les principes de l'entraînement mental aux élèves de leurs classes, afin de leur fournir les moyens d'aborder et de poursuivre plus efficacement l'entraînement ordinaire et de perfectionner ainsi la belle profession qu'ils ont choisie.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Flageul, à la fin de son rapport intitulé « Pour la réalisation des vœux de nos Congrès », n'a pas émis de vœu, mais a exprimé plusieurs résolutions dont voici le texte :

1° Le Comité international poursuivra ou recherchera les moyens pratiques d'aboutir à la réalisation des vœux adoptés par les Congrès internationaux de sténographie;

2° Il présentera à chaque Congrès un rapport sur les démarches qui ont été faites et sur les résultats obtenus;

3° Il organisera la sténographie même de nos Congrès, l'établissement d'un ordre du jour et la publication anticipée des vœux qui devront être transmis aux fédérations nationales et régionales, au moins deux mois avant l'ouverture du Congrès, et à tous les congressistes aussitôt après leur inscription dans les délais prévus;

4° Il prendra les mesures nécessaires pour que le nom des auteurs sténographes dont le texte des travaux paraîtra dans la presse, soit reproduit.

Ces résolutions sont adoptées.

VOTE DE DEUX ADRESSES DE SYMPATHIE

M. GEORGES-BUISSON. — En lieu et place du président, mon ami Vuylsteke, personnellement intéressé à la chose, je vais me permettre de lire et de soumettre à votre proposition le texte de deux adresses que M. Haillez vient de déposer sur le bureau, comme conclusion aux propositions qu'il nous a faites au cours de notre première réunion plénière :

Les membres du XIII^e Congrès international de Sténographie,

Se ralliant unanimement aux propositions de M. Haillez :

1° Présentent à M. Valley, ancien directeur du service sténographique de la Chambre des représentants de Belgique, le témoignage de leur profonde sympathie, et lui adressent leurs sincères félicitations à l'occasion de sa promotion dans l'Ordre de la Couronne;

2° Félicitent également M. Vuylsteke, le sympathique président de la Commission d'organisation du XIII^e Congrès international de Sténographie, de sa nomination en qualité de chef du Service sténographique de la Chambre, et lui témoignent leur plus cordiale reconnaissance pour le succès de cette belle manifestation internationale.

(*Applaudissements prolongés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis très touché de l'enthousiasme avec lequel vous avez tous applaudi la lecture de ces deux adresses. Vos applaudissements m'indiquent suffisamment que vous les adoptez à l'unanimité. Je vous remercie encore de cette marque éclatante de votre sympathie et je me fais l'interprète de M. Valley pour vous remercier de l'intérêt cordial et sympathique que vous lui portez.

Je prie les présidents des délégations de venir me rejoindre dans une salle spéciale, afin d'y procéder au vote pour l'attribution du « Prix Georges-Buisson » à l'auteur du rapport le plus intéressant présenté au Congrès.

La séance va donc être suspendue, ce qui permettra à M. Cogen et aux espérantistes de procéder, devant vous, à une discussion démonstrative en langue internationale.

La séance est suspendue à 4 h. 40.

Se retirent : MM. Vuylsteke, président, Brück (Luxembourg), Fuchs (Allemagne), O'Malley (Irlande), Andrews (Angleterre), M^{me} Suchecka (Pologne), MM. Mancuso (Italie), Hjort (Danemark), Schott (Suède), Marchand (Suisse), Georges-Buisson (France), Iourkovski (Russie), membres du Jury pour l'attribution du prix Georges-Buisson.

**

SÉANCE PUBLIQUE EN ESPÉRANTO

Prennent place au bureau :

M. Cogen (Belgique), président de l'Association belge des Espérantistes sténographes ;

M. Flageul (France), président de l'Association internationale des Espérantistes sténographes, rapporteur de la section espérantiste.

M. COGEN, président, ouvre la séance et annonce que M. Flageul va lire un rapport sur lequel un débat va s'ouvrir en espéranto.

M. FLAGEUL annonce qu'il s'est mis d'accord avec ses collègues espérantistes pour ne discuter, en séance plénière, qu'un seul rapport, dont le texte a été admis à l'unanimité par la section espérantiste. Il est intitulé : « De l'utilité de l'espéranto pour les sténographes ».

Le rapport, lu en espéranto par M. Flageul, exprime un vœu dont le texte donne lieu à un échange de vues en langue auxiliaire entre M^{me} Picard, MM. Cogen, Flageul, Demarcy, Hendricx, Liech, Somerling, etc.

M. FLAGEUL fait, en français, un résumé des différentes interventions qui ont animé le débat. Elles ont eu pour but de démontrer l'utilité pour les espérantistes d'apprendre la sténographie, et, pour les sténographes, d'apprendre l'espéranto, de l'apprendre dès le jeune âge tout comme la sténographie, et de créer des noyaux d'espérantistes-sténographes dans leurs associations respectives.

« Un concours international intersystématique de sténographie en espéranto a eu lieu ce matin, dit-il. On pourrait le qualifier de « Concours du premier pas », puisqu'il est le premier qui ait été institué. Quatre concurrents représentant les systèmes Groote, Duployé et Aimé-Paris, ont pris part aux épreuves. »

Voici, d'après les résultats, le nom des concurrents auxquels M. Cogen délivre un diplôme et un prix, aux acclamations de l'assemblée :

- 1^{er}. M. Hendrickx, Victor (140 syllabes à la minute) (Système Groote) ;
- 2^e. M^{lle} Piau, Odette (120 syllabes) (Système Duployé) ;
- 3^e. M. Liech (100 syllabes) (Système Duployé) ;
- 4^e. M^{me} Picard (80 syllabes) (Système Aimé-Paris).

M. FLAGEUL engage fortement les sténographes à apprendre l'espéranto, qui leur rendra de grands services du point de vue international et du point

de vue commercial avec l'étranger. C'est une langue qui est actuellement très répandue et qui s'apprend en quelques leçons.

M. REY dit que la démonstration à laquelle il vient d'assister lui prouve qu'une langue universelle est utile et nécessaire. Il est regrettable que l'existence de trois langues différentes, qui se qualifiaient d'universelles, ait retardé quelque peu l'essor de l'espéranto, langue internationale idéale. Il y eut d'abord le volapuk, qui n'eut guère d'adeptes ; ensuite l'ido, qui, trop compliqué, n'a eu qu'un nombre infime de partisans et qui agonise déjà. Nous avons enfin l'espéranto, dont les adeptes se comptent par centaines de milliers et qui a suffisamment prouvé sa qualification d'universelle, qui s'apprend rapidement et avec facilité, et dont l'étude est un réel plaisir. Il convie tous les congressistes à répondre unanimement à l'appel de M. Flageul.

M. FLAGEUL remercie M. Rey et ajoute que lui-même apprend les éléments de l'espéranto en un quart d'heure. Il fait une petite démonstration concluante au tableau noir pour prouver la rapidité et la facilité de l'étude de cette langue d'intérêt pratique.

M. COGEN lève la séance, le Comité international ayant terminé l'examen des rapports présentés au Congrès.

**

LA SÉANCE PLENIÈRE est reprise à 5 heures.

M. LE PRÉSIDENT. — Plusieurs membres en ayant fait la demande, tous les rapports seront, autant que possible, publiés *in extenso* dans le compte rendu officiel du Congrès.

Je mets aux voix le vœu que M. Flageul vient de déposer sur le bureau et dont voici le texte :

Pour développer les capacités professionnelles des sténographes secrétaires, il est à désirer que les organisations sténographiques poussent leurs membres à l'étude de l'espéranto, et que les groupes espérantistes fassent des efforts pour former dans leur milieu des espérantistes-sténographes.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à M. Schoevers, pour faire une communication.

M. SCHOEVERS (Hollande) donne lecture de la note suivante :

Je voudrais maintenant relever une question, qui, selon moi, entre entièrement dans le cadre de cette réunion internationale.

Ce Congrès a non seulement pour objet de sauvegarder les intérêts de la sténodactylographie, mais il a en même temps en vue de former des liens étroits entre ceux qui pratiquent différents systèmes. J'ignore si, dans tous les pays, la situation est aussi tendue que chez nous, mais à en juger par les articles parus dans les journaux, je crois pouvoir constater que dans la plupart des pays la lutte entre les systèmes se fait toujours avec un grand acharnement.

En Hollande, comme je viens de le dire, les sténographes sont divisés et ne semblent guère disposés à s'accorder.

Tout le monde comprendra que par suite d'un pareil désaccord, la cause de la sténographie ne progresse pas auprès des autorités, et c'est pour cette raison-là que, il y a six ans environ, des professeurs de sténodactylographie

se sont rencontrés pour tâcher de trouver les bases d'une entente. La conséquence de ces entrevues fut la fondation de notre Société « intersystématique ».

Depuis six ans, on voit des professeurs travailler en parfait accord, bien que leurs systèmes soient différents; pendant ce temps-là, il ne s'est pas produit le moindre incident, ce qui est bien une chose unique dans une société de sténographie. On a réussi à s'entendre et à s'apprécier mutuellement. On ne s'obstine plus à chercher et à appeler l'attention sur les défauts et les désavantages du système de ses adversaires, et on a fini par comprendre que les différents auteurs de systèmes ont contribué à donner à la sténographie la réputation dont elle jouit actuellement.

Animée de l'idéal : « Fraternité des systèmes », la société ne s'écartera pas de ses principes pour combattre les autres systèmes ou pour réagir sur la critique.

Dans le bulletin qu'elle publie depuis cette année, elle n'a effectué que du travail édifiant. Point de critique, ni de condamnation d'autrui. Les faits sont déjà là pour prouver que cette idée de tolérance finira à la longue par triompher. Dans la société, on voit collaborer des professeurs des systèmes Stolze-Wery, Pitman, Somerhausen-Steger, Groote et Pont. Chaque mois, notre société voit le nombre de ses candidats s'accroître considérablement.

J'ai pensé qu'il était de mon devoir de signaler ce bel effort au cours du XIII^e Congrès international, afin que les séances de cette semaine puissent contribuer à créer des liens plus étroits entre les professeurs et tous ceux qui pratiquent la sténographie dans notre pays et à l'étranger.

Pour terminer, je voudrais exprimer le désir de voir les délégués ici présents propager cette idée de tolérance dans leur pays, afin que la cause de la sténographie soit servie dignement par la collaboration de tous ses adeptes. (Applaudissements.)

M. REY. — L'union est déjà un fait accompli dans plusieurs pays, notamment en Belgique et en France.

HOMMAGE A M. GEORGES-BUISSON

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai maintenant une très agréable mission à remplir, celle de vous donner connaissance de deux lettres.

La première a été adressée à notre aimé et dévoué président Georges-Buisson par la Remington Typewriter C^o, de New-York, et j'ai été chargé de vous en donner lecture. La voici :

« Remington Typewriter C^o

Monsieur Georges-Buisson,

8 Juin 1927

Vergt (Dordogne) France.

Monsieur le Président,

» Lors de la célébration à Paris du cinquantenaire de l'invention de la machine à écrire, la Chambre Syndicale de la Mécanographie a décerné deux médailles d'or : l'une à vous, Monsieur le Président, en souvenir des initiatives prises par vous pour répandre en France la machine à écrire, l'autre à la maison « Remington » en mémoire de « Sholes », l'inventeur de la « Remington Sholes ».

» Nous saisissons l'occasion de la manifestation d'aujourd'hui, que vous présidez, pour vous offrir, au nom de la Compagnie Remington, une « Remington Portable ». Nous sommes heureux de vous prouver ainsi que nous reconnaissons ce que vous avez fait dans des moments difficiles, il y a plus de quarante ans.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération très distinguée. » (Applaudissements.)

La deuxième lettre, qui m'a été adressée personnellement par la maison Japy, de Beaucourt (France), est ainsi conçue :

« Japy Frères et Cie

Beaucourt, 19 juillet 1927.

Monsieur Vuylsteke,

Président de la Commission d'organisation du Congrès international de sténographie,

78, boulevard Brand-Whitlock, Bruxelles.

Monsieur le Président,

» La Maison Japy Frères et Cie qui a eu l'honneur de présenter sur le marché, il y a 17 ans, la première machine à écrire fabriquée en France, s'empresse d'adresser au Comité du Congrès ses plus sincères félicitations pour la manifestation de Bruxelles qui promet d'être brillante à en juger par le nombre imposant des adhésions.

» Elle se fait un plaisir d'adresser à son Président, M. Georges-Buisson, l'assurance de ses sentiments reconnaissants pour l'œuvre qu'il a entreprise il y a plus de 40 ans, et dont les résultats s'affirment.

» Ce dévouement ne peut laisser insensibles ceux qui s'intéressent au développement de la sténographie et de la dactylographie, et nous tenons à le prouver en le priant de bien vouloir nous faire l'honneur d'accepter pour son usage une machine à écrire Japy.

» Cette machine sera d'ailleurs échangée contre notre nouveau modèle à segment et à tabulateur décimal, dès l'apparition, très prochaine, de celui-ci.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération très distinguée. » (Nouveaux applaudissements.)

Nous félicitons M. Georges-Buisson de l'exemple qu'il nous a toujours donné en appuyant et en facilitant les progrès en matière de dactylographie, comme en matière de sténographie. Les machines à écrire dont les Maisons Remington et Japy viennent de lui faire don, sont une nouvelle preuve éclatante de reconnaissance pour les services qu'il a rendus dans le domaine dactylographique. (Applaudissements.)

Vos chaleureux applaudissements, mes chers collègues, disent assez haut combien tous nous sommes heureux des marques de sympathie dont notre président est l'objet, et, en votre nom à tous, je le prie d'agréer nos plus sincères félicitations. (Vifs applaudissements.)

Je lui donne la parole.

M. GEORGES-BUISSON. — Mes chers Collègues,

Il est une phrase, sorte de cliché, qui se rencontre assez généralement sur les lèvres d'un homme qui se lève pour parler : c'est l'affirmation qu'il ne comptait pas prendre la parole. Pourtant, en ce qui me concerne, dans ce moment, rien n'est plus vrai.

Je remercie mon distingué et vieil ami Vuylsteke pour l'aimable commen-

taire dont il a fait suivre les deux lettres dont vous venez d'entendre la lecture et qui ont, en quelque sorte, fait défiler devant mes yeux tout un passé déjà lointain. Tout cela m'a rappelé le subterfuge que j'ai dû employer, il y a 40 ans, par exemple, pour faire croire qu'était réellement constitué et sur pied le Comité d'organisation du premier concours de sténographie et de machine à écrire, alors qu'il existait seulement dans mon imagination et sur une belle circulaire imprimée. Tout cela m'a rappelé en même temps la volonté qu'il a fallu montrer, la ténacité dont il a fallu faire preuve, les luttes qu'il a fallu parfois soutenir. (*Vifs applaudissements.*)

Mon initiative a été heureuse. Les concours étaient créés. J'ai ensuite réuni dans des associations les sténographes et les dactylographes épars qui s'ignoraient totalement, ne se rencontrant jamais. Enfin, j'ai groupé toutes ces associations en une vaste fédération nationale. J'ai réussi, mais j'aurais pu me tromper, c'est-à-dire échouer.

Ces résultats n'ont pas toujours été obtenus sans mal. J'ai pu dire moi aussi, parodiant un mot de Thiers, un éminent homme d'Etat français : « Je suis un vieux parapluie sur lequel il est tombé bien des averses. » (*Rires.*) Si, pas une minute, je n'ai connu le découragement, c'est à vous que je le dois, mes chers camarades, qui m'avez constamment réconforté, encouragé, soutenu jusqu'au bout. Aucun sténographe n'a été fêté comme je l'ai été. L'an dernier encore, vous avez accompagné le Livre d'or que vous m'offriez d'un joli chalet que vous avez fait construire au sommet de mon parc. Cette année, vous continuez, vous me comblez. Grâce à vous, je vivrai de plus en plus au milieu de souvenirs qui me rappelleront sans cesse votre trop indulgente amitié. (*Nouveaux applaudissements.*)

Voici que, aux nombreux témoignages de sympathie de mes camarades, s'en ajoutent aujourd'hui deux autres qui me touchent profondément. Lorsque la Chambre syndicale de la Mécanographie a fêté à Paris, il y a quelques années, le cinquantenaire de l'invention de la machine à écrire — la maison Remington vient de le rappeler dans sa lettre, — le distingué président de cette Chambre, M. Mamet, annonça que deux médailles d'or étaient décernées : à la maison Remington, et à moi. Et maintenant, deux maisons de machines à écrire, celle qui a lancé la première machine à écrire fabriquée commercialement, et celle qui a lancé la première machine à écrire fabriquée en France, profitant de ce que cette manifestation internationale est la première que je préside depuis la célébration du cinquantenaire dont il vient d'être parlé, veulent bien à leur tour marquer par des souvenirs, qui me seront précieux, ce que j'ai pu faire pour aider à propager la machine à écrire. (*Applaudissements.*)

Il y a dans la vie des minutes où les mots viennent difficilement sur les lèvres pour exprimer exactement ce que l'on ressent. Je suis à une de ces minutes.

Je me borne à remercier du fond du cœur tous mes collègues, la Compagnie Remington, de New-York, et la maison Japy, de Beaumont, pour l'honneur qui m'est fait et dont je sens tout le prix. (*Applaudissements prolongés.*)

ATTRIBUTION DU PRIX GEORGES-BUISSON

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du scrutin pour l'attribution du prix Georges-Buisson :

Le rapport de M. Delgueil (Alger) a été jugé le meilleur, à la majorité des membres du jury. J'en félicite l'auteur, et je le prie de venir recevoir l'enveloppe contenant le montant du prix qui lui est décerné. (*Applaudissements.*)

M. DELGUEIL. — Je vous remercie, Monsieur le Président, mais ce n'est pas moi qu'il faut féliciter. Le véritable auteur du rapport est M^{me} Georges-Buisson, et c'est à elle seule que doivent aller vos félicitations.

D'accord avec elle, je remets une partie du prix, 600 francs, au Comité international; le restant, 400 francs, sera versé à la Fédération des Sténographes buissonnistes. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je m'explique maintenant pourquoi notre ami Georges-Buisson s'est abstenu de prendre part à la discussion relative à ce prix. (*Rires et applaudissements.*)

M. GEORGES-BUISSON. — M. Mancuso, chef de la délégation italienne, me prie de surseoir au remplacement des membres sortants du Comité international et à la discussion concernant l'entente. Je vous propose donc d'ajourner ces deux questions à la réunion qui se tiendra à Paris dans quelques mois.

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demandant la parole, la proposition de M. Georges-Buisson est adoptée.

MM. FUCHS et MANCUSO remercient M. Georges-Buisson d'avoir bien voulu consentir à cet ajournement.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour de nos travaux étant épuisé, je déclare close la session du XIII^e Congrès international.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,

René HAILLEZ,

Sténographe de la Chambre des Représentants
de Belgique.



Le Banquet

Le soir, les congressistes se réunissent au Résidence-Palace en un banquet magnifique. Plus de deux cents personnes y assistent.

A la table d'honneur : M. le chevalier Lagasse de Loch, représentant M. Joseph Wauters, ministre de l'Industrie et du Travail; M. et Mme Buisson; M. et Mme De Baerdemacker; M. et Mme Vuylsteke; M. et Mme Albert Denis (France); M. et Mme Schott (Suède); M. et Mme Van Leeuw; M. et Mme Hjort et Mme Christiaensen (Danemark); MM^{mes} Suchecka et Mameska (Pologne); Mme Blandenet (France); MM. Navarre (France); Simeone di Cagno et Mancuso (Italie); Montenez (Belgique); Paul Fleury (France); Guérissse (Belgique).

Les discours suivants sont prononcés :

**Discours de M. Georges-Buisson
Président du Comité international**

Mesdames, Messieurs,

Mes premières paroles, au moment où je me lève devant vous, doivent être pour porter la santé du Souverain qui a fait au XIII^e Congrès international de Sténographie le très grand honneur de lui accorder son patronage.

Je porte la santé du roi Albert et de la famille royale. (**Vifs applaudissements.**)

(L'orchestre joue la *Brabançonne* que les assistants écoutent debout.)

En remerciant une fois de plus nos collègues des différentes nations, je leur demande de me laisser m'adresser plus spécialement à ceux de l'Égypte, l'Irlande, la Pologne, qui assistent à nos congrès pour la première fois, et d'indiquer en même temps combien a été grande notre joie de voir se joindre à eux d'autres nouveaux venus : l'Allemagne, la Bulgarie, la Hongrie, l'Indochine, le Japon, le Maroc, la Russie, la Turquie, la Yougoslavie.

Les délégués de 17 nations sont réunis dans cette salle. Dix autres nations sont en outre représentées, ce qui donne un total de 27 nations, et très prochainement d'autres encore vont entrer au Comité international.

Cette fois, c'est bien le tour de la terre que nous faisons, puisque, partant de Paris, nous y revenons après avoir passé par l'Allemagne, la Hongrie, la Russie, l'Indochine, le Japon, et toute l'Amérique du Nord, l'État de Californie, représenté par notre très distinguée collègue, Miss Williams, directrice de l'enseignement commercial à l'École supérieure de Whittier, jusqu'à l'État de New-York. (**Applaudissements.**)

Ces remerciements adressés et cette joie exprimée, je me retourne maintenant vers nos collègues belges et je leur dis : à présent que la partie travail est terminée, c'est pour moi un devoir, en quelques mots très brefs — car je sais que plusieurs orateurs ont l'intention de prendre la parole — de vous témoigner toute notre reconnaissance d'abord pour votre si cordial accueil, ensuite pour l'impeccable organisation des différentes manifestations qui se succèdent depuis trois jours. Votre programme a été suivi tel que vous l'aviez tracé, sans le moindre retard, sans le plus petit flottement, parce que, ainsi que je le disais à l'ouverture du Congrès, vous avez tout prévu. (**Applaudissements.**)

Bien que le Congrès soit clos, vous avez estimé que, pour ne pas oublier notre séjour en Belgique, que vous vous êtes ingéniés à rendre aussi agréable que possible, il ne suffisait pas d'avoir visité sa jolie capitale et s'être extasié devant ces véritables dentelles de pierres que sont vos prodigieux monuments. Vous avez voulu faire plus.

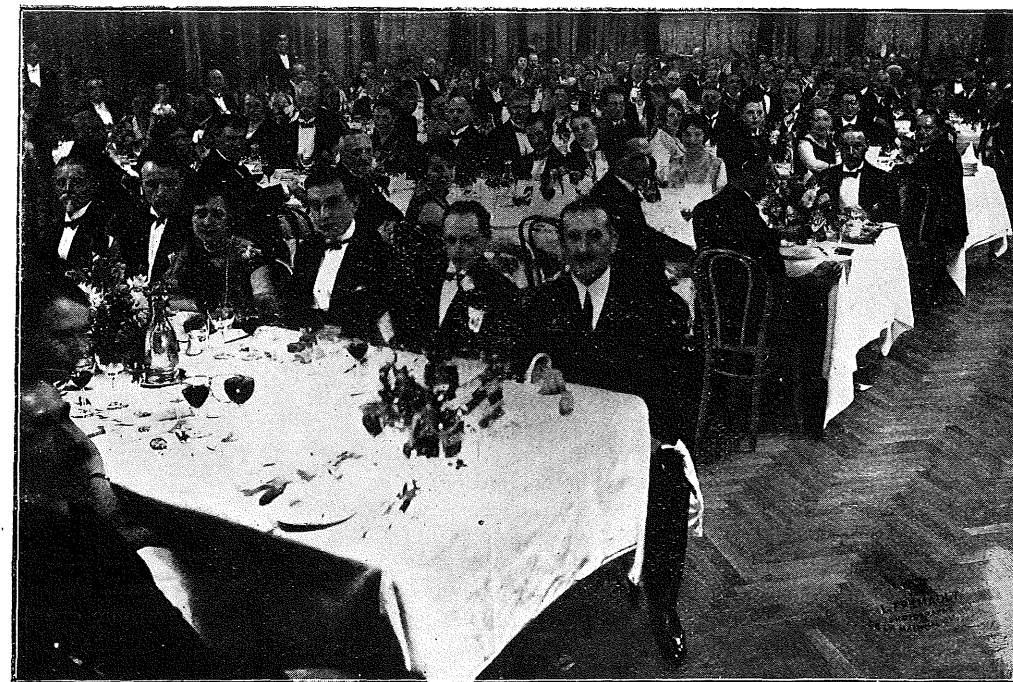
Sans doute pour nous faire regretter davantage encore votre charmant pays, vous nous avez ménagé de ravissantes excursions qui enthousiasment ceux qui les font pour la première fois et que recommencent avec un plaisir toujours renouvelé ceux qui, comme moi, les connaissent déjà.

Hier, vous nous promeniez d'abord à Tervueren, par la route qui, dans le beau parc, emprunte les allées de hêtres splendides, offrant de nobles perspectives sur de vastes clarières à travers les admirables futaies de la forêt de Soignes, puis à Louvain où M. l'échevin Van Leeuw nous a fait les honneurs du magnifique Hôtel de Ville, l'un des plus beaux monuments du style ogival dont la moindre surface se complique en tous sens d'une végétation de sculptures. Le repos, le calme, la tranquillité studieuse et recueillie, c'est bien l'impression dominante que donne la ville tout entière. Et pourtant, elle est bien vivante, cette Université de Louvain qui a repris toute son activité. (**Nouveaux applaudissements.**)

Demain, ce sera Namur, avec le remarquable plateau de la citadelle si pittoresquement située, d'où, pour peu que le temps et le ciel s'y prêtent, on a sous les yeux l'admirable aspect de la nature meusienne, en découvrant de superbes vues sur les vallées de la Sambre et de la Meuse qui se réunissent à ses pieds; puis Dinant dont les beaux

rochers escarpés attirent beaucoup de touristes, Dinant la ville gaie, curieuse par un ensemble extraordinairement pittoresque de maisons s'accrochant au roc, s'y incrustant, empruntant sur la rivière, y baignant leurs fondations ou la surplombant; enfin, ce sera la célèbre grotte de Han, si popularisée par l'image dans les guides illustrés ou par l'affiche dans les gares des chemins de fer, dont le spectacle saisissant et vraiment incomparable reporte l'imagination à l'époque des grands fleuves quaternaires, en évoquant puissamment le souvenir du lointain passé. (**Vifs applaudissements.**)

Après avoir parcouru cette partie de l'intérieur du pays, vous nous montrerez après-demain la plus jolie partie de la côte belge où, à côté de récentes et gracieuses agglomérations, on a laissé si heureusement subsister le vallonement des dunes à la végétation rabougrie qui ont conservé le plus de sauvagerie, c'est Zeebrugge, la coquette station bal-



Le banquet : Un aspect de la salle

néaire de Blankenberghe, enfin pour finir l'inoubliable vision d'Ostende, la belle ville de plaisir et de luxe où se rencontre ce monde spécial, brillant, cosmopolite, qui promène son ennui et sa soif de distractions des grandes capitales à la Riviera; Ostende, la riche plage mondaine où, pour les passionnés de la nature, la grande voix du large met le savoureux contraste de son éternelle poésie à côté de ces joies assez vulgaires que rythme l'archet crispant des orchestres de dancings.

Comment voudriez-vous que, nos yeux s'étant ouverts sur toutes ces beautés, nous puissions les oublier? (**Applaudissements.**)

Mais il y a autre chose qui fait que tous nous garderons de notre séjour ici un souvenir durable : nous avons été charmés par le caractère du Belge, dont votre grand poète Emile Verhaeren a dit :

« Nous possédons à un degré enviable le don de ne pas nous émouvoir outre mesure. Peut-être manquons-nous d'élan et d'enthousiasme subits, mais notre placidité, qui n'est certes point indifférence ou fatalisme, nous permet de maintenir toujours notre tête irréprochablement d'aplomb sur nos épaules. »

Je m'empresse de reconnaître que vous avez le souci de la réalité immédiate, car

Verhaeren a ajouté : « Que notre développement soit matériel ou intellectuel, toujours nous tenons compte de ce que nous voyons avec nos yeux, là, devant nous. »

Peu à peu cependant, vous vous laissez aller à l'idéalisme que votre grand musicien César Franck chante en phrases sublimes, dans la souffrance et dans le ravissement.

Il y a quelques mois, à l'occasion du Salon belge à Paris, Jacques Baschet écrivait dans l'« Illustration » :

« Le Belge est un homme sage, réfléchi, qui ne se donne pas sans prudence. Séduit, il ne cède pas tout de suite. Pas d'emballlement qui tombe vite, pas de reprise de confiance. Il mûrit son choix. »

Et c'est, mes chers amis de Belgique, parce que vous avez toutes ces qualités de sagesse, de calme et de réflexion, que votre Congrès a été si réussi. Au nom du Comité international, je vous en remercie.

Je lève mon verre en l'honneur de nos collègues belges, des membres de la Commission d'organisation, de tous nos collègues des différentes nations.

En buvant plus particulièrement au distingué président Vuylsteke et au vaillant et intrépide secrétaire général De Baerdemacker, c'est à vous toutes et à vous tous que je bois, de même qu'en embrassant ma charmante voisine, M^{me} De Baerdemacker, si elle m'y autorise, c'est vous toutes et vous tous que j'embrasse. (Applaudissements prolongés.)

Discours de M. Vuylsteke, président de la Commission d'organisation

Mesdames, Messieurs,

A mon tour, je voudrais vous proposer la santé des chefs d'Etat des nations représentées à notre Congrès, mais la liste en est tellement longue que je dois me borner à dire que notre vœu le plus ardent est qu'ils puissent tous, pendant longtemps encore, présider en paix aux destinées des peuples dont ils ont la garde. Je vous convie, Mesdames et Messieurs, à vider vos verres à leur santé et à la prospérité et à la grandeur de toutes les nations représentées ici. (Vifs applaudissements.)

Mesdames, Messieurs,

Passant maintenant en revue ces trois dernières journées, je crois pouvoir me réjouir, au nom de la délégation belge, de la bonne réussite de notre Congrès. Ce succès s'est affirmé dès le premier jour et nous le devons pour beaucoup à la part si importante que deux Ministres ont bien voulu prendre à notre séance inaugurale. (Applaudissements.)

Dans une de ces improvisations charmantes dont il a le secret, M. le Ministre Louis Marin a défini d'une façon magistrale les services que l'on peut attendre de la sténographie et a exposé combien il importe d'en généraliser l'utilisation, dans tous les domaines.

M. le Ministre de l'Industrie et du Travail nous a montré tout l'intérêt qu'il porte au perfectionnement de ce merveilleux outil de progrès qu'est la sténographie; il nous a fait connaître ce qu'il compte réaliser pour aider au développement de notre art, il a eu des paroles aimables pour les sténographes parlementaires et pour tous ceux qui appartiennent à cette profession, quelque peu méconnue parfois parce que mal connue; il s'est montré et nous le sacrons le « Ministre ami des sténographes ». (Applaudissements.)

Mesdames et Messieurs, les deux réceptions à Schaerbeek et à Louvain laisseront, je l'espère, chez vous tous, les meilleurs souvenirs. Notre ami De Baerdemacker a eu l'occasion déjà de remercier en notre nom l'édilité de l'importante commune de Schaerbeek pour l'accueil qu'elle nous a réservé. Les circonstances ne nous ont pas permis à Louvain de dire toute notre reconnaissance à l'aimable M. Van Leeuw, et je saisis cette occasion pour lui exprimer toute notre gratitude. Tel le phénix, Louvain renaît de ses cendres. Votre belle ville, Monsieur l'Echevin, phare de lumière et de science, a conquis une place digne d'envie au tout premier rang parmi les glorieuses cités dont l'histoire conserve jalousement le souvenir. L'affection de ses enfants et les sympathies de l'univers tout entier transmettront son nom avec respect, jusqu'à la fin des siècles, aux générations à venir. (Applaudissements.)

Mesdames, Messieurs, notre cher Président Georges-Buisson vous a décrit tantôt, par anticipation, les charmes des excursions auxquelles nous vous avons conviés. Vous apprécierez certes la beauté mystérieuse de la grotte de Han et, après avoir admiré la merveille que la Belgique recèle ainsi dans ses entrailles, vous éprouverez un grand bien-être à respirer pendant quelques heures à Zeebrugge et à Ostende le bon air du large. Je ne contredirai donc pas les paroles enthousiastes de notre cher Président. Mais où il exagère, où il va un peu fort, comme on dit, c'est lorsque, inspiré sans doute par une amitié trop indulgente, il m'a accablé sous le fardeau d'un paquet d'éloges beaucoup trop lourd à porter pour moi.

J'aurais beau jeu à lui rendre la pareille. Je ne le ferai pas. Je ne dirai pas quelle fut cette vie, toute de ténacité, qui n'est qu'une longue suite d'initiatives heureuses et fécondes : création de cours de sténographie et de dactylographie, institution d'œuvres de vulgarisation, création de groupements départementaux, d'associations et fédérations nationales et internationales... mais non, ce serait trop long et puis je viens de promettre de n'en rien dire.

Je me bornerai donc à vous convier, Mesdames et Messieurs, à lever vos verres à la santé de notre cher Président Georges-Buisson. (Vifs applaudissements.)

(Au nom de ses collègues, M. Vuylsteke offre à M. Georges-Buisson un superbe bronze : *Vingt ans*. De tous côtés, éclatent les cris de « Vive Georges-Buisson ! » et de longues ovations partent à son adresse. Lorsque le président du Comité international se lève pour remercier, applaudissements et ovations redoublent. Jamais Congrès de sténographie ne connut une minute aussi émouvante.)

Discours de M. Hjort, président de la délégation danoise

Qu'il me soit permis, au nom des congressistes étrangers, d'exprimer tout d'abord nos plus vifs sentiments de gratitude pour le si cordial accueil qui nous a été réservé pendant notre séjour à Bruxelles. (Vifs applaudissements.) C'est avec une joie toute particulière que nous nous sommes rendus à l'aimable invitation de nos collègues belges, car depuis ces dernières années, la ville de Bruxelles est devenue, grâce à leurs efforts dévoués, un centre de la plus haute importance pour la propagation et la documentation de la sténographie.

Si vous jetez un coup d'œil sur l'histoire de la sténographie dans les temps modernes, vous constaterez que l'utilisation de la sténographie a passé par trois grandes étapes. Ce fut d'abord la politique qui, avec l'institution des parlements et le développement de la vie constitutionnelle, sut tirer parti de cet art pour enregistrer les débats parlementaires, ces débats qui reflètent les aspirations et les efforts des peuples. Ce furent ensuite le commerce et l'industrie qui surent se servir de la sténographie pour achever et étendre leurs affaires. Ce sont enfin les grandes administrations publiques qui commencent à mettre à profit les avantages que leur offre l'utilisation bien comprise de la sténographie en vue de faciliter et de simplifier l'expédition des affaires administratives devenant de jour en jour plus complexes.

Cette dernière étape n'est pas encore tout à fait accomplie, en certains pays du moins, et il est donc de la plus haute importance qu'à la tête des grands services publics se trouvent des hommes qui connaissent la valeur de notre art.

Nous saluons en M. le Ministre Wauters qui a bien voulu se faire représenter à ce banquet par M. le chevalier Lagasse de Loch, la personnification de ces trois stades : L'homme politique qui, dans les luttes parlementaires, défend avec ardeur ses idées politiques, le ministre chargé de veiller au développement des industries du pays, et le chef d'une grande administration comprenant plusieurs services publics d'un intérêt vital pour la vie économique et morale du pays. Dans ces trois domaines, M. Wauters est appelé à apprécier les mérites de la sténographie et, ce qui est d'une importance au moins égale,

à apprécier les conditions que doivent remplir les sténographes pour satisfaire aux exigences justifiées.

Mais M. Wauters est en outre le distingué représentant d'une grande et noble nation. Cette nation qui, dans les arts et les lettres, a donné à l'humanité les œuvres les plus remarquables; cette nation qui, dans le commerce et l'industrie, a donné des enseignements profitables au développement économique des autres pays; cette nation qui, par ses institutions de prévoyance sociale, est un véritable laboratoire humain d'où rayonnent des idées nouvelles et des suggestions fécondes pour le plus grand bien des travailleurs des autres pays; cette nation, enfin, qui dans la paix comme dans la guerre a donné aux autres nations le plus éclatant exemple de dignité nationale et de fermeté loyale. (**Longues acclamations.**)

Nous remercions M. le Ministre de l'appui si puissant qu'il a bien voulu apporter à la cause qui nous a réunis en Congrès dans cette magnifique ville de Bruxelles, et nous le prions d'accepter nos hommages et nos vœux les plus chaleureux pour la prospérité et le bonheur de son pays.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de lever vos verres en l'honneur de M. Wauters. (**Vifs applaudissements.**)

M. GEORGES-BUISSON. — Notre collègue M. Hjort ayant parlé au nom de tous les congressistes étrangers, la parole sera maintenant donnée aux orateurs d'après l'ordre alphabétique des nations, pour continuer la tradition suivie par nous dans nos diverses manifestations.

*
**

Discours de M. Fuchs, président de la délégation allemande

Mesdames, Messieurs,

Excusez-moi de me servir, pour des raisons pratiques et de politesse, d'une langue que, durant les deux dernières dizaines d'années, j'ai presque désapprise. Je dis pratiques, puisque je devrais traduire après, moi-même, en français les quelques paroles allemandes qu'autrement j'aurais prononcées. Un sténographe ne fait jamais ce qui n'est pas pratique. Quant à l'oubli regrettable, je dois vous confesser que mon exercice unique de la langue française pendant l'époque mentionnée consistait en ce que je remplissais le dossier volumineux de l'affaire — Clémenceau, non, mais bien Buisson. Je vous assure que je n'ai pas fait l'école buissonnière, ce que, quand j'étais jeune, on appelait à Bordeaux « faire le renard », probablement pour confronter déjà M. Buisson et M. Fuchs. Vous savez que le renard français est le Reinhard ou Fuchs allemand. Mais vous conviendrez que ces leçons de français ne garantissent nullement à ma harangue le niveau du style qu'ont atteint les allocutions éloquentes de ceux qui, pendant ces derniers jours, ont parlé avant moi.

L'initiale fatale du pays qui s'appelle Allemagne, lui impose parfois une charge assez lourde, même quand elle est des plus agréables. Ainsi en 1905, grâce à cette même initiale, j'avais l'honneur de féliciter la Belgique, au nom des autres pays représentés dans le temps, à l'occasion du 75^e anniversaire de sa Constitution. Aujourd'hui, l'alphabet, qui très anciennement commençait par l, m, n, m'oblige à me faire l'écho de l'honneur que MM. les Ministres ont bien voulu faire aux représentants des pays étrangers par leur présence et par la bienvenue aimable qu'ils leur ont souhaitée. Je vous assure que, comme tous les autres pays dont les président ou membres assistaient à ces fêtes, l'Allemagne aussi est contente et heureuse de se trouver au foyer commun de la famille sténographique internationale, dans ce coin tranquille, mais en même temps riche, splendide, chaleureux, charmant et charmeur, enchanteur et sympathique. Permettez-moi de vous remercier au nom de tous ceux qui sont de cet avis et de dire ma gratitude à ceux qui nous ont reçus et fêtés.

Vous savez que les chefs ont tout au plus le temps de travailler, mais pas de réfléchir.

Dans le remue-ménage encombrant des derniers jours et à la veille d'un congé de deux mois, destiné à un Cours académique espagnol à Valence, la belle Valence, j'ai trouvé justement un instant pour lire à la hâte au programme : Réception offerte aux congressistes par l'Institut Sténographique de Belgique. En faisant le voyage, j'ai fouillé d'abord ma mémoire, ensuite l'histoire, et j'ai fini par constater qu'« Institut Sténographique » était aussi le titre officiel de l'autorité saxonne que je dirige, fondée en 1835 et reconnue officielle le 3 octobre 1839. Je n'ai pas qualité pour juger les mérites de cet institut saxon, s'il en a; je peux affirmer pourtant, je crois, que le poids du papier rempli depuis alors jusqu'aujourd'hui est énorme et pourrait bien faire dérailler un train de luxe. Mais ce souvenir me donnait aussi la pensée fort juste qu'il fallait que le frère aîné, déjà très vieux, presque séculaire, vînt féliciter le frère cadet, très jeune, qui, pour sa fête, arrange même une sauterie. Malheureusement, je sais fort peu de l'histoire et du fonctionnement de l'Institut Sténographique Belge, et je suis très content qu'aux examens officiels de sténographie à Dresde et aux universités de Leipzig, je remplisse le rôle soit de président, soit d'examineur, mais jamais celui de candidat. Je vous prie de ne pas me questionner à ce sujet, mais de vous borner gracieusement à accepter les félicitations très sincères des sténographes allemands, surtout de ce frère sénile qui, autrefois, portait votre nom, mais, depuis 1907, s'intitule le Sten. Landesamt ou Office sténographique. J'ignore si un tel avancement est réalisable en Belgique, mais je vous le souhaite. Mes vœux s'adressent à l'établissement et aux personnes qui le peuplent. Je souhaite un grand bonheur aux institutions que vous avez créées et que vous allez créer encore; je souhaite toutes les chances possibles et imaginables aux membres de l'Institut et à ses dirigeants, qui se sont montrés dignes de notre respect, de notre amitié et de notre sympathie et qui, dernièrement, à leurs mérites de longues années, ont ajouté une hospitalité exquise dont nous sommes les usufructiers.

« Le silence, c'est de l'or », dit un proverbe allemand. « L'âge est bavard », a dit M. Albrecht à Paris en 1889. Mais le psalmiste affirme qu'un mot dit à propos, ce sont des pommes d'or dans une coupe d'argent. Au moment où, après des impressions ineffaçables et rendant heureux, une œuvre difficile rendue facile par la collaboration de collègues dévoués, je quitte cette fête, Bruxelles et la Belgique, pour retourner aux bords de l'Elbe, personne ne dira que le moment soit mal choisi pour les adieux. Mais pour les pommes d'or, c'est autre chose, car la coupe d'argent, je la reconnais en jetant un regard circulaire sur cette assistance enthousiasmée, joyeuse et — les messieurs en sont exceptés cette fois-ci — séduisante. Je ne peux pas trouver les mots appropriés et ne veux pas les chercher, car qu'importe la parole, si le cœur est gonflé? A Bruxelles, j'ai apporté mon être; je le reprends maintenant avec moi, car je ne pourrais pas le laisser ici tout entier, mais, si vous voulez l'accepter, je vous en laisse une grande partie. Mes souvenirs retourneront souvent vers cette salle, les invités de cette fête magnifique, tous les autres épisodes et événements du Congrès de Bruxelles. Maintenant, à l'heure de l'adieu pour un an seulement, j'espère, mes regards se dirigent vers l'Espagne que nous verrons la prochaine fois parmi nous, après l'accomplissement de l'œuvre de pacification générale, et vers la Hongrie et sa capitale aux bords de la Tisza, la patrie du « hal-paprikas », une espèce de brandade célèbre. Vous n'irez pas tous là-bas, hélas, mais tâchez au moins d'y aller autant que possible. L'intelligence, je n'ai pas dit : la diligence, passe par Dresde. Passez par là pour serrer la main au rival de l'Institut Sténographique de Belgique, à l'Office saxon, que je vais préparer pour votre réception. Je vous dis, Mesdames et Messieurs, non adieu, mais au revoir; à Dresde, je vous saluerai avec un « Glückauf », et nous irons ensemble à Budapest pour crier d'une voix retentissante : « Eljen magyar orszag! » (**Vifs applaudissements.**)

*
**

Discours de Miss Agnès Williams, déléguée des Etats-Unis, lu par M. Montenez

Mesdames, Messieurs,

Miss Agnès Williams, déléguée des Etats-Unis, directrice de l'enseignement com-

mercial à l'Ecole supérieure de Whittier, Californie, m'a prié de lire en son nom la déclaration suivante :

« Je vous apporte à tous, au nom de la Délégation des Etats-Unis, le salut le plus cordial et les vœux les plus affectueux.

J'appartiens à un groupe d'Américains qui ne sont pas plus célèbres qu'ils ne sont riches. Je suis l'un des cent vingt-deux mille professeurs de nos écoles publiques où l'ins-truction est donnée à plus de vingt-trois millions d'élèves dont l'âge varie entre cinq et dix-huit ans. Le principal but de l'éducation américaine est de former des intelligences promptes à saisir l'importance des problèmes mondiaux et possédant l'esprit de bonne volonté si nécessaire dans les relations internationales. Les dirigeants américains sont convaincus que la démocratie peut prendre la première place là seulement où existe une culture générale poussée à un haut degré.

En plus, nous enseignons gratuitement dans nos écoles publiques, à des milliers de jeunes gens, la sténographie et la dactylographie. Nous ne nous préoccupons pas tant de leur faire acquérir de la vitesse que de leur inculquer les principes qui leur permettront de devenir vraiment le **collaborateur** dans toute la force du terme, car nous estimons, comme le disait M. le Ministre Louis Marin, que l'employeur doit pouvoir compter sur son secrétaire comme sur lui-même.

Il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes dans cette profession. La raison en est que beaucoup d'autres carrières sont ouvertes à l'élément masculin.

Nous avons, répandues sur tout le territoire, un grand nombre d'associations groupant les professeurs commerciaux. Là, nous discutons, comme vous le faites ici, des inté-rêts généraux de la profession.

En terminant, je tiens à remercier tous nos collègues de l'aimable accueil qui m'a été réservé ici, et je m'adresse plus particulièrement aux organisateurs de ce Congrès, qui ont été pour moi d'une extrême amabilité. Je leur en exprime toute ma gratitude, et je ne manquerai pas, de retour dans mon pays, d'en informer mes compatriotes.

Vive la Belgique ! » (**Longs applaudissements.**)

*
**

Discours de M. Brück, président de la délégation luxembourgeoise

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Comme délégué officiel du Grand-Duché de Luxembourg, j'ai l'honneur d'exprimer à M. le Représentant du Gouvernement belge et aux distingués collègues des nations réunies au Congrès de Bruxelles, le salut respectueux de mon petit pays.

Nous prions, mon collègue luxembourgeois et moi, nos chers collègues belges, chargés de l'organisation du XIII^e Congrès international de Sténographie, d'agréer nos chaleureuses félicitations au sujet de la façon magistrale dont ils se sont acquittés de cette mission, et nos vifs remerciements de l'accueil cordial qu'ils ont fait à leurs hôtes étrangers.

Nous exprimons de même toute notre gratitude au grand artisan des Congrès internationaux de Sténographie, M. Georges-Buisson, ne fût-ce que pour le plaisir que nous éprouvons de revoir sa sympathique figure et d'entendre sa chaude voix à chaque manifestation de ce genre. (**Vifs applaudissements.**)

Je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui où nous sommes réunis sur le sol hospitalier de la Belgique, pour mettre en relief le zèle fructueux autant que désintéressé et la haute compétence des distingués propagateurs de la sténographie en Belgique, et pour rendre hommage à l'œuvre du plus zélé de tous, M. De Baerdemacker, mécène aux idées larges et généreuses, dont l'inlassable et féconde activité provoque notre admiration. (**Vifs applaudissements.**)

Je terminerai, Mesdames et Messieurs, en levant mon verre en l'honneur de la Belgique, à laquelle le Luxembourg est attaché par des liens séculaires qui ont abouti à un

mariage de sentiment et de raison, (**vifs applaudissements**) en l'honneur des dames qui ont apporté à cette manifestation grandiose le charme de leur grâce et de leur beauté, (**vifs applaudissements**) aux distingués collègues belges et étrangers réunis ici, et enfin en l'honneur et au succès du XIII^e Congrès international de Sténographie. (**Nouveaux applaudissements.**)

*
**

Discours de M^{me} Suchecka, présidente de la délégation polonaise

Mesdames, Messieurs,

Je suis profondément touchée de l'honneur qui m'est accordé de représenter pour la première fois en cette vénérable assemblée ma nation qui, rayée de la carte d'Europe durant plus d'un siècle, ne pouvait même pas prendre part aux Congrès internationaux de Sténographie.

Je regrette de ne pouvoir exprimer plus éloquemment mes remerciements et mon estime à M. le président Vuylsteke ainsi qu'à ses collègues qui ont si bien su organiser ce Congrès sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges et la présidence d'honneur de MM. les Présidents du Sénat et de la Chambre des représentants. Le patronage d'un souverain si noble et si vénéré est un grand honneur pour nous, et l'hospitalité et la cordialité de la nation belge nous laisseront un souvenir ineffaçable. (**Applaudissements.**)

Je suis heureuse d'avoir l'occasion d'exprimer publiquement ma reconnaissance à M. Georges-Buisson dont l'inlassable dévouement est connu et apprécié de tous. Les paroles si encourageantes qu'il ne manquait jamais d'ajouter aux circulaires qui m'étaient adressées, ont contribué pour une large part à la présence de la Délégation polonaise à ce Congrès. (**Vifs applaudissements.**)

Je lève mon verre au long règne de notre auguste chef, le Roi des Belges, et à son épouse, la Reine de Belgique, ainsi qu'à la prospérité de la glorieuse nation belge, si chère aux Polonais. (**Vifs applaudissements.**)

*
**

Discours de M. Marchand, président de la délégation suisse

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas sans émotion qu'en ma qualité de président de la délégation suisse, je prends la parole aujourd'hui. Et cette émotion a des causes bien diverses. C'est tout d'abord le vif plaisir que j'éprouve à retrouver ici, à côté de M. le Président du Comité international de Sténographie, de chers collègues qui, depuis la réunion de Paris, sont devenus pour moi de bons amis. C'est aussi un sentiment d'admiration et de reconnaissance pour la façon tout à fait remarquable dont les organisateurs de ce Congrès se sont acquittés de leur lourde tâche et pour la cordialité de leur réception. (**Applaudissements.**)

Cette émotion, que j'ai peine à cacher, a enfin une cause plus profonde, que vous me permettez de vous dire à cœur ouvert, au nom de tous mes collègues suisses dont je suis sûr d'être l'interprète sincère : c'est tout simplement le sentiment d'être sur le sol de la glorieuse Belgique à l'occasion de ce XIII^e Congrès international de Sténographie, placé sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges, dont le nom seul est synonyme d'héroïsme et dont la conduite, au moment le plus grave de l'histoire du monde, n'a suscité chez nous, malgré les inévitables divergences de sympathies que crée la diversité des races représentées, qu'un long cri d'admiration. Et ce n'est pas sans fierté que nous avons appris, ces derniers temps, le séjour de Sa Majesté Albert I^{er} dans notre pays. Nous voulons penser que sa présence dans notre chère Suisse est un vivant témoignage d'amitié.

Je me sens donc d'autant plus pressé de vous dire, au nom de tous mes collègues, nos sentiments de cordiale amitié. Citoyens d'un pays où, depuis des siècles, les diffé-

rences d'origine, de langue et de religion n'ont jamais porté atteinte à l'unité nationale, nous avons, vous le comprendrez, une joie toute particulière à voir se réaliser, dans un congrès comme celui-ci, cette union de toutes les forces concourant à la réalisation d'un même but, et cela dans un esprit de franche amitié, quel que soit le pays auquel nous appartenons.

C'est à cet excellent esprit de collaboration et au rapprochement toujours plus étroit des sténographes de toutes les nations que je porte mon toast. (Vifs applaudissements.)

(Nos collègues Andrews (Angleterre), Angel Martin (Espagne), de Neef (Hollande), O'Malley (Irlande), Jourkovsky (Russie), Schott (Suède), etc., ne prennent pas la parole considérant que M. Hjort (Danemark) a également parlé en leur nom.)

**Toast de M. De Baerdemacker, secrétaire général du Comité d'organisation,
à la presse et aux dames.**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Vous m'excuserez de vouloir prendre la parole alors que des flots d'éloquence, des flots de félicitations, des flots de remerciements ont été déversés sur vous et vont faire croire que les sténographes sont les gens les plus bavards de la terre, mais ce soir, j'ai encore un agréable devoir à remplir, un devoir qui englobe une précieuse trinité... ce qui me forcera à être avare du contenu de mon verre et... à le vider en trois fois!

Tout d'abord, je porterai la santé de toutes les dames présentes. Fleurs parmi les fleurs, elles sont de la sténographie le plus bel ornement!

Je bois aux dames.

Ensuite, comme directeur de la « Revue Sténographique Belge », je lèverai une seconde fois mon verre en l'honneur de nos collègues de la grande presse quotidienne si dignement représentée ici. C'est grâce, en grande partie, à ce levier puissant qu'est actuellement notre grande presse, que ce XIII^e Congrès a pu atteindre un caractère aussi grandiose.

Je bois à la Presse et à ses talentueux représentants.

Et maintenant, mes chers Collègues, pour mon troisième et dernier toast, je vous propose de porter la santé de notre excellent président et ami Georges-Buisson, et pour lui, je reprendrai le bon vieux « Semper Vivat » du nord de la France :

« Qu'il vive à jamais, en santé, en paix! Ce sont nos souhaits!!! »

M. SANDER-PIERRON, du journal *L'Indépendance belge*, remercie au nom de ses confrères de la grande presse et dit tout le parti que peuvent tirer les journalistes de l'emploi de la sténographie.

Puis, après avoir entendu durant tout le repas de la musique symphonique jouée par un excellent orchestre, on s'est mis à danser. Et on a dansé tard, malgré la température tropicale.

En se séparant, l'impression unanime a été celle-ci : « Jamais, un de nos congrès internationaux n'a eu un banquet aussi brillant, réunissant tant de convives dans un cadre aussi luxueux. Le Comité d'organisation de ce magnifique Congrès a droit à tous les éloges. »



DIMANCHE 7 AOÛT

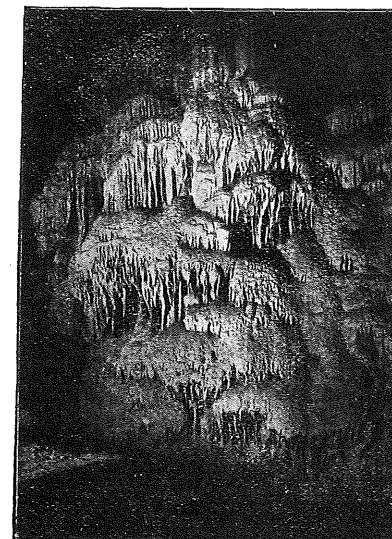
L'Excursion à Han-sur-Lesse

Cent quarante congressistes participent à l'excursion aux Grottes de Han.

A 8 heures et demie, les gros cars quittent le boulevard Adolphe-Max, où a lieu le rassemblement, et s'en vont par les routes capricieuses du Brabant wallon et la ravissante vallée de la Meuse namuroise.

Voici Namur dont les toits bleus luisaient au soleil, voici les chauds et paisibles villages qui mirent dans le fleuve leurs façades enrubannées de lycope et de lierre, voici Dinant qui s'agite au pied de sa citadelle.

On fait halte, on se risque à l'escalade et l'on admire... Le coup d'œil



Les Grottes de Han : La Cascade

est superbe. A perte de vue, ce sont des champs jaunes, des montagnes qui se heurtent et la Meuse, lacet mouvant, qui fait danser les barques où somnolent des touristes.

A midi, on reprend place dans les cars et l'on se dirige vers Rochefort. Le déjeuner attend les congressistes affamés, et chacun lui fait honneur.

Puis, c'est la longue visite aux grottes, visite dont on parlera longtemps, tant l'impression qu'on en emporte est profonde.

Et ce n'est que bien tard dans la soirée que les cars arrivent à Bruxelles.



LUNDI 8 AOÛT

L'Excursion à Zeebrugge-Ostende

C'est le dernier jour de ces inoubliables manifestations.

On visite Zeebrugge, son môle et son musée, où l'aimable directeur, M. le Colonel Stinghlamber, accueille en ces termes les congressistes :

Mesdames, Messieurs,

C'est un très grand honneur qui m'est échu de vous recevoir à Zeebrugge; soyez-y les bienvenus! A côté des anciennes grandes puissances de la pensée et de la parole, le xx^e siècle a vu se développer dans des proportions inespérées des puissances nouvelles. Tout d'abord, celle de la presse, qui occupe dans notre Europe actuelle une place prépondérante. Puis bientôt, celle de la sténographie-dactylographie, dont j'ai devant les yeux les éminents représentants. Vous êtes, Messieurs, le complément indispensable, non seulement de la presse, mais encore de toutes les manifestations de la pensée et de l'activité humaines.

« Time is money », plus encore après la guerre qu'avant la grande secousse. L'homme moderne ne peut et ne veut plus se passer de vos éminents services. Vous êtes les photographes de la pensée. Vous êtes les filmeurs de l'activité humaine dans le plus noble de ses domaines : le travail!

Laissez-moi vous narrer une petite histoire absolument inédite. Durant cinq ans, j'ai eu l'honneur de servir le roi génial qui avait nom Léopold II, le Roi qui a fait dans notre pays tout ce qui s'y trouve de grand et de beau; c'est lui qui nous a dotés de l'avant-port d'Anvers que vous avez devant vous. Sa formule qu'il répétait tous les jours était : « Les Belges travaillent pour aujourd'hui; moi, je travaille pour dans cent ans! » C'est là un sûr gage de succès dans la vie.

Mesdames, Messieurs,

Je vais vous faire les honneurs du Zeebrugge Museum.

Un auteur français a dit : « Tout passe, tout casse, tout lasse. »

La même pensée se trouve dans ces vers :

« When skies are dark and the foe is high,

God and the soldier is the cry;

When the battle is won and the wrong is righted,

God is forgotten, the soldier alighted. »

L'oubli est une loi qui ne connaît pas de maître!

De tout temps, les peuples vainqueurs ont tenu à mettre en relief les victoires qu'ils ont remportées au prix du plus pur de leur sang. D'où les monuments dans le genre de celui-ci. Mais un monument est une chose inerte, bien que précise. C'est plutôt une pierre tombale. Tout monument doit être complété par un musée dans lequel le visiteur trouve la documentation indispensable pour comprendre et le monument lui-même et l'événement qu'il commémore. C'est de là que sont nées les fondations comme les Invalides à Paris, Greenwich Hospital à Londres. Ce Musée doit se trouver à proximité du Mémorial et sur le lieu même de l'action. En outre, il faut que le visiteur, entièrement documenté, trouve encore sur les lieux, le plus possible, les traces de l'action. Enfin, il faut qu'il trouve dans un magasin bien fourni les souvenirs qu'il emportera de sa visite pour lui-même et ses amis. Enfin, pour que le cycle soit complet, il est désirable que tous les profits de l'exploitation de l'événement aillent à un fonds qui soulage les misères, hélas si grandes, de ceux qui ont été les acteurs du grand drame.

Toute exploitation qui réunira ces éléments sera non seulement prospère, mais encore satisfera complètement le visiteur : d'où le succès tous les ans grandissant de

Waterloo et de Zeebrugge. L'an dernier, nous avons eu plus de 70.000 visiteurs, et cette année, année mauvaise pour toutes les exploitations de la côte, nous avons eu plus de visiteurs que jamais.

Mesdames, Messieurs, veuillez m'excuser de vous avoir tenus si longtemps debout, mais je tenais à vous donner la pensée directrice de nos efforts pour commémorer dignement l'un des plus beaux faits d'armes non seulement de toute la grande guerre, mais encore de tous les temps. Amis et ennemis sont tous d'accord pour dire que la reconnaissance dans la nuit désormais historique de la Saint-Georges 1918 s'est couverte de gloire.

Sur ces pierres est gravée l'inscription suivante : « En souvenir du St-George's Day, où chaque moment a eu son fait d'armes et chaque fait d'armes son héros! » (Vifs applaudissements.)

M. GEORGES-BUISSON remercie vivement et dépose une gerbe de fleurs au pied du monument.

Les congressistes se rendent ensuite à Ostende où, au déjeuner d'adieu, les discours suivants sont prononcés :

Discours de M. Vuylsteke, président de la Commission d'organisation

Mes chers Collègues,

Au début de ces quelques paroles, j'ai tout d'abord à saluer M. Dimitri Antonoff, chef du service sténographique de la Chambre bulgare, qui nous avait annoncé son arrivée, mais qui a vu son départ retardé par des devoirs professionnels. Je vous propose de l'acclamer et je le remercie, en votre nom à tous, de la visite qu'il nous fait (Applaudissements.)

Un mot encore, car je ne serai pas long; je n'en ai pas l'habitude. Mais j'ai une



Ostende : Le Kursaal

confession à faire; j'ai une erreur à réparer, et vous direz avec moi : « Mieux vaut tard que jamais. » Je m'excuse cependant de le faire à la dernière minute.

A la dernière séance plénière du Congrès, j'ai oublié de rendre hommage à MM. les Présidents des trois commissions qui ont bien voulu se charger de la direction des travaux. Et, à ce titre, je vous demande d'acclamer avec moi les noms de MM. Brück, Mancuso et Navarre, auxquels nous exprimons toute notre reconnaissance. **(Vifs applaudissements.)** Nos remerciements vont également aux rapporteurs de ces commissions qui se sont mis à la disposition de leurs collègues et ont rempli leurs fonctions à la satisfaction de tous. **(Applaudissements.)**

Je vous prie, enfin, d'acclamer MM. Bertrand, De Coninck et Lambotte, les dévoués organisateurs des différentes manifestations et excursions auxquelles nous avons pu assister, et je m'en voudrais d'oublier notre jeune ami M. Hanicq qui, bien que notre benjamin, nous a apporté une aide des plus efficace. **(Applaudissements.)**

Et je termine, Mesdames et Messieurs, en vous remerciant encore d'avoir bien voulu venir si nombreux à notre Congrès et en vous disant plus particulièrement toute ma gratitude des marques nombreuses de sympathie que vous m'avez témoignées durant ces trop courtes journées. **(Applaudissements.)**

Discours de M. Navarre

Président de l'Union des sociétés de sténographie et de dactylographie de France

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues,

En venant de France, au nombre d'une soixantaine, nous étions dans le même wagon et nous entendions les réflexions de la plupart des congressistes. En franchissant la frontière, ils se demandaient où elle était, ils ont regardé et sont arrivés à Bruxelles sans la voir. Ils se sont crus toujours en France. C'est la seule raison pour laquelle vous n'avez pas entendu, ici, depuis le commencement de ce Congrès et de ces fêtes, les Français prendre la parole.

Nous étions chez les Belges. Comme ils sont nos frères, ils vous ont remerciés par la voix de M. Vuylsteke, le président du Comité d'organisation. Mais je pense que, même entre frères, lorsqu'on a été invité, avant de partir, il convient de remercier de l'invitation.

Je me suis donc levé, au nom surtout de mes collègues français, et, puisqu'il n'y a pas de protocole et pas de discours, je vais tout d'abord remercier comme il convient, au nom des Français qui sont ici très nombreux et en même temps au nom des sympathiques représentants des nations étrangères, M. Vuylsteke, et je voudrais y associer d'une façon toute particulière son secrétaire général, notre excellent ami M. De Baerdemacker. **(Vifs applaudissements.)**

J'espère, mon cher ami Monsieur De Baerdemacker, que, puisque nous n'avons pas connu la frontière lorsque nous l'avons franchie, vous voudrez bien ne pas la connaître lorsque l'occasion vous permettra de venir en France, soit seul, soit à l'occasion d'une de nos manifestations, avec quelques-uns de vos excellents collaborateurs qui ont participé à l'organisation de cette belle fête.

Et maintenant, puisque j'ai la parole et puisque notre président Georges-Buisson a parlé du Comité international, et bien que le Congrès soit fini, je voudrais dire un mot pour donner une explication des hésitations que vous avez pu constater à la dernière séance du Congrès.

Si notre ami M. Georges-Buisson, président du Comité international, n'a pas pu prendre une décision — la décision qu'il aurait voulue et que nous aurions voulue — qu'il me permette de le lui dire très amicalement, c'est parce que le manque de communications entre nous a pu créer un semblant de malentendu, aujourd'hui complètement dissipé.

Je demande à notre ami Georges-Buisson de continuer à rester en relations tout d'abord avec la délégation française dans laquelle — il le sait — il ne compte que des amis, et avec les délégués étrangers, pour arriver au but auquel il tend et pour lequel il aura tout notre appui, — je sais qu'il le fera — afin d'arriver à la paix entre toutes les nations européennes et autres et pour que le prochain congrès soit ce qu'il doit être,

c'est-à-dire le congrès de toutes les Unions sténographiques de l'Europe et du monde **(Nouveaux applaudissements.)**

Je bois donc à nos hôtes, à nos amis belges, et je bois à l'union internationale des sténographes. **(Vifs applaudissements.)**

Allocution de M. Georges-Buisson, président du Comité international

Mes chers Collègues, mes Amis,

Ceux qui me connaissent le mieux, pour m'avoir suivi dans la vie, savent que j'ai toujours été trop partisan de l'union que je n'ai cessé de réclamer depuis que j'ai l'âge d'homme, pour ne pas me réjouir des paroles que vient de prononcer notre ami Navarre. **(Vifs applaudissements.)**

D'un mot, j'en prends acte et je constate que l'accord est tout à fait établi.

Je ne veux pas insister davantage et je donne tout de suite la parole — puisque le président me le permet — à notre collègue Antonoff Dimitri, chef du service sténographique au Parlement bulgare, qui vient de nous rejoindre ici et qui n'avait pu être des nôtres plus tôt, la session parlementaire de son pays n'étant pas terminée.

Il est arrivé ce matin, délégué officiellement par M. le Président du Sobranié bulgare. Notre ami M. Rey va vous lire le discours de M. Antonoff Dimitri.

M. REY (Paris) lit le discours de M. Antonoff Dimitri :

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Excusez, je vous prie, mon arrivée tardive, due aux séances qui ont eu lieu ces jours derniers au Sobranié, durant jusqu'à minuit.

La session a dû se terminer hier ou se terminera aujourd'hui.

Chers Confrères,

C'est pour moi un grand bonheur de me trouver aujourd'hui parmi vous.

J'ai l'honneur de vous saluer au nom du président du Sobranié, M. le professeur Alexandre Zankoff, qui m'envoie comme représentant du Sobranié au XIII^e Congrès international de Sténographie et qui, comme ministre de l'Instruction publique en 1924, a introduit la sténographie dans les gymnases et les écoles pédagogiques comme branche obligatoire.

Je vous apporte aussi les plus sincères et cordiales salutations des sténographes bulgares ainsi que mes meilleurs souhaits comme collaborateur.

Les sténographes bulgares seront heureux de voir se resserrer les liens internationaux et ils sont certains qu'avec l'union et l'étroite collaboration des sténographes de toutes les nations, la sténographie prospérera davantage et la situation des sténographes professionnels présentera plus de garanties.

A l'occasion de cette réunion, je dis : « Vive la sténographie internationale ! » **(Vifs applaudissements.)**

Allocution de M. Blomberg, d'Amsterdam

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au nom de mes collègues de la délégation hollandaise, et, je crois, aussi au nom des autres délégations étrangères, je vous remercie infiniment des bons moments que nous avons passés en Belgique.

Nous remercions le Comité d'organisation pour la grande peine qu'il s'est donnée pour nous.

Nous garderons le meilleur souvenir de ce Congrès.

Si, un jour, vous venez à Amsterdam, nous ferons tout notre possible pour vous réserver un accueil aussi cordial. **(Applaudissements.)**

Réponse de M. Vuylsteke, président du Comité d'organisation

Un mot seulement, pour remercier M. Blomberg, au nom du Comité d'organisation de ce Congrès, et lui dire que nous acceptons avec grand plaisir d'aller, le plus tôt possible, en Hollande.

Allocution de M. Marchand, président de la délégation suisse

Mes chers Collègues,

Excusez-moi de prendre à mon tour la parole, bien qu'on ait déjà parlé au nom des congressistes étrangers. Mais nous allons être obligés de vous quitter avant la fin de cette dernière et bien belle journée, et c'est pourquoi je voudrais vous faire, dès à présent, nos adieux officiels.

Je suis, malheureusement, un lamentable improvisateur. Mais quand les paroles viennent du cœur, je crois qu'elles sont toujours faciles à trouver et à prononcer.

Je tiens donc à remercier, moi aussi, d'une façon toute spéciale, les organisateurs de ce magnifique Congrès et les personnalités qui nous ont reçus au cours de ces belles journées, soit à Bruxelles, soit à Schaerbeek, soit à Louvain, soit ici.

Nous emportons de ce Congrès et de ses excursions un souvenir absolument inoubliable.

Aussi je demande à tous nos camarades étrangers de crier avec moi : « Vive la Belgique ! » (**Vifs applaudissements et cris « Vive la Belgique ».**)

Discours de M. De Baerdemacker, secrétaire général du Comité d'organisation du Congrès

Mes chers Collègues, mes chers Amis,

Le Président du Comité d'organisation, notre excellent ami Vuylsteke, me donne la parole pour clôturer la réunion.

Nous allons nous séparer, non sans un petit serrement de cœur, j'en suis certain. Pour ma part, le souvenir des claires journées que j'ai passées en votre compagnie restera toujours dans ma mémoire. J'ai pu apprécier votre franche et cordiale sympathie, votre solide dévouement à la cause de la sténographie. Vous m'avez accablé sous les louanges et avez été unanimes à reconnaître les efforts que nous avons prodigués pour faire de cette réunion internationale une manifestation digne de celles qui l'ont précédée.

Oui, mes chers Collègues, ce Congrès nous a demandé une somme énorme de travail; pendant cinq ans, nous l'avons préparé, car nous voulions qu'il fût à la mesure des éminentes personnalités que nous attendions.

Mais, nous commettrions une grosse injustice si nous n'attribuions pas au principal animateur de cette manifestation la large part de remerciements qui lui revient. Cet animateur, vous le connaissez, son nom est sur toutes les lèvres, c'est notre admirable Georges-Buisson. (**Vifs applaudissements.**) Il est de moitié dans tout ce que nous avons fait. Depuis un an, lui et moi échangeons une lettre par jour pour assurer le succès du Congrès. Ah! mes chers Collègues, si, quelque jour, on vous propose d'être président ou secrétaire général du Comité d'organisation d'un congrès de sténographie, réfléchissez avant d'accepter. Vous savez à présent ce qui vous attend. (**Rires et applaudissements.**)

J'ai aussi des excuses à vous présenter. Pour suivre de très près les derniers préparatifs, j'ai dû abandonner un peu mes hôtes à eux-mêmes. Je les prie de ne pas m'en vouloir et je leur donne l'assurance, en tout cas, que pas un instant ma pensée ne les a quittés et que pas une heure ne s'est écoulée sans qu'elle fût consacrée à la mise au point d'un détail d'organisation. (**Applaudissements.**) Hier encore, alors que vous admiriez les magnifiques grottes de Han, je mettais sur pied le numéro d'août de la « Revue Sténographique Belge et Internationale » pour que, rentrés chez vous, vous la receviez aussitôt et y trouviez les souvenirs vivants de ces belles journées.

Adieu donc, mes chers Collègues, et merci! Faites-moi un plaisir encore : j'ai, ici,

une villa, au bord de la mer. Pour que nous ne restions pas sur l'impression de tristesse que l'on éprouve toujours au moment d'un départ, je vous demande à tous d'être mes invités d'une heure, afin de pouvoir causer avec vous individuellement et vous dire encore ma fervente gratitude et ma fraternelle affection. (**Vifs applaudissements répétés.**)

Allocution de M. Linaer

Sténographe du Sénat de Belgique, membre du Comité d'organisation du Congrès

Comme membre de la délégation belge, j'ai à vous faire une confession. « Péché avoué est à moitié pardonné », dit-on. On a adressé beaucoup de louanges à la délégation belge pour l'organisation de ce Congrès. Ces louanges, si vous estimez qu'elles sont méritées, doivent être reportées sur quelqu'un qui a l'habitude de reporter sur autrui ses propres mérites.

Vous venez d'entendre M. De Baerdemacker affirmer que toutes ces louanges doivent aller à notre président et ami Georges-Buisson. Cependant, en ce qui concerne les louanges qui ont été adressées au Comité belge, à propos de son activité et de tout ce qui a été fait pour vous recevoir, elles doivent être reportées sur M. De Baerdemacker, véritable auteur de tout ce qui a été réalisé ici. (**Vifs applaudissements.**)

Après le déjeuner, les congressistes sont reçus par M. et M^{me} De Baerdemacker dans leur villa de Mariakerke. L'accueil est d'une amabilité exquise et chacun, en remerciant le dévoué secrétaire général du Congrès et M^{me} De Baerdemacker, tient à leur dire encore l'impression profonde qu'il emporte de ces inoubliables journées.



Philanthropie

Les déshérités du sort n'ont pas été oubliés au XIII^e Congrès.

Lors de la réception officielle de l'Institut à l'Hôtel de Ville de Schaerbeek, le jeudi 4 août, M. De Baerdemacker a remis, en son nom personnel, une somme de 1.000 francs au bourgmestre, général Meiser, pour être distribuée aux pauvres de la commune.

D'un autre côté, à son retour à Marseille, M. Boell a envoyé au président du Comité organisateur une somme de 200 francs destinée à une œuvre belge de philanthropie. M. J. Vuylsteke a fait immédiatement parvenir cette somme à l'œuvre méritante des Aveugles de guerre.

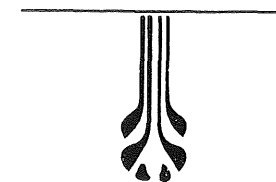


TABLE DES MATIÈRES

I. — LE TEXTE.

	PAGES		PAGES
Avant-Propos	3	La réunion de la deuxième section	90
Le Comité de patronage du XIII ^e Congrès international	5	Les rapports présentés à la deuxième section :	
Statistique	6	a) Ce que doit être le mouvement sténographique dans chaque nation (M. Delgueil)	90
Liste des adhérents au Congrès ..	7	b) Création d'une caisse d'assurances contre les accidents; Pour faciliter à nos sociétés l'envoi d'un ou plusieurs délégués à tous les congrès sténographiques; Pour la « Maison de retraite » des vieux sténographes (M. G. Pain)	92
Programme du XIII ^e Congrès international	24	c) Emploi de la sténographie au combat (M. le Général Girod)	93
La Permanence	25	d) Connaissances indispensables au sténographe commercial (M. Sénéchal) ..	94
Arrivée de M. le Ministre Louis Marin	26	e) La montre du sténographe (M. Metz) ..	96
Réunion du Comité international	28	f) L'entente internationale (M. Ch. Ronay)	97
Bureau et liste des membres du Comité international	39	Les réunions de la troisième section ..	99
Nouveaux statuts des congrès internationaux et du Comité international de Sténographie	44	Les rapports présentés à la troisième section :	
PREMIERE JOURNÉE. — Ouverture du Congrès (Discours de MM. Vuylsteke, Georges-Buisson, Louis Marin, Ministre français des Pensions, A.-J. De Baerdemacker, Bertrand, J. Wauters, Ministre belge de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, A. Denis)	48	a) La préparation pédagogique des professeurs de sténographie (M. N. Lambotte)	99
L'Institut Sténographique de Belgique, Société Royale	57	b) L'entraînement mental du sténographe (M. R. Haillez)	103
Le déjeuner au Résidence Palace	62	c) Cours académique de sténographie (M. R. Fuchs)	104
L'Exposition internationale de Sténographie	63	d) La sténographie dans l'armée (M. le Général Claser)	106
La séance plénière du Congrès (4 août 1927)	66	e) La sténographie dans les auditions publiques à Alexandrie (M. Gargour) ..	108
La Soirée artistique offerte par l'I. R. S. B. à l'Hôtel communal de Schaerbeek (Discours de M. le Bourgmestre, Général Meiser, et de M. De Baerdemacker. Allocution de M. le Ministre Louis Marin)	70	f) Cent suggestions et commentaires (M. W. J. Burrows)	109
DEUXIEME JOURNÉE : La réunion des sections	77	g) La sténographie en Tchécoslovaquie (M. Prokop Novak)	109
Un déjeuner à l'hôtel de M. le Ministre Wauters	78	h) L'enseignement de la sténographie dans les écoles de commerce de Rotterdam (M. de Neef)	110
L'excursion à Louvain	78	i) La sténographie en Hollande (M. de Neef)	112
TROISIEME JOURNÉE : Dans les Sections. — La réunion de la première section	79	j) Le mouvement sténographique en Russie (M. Iourkowski)	114
Rapport de M. Linaer : La reproduction sténographique des débats dans les parlements polyglottes	80	k) L'utilité de l'espéranto pour les sténographes (M. Flageul)	116
		l) Rapport sur l'élaboration d'un système de sténographie internationale (M. Florent)	117

	PAGES
m) Les différents systèmes de sténographie (M. Cogen)	119
n) Pour la réalisation des vœux de nos congrès (M. Flageul)	120
o) Proposition de M. Rey	121
p) Vœu présenté par M ^{me} Suchecka ..	121
q) La vulgarisation de la sténo-dactylographie dans les milieux indigènes du Maroc (M. Filleul)	122
Séance plénière de clôture (6 août 1927)	123
Vote de deux adresses de sympathie	127
Séance publique en espéranto	128
Hommage à M. Georges-Buisson ..	130
Attribution du prix Georges-Buisson ..	133
Le Banquet de clôture (Discours de MM. Georges-Buisson, Vuylsteke,	

	PAGES
Hjort, Fuchs, Miss Williams, M. Brück, M ^{me} Suchecka, MM. Marchand, De Baerdemacker, Sander-Pierron)	133
QUATRIÈME JOURNÉE : L'excursion à Han-sur-Lesse	143
CINQUIÈME JOURNÉE : L'excursion à Zeebrugge-Ostende	144
Discours de M. le Colonel Stinghlamber	144
Le déjeuner à Ostende (Allocutions de MM. Vuylsteke, Navarre, Georges-Buisson, Antonoff Dimitri, Blomberg, Marchand, De Baerdemacker, Linaer)	145
La réception organisée par M. et M ^{me} De Baerdemacker	149
Philanthropie	149

II. — LES GRAVURES.

	PAGES
M. Georges-Buisson, président du Comité international	1
Le timbre du Congrès	25
M. le Ministre Louis Marin au Tombeau du Soldat Inconnu belge ..	26
M. le Ministre Louis Marin au Mausolée du Soldat Inconnu français ..	27
Le timbre postal du Congrès	29
A la réunion du Comité international (jeudi 4 août)	31
M. Abraham	35
M. J. Vuylsteke, président du Comité d'organisation	49
M. A.-J. De Baerdemacker, secrétaire général du Comité d'organisation ..	53
Le brevet accordant à l'Institut Sténographique de Belgique le titre de « société royale »	57
M. Alfred Bertrand, vice-président de l'Institut Royal Sténographique de Belgique	58
M. Albert Denis, président de l'Institut Sténographique de France	61
Au Palais des Académies. — La sortie des congressistes après la séance inaugurale	61

	PAGES
Le déjeuner au Résidence Palace	62
Le stand de l'Institut Sténographique de Belgique	65
La médaille de l'Exposition internationale de Sténographie	65
A l'Hôtel Communal de Schaerbeek. — M. Bertrand souhaite la bienvenue à M ^{me} De Baerdemacker	71
La réception dans le cabinet de M. le Bourgmestre, Général Meiser	73
La Soirée artistique de l'Hôtel Communal de Schaerbeek	76
Les congressistes à l'Hôtel de Ville de Louvain	78
Bruxelles : L'Hôtel de Ville	83
M. N. Lambotte	101
M. le Général Claser	107
M. Iourkowski	115
Le banquet au Résidence Palace : Un aspect de la salle	135
Les Grottes de Han : la Cascade ..	143
Ostende : le Kursaal	145